UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04339 6464

Vve H. CASTERMAN

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

MANUEL

DE

L'ORDINAND.

BIBLIOTHECA
C. SS. R.
TRANSFERRED
MARIANOPOLI.

Tout exemplaire non revêtu de la signature de l'Auteur sera réputé contrefait.

B Valuy

Lyon. — Imp. de J. B. Pélagaud.

MANUEL
DE
L'ORDINAND
OU
EXERCICES PRÉPARATOIRES
AUX
SAINTS ORDRES.

Par le R. P. Benoît Valuy
De la Compagnie de Jésus.

« Examinandus est Ordinandus an vim et naturam, mysteriaque Ordinis quem suscepturus est, nôrit; an item ritus ac cæremonias quæ ex libro pontificali adhibentur, cùm initiatur; an eorum item significationes sanctiores; an sacrarum vestium, quibus induitur, mysteria item, et significata; an functionum notitiam habeat Ordinis quo quisque initiandus. »
(*Ex Concil. Prov. Mediol. 5°.*)

QUATRIÈME ÉDITION.

H. PÉLAGAUD FILS ET ROBLOT,
LIBRAIRES DE SA GRANDEUR MGR L'ARCHEVÊQUE DE LYON.
LYON, GRANDE RUE MERCIÈRE, 48. || PARIS, RUE DE TOURNON, 5.
1873.

XIX.6
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

APPROBATION.

Nous étant fait rendre compte de l'ouvrage du P. VALUY, S. J., intitulé LE MANUEL DE L'ORDINAND, et n'y ayant rien rencontré qui ne puisse contribuer à l'édification des jeunes lévites, nous l'avons approuvé, et nous en permettons l'impression.

Lyon, le 31 juillet 1861.

† L.-J.-M. Cardinal DE BONALD,
ARCHEVÊQUE DE LYON.

HOLY REDEEMER LIBRARY

AVANT-PROPOS.

Après avoir offert successivement à ses frères dans le Sacerdoce le *Directoire du Prêtre dans sa vie privée et dans sa vie publique*, l'*Appel au Clergé pour la sanctification des hommes*, et le *Manuel du Prêtre en retraite*, l'Auteur s'est demandé ce qu'il pourrait désormais composer de plus agréable à Notre-Seigneur et de plus utile à l'Eglise. Il lui a paru que ce serait de rédiger, sous le titre de *Manuel de l'Ordinand*, des exercices préparatoires aux saints Ordres. Les fruits produits dans le cours du ministère pastoral dépendant en grande partie des dispositions avec lesquelles les Ordres ont été reçus, travailler à rendre ces dispositions excellentes, c'est

contribuer directement à rendre les fruits abondants.

Ceux qui se présentent à l'Ordination se partagent en deux catégories : les Elèves du Grand-Séminaire, disposés avec soin à la réception des saints Ordres par une retraite publique ; et les Clercs venus d'ailleurs, réduits assez souvent à faire seuls les frais d'une préparation aussi difficile qu'indispensable. Ce *Manuel* met sous les yeux des premiers, pour qu'ils s'en pénètrent à loisir, le sommaire des instructions qui leur sont adressées ; et il fournit aux seconds, pour suppléer jusqu'à un certain point au bienfait d'une retraite, un cours complet de méditations et de lectures. Dans certains cas, le Directeur de la retraite publique pourrait se borner à développer le *Manuel*.

Telle est la marche presque uniforme adoptée par l'Auteur. Après avoir rappelé ce que la Théologie enseigne sur chaque Ordre, son institution, sa matière et sa forme, les obligations qu'il impose, les vertus qu'il exige, etc., il met en regard du texte latin la traduction légèrement paraphrasée des paroles du Pontifical. Vient ensuite l'explication des principales cérémonies de l'Ordination, avec l'historique et le sens mystique des habits dont l'Evêque revêt l'Ordinand. Il termine par des méditations empruntées aux mystères de l'Evangile dans lesquels

Notre-Seigneur paraît avoir plus spécialement exercé les fonctions de l'Ordre que le Candidat s'apprête à recevoir.

Seize sujets sont ainsi consacrés à chaque Ordre. Mais parce que la préparation est plus longue pour les uns et plus courte pour les autres, l'Auteur a disposé cette série de sujets, dans une première table pour un triduum, et dans une deuxième table pour une retraite de cinq jours.

Les nouveaux Prêtres trouveront, de plus, *in extenso*, outre les prières et les cérémonies du Pontifical, la Messe de l'Ordination selon le rit propre aux différentes saisons.

Puissent les aspirants au Sacerdoce puiser dans ce *Manuel* la plus haute et la plus juste idée de l'esprit ecclésiastique! Puissent-ils aussi, une fois prêtres, lorsque la piété et la reconnaissance les porteront à célébrer l'anniversaire de leur Ordination, s'en servir pour produire en eux l'effet si précieux dont parlait saint Paul à Timothée : « Admoneo te, ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum! » (II. Tim. I.)

EXERCICES

PRÉPARATOIRES A LA TONSURE.

TABLE POUR UN TRIDUUM.

LA VEILLE.	*La Retraite.* Pag.	3
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. 1re Partie.	23
	1re *Lect.* De la Cléricature.	7
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. 2me Partie.	30
	2me *Lect.* Des significations mystiques de la Tonsure.	12
	3me *Méd.* Mystère de notre incorporation à Jésus-Christ.	39
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.* Principes de notre incorporation à Jésus-Christ.	43
	1re *Lect.* Du Surplis.	21
	2me *Méd.* Conséquences de notre incorporation à Jésus-Christ.	47
	2me *Lect.* De l'habit ecclésiastique.	17
	3me *Méd.* Le Verbe fait chair, modèle du Tonsuré revêtant l'habit ecclésiastique.	51
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.* Le divin Enfant nommé Jésus, modèle du Tonsuré prenant le nom de CLERC.	54
	1re *Lect.* Le vieil homme, et l'homme nouveau figuré par le Surplis.	55
	2me *Méd.* Marie présentant Jésus au Temple, modèle du Clerc se consacrant au Seigneur.	58
	2me *Lect.* Jésus disant adieu à sa Mère, modèle du Clerc disant adieu à sa famille.	62
	3me *Méd.* Jésus-Christ notre roi.	66

TABLE POUR UNE RETRAITE DE CINQ JOURS.

LA VEILLE.	*La Retraite.*		*Pag.* 3
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 1re Partie.	23
	Lect.	De la Cléricature.	7
	2me *Méd.*	Paroles du Pontifical. 2me Partie.	30
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Mystère de notre incorporation à Jésus-Christ.	39
	Lect.	Des significations mystiques de la Tonsure.	12
	2me *Méd.*	Principes de notre incorporation à Jésus-Christ.	43
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Conséquences de notre incorporation à Jésus-Christ.	47
	Lect.	Du Surplis.	21
	2me *Méd.*	Le vieil homme, et l'homme nouveau figuré par le Surplis.	55
LE QUATRIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Le Verbe fait chair, modèle du Tonsuré revêtant l'habit ecclésiastique.	51
	Lect.	De l'habit ecclésiastique.	17
	2me *Méd.*	Le divin Enfant nommé Jésus, modèle du Tonsuré prenant le nom de CLERC.	54
LE CINQUIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Marie présentant Jésus au Temple, modèle du Clerc se consacrant au Seigneur.	58
	Lect.	Jésus disant adieu à sa Mère, modèle du Clerc disant adieu à sa famille.	62
	2me *Méd.*	Jésus-Christ notre roi.	66

La Retraite.

Entre les grâces dont Dieu comble les Clercs pendant le cours de leur éducation, nul doute que la grâce de la Retraite préparatoire aux saints Ordres ne soit une des plus insignes. Du côté des Clercs, jamais dispositions plus parfaites; du côté de Dieu, c'est comme le suprême effort de sa miséricorde. Aussi l'expérience démontre-t-elle que la Retraite de l'Ordination exerce sur les aspirants au Sacerdoce une immense influence.

Ce mot *Retraite* éveille immédiatement quatre idées : *une idée de recueillement*, *une idée de réflexion*, *une idée de réforme* et *une idée de prière*. Le recueillement est la condition de la réflexion, la réflexion amène la réforme, et la réforme exige la prière.

1° Recueillement. Après l'Ascension de leur Maître, au lieu de retourner dans leur pays et de reprendre leurs travaux ordinaires, les Apôtres, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, rentrent dans Jérusalem et se renferment dans le cénacle : « Tunc reversi sunt Jerosolymam... Et cùm introissent in cœnaculum... » Les murs d'une ville remplie de pieux pèlerins, l'enceinte d'une salle consacrée par les plus touchants mystères, telle est la double barrière qu'ils mettent entre eux et le monde.

Le Séminaire, où l'image de la piété s'étale de toute part, serait une clôture insuffisante; il faut ajouter le silence. Silence extérieur : pas une parole inutile, pas un regard capable de distraire, pas un pas contre la règle. Silence intérieur : nulle autre étude que celle de la perfection, nul autre souvenir que celui des grâces de Dieu et de mes infidélités, nul autre projet que celui de devenir un saint et un apôtre.

La Retraite est une conversation avec Dieu; voudra-t-il me parler si je ne prête l'oreille? m'écoutera-t-il si je ne songe pas à ce que je dis? La Retraite est une contemplation des plus hautes vérités, qui demande toute la netteté et toute la vigueur des yeux de l'âme; il est donc nécessaire, ô mon âme, d'écarter les objets qui t'intercepteraient la vue de ces vérités, de fortifier ton regard, d'ajuster ce télescope mystérieux qui doit te transporter dans le sein de Dieu même.

2° Réflexion. Le Pontifical appelle les saints Ordres un lourd fardeau mis sur les épaules, une haute montagne qu'il faut gravir. Par la réflexion j'envisagerai ce fardeau de près et sous toutes ses faces, je le soulèverai, j'essayerai mes forces; car ce n'est pas un jour, une année, c'est toute la vie qu'il devra peser sur mes épaules. Je me placerai au pied de cette montagne, j'en calculerai la hauteur, j'en reconnaîtrai les aspérités : mes pieds seront-ils assez vigoureux? ne tomberai-je point de lassitude au milieu du chemin? la tête me tournera-t-elle?

Rien n'est puissant comme la réflexion, c'est le levier d'Archimède, qui soulèverait le monde. L'homme qui, dans une entreprise quelconque, se replie le plus sur lui-même pour en étudier le but, les moyens et les obstacles, est aussi l'homme qui est capable des plus grandes choses. Comme le plus éminent philosophe est celui qui sait le mieux creuser et approfondir une idée, poser un principe et en déduire les conséquences; ainsi le Prêtre le plus digne de ce nom est celui qui devant Dieu a le plus sérieusement médité sur la sublimité et les devoirs du Sacerdoce, qui s'est le plus souvent dit à lui-même : Il faut que je sois un sauveur d'âmes, un autre Jésus-Christ. La volonté étant une faculté aveugle, qui n'agit que d'après les lumières de l'entendement, n'est-il pas dans l'ordre

que l'action soit en raison de la conviction, et la conviction en raison de la réflexion ?

Il me semble voir les Apôtres au cénacle, repassant ce que Jésus-Christ leur avait dit touchant la prédication de son Evangile, les persécutions qui les attendaient, leur récompense éternelle, s'en entretenant ensemble, cherchant à pénétrer le sens de ses oracles, rappelant les détails de sa vie.

3° Réforme. Je suis ce roi dont parle Jésus-Christ, qui, avant d'attaquer un puissant ennemi, fait l'exact dénombrement de ses forces. Je suis l'entrepreneur de cette tour colossale, qui, avant de réunir les matériaux, suppute soigneusement ses fonds. Ce puissant ennemi que je veux attaquer, c'est le démon déchaînant contre moi les passions. Oserais-je me mesurer avec lui ? Mon bouclier, mon casque, ma lance, mon épée, toute mon armure, en un mot, est-elle en bon état ? Cette tour colossale que je veux construire, c'est le temple vivant de l'Esprit-Saint dans les âmes. La prédication pose les fondements de l'édifice, la direction particulière façonne et polit les pierres, la charité met le ciment. A quel degré de science, de zèle, de patience suis-je parvenu ? Pourrais-je comme Salomon mettre la main à l'œuvre ?

Les Apôtres ne manquèrent pas, pendant leur retraite, de se confronter avec leur mission gigantesque, de revenir sur les avis, les corrections, les reproches du divin Maître, de prendre des résolutions, l'un contre sa présomption et son impétuosité, les autres contre leur ambition et leurs vues intéressées, tous contre leur lâcheté et leur peu de foi.

Quel est le défaut, objet des observations de mes Supérieurs, qui pourrait paralyser mon zèle et compromettre mon salut? Est-ce mon peu de piété, mon dégoût pour l'étude, mon immortification? Il est temps maintenant de préparer mes armes pour le combat, mes matériaux pour la construction.

4° Prière. « Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Mariâ matre Jesu, et fratribus ejus. » (*Act.* I). Ils priaient ensemble pour faire au Ciel une sainte violence ; ils priaient tous, et nul Judas n'était là pour troubler cette belle harmonie ; ils priaient les uns pour les autres, car ils s'aimaient comme des frères ; ils priaient avec Marie-Magdeleine, avec les autres saintes femmes, toutes si ferventes ; ils priaient avec Marie, mère de Jésus. Ne vous priaient-ils pas, ô Marie, répétant ces douces invocations : « Mater amabilis, Regina Apostolorum, ora pro nobis ! »

Jésus-Christ lui-même, dans le but de nous instruire, avant de choisir ses Apôtres, « exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei ; et cùm dies factus esset, vocavit discipulos suos, et elegit duodecim ex ipsis. » (*Luc.* VI.)

La prière livre au pauvre les trésors du ciel, au malade les remèdes souverains qu'a préparés le divin Médecin, au faible la force de Dieu même. La prière transporte devant le trône de la miséricorde, où l'on entend sans cesse ces trois paroles : *Demandez, donnez, prenez; demandez encore, donnez toujours, prenez à pleines mains.*

O Dieu, je vous prierai pour moi, pour mes confrères, pour l'Eglise entière. Je vous prierai en public et en particulier, à la chapelle et dans ma cellule, le jour et la nuit. Je vous prierai avec Marie, avec mon Ange et mon saint Patron, avec mes parents et tout le diocèse.

De la Cléricature.

1° Signification du mot *Clerc*. Saint Jérôme la donne ainsi à Népotien : « Clericus qui Christi servit Ecclesiæ, interpretetur primò vocabulum suum, et nominis definitione prolatà, nitatur esse quod dicitur. Si enim κλῆρος græcè, *sors* latinè appellatur, propterea vocantur Clerici, vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars Clericorum est. Qui autem vel ipse pars Domini est, vel Dominum partem habet, talem se exhibere debet ut et ipse possideat Dominum, et possideatur à Domino. »

C'est dans ce sens que le Deutéronome dit : « Separavit tribum Levi, ut portaret arcam fœderis Domini, et staret coram eo in ministerio ; quamobrem non habuit Levi partem, neque possessionem cum fratribus suis : quia ipse Dominus possessio ejus est, sicut promisit ei Dominus Deus tuus. » (*Deut.* x.)

2° Comment on devient Clerc. « Ut enim homines ad baptismum exorcismis, ad matrimonium sponsalibus præparari solent ; ità, cùm, tonso capillo, Deo dedicantur, tanquam aditus ad Ordinis sacramentum illis aperitur : declaratur enim qualis esse debeat, qui sacris imbui cupit. » (*Catech. Conc. Trid.*)

« Tonsura est *necessitatis* quoad beneficium quidem et jurisdictionem ecclesiasticam, quia jus spirituale non cadit in laicum ; quamobrem collatio beneficii facta laico non tenet, nec commissio jurisdictionis valet data Tonsurâ clericali non insignito. Ità omnes.—*Congruitatis* quoad Ordinem, cùm qui Ordinem majorem vel minorem suscipit, primâ Tonsurâ nondùm initiatus, recipiat reipsà Ordinem, minimè verò executionem; nam de præcepto est. » (Du Saussay. *Panoplia.*)

3° Ce que c'est que la Tonsure. Une cérémonie

préparatoire, une inscription pour l'état ecclésiastique. « Quanquam prima Tonsura Ordo non sit, saltem juxta Theologorum sententiam, quia scilicet non est à Christo Domino instituta, sed ab Ecclesiâ, nec spiritualem potestatem confert ad ministerium aliquod ecclesiasticum obeundum, eamque Tridentina Synodus ab Ordinibus discertè distinguit : est tamen præparatio ad Ordines suscipiendos, et quædam religiosa, ut ità dicam, ad cultum divinum deputatio. » (Catalano. *Pontif. rom.*)

« Quamvìs Tonsura non sit signum sacramentale, habet tamen cum charactere sacramentali analogiam. Character enim sacramentalis tria officia habet : 1° aptum facit ad cultum divinum ; 2° configurat Christo ; 3° distinguit ab aliis. Porrò Tonsura : 1° aptum facit hominem ad cultum divinum, dùm segregatum à vulgo transfert in peculiarem sortem Domini ; 2° conducit ad configurationem cum Christo, siquidem est forma et similitudo coronæ spineæ quam in capite Christus gessit ; 3° ad distinctionem Clericorum à laicis, siquidem est propria nota cum veste talari quâ palam dignoscitur Clericalis status. » (Du Saussay.)

4° Dispositions requises. « Primâ Tonsurâ non initientur qui sacramentum Confirmationis non susceperint, et fidei rudimenta edocti non fuerint, quique legere et scribere nesciant, et de quibus probabilis conjectura non sit, eos, non sæcularis judicii fugiendi fraude, sed ut Deo fidelem cultum præstent, hoc vitæ genus elegisse. » (*Conc. Trid.* sess. XXIII, c. 6). Ce qui suppose dans l'aspirant une vertu ferme et éclairée, le goût des vérités chrétiennes, un esprit constant, la racine d'un talent susceptible de se développer, la probité, le désir de glorifier Dieu.

La Tonsure et les saints Ordres reçus par celui qui ne serait pas confirmé, ne laisseraient pas d'être valides.

Il faut, en outre, être exempt de censures et d'irrégularités. L'Archidiacre les énumère en partie dans ce monitoire qui précède la cérémonie : « Reverendissimus in Christo Pater et Dominus, Dominus *N.* Dei et apostolicæ Sedis gratiâ Episcopus *N.* sub excommunicationis pœnâ præcipit, et mandat omnibus et singulis pro suscipiendis Ordinibus hìc præsentibus, ne quis forsan eorum irregularis, aut aliàs à jure, vel ab homine excommunicatus, interdictus, suspensus, spurius, infamis, aut aliàs à jure prohibitus, sive ex alienâ diœcesi oriundus, sinè licentiâ sui Episcopi, aut non descriptus, examinatus, approbatus et nominatus, ullo pacto audeat ad suscipiendos Ordines accedere, et quòd nullus ex Ordinatis discedat, nisi missâ finitâ, et benedictione Pontificis acceptâ. »

Nul âge n'est déterminé par le droit.

5° Triple témoignage nécessaire. 1° *De l'Evêque.* C'est son droit et son devoir de consulter les besoins de son diocèse, et d'examiner l'aptitude du sujet. « Cùm nullus debeat ordinari, qui judicio sui Episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis, sancta Synodus statuit... » (*Conc. Trid.* sess. XXIII, c. 16). « Episcopus autem Sacerdotibus, et aliis prudentibus viris, peritis divinæ legis, ac in ecclesiasticis functionibus exercitatis, sibi ascitis, Ordinandorum genus, personam, ætatem, institutionem, mores, doctrinam et fidem diligenter investiget et examinet. » (*Pontif. rom.*).— 2° *D'un sage Directeur.* A lui de juger si certaines habitudes, certaines passions, des travers d'esprit, des vices de caractère sont compatibles avec les obligations et les fonctions du Sacerdoce, si la vertu est assez éprouvée pour répondre *hìc et nunc* à l'appel.— 3° *De la conscience.* Elle seule peut dire si l'ouverture avec le Directeur a été franche, si le motif est pur, si l'attrait est doux, persévérant, accompagné d'une confiance surnaturelle.

6° Pureté d'intention. « Quoniam in omni actione suscipiendà, » dit le Catéchisme du Concile de Trente, « magnoperè refert, quem sibi quisque finem constituat; optimo enim fine posito, rectè omnia consequuntur; de hoc in primis, qui sacris initiari volunt, admonendi sunt, ut nihil sibi tanto munere indignum proponant. » Et voici les intentions contre lesquelles il veut qu'on se tienne en garde : 1° *Le désir de se faire une position.* « Alii enim eo consilio ad hanc vivendi rationem se convertunt, ut quæ ad victum vestitumque necessaria sunt, parent : ità ut, præter quæstum, nihil aliud in Sacerdotio, quemadmodum vulgò cæteri omnes in quovis sordidi artificii genere, spectare videantur. » — 2° *L'ambition.* « Alios honorum cupiditas et ambitio ad sacerdotalem Ordinem ducit. » — 3° *L'amour des richesses.* « Alii verò, ut divitiis affluant, initiari volunt, cujus quidem rei illud argumento est, quòd nisi opulentum aliquod ecclesiasticum beneficium iis deferatur, nullam sacri Ordinis cogitationem habent : hi verò sunt, quos Salvator noster mercenarios appellat; et quos Ezechiel dicebat : « Semetipsos, et non oves pascere : » quorum turpitudo et improbitas non solùm sacerdotali Ordini magnas tenebras offudit, ità ut jam nihil ferè à fideli populo haberi possit contemptius et abjectius : verùm etiam efficit ut ipsi nihil ampliùs ex Sacerdotio consequantur quàm Judas ex apostolatûs munere, quod illi sempiternum exitium attulit. » Et voici l'intention droite et pure : « Illi autem ostio in Ecclesiam introire meritò dicuntur, qui à Deo legitimè vocati ecclesiastica munera ejus unius rei causâ suscipiunt, ut Dei honori inserviant. »

7° Cérémonies de la Tonsure. « Tonsurandus habitu clericali indutus, vocante nominatim Notario, respondet : *Adsum.* Dein se sistit coram Episcopo genuflexus, in sinistrâ gerens superpelliceum, et cereum

in dexterâ. Episcopus, post orationem, incidit forcipe capillos ejus in modum crucis, Tonsurando dicente : « Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi : » quæ verba Episcopus proferre potest juxta morem, Scholâ interdùm inchoatam prosequente Antiphonam, et Psalmum : *Tu es, Domine... Conserva me, Domine...* Post alias preces Episcopus ei imponit superpelliceum, dicens : « Induat te Dominus novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis, » Scholâ jam inchoatam interdùm prosequente Antiphonam, et Psalmum : *Hi accipient... Domini est terra...* Concludit aliis precibus, et allocutione ad Tonsuratos. »

L'Archidiacre fait l'*appel nominal*, « pour annoncer, dit saint Denis l'Aréopagite, que le Consécrateur se pose comme l'interprète du choix céleste ; que ce n'est point par une capricieuse faveur, mais sous l'inspiration d'en haut, qu'il appelle aux dignités sacrées. Tel autrefois Moïse attendit le mouvement surnaturel pour élever Aaron, son frère, à la dignité pontificale. » (*Hiér. eccl.*)

Chaque candidat répond *Adsum*, « ut se præsentem esse significet, » dit Hallier, « ne videlicet aliqui non examinati, non descripti irrepant qui furtivam ordinationem subripiant. » (*De Ordinat.*)

On se tient à genoux devant l'Evêque, « parce que les initiés, dit encore saint Denis, doivent entièrement soumettre leur vie à Dieu et lui offrir toutes leurs facultés spirituelles, purifiées et saintes, dignes, autant qu'il se peut, du temple auguste et de l'autel sacré de notre Sauveur qui justifie et consacre les âmes. »

« Prima Tonsura, quocumque die, horâ et loco conferri potest, vel à simplici Sacerdote, S. Pontifice committente. Constanti more in Ecclesiâ observatur, ut regulariter et absque privilegio speciali nemo possit ab

alio quàm proprio diœcesano Epispopo clericalem suscipere Tonsuram, nisi de ejusdem proprii Antistitis expressâ licentiâ datâ in litteris : adeò ut qui hanc permissionem jactat absque litterarum hujusmodi suffragio, fidem nullam mereatur, nec censeatur Clericus, sed incapax sit beneficiorum ecclesiasticorum et privilegiorum exsors. » (Du Saussay.)

8° Priviléges attachés a la Cléricature. « 1° Privilegium fori, quo à jurisdictione sæculari exempti, solis judicibus ecclesiasticis Clerici subjiciuntur. 2° Immunitas à tributis. 3° Privilegium canonis, quo percutientes Clericum excommunicatione majori ipso facto innodantur. 4° Facultas beneficium ecclesiasticum obtinendi ac possidendi. » C'est ainsi que l'Eglise, en retour du don qu'il fait de lui-même, partage avec le Clerc ses biens, et, autant qu'elle le peut, dans les pays où elle exerce librement son droit, le prend sous sa sauvegarde.

« Cùm Tonsura non sit Ordo, nullum per se fert proprium ecclesiasticum officium. Attamen Tonsuratus, cùm sit Clericus, generales Clericorum obligationes observare tenetur, id est, ità proficere in sanctitate et scientiâ, ut dignus fiat qui possit ad Ordines promoveri. » (Porpora.)

Des significations mystiques de la Tonsure.

A cette question : *Cur coronam gerere Clericis præceptum?* le Catéchisme du Concile de Trente répond :

Prima ratio. « Primum autem omnium ferunt, Apostolorum Principem eam consuetudinem induxisse ad memoriam coronæ, quæ ex spinis contexta Salvatoris nostri capiti fuit imposita : ut, quod impii ad Christi ignominiam et cruciatum excogitarunt, eo Apostoli ad decus et gloriam uterentur ; simulque

significarent curandum esse à ministris Ecclesiæ, ut omnibus in rebus Christi Domini nostri speciem et figuram gerant. »

D'anciens auteurs disent que les Gentils, pour jeter le ridicule sur la prédication de saint Pierre, lui avaient rasé la tète. Domitien, au rapport de Procope, l'avait fait raser à saint Jean. On retrouve souvent dans les Actes des Martyrs ce trait de moquerie renouvelé par les bourreaux. Si tondre les cheveux a été quelquefois une marque d'honneur et de religion, raser la tète a toujours été, chez tous les peuples, un signe d'ignominie.

SECUNDA RATIO. « Quanquam nonnulli asserunt hàc notâ regiam dignitatem declarari, quæ iis maximè, qui in sortem Domini vocati sunt, videtur convenire. Quod enim Petrus apostolus fideli populo tribuit: *Vos estis genus electum, regale sacerdotium, gens sancta*, peculiari quàdam, et magis propriâ ratione, ad ecclesiasticos ministros pertinere facilè intelligimus. »

TERTIA RATIO. « Etsi non desunt qui vel perfectioris vitæ professionem à Clericis susceptam circuli figurà, quæ omnium perfectissima est, significari existiment, vel externarum rerum contemptionem, animique ab omnibus humanis curis vacuitatem declarari putent, quòd capilli, supervacaneum quiddam, in corpore tondeantur. »

La Tonsure peut donc être regardée :

1° COMME LE MÉMORIAL GLORIEUX DE LA COURONNE D'ÉPINES ET LE SIGNE DE L'ENRÔLEMENT SOUS L'ÉTENDARD DE LA CROIX. « Redemptor noster mortem moriendo destruxit magnificus triumphator, portans coronam in capite suo. Ex hàc Domini Jesu coronâ, pro peccatis nostris à Redemptore nostro susceptâ, toto mundo regnare cœpit mater nostra præsens Ecclesia, sponsa Christi, sub spineâ coronâ potestates aereas

debellantis. Antiqui quàm sæpè referunt historiographi à victoribus superatos et captos, sub coronà fuisse venditos. Venditio talis manifestum erat indicium servilis opprobrii. Ità et noster Christus pro peccatis nostris venditus et captus, in cruce sub spineà passus est coronâ, heu indebitè à Domino susceptà, debitam nobis coronam damnationis potenter effregit, et coronam victoriæ suæ, coronam libertatis nostræ, coronam gloriæ sempiternæ, nobis redemptis suis et sanctificatis, triumphator egregius superapposuit. Proptereà catholica mater Ecclesia quosdam inter se de suis fidelibus elegit, quibus pro fidei firmitate, pro vitæ honestate, pro splendore scientiæ gratanter imponit similitudinem coronæ Christi, raso desuper capite, capillis in rotundum servatis, ex æquo tonsuratis. Hoc coronæ signum ad memoriam christianæ libertatis assumptum, pontificali benedictione signatur.» (Hug. Rothom. Lib. III. *Contra Hæret.*). « Clericum Tonsuram perferre oportet, ut se etiam irrisiones et opprobria pro Christo libenter et prompto animo sufferre doceatur. » (Apud Bedam.)

2° COMME UN SYMBOLE DE PUISSANCE ET UN DIADÈME ROYAL. « Christus rex et sacerdos fecit nos sibi et sacerdotes et reges. Pars capitis rasa, est signum sacerdotale. Pars crinibus comata, signum regale. Sacerdotes quippe legis tiaram, id est pileolum ex bysso, in modum mediæ sphæræ rotundum in capite portabant. Reges coronas aureas gestabant. Ergò rasa pars capitis tiaram, circulus crinium refert coronam. » (Honor. Augustod.). « Corona regale decus significat, quia servire Deo regnare est. Unde ministri Ecclesiæ reges esse debent, ut se et alios regant. » (Petr. Lombard. *in 4 Sent.*)

3° COMME UNE PROFESSION DE VIE PARFAITE, ET LE RETRANCHEMENT DES DÉSIRS ET DES PRÉOCCUPATIONS TERRESTRES. « In figuræ orbicularis impressione in-

struuntur Clerici qualiter sit ad bonum supernum perveniendum. Figura enim orbicularis est simplicissima, capacissima, pulcherrima. In quo significatur quòd simplices esse debent in mente, dilatati in affectione, et pulchri in conversatione. » (S. Bonav. *An Cler. deb. tonsur.*). « Capilli in capite, exteriores sunt cogitationes in mente, qui, dùm super cerebrum insensibiliter oriuntur, curas vitæ præsentis exprimunt, quæ ex sensu negligenti, quia importunè aliquandò prodeunt, quasi nobis non sentientibus procedunt. Quia igitur cuncti qui præsunt, habere quidem sollicitudines exteriores debent, nec tamen vehementer eis incumbere, Sacerdotes rectè et caput prohibentur radere et comam nutrire, ut cogitationes carnis de vitâ subditorum, nec à se funditùs amputent, nec rursùm ad crescendum nimis relaxent. » (S. Greg. *Past.* 2ª P. cap. VII.)

Saint Thomas d'Aquin et Hugues de Saint-Victor affirment encore qu'en coupant les cheveux au sommet de la tête, sur le devant, derrière et au-dessus des oreilles, l'Evêque avertit les Clercs de tenir toujours leurs sens et leurs facultés libres et dégagés : l'esprit, pour méditer les vérités éternelles; la mémoire, pour s'en souvenir; les yeux, pour les contempler; les oreilles, pour les entendre. « Competit etiam eis Tonsura,» dit le premier, « ratione subtractionis capillorum, et ex parte superiori per rasuram, ne mens eorum temporalibus occupationibus à contemplatione divinorum retardetur; et ex parte inferiori per Tonsuram, ne eorum sensus temporalibus obvolvantur. » (*In 4 Sent.*). « Videamus ne sanctitatis signa inaniter gestemus, » dit le second, « scilicet tonsuram, coronam, ornamenta etiam nostris officiis deputata; sed eis quæ exteriùs apparent, interiora dignè respondeant. Capillos siquidem antè præcidimus, et ab eis sensuum instrumenta liberamus, ut hoc signo cura-

rum illecebras frequenter redeuntes, et cogitationes supervacuas à cordibus nostris resecare discamus. Summitatem capitis in modum coronæ radimus, ut mentem, quæ nostrum superius est, ad superna contemplanda et desideranda liberam habere doceamur. Qui sic affecti sunt et moribus esse student, quales se debere esse ostendunt, ad clericalis militiæ officia promovendi sunt. » (*De Sacram.* lib. I). On coupe les cheveux en forme de croix, parce que la croix est la source de toute grâce, et que l'initié embrasse l'ignominie de la croix par la profession d'une vie conforme à celle de Jésus crucifié.

Saint Isidore, Albin Alcuin, le cardinal Baronius, les Pères du cinquième Concile de Tolède font remonter l'origine de la Tonsure aux Nazaréens. « Tonsuræ, ni fallor, usus, » dit saint Isidore, « à Nazaræis exortus est, qui priùs crine servato, denuò post vitæ magnam continentiam, devotione completâ caput radebant, et capillos in igne sacrificii ponere jubebantur, scilicet ut perfectionem devotionis suæ Domino consecrarent. Hujus exempli usus ab Apostolis introductus est, ut qui divinis cultibus mancipati Domino consecrantur, quasi Nazaræi, id est, sancti Dei crine præciso innoventur. » Baronius, après avoir cité ces paroles, insinue lui-même que ce signe de la consécration des Clercs aurait bien pu être choisi, afin que la nécessité où ils sont de refaire souvent leur tonsure, soit pour empêcher la couronne de s'effacer, soit pour rétablir la décence dans les cheveux, leur rappelât fréquemment la solennité de leur consécration, le but sublime qu'ils se sont proposé, et les significations mystiques renfermées dans la Tonsure. (*An.* LVIII, n. 122, 129.)

De l'habit ecclésiastique.

1° Origine. Vêtus selon l'usage du pays qu'ils habitaient, les Clercs ne se distinguèrent d'abord des séculiers que par leur modestie. C'est vers le sixième siècle que l'Eglise, affranchie de la tyrannie des princes païens ou ariens, commença à s'occuper du costume ecclésiastique, s'élevant tantôt contre l'habit trop court, tantôt contre l'habit trop long, spécialement contre l'habit traînant et à franges, froncé ou plissé, *tailladé* ou de couleur tranchante, telle que le rouge, le vert, etc., *barré* ou *parti*, c'est-à-dire à rayures, ou moitié d'une couleur et moitié d'une autre. Peu à peu l'habit long et noir, adopté depuis plusieurs siècles par la plupart des religieux et retenu par ceux qui étaient promus aux Ordres, tendait à s'universaliser dans le clergé. En 1511, le cinquième Concile de Latran, sess. IXe, défendit les habits *versicolores* et qui ne descendaient pas *usque ad talos saltem*. En 1551, le Concile de Trente, sess. XIVe, renouvela et confirma les règlements antérieurs, et, sans entrer dans le détail, « Episcopi judicio statuendum permisit quænam vestis Ecclesiasticorum ordini conveniat. » (Bened. XIV, *de Syn.* l. XI). En 1565, saint Charles Borromée, se conformant à l'esprit de l'Eglise et jugeant le moment opportun, fit pour la province de Milan une loi formelle de la soutane : « In omni vestitu color tantùm niger adhibeatur ; nisi fortasse alium colorem requirat dignitatis gradus. Externa vestis simplex et talaris erit. » Bientôt, dans tous les royaumes catholiques, les Evêques, avec une pleine et légitime autorité, comme le dit expressément Benoît XIV, portèrent un règlement semblable, et la soutane aujourd'hui fait partie du costume obligé des Clercs.

2° Forme. La soutane doit descendre au moins jusqu'aux talons : « Saltem talum pedis attingat, » dit la Rubrique. Le mot *saltem* suppose qu'elle peut aller jusqu'à terre ; mais une plus grande longueur serait une superfluité : « Nullatenus per terram trahatur, cùm hoc non honestas, sed superfluitas censeatur » (*Concil. Tol.* an. 1314) ; serait même un abus : « Non licuit, neque licet usus vestis talaris cum caudà, ad instar prælatorum romanæ Curiæ, ideòque abusum prædictum omninò prohibendum esse censuit Sacra Congregatio Rituum, prout prohibuit. » (17 jun. 1673, 13 jan. 1674, 2 dec. 1690, 3 oct. 1851). Il s'agissait, dans ces réponses, d'un archidiacre, d'un archiprêtre, d'un vicaire général, qui, n'étant ni prélats de la Cour romaine, ni protonotaires apostoliques, n'avaient pas droit à un caudataire, et par conséquent à l'usage d'une soutane traînante.

La soutane exclut le luxe, mais non la décence : « Ne in habitu clericali aut studiosiùs exquisita cultûs elegantia, aut nimis abjecta negligentia, et affectatæ sordes appareant. Omnem habitûs et ornamenti novitatem Clerici fugiant. Ne serico vestimento aut ornamento, domi aut foris, utantur. » (S. Car. *Concil. Med.*). « Vestes nec nimià amplitudine superfluæ, nec plus æquo constrictæ, in quibus clericalis Ordinis honestas et modestia deprehendatur. Non tamen pannosi sint Clerici, aut in vestibus laceri ; non enim affectatæ sordes, aut exquisitæ deliciæ laudem pariunt. » (*Concil. Paris.* an. 1528.)

3° Importance. On cite treize Conciles généraux, plus de deux cents Conciles nationaux ou provinciaux, un grand nombre de Constitutions pontificales, plus de trois cents Synodes diocésains qui ont traité de l'habit des Clercs : tant l'Eglise a jugé cet habit nécessaire pour les éloigner des sociétés profanes, leur rappeler les vertus dont ils font profession, leur

concilier l'estime et le respect des peuples. Aussi le Concile de Trente, parlant des ecclésiastiques qui dépouillent leur costume, sans doute afin de paraître dans le monde avec moins de zèle, moins de piété, moins de retenue, peut-être pour échapper au mépris, à la raillerie, aux sarcasmes que provoquerait infailliblement une inconduite notoire, s'exprime-t-il en ces termes : « Tanta aliquorum inolevit temeritas, religionisque contemptus, ut propriam dignitatem et honorem clericalem parvi pendentes, vestes etiam publicè deferant laicales, pedes in diversis ponentes, unum in divinis, alterum in carnalibus. » (Sess. XIV). Un Concile de Londres développe la même idée : « Deus irridetur, clericalis Ordinis celsitudo deprimitur, Christus à suis militibus ferentibus insignia aliena deseritur, decus Ecclesiæ maculatur, Clericus fit omnibus verè fidelibus in scandalum et despectum, dùm respiciens oculus Clericum à laico non discernit. »

Noire, la soutane nous prêche l'humilité : « Nigra vestis insinuat humilitatem mentis » (S. Bern. *De modo benè vivendi*) ; simple et modeste, le mépris du monde : « Vile vestimentum denuntiat mundi contemptum » (*ibid.*) ; longue, fermée et enveloppant tout le corps, la mortification : « Homines sacros tùm interiùs tùm exteriùs oportet mortificationem Jesu circumferre in suo corpore. » (S. Cyrill. Alex. *De Adorat.*)

Avec quelle religion devons-nous revêtir un habit qui est à la fois un signe d'honneur, une sauvegarde et un symbole des vertus cléricales !

4° Obligation. « 1° An peccent Clerici graviter non deferentes habitum ? Resp. affir. *per se*, nisi adsit justa ratio, vel excuset materiæ levitas, seu temporis exiguitas. » (Gury, *De Statibus*). « Quis pro magno peccato non reputabit, cujus transgressio, secundùm Concilium Burdigalense, Ordinem ecclesiasti-

eum confundit; sicut docet Synodus Lateranensis, facit apostatam; quod, testante Sixto V, sinè religionis dedecore, sinè nominis Dei contemptu, sinè propriæ salutis dispendio, perpetrari non potest; quod privilegii clericalis amissione, beneficiorum privatione, suspensione, æternæ gehennæ comminatione, anathemate, et aliis ultricibus pœnis, summi Pontifices et Concilia plectere non dubitaverunt? » (Chamill. *De Hab. Cler.*). C'est aussi le sentiment de saint Liguori, de Benoît XIV, de Ferrari.

« Permittitur iter agentibus habitus contractior, sed nigri coloris, et in quo honestas statùs clericalis eluceat. »

« 2° An etiam Clerici, non constituti in sacris, teneantur sub gravi vel sub levi ad habitum clericalem deferendum? Resp. Negandum videtur quoad utrumque. Ex communi enim sententiâ ad id non tenentur sub gravi, secluso scandalo; nec probabiliter sub levi, strictè loquendo et *per se*. Attendendum tamen est ad jura particularia, et ad locorum consuetudines. Excipiendi sunt tamen Clerici beneficiati. » (Gury, *ibid.*)

« 3° An peccent graviter Clerici non deferentes Tonsuram? Resp. 1° Clerici qui non sunt in sacris constituti nunquam graviter peccant, nisi sint beneficiati. Ità communissimè. »

« Resp. 2° Clerici, etiam in sacris, non peccant saltem graviter, nisi omittant deferre Tonsuram per tempus notabile, quale non est tempus unius vel alterius mensis. An verò sit grave Tonsuram non deferre per annum integrum, non liquet. Communiùs affirmant theologi, sed non clarè probatur. » (Gury, *ibid.*)

Du Surplis.

1° Son origine. Le rochet et le surplis sont deux variétés de l'aube. Comme elle, ils sont faits de lin ; ils en diffèrent en ce qu'ils n'arrivent qu'aux genoux, tandis que l'aube descend jusqu'aux talons. Le rochet diffère du surplis en ce que celui-ci a les manches plus larges.

« Viri eruditi docent, vocari scilicet superpelliceum, quòd Canonici qui psalmos in choro canebant, frigoris arcendi causâ, in regionibus præsertim aquilonaribus, pellibus corpus tegebant, super quas lineam tunicam imponebant, quam idcircò appellatam fuisse superpelliceum facile est intelligere. Appellari quidem eo nomine cœpit circa sæculum Christi xi. » (Catal. *Pontif. rom. Proleg.*). Au lieu de *superpelliceum*, d'anciens Pontificaux disent *superlicium*, et alors il faudrait donner au surplis une autre étymologie. « Superlicium dicitur, quia apud Latinos licium dicitur opus textoris, et licia liciorum sunt fila, quibus in telis textrices stamina implicant, quamvìs nonnunquam licia pro ipsis accipiantur staminibus. » (Du Saussay.)

Quoique le rit de revêtir le nouveau Clerc du surplis ne date que du xiiie siècle, l'aube, sous la forme du surplis ou du rochet, ou sous toute autre forme, fut partout et toujours l'habit des Clercs dans l'exercice de leurs fonctions, comme elle avait été celui des prêtres aaroniques et même des prêtres païens. C'est sans doute l'aube qu'on donnait au candidat pendant les douze premiers siècles : car, d'un côté, nous voyons que l'aube était l'habit commun de tous les Clercs ; de l'autre, nous trouvons ces paroles dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire : « Hunc famulum

tuum benedicere dignare, cui in tuo sancto nomine habitum sacræ religionis imponimus. »

Le surplis a passé par bien des phases. « Superpelliceum olim ad talos usque descendebat. Contractum deinde fuit ad medias tibias, utì constat ex sessione XXI^a Concil. Basil. in quâ constitutum fuit : « Ut « Clerici tunicâ talari et superpelliceis mundis ultrà « medias tibias longis, sine confabulationibus, choro « intersint. » Servatam passim hanc disciplinam ferendi superpelliceum usque ad medias tibias ad sæculum usque XVI, docent nos temporis ipsius picturæ quæ nobis Cardinales, Episcopos, Sacerdotes, Clericos repræsentant. » (Catal. *ibid.*)

Plus tard, sous différents prétextes, on rétrécit et on raccourcit les manches du surplis ; on les fit tantôt rondes et tantôt longues et pendantes ; on les détacha et on les rejeta par derrière en forme d'ailes ; on les retrancha même tout-à-fait, et on arriva à ne porter plus que de petits manteaux.

Le rochet fut plus maltraité encore : après lui avoir coupé d'abord les manches et ensuite les côtés, après l'avoir réduit à une sorte de scapulaire dont une pièce tombait devant et l'autre derrière, on acheva de le mutiler au point d'en faire une petite écharpe ou bandoulière de deux doigts de large. Et c'est ainsi que l'esprit particulier conduit au mépris de la vénérable antiquité et au ridicule.

Saint Charles avait porté ce règlement : « Superpelliceum è telâ lini, aut cannabii puri sit; càque non rudi, sed candidâ, non crassiori, sed tenui potiùs; manicis ità oblongis, ut crispatæ usque ad digitos summos pertingant ; longè ductum infrà genua, atque adeò ferè usque ad crura media ; à nullâ parte neque nimis, neque affectatâ artificiosi operis elegantiâ elaboratum. » (*Superpell. eccl.*). « Hæc vestis latis ideò est manicis, quò Clericus vel Sacerdos ex-

pediùs se moveat ad quodcumque Ecclesiæ ministerium : decurtata est, ne incessum impediat, sordesque contrahat. » (Du Saussay.)

2° Ses significations. Pour les comprendre, il faut reconnaître dans les Clercs un double vêtement : l'un extérieur, qui n'est autre que la soutane et le surplis ; l'autre intérieur, qui est Jésus-Christ même. Le premier adhère au corps, le second adhère à l'âme, et non-seulement il la recouvre et l'investit, mais il la pénètre, se l'assimile, la transforme, l'identifie avec lui.

1° Le surplis, par sa blancheur et son ampleur, figure Jésus-Christ, en tant qu'il doit revêtir le Clerc du manteau éclatant de sa sainteté et l'envelopper tout entier dans la plénitude de ses vertus. « Eo propterea habitu hodiè ab Episcopo candidati Clericatûs induuntur, ut significet ipsos, sæcularis habitûs servitute et ignominiâ depositâ, et sacræ Religionis habitu assumpto, novos homines esse oportere. Vitæ enim novitatem, munditiæ candorem, ac perseverantiæ finem designat, ut verbis utar Stephani Tornacensis in Epist. 123, quam cum ejusdem indumenti munusculo ad Albinum S. R. E. Cardinalem misit, anno 1180, ubi ait : « Regularem habitum per gra-
« tiam Dei sic præfertis exteriùs, ut interiùs conser-
« vetur. Hujus habitûs indicium principale vobis
« mitto, superpelliceum novum, candidum, et talare,
« quod repræsentet vobis vitæ novitatem, munditiæ
« candorem, perseverantiæ finem. » Ad hoc planè significandum alludere videtur Episcopus, cùm ipsos Clericatu initiatos superpelliceo induens, itâ precatur : Induat te Dominus novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis. Huc etiam referri potest constitutum Concilii provincialis Mediolanensis v, ubi inter alia Clericus admonetur : « Ut dùm superpelliceum induit, cogitet quam

« personam sustineat, nempe à sordibus labeque pu-
« ram, qualem vestitus ille indicat. » (Catal. *Pontif. rom. de Cler. fac.*)

2° Le surplis, par le lin dont il est tissu, représente la chasteté sacerdotale. Car, comme on ne blanchit le lin qu'à force de le lessiver et de le frapper, selon la belle expression de Pline, « Linum semper injuriâ fit melius, » ainsi on n'acquiert et on ne conserve la chasteté qu'en mortifiant et en meurtrissant la chair. « Byssus est genus lini candidissimi, et ad summum candorem multâ vexatione et ablutione perductum. Significat autem perfectam carnis munditiam, secundùm illud quod in Apocalypsi legitur : « Byssus sunt sanctificationes sanctorum. » Hanc munditiam caro Sacerdotis ex se non habet, sicut nec linum ex se est candidum ; sed, sicut dictum est, multis castigationibus et ablutionibus redditur candidum, ut aptum fiat indumentis Pontificum. Forma est sacerdotalis munditiæ, ut, secundùm Apostolum, Sacerdotes carnem suam castigent, et in servitutem redigant, et, præeunte gratiâ, habeant per industriam quod non potuerunt habere per naturam. » (Ivo Carnot. *De Signif. indum. Sacerd.*). « Quid per byssum, nisi candens decore munditiæ corporalis castitas designatur? » (S. Greg. *Past.* 2ª P. c. III.)

3° Le surplis, par la nécessité où l'on est de le laver souvent, rappelle au Clerc le soin assidu avec lequel il doit enlever les taches de son ame. Le Clerc est le plus riche ornement de l'Eglise, ce qui fait dire au Pontife : « Eum sinè maculâ in sempiternum custodias ; » il est donc tenu à une plus grande sainteté que le laïque : « Sicut pretiosam vestem exigua quævis macula turpiùs decolorat, ità à nobis multò magis exigitur justitia, cùm in aliis nævus, in nobis sit gravis macula. » (S. Bern. *De tripl. Cast.*). Le Clerc est comme la face de l'Eglise,

désormais saine et pure : « Ut sicut immutatur in vultu ; » mais de même qu'une plaie sur le visage est plus hideuse que sur toutes les autres parties du corps : « ità pariter defectus, vitia, scandala, tantum in sæcularibus non pariunt præjudicium, quantum in Ecclesiasticis. » (Mansi, *De Eccles.*). Le Clerc, plus que nul autre, est cette prunelle de l'œil dont parle Zacharie : « Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei. » (*Zach.* II). « In pedibus quidem per quos in corpore mystico denotantur sæculares, lutum facilè toleratur : at verò personæ Deo consecratæ, quæ sunt veluti oculi, imò pupillæ ipsiusmet Dei, ne umbram quidem nævi admittere debent. » (Mansi, *ibid.*)

Paroles du Pontifical.

1re Partie.

AVIS.

1° Après s'être recueilli un instant, demander la grâce de bien faire cet exercice.

2° S'arrêter sur chaque parole aussi longtemps qu'il est nécessaire pour la goûter et la comprendre.

3° Terminer par un colloque fervent tiré des prières que le Pontife adresse au Seigneur.

—

Tonsurandis ante altare genuflexis, Pontifex surgit et dicit :

℣. Sit nomen Domini benedictum, ℟. Ex hoc nunc et usque in sæculum.

℣. Adjutorium

Des hommes quittent le monde pour se consacrer à Dieu et à l'Eglise : quel plus juste motif de bénir le nom de Celui qui leur a inspiré ce noble dessein? Pour qu'ils puissent le réaliser, ne faut-

nostrum in nomine Domini,

℟. Qui fecit cœlum et terram.

Oremus, Fratres carissimi, Dominum nostrum Jesum Christum pro his famulis suis, qui ad deponendum comas capitum suorum pro ejus amore festinant, ut donet eis Spiritum sanctum qui habitum religionis in eis in perpetuum conservet, et à mundi impedimento, ac sæculari desiderio corda eorum defendat : ut sicut immutantur in vultibus, ità dextera manus ejus virtutis tribuat eis incrementa, et ab omni cæcitate spirituali et humanâ oculos eorum aperiat, et lumen eis æternæ gratiæ concedat : Qui vivit et regnat in unitate ejusdem

il pas invoquer ce même Nom puissant, sage et miséricordieux?

Prêtres et laïques, composant avec le Pontife une même famille, et également intéressés au bon choix des Clercs, prions Jésus-Christ, chef de l'Eglise et souverain Prêtre,—pour les candidats ici présents qui, désireux de n'être plus à eux, mais au Seigneur, pour l'honorer et le servir dans la tribu sainte, s'empressent librement et par amour, sans intérêt et sans contrainte, de faire le sacrifice de leurs cheveux, ornement de leur tête;—afin qu'en échange d'un présent si minime, il leur fasse le don inappréciable de son Saint-Esprit qui conservera en eux jusqu'à la fin, avec les glorieuses livrées de la Cléricature, les vertus dont ces livrées sont le symbole, — et les défendra contre les obstacles que leurs parents, leurs amis, les mondains opposeraient à leur résolution, et contre la triple concupiscence dont le siècle est le théâtre et leur cœur le foyer; — afin aussi qu'en même temps qu'une transformation visible s'opère dans leur extérieur, sa droite toute-puissante, pour donner à leur vertu de nouveaux accroissements, opère invisiblement dans leur intérieur une transformation semblable, —

Spiritûs sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum.

dissipant les ténèbres que l'infirmité de notre nature, les passions, le péché, l'attache aux choses terrestres amasseraient sur les yeux de leur âme, — et les éclairant de ces ravissantes splendeurs de la grâce réservées pour eux dans les trésors éternels, qui, à la connaissance du bien, ajoutent le pouvoir et la volonté de l'accomplir.

Post hæc, sedente Pontifice, Schola inchoat et prosequitur Antiphonam et Psalmum : Tu es, Domine, qui restitues hæreditatem meam mihi.

Conserva me, Domine, quoniam speravi in te.

Je me donne à vous, Seigneur; mais parce que, bizarre et inconstant, je pourrais me reprendre, et que mes ennemis, le monde et le démon, irrités de voir leur proie leur échapper, chercheront à me ressaisir, défendez-moi contre eux et contre moi-même; retenez-moi avec les chaînes de votre amour. Ce n'est pas sur moi, mais sur vous que se fonde mon espoir.

Dixi Domino, Deus meus es tu; quoniam bonorum meorum non eges.

Je vous ai dit et je vous redis du plus profond de mon cœur : Vous êtes mon Dieu et mon tout. A ce choix, c'est moi seul qui gagne; car, néant et péché, que puis-je offrir à un Dieu pour prix d'un Dieu? et qu'ai-je que je ne l'aie reçu de lui?

Sanctis, qui

Je veux fixer ma demeure dans

sunt in terrâ ejus : mirificavit omnes voluntates meas in eis.

le sanctuaire, venir en aide aux ministres du Seigneur, chanter les divins cantiques et travailler au salut des âmes. C'est pour cela que j'ai quitté le monde, que je cultive la science, que je prie pour l'Eglise et que j'édifie mes frères. Cette bonne volonté pour ses saints et pour son temple, que le Seigneur m'a donnée, remplit de joie et d'admiration le ciel et la terre.

Multiplicatæ sunt infirmitates eorum : posteà accéleraverunt.

Autant je chéris l'Eglise de Dieu, autant je hais la synagogue de Satan. Les méchants vont multipliant sans honte et sans fin leurs erreurs et leurs vices, vraies infirmités de leur esprit et de leur cœur dégradé; et, ce qu'ils devraient étouffer et cacher, ils mettent leur ardeur et leur gloire à le propager et à l'étaler.

Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus : nec memor ero nominum eorum per labia mea.

A Dieu ne plaise que j'aie jamais commerce avec eux, et que je sacrifie à leurs idoles, ces impies systèmes et ces passions impures ! Je ne souillerai ni ma mémoire en les rappelant à ma pensée, ni mes lèvres en prononçant leur nom. O monde, je t'abhorre et je te déteste.

Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.

Le Seigneur est la part qui m'est échue en héritage, et la portion qui m'est destinée. Puisqu'il est vérité et charité, mon esprit aura son trésor, mon cœur aura aussi le sien. C'est vous-même, Seigneur, qui me donnerez et me conserverez mon héritage, en vous donnant

et vous conservant vous-même. Assez et trop longtemps le péché m'a séparé de vous, soyez mon héritage à jamais.

Quilibet, dùm tondetur, dicit : Dominus pars hæreditatis meæ, etc.

Nota. On n'achève pas le psaume, apparemment parce que la fin a un autre objet, la résurrection du Sauveur.

Omnibus tonsis, surgit Pontifex, et stans versus ad illos, dicit :

Oremus. Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, ut hi famuli tui, quorum hodiè comas capitum pro amore divino deposuimus, in tuâ dilectione perpetuò maneant; et eos sinè maculâ in sempiternum custodias. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Dieu tout-puissant, principe et fin de toutes choses, nous vous demandons cette grâce : que vos serviteurs ici prosternés, dont nous venons en ce jour si ardemment désiré de couper les cheveux, persévèrent avec une inébranlable constance dans le divin amour qui a seul inspiré leur démarche; conservez-les purs et irrépréhensibles jusqu'à la fin de leur carrière. Par Jésus-Christ, etc.

Paroles du Pontifical.

2me Partie.

AVIS. } Comme à la page 25.

Tùm Schola inchoat et prosequitur Antiph. Hi accipient... *et Psal.* Domini est...

Domini est terra, et plenitudo ejus : orbis terrarum, et universi qui habitant in eo.	La terre et tout ce qu'elle contient, le globe et ses habitants, appartiennent au Seigneur. On peut bien se contenter et s'applaudir de l'avoir pour héritage. A qui possède le maître de tout, que manque-t-il? et à qui se confie en lui, quel mal arrivera-t-il?
Quia ipse super maria fundavit eum : et super flumina præparavit eum.	Pour montrer qu'il est notre appui nécessaire et que nous dépendons immédiatement de sa Providence, il a donné au continent pour base les fleuves et les mers, un élément fluide qui a besoin lui-même du bras de Dieu pour appui.
Quis ascendet in montem Domini? aut quis stabit in loco sancto ejus?	Quel est celui qui entrera dans le sanctuaire chrétien, représenté par le temple de Jérusalem bâti sur la montagne de Sion, pour y résider et servir aux autels? Qu'on nous dise les conditions qu'il doit remplir, les dispositions exigées de lui.
Innocens manibus et mundo cor-	C'est celui dont les mains sont innocentes et le cœur pur, égale-

de : qui non accepit in vano animam suam, nec juravit in dolo proximo suo.

ment cher à Dieu et aux hommes; celui qui n'use pas sa vie dans les vains amusements des mondains, et qui ne se permet à l'égard de ses frères ni fraude, ni malice, ni haine, ni vengeance.

Hic accipiet benedictionem à Domino : et misericordiam à Deo salutari suo.

A lui la bénédiction qui fait croître en vertu et protége contre les ennemis. A lui la miséricorde qui pardonne, relève et console. Il recevra l'une et l'autre du Seigneur, son Dieu et son Sauveur.

Hæc est generatio quærentium eum : quærentium faciem Dei Jacob.

Voilà la génération de ceux qui cherchent Dieu véritablement, par la pratique du grand précepte de la charité; de ceux qui cherchent à voir aujourd'hui par une foi vive, et dans le ciel par intuition, la face du Dieu des Patriarches.

Attollite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales, et introibit Rex gloriæ.

Princes de l'Eglise, augustes Pontifes, ouvrez vos portes; ouvrez-vous, portes contre lesquelles l'enfer s'agitera vainement : et ce roi, vainqueur du monde et de ses passions, digne de tout honneur, entrera dans le sanctuaire.

Quis est iste Rex gloriæ? Dominus fortis et potens, Dominus potens in prælio.

Quel est ce roi si glorieux? c'est ce Clerc enrôlé sous l'étendard de Jésus, fort de sa force, puissant de sa puissance. C'est lui qui a vaillamment combattu les combats du Seigneur.

Attollite portas, principes, vestras, et elevamini, portæ æternales, et

Princes de l'Eglise, augustes Pontifes, ouvrez vos portes; ouvrez-vous, portes contre lesquelles l'enfer s'agitera vainement : et ce roi,

introibit Rex gloriæ.

vainqueur du monde et de ses passions, digne de tout honneur, entrera dans le sanctuaire.

Quis est iste Rex gloriæ? Dominus virtutum ipse est Rex gloriæ.

Quel est ce roi si glorieux? Ce Clerc, vaillant soldat de Jésus, voilà le roi digne de tout honneur.

Gloria Patri...

Gloire à l'adorable Trinité...

Antiphonâ finitâ, surgit Pontifex, et ad altare conversus, dicit : Oremus. *Et ministri dicunt :* Flectamus genua. ℟. Levate.

Une grande grâce va être demandée, que toute l'assistance fléchisse le genou.

Et mox ad tonsos genuflexos versus Pontifex dicit :

Adesto, Domine, supplicationibus nostris, et hos famulos tuos benedicere dignare, quibus, in tuo sancto Nomine, habitum sacræ religionis imposuimus; ut, te largiente, et devoti in Ecclesiâ tuâ persistere, et vitam percipere mereantur æternam. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Soyez attentif et propice, Seigneur, à nos supplications redoublées, et daignez bénir ces Clercs désormais engagés à votre service, auxquels nous donnons, pour la gloire et par la vertu de votre saint Nom, l'habit sacré de la religion, afin que, par l'effet de votre largesse sur laquelle nous comptons, ils méritent de demeurer toujours fidèles dans votre Eglise, se dévouant, se dépensant pour elle, et de recevoir avec la vie éternelle la gloire spéciale réservée à vos ministres. Par Jésus-Christ auteur et distributeur de tout don. Qu'il en soit ainsi. Oui, il en sera ainsi.

Tùm Pontifex sedet, et accipiens manu superpelliceum, dicit singulis :

Induat te Dominus novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis.

Que le Seigneur, vous couvrant d'un vivant manteau, ou plutôt, transformant votre être tout entier, vous rende semblable à l'homme au sortir des mains de Dieu, véritablement juste et saint, semblable surtout au nouvel Adam, Jésus-Christ, orné et enrichi de la plénitude de la sainteté et de la justice.

Nota. On ne voit pas que le Tonsuré doive dire : *Induat me...* Il lui suffit d'entrer dans l'esprit de la prière.

Quo expedito, surgit Pontifex, et versus ad illos dicit :

OREMUS. Omnipotens sempiterne Deus, propitiare peccatis nostris, et ab omni servitute sæcularis habitûs hos famulos tuos emunda; ut, dùm ignominiam sæcularis habitûs deponunt, tuâ semper in ævum gratiâ perfruantur, ut sicut similitudinem co-

O Dieu, dont nous aimons à proclamer l'éternité et la puissance, effacez nos péchés, oubliez notre propre indignité, et n'ayant égard qu'à votre bonté, débarrassez vos serviteurs, sur lesquels s'arrêtent vos yeux et les nôtres, de tous les liens et de toutes les sollicitudes qui s'attachent à l'habit séculier; afin qu'en même temps qu'ils dépouillent un habit destiné trop souvent à couvrir tant de hontes, ils entrent pour toujours en possession de votre grâce, splendide vêtement de leur âme; et comme

ronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus, sic tuâ virtute hæreditatem subsequi mereantur æternam in cordibus : Qui cum Patre...	nous mettons sur leur tête l'image de votre couronne, ainsi, par l'effet de votre grâce, ils méritent, en la portant avec honneur, de recevoir et de posséder dans leur cœur l'héritage éternel, qui n'est autre que vous, ô Jésus, qui vivez et régnez...

Deinde Pontifex, sedens cum mitrâ, alloquitur eos sub his verbis :

Filii carissimi, animadvertere debetis, quòd hodiè de foro Ecclesiæ facti estis, et privilegia clericalia sortiti estis : cavete igitur, ne propter culpas vestras illa perdatis ; et habitu honesto, bonisque moribus atque operibus Deo placere studeatis. Quod ipse vobis concedat per Spiritum sanctum suum. ℟. Amen.

N'est-il pas juste que le Clerc, par sa gravité et ses œuvres saintes, s'efforce de conserver de si beaux priviléges? L'Eglise insiste sur la persévérance : ah ! c'est qu'elle vient d'adopter le Clerc, elle n'a plus qu'un désir, celui de le conserver toujours. Dans l'oblation de l'Agneau, le Seigneur avait ordonné d'offrir « caudam totam cum renibus. » (*Levit.* III). Ce qui a fait dire à saint Grégoire : « In caudâ quippe finis est corporis, et ille benè immolat qui sacrificium boni operis usque ad finem debitæ perducit actionis. » (*Hom.* 85, *in Evang.*). « Perseverantia, dit saint Bernard, nutrix est ad meritum, mediatrix ad præmium, soror patientiæ, constantiæ filia, amica pacis, amicitiarum nodus, unanimitatis vinculum, sanctitatis propugnaculum. Tolle perseverantiam, nec obsequium mercedem habet, nec beneficium gratiam, nec laudem fortitudo. Sola est cui æternitas redditur, vel potiùs quæ

æternitati hominem reddit, dicente Domino : « Qui per« severaverit usque in finem, hic salvus erit. » (*Epist.* 129.)

Le vieil homme, et l'homme nouveau figuré par le Surplis.

Premier Prélude. Saint Paul répète à chaque instant qu'il y a en nous comme deux hommes distincts, et que notre grand travail est de faire mourir l'homme terrestre pour faire vivre l'homme céleste.

Deuxième Prélude. Se représenter le Pontife disant au Tonsuré en lui donnant le surplis : « Induat te Dominus novum hominem.... »

Troisième Prélude. Demander à Dieu l'énergie nécessaire pour entreprendre cette guerre contre le vieil homme.

Quel phénomène, quel monstrueux assemblage, ou plutôt, quel mystère que le chrétien !

Il a :

1° Deux pères : Le premier Adam, qui lui a transmis, avec son limon, ses penchants pervers; et le second Adam, qui lui communique, avec son esprit vivifiant, des goûts divins comme les siens : « Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.. » (I. *Cor.* xvii.)

2° Deux naissances : L'une charnelle, qui le condamne à la dissolution; l'autre spirituelle, qui lui assure la résurrection : « Duæ sunt nativitates : una de terrà, alia de cœlo; una de carne, alia de spiritu; una de mortalitate, alia de æternitate ; una de masculo et feminâ, alia de Deo et Ecclesiâ. » (S. Aug. *Tract.* xi, *in Joan.*)

3° Deux vies : La vie des sens, et la vie de l'esprit. La première, qui vient d'en bas, le tire en bas et lui fait

goûter les choses charnelles : « Qui enim secundùm carnem sunt, quæ carnis sunt, sapiunt. » La seconde, qui vient d'en haut, le tire en haut et lui fait goûter les choses spirituelles : « Qui verò secundùm spiritum sunt, quæ sunt spiritûs, sentiunt. » La vie naturelle constituée dans la chair et entretenue par la concupiscence, foyer du péché, n'est au fond qu'une mort : « Nam prudentia carnis, mors est. » La vie surnaturelle ayant son siége dans l'esprit et s'alimentant par la charité, principe du mérite, est réellement vie et paix : « Prudentia autem spiritûs, vita et pax. » (*Rom.* VIII.)

Dans le chrétien il y a donc comme deux hommes distincts : l'homme terrestre et l'homme céleste, celui qui dépose en lui les germes de la mort avec les semences de tous les vices, et celui qui lui apporte les germes de la vie avec les semences de toutes les vertus ; et, selon qu'il suit l'un ou l'autre, qu'il obéit aux élans sublimes de cette partie de lui-même qui est sanctifiée par la charité, ou qu'il cède aux appétits ignominieux de celle qui est corrompue par la concupiscence, il se dégrade ou s'ennoblit, descend dans la boue ou s'élève vers le ciel, s'animalise ou s'angélise : « Primus homo de terrâ, terrenus ; secundus homo de cœlo, cœlestis. Qualis terrenus, tales et terreni ; et qualis cœlestis, tales et cœlestes. » (I. *Cor.* XV.)

Entre ces deux hommes la guerre est continuelle et acharnée. Chacun veut dominer au préjudice et par la destruction de l'autre. Si l'homme animal l'emporte, l'homme spirituel succombe ; et parce que le péché mortel fait mourir toute la charité, la défaite est entière. Si l'homme spirituel a l'avantage, comme la charité ne fait pas mourir toute la concupiscence, l'homme animal est vaincu non désarmé, affaibli non anéanti.

Déjà, sans doute, par le baptême, Jésus-Christ avait

porté au vieil homme un coup terrible. Attendu qu'une simple ablution eût été insuffisante pour laver nos souillures, et que c'eût été peu d'un replâtrage pour consolider un édifice si profondément ébranlé, il nous avait donné mystiquement la mort pour nous rendre la vie, il nous avait démolis de fond en comble pour nous reconstruire : « Ità vitiis eramus immersi, ut nullâ ratione purgari possemus, sed opus fuit regeneratione ; nam secundam nativitatem regeneratio significat, et nos, ut veterem domum quam evertere oportet, Deus denuò condidit. » (Theophil. *Ad Tit.* c. 3.)

Toutefois le blessé s'agite et se remue encore, il jette le défi et la menace au vainqueur, il se mesure corps à corps avec lui, s'attache à ses membres, le suit partout, gêne, souille, arrête la plupart de ses opérations : « Non enim quod volo bonum, hoc facio ; sed quod nolo malum, hoc ago... Condelector enim legi Dei, secundùm interiorem hominem : video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati, quæ est in membris meis. » (*Rom.* VII.)

De quoi s'agit-il donc pour tout chrétien, et plus spécialement pour le clerc ? D'enchaîner et de réduire de plus en plus l'homme animal, et de donner la victoire et un libre essor à l'homme spirituel ; de faire croître et grandir l'un de tout ce que nous enlevons à l'autre ; de mortifier la bête et de vivifier l'ange ; de nous dépouiller d'Adam, pour nous revêtir de Jésus-Christ ; ou plutôt de consommer la mort de notre premier père, pour perfectionner la vie du second. Ce parricide est innocent ; Adam lui-même, du haut du ciel, y applaudit, et Jésus-Christ ne reconnaît pour ses légitimes enfants que ceux qui le commettent.

Assurément, rien n'est plus noble, plus divin que cette entreprise ; mais aussi rien n'est plus difficile et plus pénible. C'est nous-mêmes qui sommes en jeu, notre

cœur est le théâtre vivant de cette guerre intestine, le vainqueur ne se distingue pas du vaincu, celui qui reçoit les coups se confond avec celui qui les porte.

Et voici le double effet de l'initiation a la Cléricature : 1° *La mort à soi-même*, signifiée par la Tonsure. Sur ces paroles d'Ezéchiel : « Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumcisus corde, et incircumcisus carne, non ingredietur sanctuarium meum,» saint Jérôme s'écrie : Si quandò ergò alienigenas introducere voluerimus in templum Dei, cicumcidamus aures eorum, et labia, et cor, et omnem carnem, oculosque, gustum, et odoratum, ut omnia cum Dei timore, et ratione faciamus. Audiant hoc Episcopi atque Presbyteri, et omnis Ordo ecclesiasticus : ut non inducant filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ne sint in sanctuario Dei, et polluant domum ejus. » (*In* c. XLIV *Ezech.*). Cette circoncision universelle, est-ce autre chose que l'entière mort du vieil homme dont on a éteint ou enchaîné tous les sens ?

2° *La vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu*, signifiée par le surplis. « Sitis per Christum sensibus innovati, abjectâ sæculi hujus figurâ ; et totâ inveteratæ imaginis deformitate projectâ, formam vestram in formam vestri reducite Salvatoris : ut novitas sensuum vestrorum in vestris actibus elucescat, et cœlestis homo cœlesti habitu jam gradiatur in terrâ. » (S. Petr. Chrysol. *S.* 120). Cette régénération, cette réformation, cette transformation qui se révèle dans l'homme tout entier, au dedans et au dehors, est-ce autre chose encore que la vie éclatante de l'homme nouveau, Jésus-Christ ?

De la l'obligation pour le Clerc de réaliser en lui, par la mort a soi-même et la vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu, la signification de son double insigne. « Quod verò majoris faciendum est, quodque

à vobis in hàc occasione vel maximè desidero, hoc est, ut scilicet huic rasuræ vera quædam conjuncta sit resolutio in praxim et executionem mittendi ea quæ per hunc usum significantur. Parùm enim nobis proderit habitu exteriori à sæcularibus discretos esse, nisi etiam moribus à personis mundanis secernamur. In confusionem nostram et non in gloriam quodvis nobis cedet testimonium exterius dignitatis, nostræque vocationis præcellentioris, si demùm in virtutibus multis illorum fuerimus inferiores. Parùm refert segregatio et distinctio habitûs, si in praxi et conversationibus sæcularibus et mundanis perseveraverimus.» (S. Car. Borr.)

Colloque *avec Notre-Seigneur*. Lui adresser, en se les appliquant à soi-même, les deux oraisons récitées par le Pontife : *Adesto, Domine, supplicationibus nostris... Omnipotens sempiterne Deus, propitiare peccatis nostris...*

Mystère de notre incorporation à Jésus-Christ.

Premier Prélude. Pour nous en donner quelque intelligence, l'Esprit-Saint emploie la comparaison de l'édifice, du cep de vigne, du corps humain, emprunte même de l'adorable Trinité un sublime rapprochement.

Deuxième Prélude. Se reporter sur les fonts sacrés où l'incorporation s'est faite pour chacun de nous.

Troisième Prélude. Demander la grâce de saisir l'exposé et de vivre selon l'esprit de ce mystère.

1° Comparaison de l'édifice. Un temple s'élève sur la terre et se consomme dans les cieux. Jésus-Christ en est la pierre fondamendale et angulaire, les Apôtres et les Prophètes en sont les colonnes fortes et puissantes; les chrétiens, chacun dans son ordre,

composent les murailles et les ornements; l'Esprit-Saint est l'architecte, la charité le ciment, Dieu l'objet du culte qu'on rendra dans ce temple aux siècles des siècles : « Superædificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu, in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino; in quo et vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu. » (*Eph.* II.)

De sa main divine Jésus-Christ porte l'immense architecture de son Eglise et l'affermit contre les tempêtes suscitées par l'enfer : tous les peuples de croyances jadis si opposées, il les réunit en un seul peuple : nous tous qui avons la foi au Sauveur Jésus, nous pesons pour ainsi dire sur lui, nous nous élevons lentement sur cette base sacrée; et de jour en jour ce temple mystérieux s'embellit, se décore, recule les limites de sa vaste enceinte jusqu'aux confins de l'univers, va chercher son faîte et son couronnement au haut des cieux, dans les profondeurs de l'éternité.

2° Comparaison du cep de vigne. « Ego sum vitis vera : et Pater meus agricola est. Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum; et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat. Manete in me : et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite : sic nec vos, nisi in me manseritis. Ego sum vitis, vos palmites. Qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum : quia sine me nihil potestis facere. Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, et arescet : et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet. » (*Joan.* XV.)

O Jésus, vigne divine, que je sois toujours votre branche, enté sur votre tige, tirant de vous mon suc et ma vie, un avec vous. Faites couler en moi la sève de votre grâce, pour que je produise des feuilles, des

fleurs et des fruits : oui, de bonnes pensées, de saints désirs, des actions méritoires. Que je ne me sépare jamais de vous, en perdant la foi ou la charité ; car je le confesse sans peine sur votre parole, sans vous je ne puis rien, absolument rien, ni peu, ni beaucoup. Si le céleste Vigneron me juge digne de sa culture, qu'il émonde et retranche en toute liberté ; mon unique désir est de porter des fruits en vous, par vous et pour vous.

3° COMPARAISON DU CORPS HUMAIN. « Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa : omnia autem membra corporis, cùm sint multa, unum tamen corpus sunt : ità et Christus. » (I. *Cor.* XII). « Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro. » (*Ib.*). « Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? » (*Ib.* VI). « Quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus. » (*Eph.* V). « Participes enim Christi effecti sumus. » (*Hebr.* III). « Initium substantiæ ejus. » (*Ib.*). « In Christo nova creatura. » (II. *Cor.* V). « Ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur. » (*Eph.* I). « Caput, ex quo totum corpus, per nexus et conjunctiones subministratum et constructum, crescit in augmentum Dei. » (*Coloss.* II.)

Centre et distributeur de la vie, notre Chef, toujours attentif et toujours généreux, du haut du ciel insinue à point nommé, dans ses membres, de peur qu'ils ne s'épuisent, par d'invisibles et mystérieux canaux, les secours que réclament leurs emplois et leurs nécessités pressantes ; et nous, en croissant spirituellement sous notre Chef, nous l'achevons, nous le complétons, nous le perfectionnons, comme les membres achèvent, complètent, perfectionnent le Chef; et nous devenons, comme s'exprime saint Paul, *plenitudo ejus*, et il se fait ce qu'il ose bien nommer *augmentum Dei !*

4° SUBLIME RAPPROCHEMENT EMPRUNTÉ DE L'ADORABLE TRINITÉ. « Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus, quia tu me misisti. Et ego claritatem quam dedisti mihi, dedi eis : ut sint unum sicut et nos unum sumus. Ego in eis, et tu in me : ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti. » (*Joan.* XVII). Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, par l'unité de nature, ne font qu'un seul et même Dieu. Dieu le Fils, avec l'humanité sainte, par l'union hypostatique, ne fait qu'un seul et même Jésus-Christ. Jésus-Christ, avec les chrétiens, par charité sans doute, par grâce et par adoption, ne fait qu'une seule chose, *unum*. De Dieu, de Jésus-Christ, des chrétiens, il se forme donc comme une ineffable unité, comme une divine consommation dont le nœud et le secret ne se découvriront qu'aux splendeurs de l'éternité : « In illo die, » disait Jésus-Christ, « vos cognoscetis quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis. » (*Joan.* XIV.)

O chrétien, membre de Jésus-Christ, complément de Jésus-Christ, temple de l'Esprit de Jésus-Christ, être sacré, allié à l'adorable Trinité, admire ta grandeur, reconnais ta noblesse, rends-toi digne de tes glorieuses destinées !

COLLOQUES : 1° *Avec l'Ange gardien.* De quels yeux pleins de respect et d'amour nous envisagea-t-il au sortir du baptême !

2° *Avec Dieu le Père.* Le remercier de nous avoir adoptés pour enfants, lui qui avait déjà un Fils immortel, héritier naturel de son royaume, digne de toutes ses complaisances.

3° *Avec Jésus-Christ.* Le prier d'augmenter notre foi, notre espérance, notre charité, liens sacrés qui nous attachent à lui, afin que, nous unissant de plus

en plus à notre Chef, nous n'ayons avec lui qu'un même esprit et une même vie, selon l'énergique parole de l'Apôtre : *Qui adhæret Domino, unus spiritus est.* (I. *Cor.* VI.)

Principes de notre incorporation à Jésus-Christ.

Premier Prélude. L'union est contractée par le Baptême, affermie par la Confirmation, rendue plus indissoluble par l'Eucharistie, entretenue et vivifiée par l'effusion journalière de la grâce.

Deuxième Prélude. Se reporter au jour de la première communion, où, après nous être nourris du corps de Jésus-Christ, nous renouvelâmes solennellement l'alliance faite avec lui au baptême.

Troisième Prélude. Prier Jésus-Christ de nous découvrir les principes de cette incorporation glorieuse.

1° L'UNION EST CONTRACTÉE PAR LE BAPTÊME. « Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive Gentiles, sive servi, sive liberi ; et omnes in uno Spiritu potati sumus. » (I. *Cor.* XII). Pour qu'un membre soit censé appartenir à un corps, il faut qu'il soit sous l'action du même esprit qui anime les autres membres de ce corps. Ainsi mon bras droit est à moi, non au voisin, parce que le même esprit qui anime mes autres membres anime aussi mon bras droit, et que l'esprit du voisin lui est tout-à-fait étranger. « Corpus utique meum vivit de spiritu meo. Vis ergò et tu vivere de Spiritu Christi ? In corpore esto Christi. Numquid enim corpus meum vivit de spiritu tuo ? Meum vivit de spiritu meo, et tuum de spiritu tuo. Non potest vivere corpus Christi, nisi de Spiritu Christi. » (S. Aug. *Tract.* 26, *in Joan.*)

Or, au baptême, l'Esprit de Jésus-Christ nous a été

donné ; nous l'avons reçu, il nous anime, nous dirige, nous vivifie ; il opère en nous et par nous ; il est véritablement, dans l'ordre surnaturel, quoique par charité et par grâce, notre âme et notre vie. Dès-lors nous tous qui sommes mus par l'Esprit de Jésus-Christ, abreuvés de l'Esprit de Jésus-Christ, nous pouvons nous glorifier d'être incorporés à Jésus-Christ, d'être les propres membres de Jésus-Christ.

2° L'UNION EST AFFERMIE PAR LA CONFIRMATION. « Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, » dit l'Apôtre parlant de ce sacrement. (II. *Cor.* I). En se communiquant de nouveau à nous, l'Esprit de Jésus-Christ a comme doublé les nœuds qui déjà nous attachaient à notre Chef, il nous a consolidés et enracinés en lui, il nous a portés plus avant dans son cœur, aux sources mêmes de la vie.

« Et qui unxit nos Deus. » Comme une liqueur onctueuse qui, tombant sur une étoffe, l'imbibe et la pénètre tellement qu'il n'est presque plus possible de distinguer et de séparer l'une de l'autre : ainsi l'Esprit de Jésus-Christ, non content de se reposer sur nous, de nous recouvrir et investir, est entré dans les puissances de notre âme, a pénétré comme l'huile jusqu'à la moelle de nos os, a percé jusqu'au fond de notre substance.

« Qui et signavit nos. » Pour nous désigner et nous reconnaître comme sa propriété, l'Esprit de Jésus-Christ a gravé en nous son empreinte, son effigie, son caractère : diadème royal, tiare sacrée, éblouissant soleil sous lequel notre front se dresse avec une sainte fierté, signe authentique de notre adoption, titre ineffaçable de notre noblesse que nous portons ostensiblement aux yeux des anges et que nous étalerons au grand jour de l'éternité.

« Et dedit pignus Spiritûs in cordibus nostris. » Le vendeur qui ne peut pas ou ne veut pas délivrer

immédiatement l'objet du contrat, donne des arrhes à l'acquéreur pour le dédommager et lui ôter toute défiance : ainsi, avant de nous mettre en possession du ciel, objet du contrat conclu entre lui et nous, et pendant que nous remplissons la condition, qui est l'accomplissement de sa loi, Dieu met dans nos cœurs un autre lui-même, l'équivalent du ciel, celui qui consomme la félicité des élus, l'Esprit de Jésus-Christ, comme un gage infiniment acceptable du traité, comme la promesse vivante et le délicieux avant-goût de la gloire et du bonheur éternel. Ne serons-nous pas contents et rassurés? Dieu pourrait-il anéantir un corps, une âme, temple et domicile de son Esprit?

3° L'UNION EST RENDUE PLUS INDISSOLUBLE PAR L'EUCHARISTIE. «Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est? Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus. » (I. *Cor.* X). L'humanité qu'il nous a empruntée, le Fils de Dieu nous la rend dans l'Eucharistie; mais il la rend à chacun de nous, mais il nous la rend aussi souvent que nous voulons l'accepter, mais il nous la rend remplie et pénétrée de sa divinité.

Il faut entendre le magnifique raisonnement de saint Hilaire : « Et hæc accepta atque hausta id efficiunt, ut et nos in Christo, et Christus in nobis sit. Est ergò in nobis ipse per carnem, et sumus in eo, dùm secum hoc quod nos sumus, in Deo est. » Dès-lors il nous transmet ineffablement la vie qu'il tire de son Père : « Vivit ergò per Patrem : et quo modo per Patrem vivit, eodem modo nos per carnem ejus vivemus. » Et parce que le Père est en Jésus-Christ et Jésus-Christ en nous, le mystère de l'unité est consommé : « Ità enim omnes unum sumus, quia et in Christo Pater est, et Christus in nobis est.» (Lib. VIII, *de Trinit.*)

4° L'UNION EST ENTRETENUE ET VIVIFIÉE PAR L'EFFUSION JOURNALIÈRE DE LA GRACE. « Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritûs sit cum omnibus vobis. » (II. *Cor.* XIII). « Et qui justus est, justificetur adhuc; et sanctus, sanctificetur adhuc. » (*Apoc.* XXII). C'est un point de doctrine, que toute bonne œuvre produit dans le juste une augmentation de grâce sanctifiante.

D'où il faut conclure que, placés aux sources abondantes et intarissables de la grâce et de la vie, attirant dans notre âme par chaque acte méritoire l'Esprit-Saint et ses dons, ouvrant à souhait sur notre tête les canaux des divines miséricordes, ajoutant incessamment de nouveaux degrés à notre justice et à notre charité, nous grandissons, nous nous développons, nous devenons des membres de Jésus-Christ plus beaux, plus vigoureux, plus dignes de notre Chef, jusqu'au moment où Dieu le Père, voyant en nous la vive et resplendissante image de son Fils, se hâte de nous transporter dans la gloire : « Donec occurramus omnes... in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. » (*Eph.* IV.)

COLLOQUES : 1° *Avec Joseph et Marie.* Qu'ils fassent croître en nous Jésus-Christ, en nous obtenant son Esprit, comme ils le firent croître autrefois par les soins prodigués à son enfance.

2° *Avec Jésus-Christ.* Qu'il nous pardonne de l'avoir si longtemps retenu petit et à l'étroit dans notre cœur; désormais qu'il dilate ce cœur et y grandisse à l'aise.

3° *Avec l'Esprit-Saint.* Qu'il nous communique la vie de Jésus-Christ, et se fasse à lui-même un sanctuaire et un trône digne de sa sainteté et de sa grandeur.

Conséquences de notre incorporation à Jésus-Christ.

Premier Prélude. Tout s'explique par ce mystère; il est comme la clé, la raison, l'essence même du Christianisme.

Deuxième Prélude. Nous reporter au moment où la Confirmation nous unit plus étroitement à Jésus-Christ.

Troisième Prélude. Prier Jésus-Christ de nous faire comprendre et goûter les conséquences de ce mystère.

PREMIÈRE CONSÉQUENCE. *L'unité de l'Eglise.* « Ventum est ad hominem faciendum, et factus est unus, et de uno factum est genus humanum. Nec duos facere voluit separatim masculum et feminam, sed de uno unam. Quare sic et de uno genus humanum inchoatur, nisi quia generi humano unitas commendatur? » (S. Aug. *Serm. addict.* xx). Mais bientôt la famille d'Adam se multipliant, les villes se formèrent, puis les royaumes; et les hommes, d'abord réunis sous le même toit, devinrent étrangers les uns aux autres et souvent acharnés ennemis.

Que fera le Fils de Dieu pour reconstituer l'unité? Il nous fera remonter tous les degrés qui nous en ont fait déchoir. Après avoir fait de son Eglise un royaume: « Fecisti nos Deo nostro regnum » (*Ap.* v); une cité: « Sed estis cives sanctorum » (*Eph.* II); une maison: « Et domestici Dei » (*ib.*); une famille: « Omnes autem vos fratres estis » (*Matth.* XXIII); lorsque toutes nos conceptions et nos espérances étaient à bout, il trouve le secret de ne faire de tous les hommes qu'un seul homme mystique, de les unir tous comme membres au même Chef, de les animer tous du même esprit, pour les consommer tous dans la même gloire.

Dieu, il se fait homme dans l'incarnation ; et, Dieu-homme, il s'incorpore successivement le reste de l'humanité par les sacrements.

Deuxième conséquence. *La dignité du chrétien.* Le Fils de Dieu a uni sa nature à la nôtre : il s'est fait fils de l'homme, pour élever les enfants des hommes à la qualité d'enfants de Dieu ; il est né de notre race, notre sang a coulé dans ses veines, c'est l'un de nous, c'est comme le fruit de nos entrailles, il appartient à notre famille, il compte ses ancêtres parmi les nôtres, et le genre humain rencontre un Dieu dans ses généalogies. Qu'on ne m'objecte plus mon néant ; tout néant que je suis, je suis homme; et mon Dieu, qui est tout, est homme.

Petit enfant qu'on vient de régénérer, tu ne connais pas encore ton père sur la terre, et déjà le grand Dieu t'appelle son fils : le nom qu'il ne donne pas au premier des Séraphins, il le donne au dernier des chrétiens. Tes yeux chargés d'épais nuages ne peuvent distinguer les membres de ta famille, et l'adorable Trinité fixe avec amour ses regards sur toi. Tu as un trône dans le royaume de Dieu, toi qui ne peux encore imprimer tes pieds sur le sable : le ciel est ta maison, ta maison paternelle ; les saints sont tes frères, et tu es leur cohéritier. Un ange est descendu d'en-haut, comme un officier d'honneur, pour te faire cortége et te conduire en triomphe à ton héritage ; et du ciel à la terre, dans les tribus militantes et dans les phalanges glorieuses, tout vient à ton aide, tout t'appelle, tout te répond, tout t'aime, tout te salue, tout te bénit.

Troisième conséquence. *L'obligation de vivre de la vie de Jésus-Christ.* On doit vivre de la vie de celui dont on a reçu l'esprit. L'aiglon vit de la vie de l'aigle, le lionceau de la vie du lion. Quiconque a reçu l'Esprit de Jésus-Christ, doit vivre de la vie

de Jésus-Christ : mêmes pensées, mêmes désirs, mêmes affections, même langage, mêmes démarches. Notre vie ne doit pas être seulement une imitation, mais la continuation de la vie de Jésus-Christ. A nous de le reproduire, de le rendre visible, au point de dire avec l'Apôtre : « Vivo autem, jam non ego, vivit verò in me Christus. » (*Gal.* II). Dieu le Père nous verra avec complaisance prier, souffrir, travailler; car ce n'est plus simplement un homme, c'est Jésus-Christ avec nous et en nous qui priera, souffrira, travaillera. « Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum! » Heureux commerce! admirable échange! ses splendeurs nous illuminent, les ardeurs de son cœur nous réchauffent, ses vertus deviennent nos vertus. « Sicut unguentum in capite quod descendit in barbam, barbam Aaron : quod descendit in oram vestimenti ejus : » ses mérites découlent sur ses membres les plus inférieurs. « Sicut ros Hermon qui descendit in montem Sion : » sur les membres en apparence les plus éloignés du Chef. « Quoniam illic mandavit Dominus benedictionem et vitam in sæculum sæculi » (*Ps.* 132) : nulle action faite en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, qui ne change de nature, ne se divinise et ne contracte une valeur infinie : le ciel et l'éternité ne sont pas une récompense au-dessus de son mérite.

Quatrième conséquence. *L'idée qu'il faut avoir 1° du péché.* Le péché mortel est comme une paralysie qui empêche le sang et la vie de circuler dans les veines; le péché véniel est comme une humeur épaisse et maligne qui, sans interrompre tout-à-fait la circulation, la gêne cependant.—2° *De l'impureté.* C'est un attentat sacrilége contre les membres de Jésus-Christ : « Tollens ergò membra Christi, faciam membra meretricis? » (I. *Cor.* VI). — 3° *Du scandale.* Il arrache des membres à Jésus-Christ, et les livre à Satan.

—4° *Du zèle.* Sa fin est de travailler « in augmentum corporis... in ædificationem corporis Christi. » (*Eph.* IV). — 5° *De la modestie.* « An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs sancti, qui in vobis est?... Glorificate et portate Deum in corpore vestro. » (I. *Cor.* VI). — 6° *Des épreuves.* C'est le marteau du divin Ouvrier qui façonne la pierre, et met d'autant plus de soin à la polir et à l'orner que sa place dans l'édifice doit être plus distinguée et plus honorable.

CINQUIÈME CONSÉQUENCE. *La sainteté nécessaire aux Clercs.* « Sicut artifex ex omnibus lapidibus eligit meliores, et ponit à foris in facie ædificii, cæteros autem lapides qualescumque mittit intùs : sic Ecclesia meliores christianos eligit, et ponit in facie Ecclesiæ, id est, alios facit sacerdotes, alios diaconos, cæterosque ministros Ecclesiæ. Nullam debent habere maculam, neque in verbo, neque in cogitatu, neque in facto, neque in opinione, quia sunt pulchritudo Ecclesiæ; et si mali fuerint, totam deturpant Ecclesiam. Sicut enim lapides qui sunt intùs in ædificatione nemo aspicit, sed eos qui foris sunt considerant omnes; sic sæcularium hominum vitia neque sic considerantur, neque sic nocent Ecclesiæ; nam, quamvìs omnis populus sæcularis fuerit indisciplinatus, tamen si isti boni fuerint, tota Ecclesia speciosa videtur. » (Auct. *Op. imperf.* hom. 40.)

COLLOQUES : 1° *Avec Jésus-Christ.* Qu'il nous donne ce que souhaitait l'Apôtre aux Philippiens : *Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu.*

2° *Avec l'Esprit-Saint* : Qu'il dilate notre cœur et le remplisse *in omnem plenitudinem Dei.* (Eph. III.)

Le Verbe fait chair, modèle du Tonsuré revêtant l'habit ecclésiastique.

Premier Prélude. « Qui, cùm in formâ Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo; sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitu inventus ut homo. » (*Philip.* II.)

Deuxième Prélude. Se représenter l'étable de Bethléem et l'Enfant-Dieu dans la crèche.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre les anéantissements du Fils de Dieu dans son incarnation, et de revêtir l'habit clérical comme il a revêtu notre humanité, dans les sentiments de l'humilité la plus profonde.

Premier anéantissement. *Le Verbe, dans le temps, s'est fait chair.* Avant que les flambeaux éclatants du jour et de la nuit aient été allumés, avant que la terre ait été assise sur son axe, avant que les ténèbres aient enveloppé le hideux et informe chaos, le Verbe était : « In principio erat Verbum. » Entassons siècles sur siècles, mondes sur mondes, et, de cette hauteur, tournons nos regards sur le Verbe; il était : « Erat : » aussi éloigné de son origine à l'instant qui commence cette chaîne immense, qu'à celui qui la termine.

« At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum, factum ex muliere. » (*Gal.* IV). Ce Verbe, du sein de son Père où il est engendré, vient dans le sein d'une Vierge où il est conçu. Celui qui est le principe de tout, reçoit l'être d'une femme. Il est Dieu dans l'éternité, et il se fait homme dans le temps.

Comptons, s'il est possible, combien la puissance infinie de Dieu peut produire de natures plus nobles et plus parfaites que la plus noble et la plus parfaite

des célestes Intelligences ; mesurons ensuite la distance qui sépare la plus excellente de ces natures de celle de l'homme ; et disons que le Verbe, pour descendre jusqu'à la chair, a passé par autant de degrés qu'il y a de natures plus excellentes que la nature humaine.

Ce n'est point un Verbe fait ange, ni un Verbe fait chérubin, ni un Verbe fait séraphin, mais un Verbe fait chair. Du faîte de la gloire, des splendeurs de la divinité, il descend dans le limon et la boue : « Verbum caro factum est. » (*Joan.* I). Ce qui fait dire à Cornelius à Lapide : « Opponit Evangelista Verbo carnem, quasi summo imum, beato miserum, glorioso vilissimum, infirmissimum et spurcissimum. Quid enim miserius, vilius, infirmius, spurcius carne humanâ? quæ longè infirmior, miserior, spurcior est carne asininâ, bovinâ, equinâ et cæterorùm animalium ; et tamen ad carnem talem demittere sese dignatum est Verbum Dei, nostrî amore. » (*In Joan.* I.)

Deuxième anéantissement. *Le Verbe s'est fait chair enfant.* Il aurait pu venir dans la maturité de l'âge, au moins dans l'adolescence, au moins dans la jeunesse ; mais non : « Invenietis infantem pannis involutum. » (*Luc.* II). « Le Verbe s'est fait enfant d'un an, enfant d'un jour, enfant d'une heure ; moins que cela, il a dû se développer pendant neuf mois dans le sein de sa mère, cette prison sainte et horrible; et la plénitude de sa raison dont il jouissait, ne servait qu'à lui faire mieux sentir l'infirmité et l'humiliation de son état. « Verbum caro factum est, caro infirma, caro infantilis, caro tenera, caro impotens ; omnis operis, omnis laboris impatiens. » (S. Bern. *S.* 3, *de Nativ.*)

Ici, toutes les grandeurs du Verbe paraissent anéanties : son éternité, il vient de naître ; son immensité, il est renfermé dans un berceau ; son em-

pire universel, il est dans la plus absolue dépendance ; son immutabilité, il va grandissant avec l'âge; sa sagesse, il ne bégaie pas encore; sa puissance, il n'a pas la force de se remuer ; sa majesté, deux pauvres personnages composent sa cour ; sa bonté, au lieu de donner, il faut qu'il reçoive tout, jusqu'à une goutte de lait.

Troisième anéantissement. *Le Verbe s'est fait chair enfant marqué de la ressemblance du péché.* Sa chair n'est point celle d'Adam dans l'état d'innocence, immortelle et impassible, mais notre chair maudite, sujette aux douleurs qui sont l'apanage du péché. Dans l'impossibilité où il est de prendre le péché, il en prend au moins la forme et les suites : « In similitudinem carnis peccati » (*Rom.* VIII); rendant ainsi méconnaissable, outre tous ses titres glorieux, celui de ses attributs qui semble le plus inhérent et le plus essentiel à sa nature, la sainteté; car comment reconnaître un Dieu saint, roi, juge, sauveur, sous la forme d'un pécheur esclave du démon? C'est le fond de l'abîme où s'est précipité le Verbe, et, tout Dieu qu'il est, il ne pouvait tomber plus bas.

Application. Le Verbe, en se revêtant de notre humanité, avait tout à perdre pour sa gloire ; et moi, en revêtant les insignes de la Cléricature, j'ai tout à gagner pour la mienne. Que de saints, que de docteurs ont honoré cet habit!

Sous ce manteau de notre humanité, le Verbe humilié ose à peine lever les yeux et regarder le ciel ; comment, sous un habit de pénitence, pourrais-je nourrir des pensées de vanité et d'orgueil?

Loin d'épargner à son humanité les travaux et les peines, le Verbe est ingénieux à les lui procurer ; voudrais-je racheter, par l'éclat de la matière et l'élégance de la forme, ce que mon habit a de simple et de modeste?

Le Verbe n'oublia jamais la mission dont son humanité était comme le signe toujours présent; l'habit clérical ne met-il pas incessamment sous mes yeux cette parole du Seigneur aux Lévites : « Separavi vos à cæteris? » (*Lev.* xx); c'est-à-dire, selon le commentaire d'Origène : « Sicut ego excedo omnes creaturas, atque ab universis, quæ à me facta sunt, segregor; ità et vos segregati estote ab omnibus, qui non sunt sancti, nec Deo dicati; segregati autem non locis, sed affectibus, non regionibus, sed conversationibus. » (Hom. xi, *in Levit.*)

Colloques : 1° *Avec Marie et Joseph.* Quels étaient leurs sentiments en présence du Verbe incarné?

2° *Avec Jésus.* Qu'il nous couvre de ses vertus et de ses mérites, chaque fois que nous revêtons notre habit.

3° *Avec Dieu le Père.* Lui offrir en notre nom les anéantissements de son Verbe fait chair.

Le divin Enfant nommé Jésus, modèle du Tonsuré prenant le nom de Clerc.

Premier Prélude. « Et postquàm consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab Angelo, priusquàm in utero conciperetur. » (*Luc.* ii.)

Deuxième Prélude. Se représenter l'Enfant blessé par le couteau, ses cris douloureux, les larmes de Marie mêlées avec le sang de son Fils, l'imposition solennelle du nom de Jésus.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre les grandeurs de ce nom, et de le prononcer toujours avec foi, respect, confiance et amour.

Le nom de Jésus est grand : 1° Par la majesté de celui qui le donne. Si l'Ange fut le ministre chargé de l'apporter du ciel, Dieu seul en est l'auteur et pou-

vait l'être. Pour nommer un sujet, il est nécessaire de connaître ses attributs essentiels; car la fin du nom étant de qualifier, de désigner, de distinguer, le sujet doit réunir dans toute leur étendue et réunir seul les significations de son nom. C'est ainsi que Dieu, faisant passer les animaux devant Adam pour les nommer, l'éclaira sur leurs natures respectives. Mais qui connaîtra la nature et les attributs d'un Dieu, si ce n'est un Dieu? Qui qualifiera un Fils Dieu, si ce n'est un Père Dieu? Pour caractériser et comprendre dans un nom des qualités infinies, il faut une intelligence infinie. Pour nommer le Fils de Dieu, il faut la même fécondité d'entendement que pour l'engendrer.

Ce qui fait dire à saint Bernard que le nom de Jésus est un nom inné, qui fut prononcé sur Jésus par l'Ange, comme un nom préexistant et déjà connu au ciel, mais qui n'a été ni imaginé ni imposé : « Vocatum planè, non impositum. Nempe hoc ei nomen est ab æterno. A naturâ propriâ habet, ut sit Salvator : innatum est ei nomen hoc, non inditum ab humanâ vel angelicâ creaturâ. » (*S.* I, *de Circumc.*)

2° Par la circonstance mystérieuse ou il est reçu. La circoncision, chez les Juifs, supposait le péché, faisait couler le sang et engageait à l'accomplissement de la loi. En s'y soumettant, le Fils de Dieu commence donc à remplir l'office de Sauveur, puisqu'il prend la marque du péché, offre les prémices de son sang et se dévoue à la mort, pour accomplir les prophéties et nous racheter. Jusque-là, quel que fût son mérite et sa perfection, il ne s'appelait que l'Enfant; maintenant il peut prendre le nom de Jésus, il en a le droit. Tous ses autres noms ne lui coûtent rien, il les reçoit de son Père avec la génération divine; mais le nom de Jésus, il ne l'a qu'à titre de conquête, au prix de ses abaissements et de son sang :

« Meritò sanè, dùm circumciditur puer qui natus est nobis, Salvator vocatur, quòd videlicet ex hoc jam cœperit operari salutem nostram, immaculatum illum pro nobis sanguinem fundens. » (S. Bern. *ibid.*)

« Il faut qu'il lui en coûte du sang pour recevoir le nom de Sauveur : ce peu de sang qu'il répand, oblige à Dieu tout le reste ; et c'est le commencement de la rédemption. Je vois, ô Jésus, toutes vos veines rompues, toutes vos chairs déchirées, votre tête et votre côté percés ; votre sang voudrait couler tout entier à gros bouillons ; vous le retenez, et le réservez pour la croix. Recevez donc le nom de Jésus ; vous en êtes digne, et vous commencez à l'acheter par votre sang. » (Boss. *Elévat.* 17e semaine.)

3° Par le sens qu'il renferme. « Neque enim ad instar priorum meus iste Jesus nomen vacuum aut inane portat. Non est in eo magni nominis umbra, sed veritas. » (S. Bern. *ibid.*). Nom d'un Dieu-Sauveur, il lui convient en tout et partout, ne convient qu'à lui et résume tout ce qu'on peut dire de lui. Pourquoi est-il appelé *Admirable, Conseiller du Très-Haut, Dieu fort, Père du siècle futur, Prince de la paix ?* Parce qu'il est Jésus. Comment est-il *Pontife, Pasteur, Brebis, Lion, Agneau, Vigne, Porte du ciel, Médecin, Soleil de justice, Voie, Vérité* et *Vie ?* En étant Jésus. C'est le nom d'un père, d'un frère, d'un ami, car c'est le nom d'un Dieu-Homme. C'est le nom d'un créateur, d'un roi, d'un juge, car c'est le nom d'un Homme-Dieu.

« Jesus est proprium nomen Verbi incarnati, » ut docet S. Aug. Tract. 3, *in I. Ep. S. Joan.*, « ideòque alia omnia Christi nomina, quæ plurima et præstantissima ei Scriptura attribuit, in se complectitur. Significat enim totam incarnationis Dominicæ œconomiam, in quà præ cæteris operibus omnia attributa Dei relucent, bonaque omnia, quæ indè nobis sive in animo,

sive in corpore, tum in hâc vitâ, tum in futurâ per omnem æternitatem obvenient. » (Cornel. à Lap. *in Num.* c. XIII). Jésus, voilà le fond de ses mystères. Jésus, voilà le mémorial de ses œuvres et l'abrégé de son Evangile.

4° PAR SES EFFETS. Ce nom opère ce qu'il signifie. Tout ce qui est dit de la personne de Jésus, son nom l'accomplit et dans l'Eglise en général et dans chaque fidèle en particulier. Par cela même que l'Homme-Dieu est véritablement notre Jésus, il ne possède pas seulement tous les titres dont son nom est le résumé et le symbole, mais il remplit les fonctions attachées à ces titres; s'il manquait à une seule, il ne serait plus notre parfait Jésus. Jésus! à ce nom le ciel se peuple, l'enfer se ferme, le purgatoire se vide. A ce nom, les anges accourent et les démons prennent la fuite. Jésus! à ce nom, la foi se ranime, l'espérance s'augmente, la charité s'embrase, les larmes du repentir commencent à couler. Jésus! ce nom est une prière, une poésie pleine de grâce, un miel exquis, un concert harmonieux, une lumière ravissante, un baume souverain pour toutes les douleurs.

APPLICATION. Et moi aussi je porte un nom grand par la majesté du Dieu qui me l'impose, grand par la cérémonie religieuse où il m'est donné, grand par le sens qu'il renferme, grand par ses effets. « Clerici, genus mancipatum divino officio, et deditum contemplationi et orationi. — Deo devoti, quos Deus in suos elegit. — Reges se et alios in virtutibus regentes, et ità in Deo regnum habentes. » (S. Hier. *ad Levitam*). « Clerici, præclara Domini sors, selecta portio, hæreditas præcipua, quam dedit Deus filio suo Joseph, quam tulit de manu Amorrhæi in gladio et arcu, pars Ecclesiæ sublimior, quæ tantò reliquis virtute ac scientiâ debet esse præstantior, quantò dignitate et auctoritate illustrior; hæreditas Filii Dei charissima

in quam potissima beneficia et ornamenta transmisit.» (Hallier.)

Colloques : 1° *Avec l'Ange* qui apporta du ciel le nom de Jésus. Qu'il nous dise avec quel respect il le prononça.

2° *Avec Marie et Joseph.* Oh! qui nous donnera de l'invoquer comme eux dans toutes nos nécessités!

3° *Avec Jésus.* Qu'il fasse opérer en nous à son nom ce qu'il signifie : où il n'y a pas de sauvés, il n'y a pas de sauveur. Qu'il fasse opérer en nous à notre nom de *Clerc* ce qu'il signifie : où il n'y a pas d'héritage, il n'y a pas d'héritier.

Marie présentant Jésus au Temple, modèle du Clerc se consacrant au Seigneur.

Premier Prélude. « Et postquàm impleti sunt dies purgationis ejus secundùm legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino. » (*Luc.* II.)

Deuxième Prélude. Se représenter le temple, le vieillard Siméon, Anne, les deux tourterelles, Marie, Jésus.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre l'héroïsme de Marie, et celle de l'imiter.

Tout, dans ce mystère, fait ressortir l'héroïsme de Marie :

1° Ses humiliations. En se soumettant, pour l'édification commune, à la purification légale, en se confondant avec les femmes ordinaires, Marie semble avouer publiquement, solennellement, authentiquement, qu'elle ne se distingue point des autres mères; elle prend en quelque manière le caractère de pécheresse, elle laisse oublier ses priviléges les plus glorieux, les plus légitimes, les plus chers à son cœur : sa prérogative d'*Immaculée*, sa qualité de *Vierge*, son titre de *Mère de Dieu*, sa dignité de *Reine*. Qu'a-t-elle de

commun avec le péché, celle qui a été préservée même de la tache originelle? Quelles souillures a pu contracter un corps aussi intègre pendant l'enfantement qu'avant et après? Encourt-on une sorte d'excommunication qui interdise l'entrée du temple et le contact des choses saintes, pour avoir mis au monde et touché celui qui est le Saint par excellence et le Temple vivant de la Divinité? Est-on assujetti aux lois de la terre, quand on a le sceptre du ciel et l'autorité que donne la maternité sur l'*Auteur* et le *Consommateur* de la loi? Le monde, il est vrai, ignorait les grandeurs de Marie, mais elle les connaissait, et c'était assez pour que la cérémonie de la purification inspirât à cette âme si noble et si pure un profond sentiment de confusion. Rien ne déshonore plus l'homme de cœur que d'être traité de lâche, le docte que d'être réputé ignorant, les fiers empereurs que d'être jetés parmi les esclaves. L'humiliation du Verbe, quand il se vit sous le manteau ignominieux de notre humanité, n'alla-t-elle pas, au langage de saint Paul, jusqu'à l'anéantissement?

2° Son offrande. C'est Jésus, qui est *son bien*. Le titre de Mère de Jésus résume tous les droits que la nature donne aux autres mères sur leurs enfants; et le titre de Mère de Dieu, loin d'affaiblir ces droits, les double en quelque sorte, puisque, Marie ayant conçu par l'opération du Saint-Esprit, et Jésus n'ayant point de père parmi les hommes, le Fils appartient exclusivement à la Mère, et la Mère jouit du Fils sans partage. Qui jamais honora mieux Dieu de sa propriété, de ses fruits, de sa substance: « Honora Dominum de tuâ substantiâ? » (*Prov.* III). — *Son bien le plus cher*. L'amour d'une telle mère pour un tel fils n'est pas un amour unique, mais un double amour réuni sur le même objet: amour d'une mère pour son fils, dit Bossuet, amour d'une vierge pour son Dieu:

amour naturel que forme le sang, amour surnaturel que forme la grâce, et l'un et l'autre élevés à la plus haute puissance. Marie aime Jésus comme homme, elle l'aime aussi comme Homme-Dieu. Dans son amour il y a du respect et de la tendresse, des caresses et des adorations. Comme créature, Marie adore son Fils qui est Dieu; comme mère, elle embrasse Dieu qui est son Fils. C'est le Père éternel qui, en associant Marie à sa divine fécondité, l'a aussi associée à son amour pour le Verbe fait chair. — *Tout son bien.* Une illustre princesse, priée de découvrir ses joyaux si renommés : « Les voilà, » dit-elle en montrant ses enfants, « je n'en connais point d'autres. » La mère du jeune Tobie, désolée de son départ, s'écriait : « Heu! heu, me! fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ? Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis. » (*Tob.* x). A combien plus juste titre Marie pouvait dire : « Jésus, voilà toute ma fortune; Jésus, voilà toute ma consolation! » Un Fils qui est son unique! Un Fils Dieu! quelle fortune! quelle consolation! Et si saint Paul affirme que le Père éternel, en nous donnant son Fils, « cum illo omnia nobis donavit, » Marie, en redonnant au Père éternel ce même Fils, ne lui a-t-elle pas fait une oblation égale non-seulement à ses bienfaits, mais encore à ses grandeurs?

3° Ses douleurs. Offrir leur premier-né au Seigneur et le racheter aussitôt à un prix assez modique, pour le reporter chez elles environné de l'auréole de la consécration, ce n'était là pour les femmes d'Israël qu'un témoignage de leur bonne volonté qui ne les engageait à rien, une pure cérémonie qu'elles accomplissaient avec plaisir. Mais Marie, trop certaine que Dieu exige d'elle une oblation réelle et irrévocable, le consentement formel et définitif à la mort de son Fils, *offre*

Jésus sans espoir de le racheter, donne Jésus sans le reprendre. Si elle le rapporte dans sa maison, ce n'est que pour l'élever ; si elle le retient, ce n'est qu'à dessein de le livrer au temps marqué. Quoiqu'elle ne s'en dessaisisse pas, elle n'en rentre pas en possession. C'est peu : *elle offre Jésus avec la prévision de son supplice*, elle donne Jésus pour être crucifié. En ordonnant autrefois à Abraham l'immolation d'Isaac, Dieu lui dit : « Tolle filium tuum unigenitum quem diligis, Isaac, » afin d'exciter sa sensibilité par ces paroles, *ton unique, ton bien-aimé ;* il l'envoie sur une montagne fort éloignée, afin que, durant le chemin, les émotions de la tendresse paternelle deviennent de plus en plus vives et impétueuses ; il permet qu'Isaac lui demande avec anxiété où est la victime, afin de remuer, de bouleverser toutes ses entrailles. Dieu ne semble-t-il pas avoir tenu la même conduite à l'égard de Marie ? Pendant quarante jours elle a le loisir de contempler les amabilités de son unique et de son bien-aimé, de lire et de méditer ce que les Prophètes ont prédit de sa passion douloureuse : elle-même porte à Jérusalem cette victime trop faible encore pour marcher, et ses yeux découvrent de loin le Calvaire ; elle traverse ces mêmes rues, elle pénètre dans ce même temple, théâtre des futures ignominies de Jésus ; elle entend le vieillard Siméon lui parler des contradictions qui attendent le Fils et du glaive qui transpercera la Mère. O Dieu ! que réserve-t-on à cette tête, à ce visage, aux pieds et aux mains de mon Jésus ! En attendant l'affreux gibet, mon sein est donc l'autel vivant où il s'immole tous les jours, mes bras la croix animée où il s'exerce et prend ses mesures en se jouant ! Celui que je rachète au prix de deux colombes sera donc vendu trente deniers ! C'est ici le sacrifice du matin ; la victime est trop tendre et n'a pas encore assez de sang pour le répandre, mais viendra le sacrifice du soir.

Application. Tout ce que j'ai, tout ce que je suis, tout ce que je puis, je l'offre à Dieu pour sa plus grande gloire. J'ignore ce qu'il me réserve d'humiliations et de souffrances à son service, je baisse la tête, je me résigne, je me dévoue.

Colloques : 1° *Avec le vieillard Siméon.* Avec quels sentiments s'écriait-il : *Nunc dimittis servum !...*

2° *Avec Marie.* Qu'elle m'offre avec Jésus ; mon offrande sera bien reçue de sa main.

3° *Avec Jésus.* Qu'il mette dans mon cœur le dévouement qui animait le sien : *Ecce venio ut faciam, Deus, voluntatem tuam.*

Jésus disant adieu à sa Mère, modèle du Clerc disant adieu à sa famille.

Premier Prélude. Jésus, ayant atteint sa trentième année, quitta Marie, pour aller recevoir le baptême de Jean, s'enfoncer dans le désert pendant quarante jours et commencer sa vie publique.

Deuxième Prélude. Se représenter le bourg de Nazareth, dans ce bourg une modeste maison où habitent Jésus et Marie.

Troisième Prélude. Mon Dieu, accordez-moi la grâce de bien comprendre la générosité du sacrifice que font en ce moment Jésus et Marie, afin qu'à leur exemple je sacrifie généreusement ce que j'ai de plus cher, pour suivre ma vocation.

Premier Point. Contempler les personnages : *Dieu* regardant avec complaisance, du haut du ciel, cette scène ; *Jésus* et *Marie*, dont le visage laisse apercevoir un reflet de résignation sur un fond d'amère tristesse ; *Jean-Baptiste* sur les bords du Jourdain, prêchant la pénitence par ses exemples autant que par ses discours, et soupirant après Celui dont il est

le précurseur ; *Satan* suivant d'un œil inquiet le Fils de Marie, sur le compte duquel il ne sait que croire et que ne croire pas, et attendant le moment où il aura prise sur lui.

Deuxième Point. ECOUTER LES PAROLES : *De l'adorable Trinité.* Enfin les perfections divines vont être glorifiées : la Miséricorde, en sauvant l'homme coupable ; la Justice, en frappant Jésus sa caution ; la Sagesse, dans l'économie de la rédemption; la Puissance, dans les miracles de Jésus ; la Sainteté, dans sa vie ; la Vérité, dans sa doctrine. — *De Marie :* « Vous étiez, ô mon Fils, ma consolation et mes délices : j'habitais sous le même toit que vous ; je priais, je travaillais, je prenais mes repas avec vous, je partageais vos joies et vos peines, j'étais la confidente des secrets de votre sainte âme, et vous me quittez ! vous me laissez seule ! Encore si Joseph, mon époux, restait pour me soutenir ; mais il n'est plus : vous l'avez vu expirer ici, dans cette chambre, sous vos yeux et entre vos bras. » — *De Jésus* : « In his quæ Patris mei sunt, oportet me esse.» « Ma première séparation d'avec vous à l'âge de douze ans, et cette même parole que je vous adressai alors, ont dû vous faire pressentir cette séparation et vous en adoucir le coup. Pendant trente ans j'ai été avec vous, ô ma Mère ; n'est-il pas temps que, divin Pasteur, j'aille à la poursuite des brebis d'Israël qui s'égarent ? Il vous est utile que je m'en aille : votre vertu se perfectionnera par la patience : bientôt je ferai descendre sur vous mon Esprit : j'irai vous préparer un trône dans mon royaume : pendant toute l'éternité, je vous dédommagerai de cette douloureuse mais courte séparation. »—*De Jean-Baptiste.* Plus les moments marqués approchent, plus sa prédication est véhémente. A chaque instant il croit entrevoir le Messie promis, il tourne vers lui tous les cœurs : « Parate viam Do-

mini : rectas facite semitas ejus. » — *De Lucifer*. Il convoque ses satellites et les anime à la poursuite de Jésus, ou plutôt, il se charge lui-même de le tenter ; il s'excite au combat, il ramasse toutes ses ruses, il prépare toutes ses batteries, jamais il ne se mesura avec un pareil ennemi.

Troisième Point. CONSIDÉRER LES ACTIONS. Le moment arrivé, Marie se prosterne devant Jésus et lui demande sa bénédiction. Jésus bénit Marie, la relève, l'embrasse et, prenant congé d'elle, s'éloigne de Nazareth et s'avance vers le Jourdain. Il ne se retourne point, il ne regarde point derrière lui ; mais Marie le suit des yeux, tant qu'elle peut l'apercevoir ; puis elle rentre, renouvelle devant Dieu son sacrifice, et ne craint pas de donner un libre cours à sa douleur. La voilà seule dans cette maison où elle vécut si longtemps avec Jésus et Joseph. C'est là que Jésus faisait oraison, là qu'il m'instruisait. C'est là que Joseph a rendu le dernier soupir ; voilà les instruments dont il se servait... Ses parentes et ses amies viennent sans doute la consoler ; à chaque parole qu'elle entend, ses larmes redoublent, et rien ne lui est si doux que de répandre des larmes pour Jésus.

APPLICATION. Et nous aussi nous avons dû faire nos adieux à nos parents. Que de pleurs ! que de sanglots ! On osait à peine se voir, se parler, se rencontrer. On voulut nous retenir, on nous dit que nous étions l'unique et dernière consolation d'un père, d'une mère. Mais nous répondîmes avec Jésus : « In his quæ Patris mei sunt, oportet me esse. » Nous étions fortifiés par le spectacle de tant d'âmes égarées qu'il fallait, à la suite de Jésus, ramener au bercail. Déjà nous entendions d'autres Jean-Baptiste qui, ne pouvant suffire au travail, sollicitaient du secours. De son côté, le démon, jaloux de tant de conquêtes que nous allions faire sur lui, s'apprêtait à nous attirer dans le piége.

Vous l'avez dit, Seigneur : « Si quis non odit patrem suum, et matrem..., non potest meus esse discipulus. » (*Luc.* XIV). L'apostolat est à ce prix : « Fugitans igitur est suorum, sacri altaris Minister. Unde Dominus quasi Princeps Sacerdotum formam Levitis in Evangelio dans suo, dixit : Quæ est mater mea, aut qui sunt fratres mei ? Hoc est : Non agnosco matrem, non recognosco fratres, ignoro proximos : mater mea et fratres mei ii sunt qui audiunt verbum Dei et faciunt. Solum ergò verbum Dei novit Minister, cùm eos novit in quibus operatur verbum Dei. » (S. Amb. *de Fugâ sæc.*). Ne suis-je pas soldat de Jésus-Christ ? « Quid facis in paternâ domo, delicate miles ? Ubi vallum ? ubi fossa ? ubi hyems acta sub pellibus ? Recordare tyrocinii tui diem, quo Christo in baptismate consepultus, in sacramenti verba jurasti, pro nomine ejus non te patri parciturum esse, non matri. Ecce adversarius in pectore tuo Christum conatur occidere ; ecce donativum, quod militaturus acceperas ; hostilia castra suspirant. Licet parvulus ex collo pendeat nepos ; licet sparso crine et scissis vestibus ubera, quibus te enutrierat, mater ostendat ; licet in limine pater jaceat, per calcatum perge patrem ; siccis oculis ad vexillum crucis evola : solum pietatis genus est in hâc re esse crudelem. » (S. Hier. *Ep.* 1, *ad Heliod.*). Il y va de mon salut : « Gladium tenet hostis ut me perimat, et ego de matris lacrymis cogitabo ? » (*Ib.*). Est-ce que Dieu n'est pas mon Père ? « Propter patrem militiam Patris deseram, cui sepulturam Christi causâ non debeo ? » (*Ib.*) Est-ce que l'Eglise n'est pas ma mère et la mère de ma mère ? « Mater Ecclesia mater est etiam matris tuæ : hæc vos de Christo concepit : hæc martyrum sanguine parturivit : hæc in sempiternam lucem peperit : hæc fidei lacte nutrivit et nutrit : hæc mater agitatur ; hujusne, tu, necessitates deserens ad carnalia verba converteris ? Nonne hæc chariora viscera,

et cœlestia ubera ostentat? » (S. Aug. *Ep.* 38, *Læto*). D'ailleurs puis-je mieux témoigner ma gratitude à ma mère? Elle aura sa part dans les fruits de mon sacerdoce : « Noli esse ingratus, repende gratiam matri tuæ, spiritalia pro carnalibus, sempiterna pro temporalibus. » (*Ibid.*)

COLLOQUES *avec Jésus et Marie.* Les remercier du sacrifice qu'ils firent pour notre salut. Demander la fidélité à la vocation.

Jésus-Christ notre roi.

Premier Prélude. « Ergò rex es tu? » disait Pilate à Jésus. « Tu dicis quia rex sum ego, » répondit Jésus. « Ego in hoc natus sum : et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati. » (*Joan.* XVIII.)

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus au prétoire travesti en roi de théâtre, se tenir à ses pieds, le proclamer notre roi.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre et de reconnaître la royauté de Jésus.

1° SES TITRES. Il est roi : 1° *Par nature.* Etre Dieu, subsister éternellement et par soi-même, c'est avoir la royauté sur toute créature, sur tout ce qui a eu un commencement, sur tout ce qui n'a l'être que par emprunt. — 2° *Par le don que lui a fait son Père de l'empire du monde.* « Omnia dedit ei Pater in manus. » (*Joan.* XIII). « Omnia subjecisti sub pedibus ejus. » (*Heb.* I). — 3° *Par droit de conquête et de rachat.* Le monde était entièrement, irrémissiblement perdu. Jésus seul pouvait le racheter, et il l'a racheté lui seul. « Et non estis vestri. Empti enim estis pretio magno. » (I. *Cor.* VI). — 4° *Par élection.* Par la réception de la Tonsure, nous lui renouvelons l'investiture de notre cœur faite d'abord au baptême. En di-

sant : « Adveniat regnum tuum, » nous crions : *Vive Jésus mon roi!*

Que si l'hérédité, la conquête ou le suffrage de la majorité fondent un droit sacré à la couronne, malgré la multitude des opposants, que penser d'un roi à qui chaque sujet a mille fois donné son suffrage, et sur lequel se réunissent tous les titres possibles à la royauté?

2° Son empire. Ce n'est proprement ni le ciel où les élus partagent son diadème, ni la terre où les potentats exercent son autorité, c'est nous-mêmes : « Regnum Dei intra vos est. » (*Luc.* xvii.)

La capitale de cet empire où il établit son trône, son lit de justice, son palais accessible à lui seul, c'est notre cœur; car, disait saint Cyprien à Fortunat, Dieu n'a pas consacré notre tête, notre poitrine ou nos mains par la présence de son Esprit, mais notre cœur : « Dedit pignus Spiritûs in cordibus vestris. » (II. *Cor.* i). « Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra. » (*Gal.* iv). C'est là qu'il donne ses ordres, qu'il approuve ou condamne, récompense ou châtie, caresse ou réprimande; c'est de là qu'il imprime le mouvement à tout. Donc, ô sujet d'un si grand et si bon roi, entre avec un saint respect dans ce cœur ainsi ennobli et divinisé, pour t'y recueillir. Tiens-toi dans un religieux silence, attentif aux moindres signes de ton Roi. Viens assidûment lui faire ta cour, puisque, bien différent des empereurs terrestres, il donne audience aussi souvent et aussi longtemps qu'on le veut, sans intimider par l'éclat de sa majesté et les épées nues de ses gardes, et sans exiger qu'on se fasse introduire par quelque favori. Ton introducteur, c'est ton ange.

Les places fortes, ce sont les puissances de l'âme : la mémoire, l'imagination, l'entendement, la volonté.

Les frontières, c'est le corps avec ses sens et les actes qu'ils produisent.

Le gouverneur chargé d'exiger le tribut, de contenir dans le devoir et de protéger contre l'ennemi, c'est notre âme.

3° Sa manière de régner. Trois traits caractérisent son règne. 1° *Il sanctifie les opérations de nos facultés et de nos sens.* Pour régner dans notre entendement, il y répand ses divines lumières ; pour régner dans notre volonté et dans notre cœur, il en réforme les inclinations et les attaches ; pour régner dans nos sens, il en combat les appétits déréglés. Non qu'il veuille réduire nos puissances à une stérile oisiveté ; mais quand il les a ainsi vidées, dépouillées, purifiées de ce qui est naturel et humain, il s'en sert pour accomplir des merveilles de grâces. — 2° *Il jette sur tout notre être les chaînes d'une douce captivité* : sur nos sens, et nous ne voulons plus regarder, ouïr, parler, agir, que par un mouvement surnaturel ; sur notre cœur, et nous n'aimons plus rien que pour Dieu ; sur notre volonté, et elle se conforme en tout à la volonté divine ; sur notre entendement, et il n'a plus que des pensées et des vues célestes. Ce n'est pas que l'âme sur laquelle règne Jésus perde son libre arbitre; mais, tout en le conservant, elle est tellement ravie et éprise des charmes de son vainqueur que, comme autrefois l'Egypte gouvernée par Joseph, elle ne saurait plus remuer le pied ou la main sans la permission de Jésus. Il nous laisse volontiers tout le reste, pourvu qu'il ait notre liberté. Dieu seul peut ainsi régner, mais c'est véritablement régner en Dieu. — 3° *Il substitue insensiblement sa vie humiliée et souffrante à notre vie.* Notre Roi a deux trônes, celui que les Juifs lui ont dressé sur le Calvaire, et celui que son Père lui a préparé à sa droite. Il veut partager ses deux trônes avec ses sujets, mais on doit mériter le second en acceptant le premier. Telle est la fin et le terme de sa conquête.

Je vous considère dans votre passion, ô mon Roi : pour trône, une croix ; pour diadème, une couronne d'épines ; pour sceptre, un fragile roseau ; pour manteau royal, un lambeau de pourpre ; pour tribut, des crachats et des soufflets; pour hommages, des génuflexions dérisoires. Or vous avez passé le premier, afin que je vous suive ; votre partage doit être mon partage : je dois reproduire, ou plutôt, continuer votre vie de douleurs et d'opprobres. En régnant en moi, vous gardez tous les insignes du Roi crucifié.

4° Nos infidélités. — La première est *de le bannir ignominieusement du cœur par le péché mortel*, de rompre ses chaînes glorieuses pour reprendre l'usage d'une liberté perverse, de secouer son joug aimable, pour courber la tête sous le joug tyrannique de Satan. Après tant de bienfaits de sa part, et tant de protestations de la nôtre, quel outrage ! — La deuxième, *de lui refuser nos services dans des choses d'ailleurs moins importantes*, de nous réserver quelques pensées de notre esprit, quelques mouvements de notre cœur ; d'agir par amour-propre, intérêt, humeur, sensualité. C'est l'infidélité du fermier qui s'approprie quelques fruits.—La troisième, *de repousser sa croix et son calice*, d'accepter le Roi du Thabor et de méconnaître celui du Calvaire, d'adorer et d'aimer le Crucifié sur les images, et de s'en faire un sujet de scandale, dès qu'il veut nous associer à ses humiliations et à ses souffrances.

Colloque. O Jésus, je veux être à jamais votre sujet fidèle et dévoué ; liez-moi de mille chaînes, enlevez-moi le reste de ma liberté qui fait tout mon malheur. Entrez, entrez dans mon cœur avec votre couronne d'épines et votre croix. Peut-on dire qu'on vous aime, quand on rejette vos insignes? Que j'agisse, que je parle, que je souffre en Jésus, avec Jésus, comme Jésus, pour Jésus.

Ce n'est pas aujourd'hui seulement, mais tous les jours de ma vie, que je veux dire : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es qui restitues hæreditatem meam mihi.* Et encore : *Induat me Dominus novum hominem qui secundùm Deum creatus est in justitiâ et sanctitate veritatis.*

EXERCICES

PRÉPARATOIRES AUX ORDRES MINEURS.

TABLE POUR UN TRIDUUM.

LA VEILLE.	Des Ordres Mineurs en général. *Pag.*	73
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. (Ordination du Portier.)	88
	1re *Lect.* Fonctions et vertus du Portier.	85
	2me *Méd.* Jésus chassant les profanateurs du Temple, exerce l'office de Portier.	122
	2me *Lect.* Fonctions et vertus du Lecteur.	91
	3me *Méd.* Paroles du Pontifical. (Ordination du Lecteur.)	95
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.* Jésus lisant Isaïe dans la synagogue de Nazareth, exerce l'office de Lecteur.	126
	1re *Lect.* Fonctions et vertus de l'Exorciste.	100
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. (Ordination de l'Exorciste.)	104
	2me *Lect.* Pourquoi les interstices?	80
	3me *Méd.* Jésus guérissant le lunatique sourd-muet, exerce l'office d'Exorciste.	130
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. (Ordination de l'Acolyte). 1re Partie.	113
	1re *Lect.* Fonctions et vertus de l'Acolyte.	109
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. 2me Partie.	118
	2me *Lect.* Jésus se déclarant la lumière du monde, exerce l'office d'Acolyte.	134
	3me *Méd.* Croissance spirituelle, spécialement recommandée au Minoré.	138

TABLE POUR UNE RETRAITE DE CINQ JOURS.

LA VEILLE.		Des Ordres Mineurs en général. *Pag.*	73
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. (Ordination du Portier.)	88
	Lect.	Fonctions et vertus du Portier.	85
	2me *Méd.*	Jésus chassant les profanateurs du Temple, exerce l'office de Portier.	122
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. (Ordination du Lecteur.)	95
	Lect.	Fonctions et vertus du Lecteur.	91
	2me *Méd.*	Jésus lisant Isaïe dans la synagogue de Nazareth, exerce l'office de Lecteur.	126
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. (Ordination de l'Exorciste.)	104
	Lect.	Fonctions et vertus de l'Exorciste.	100
	2me *Méd.*	Jésus guérissant le lunatique sourd-muet, exerce l'office d'Exorciste.	130
LE QUATRIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. (Ordination de l'Acolyte). 1re Partie.	113
	Lect.	Fonctions et vertus de l'Acolyte.	109
	2me *Méd.*	Paroles du Pontifical. 2me Partie.	118
LE CINQUIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Jésus se déclarant la lumière du monde, exerce l'office d'Acolyte.	134
	Lect.	Pourquoi les interstices?	80
	2me *Méd.*	Croissance spirituelle, spécialement recommandée au Minoré.	138

Des Ordres Mineurs en général.

1° Dénomination. Le mot *Ordre* qui signifie une certaine disposition, un arrangement de plusieurs choses inférieures et supérieures liées et subordonnées entre elles, convient merveilleusement au sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, puisque ces fonctions graduées et comme échelonnées se rapportent toutes au Sacerdoce, et prennent une importance et une sainteté d'autant plus grandes qu'elles en approchent davantage. « Cùm divina res sit tam sancti Sacerdotii ministerium; consentaneum fuit, quò digniùs et majori cum veneratione exerceri posset, ut in Ecclesiæ ordinatissimâ dispositione plures et diversi essent ministrorum Ordines, qui Sacerdotio ex officio deservirent, ità distributi, ut qui jam clericali tonsurâ insigniti essent, per minores ad majores ascenderent. » (*Trid. Syn.* sess. xxiii, c. 2.)

« Ordinatio,» dit Hallier, « in se nihil aliud est quàm aliquem ad honorem et magistratum promovere. Ordinatio ecclesiastica nihil aliud est quàm ad ecclesiasticum Ordinem et officium promotio. »

On appelle *Mineurs* ou *Moindres* les Ordres de Portier, de Lecteur, d'Exorciste, d'Acolyte. Moins relevés sans doute que les Ordres appelés *Majeurs* ou *Sacrés*, et n'imposant pas des engagements irrévocables, ils ne laissent pas d'être très-saints et infiniment au-dessus de toutes les dignités terrestres. « Dicendum cum theologis præstantioribus, eos esse Minores Ordines, per quos non datur jus accedendi propiùs ad altare sacrificii tempore, quique remotè tantùm circa Eucharistiam versantur. » (Catal. *de Min. Ord.*)

2° Définition. « Ostiariatus est Ordo quo specialis confertur potestas aperiendi vel claudendi januam

ecclesiæ, dignos admittendi, excludendi indignos. Lectoratus est Ordo quo specialis traditur potestas legendi psalmos et lectiones ex pulpito in ecclesiâ, ac populum catechizandi, seu instruendi in rebus fidei. Exorcistatus est Ordo quo alicui confertur specialis potestas ejiciendi dæmonia, per exorcismos ab Ecclesiâ institutos. Acolythatus est Ordo quo confertur alicui specialis potestas, inter Missæ solemnia, Subdiacono inserviendi, accendendi cereos, præparandi porrigendique ampullas vini et aquæ. » (Gury, *de Ord.*)

Le Concile de Trente s'abstenant de définir que les Ordres mineurs soient de véritables sacrements ou de simples fonctions ecclésiastiques, il suffit de dire avec saint Thomas : « Tota plenitudo hujus sacramenti est in uno Ordine, scilicet, Sacerdotio ; sed in aliis est quædam participatio Ordinis... et ideò omnes Ordines est unum sacramentum. » (*In 4 Sent.* dist. 29, qu. 2). « Sicut in regno quamvìs tota potestatis plenitudo resideat penes regem ; non tamen excluduntur minorum potestates, quæ sunt participationes quædam regiæ potestatis. (*Suppl.* qu. 37). Le docteur Hallier développe ainsi saint Thomas : « Nec propriè totalia et absolutè diversa sacramenta dici possunt singuli Ordines, sed participationes majores vel minores Sacerdotii ; Sacerdotium verò perfectus est Ordo, sacramentique Ordinis perfectio ac plenitudo, cùm essentialiter Ordo ad sacram Eucharistiam referatur, quem finem solum Sacerdotium obtinet, quia solum potestatem ejus conficiendæ complet ; ex quo etiam fit ut singuli Ordines, seorsim considerati, Ordines quidem sint et sacramenta, sed inter se et cum Sacerdotio collati, diversa absolutè sacramenta dicenda non sint, nec absolutè diversi Ordines, quia omnes unicum efficiunt sacramentum, propter unicum finem, ex quo rerum moralium unitas petitur, qui in solo Sacerdotio perfectus obtinetur. » Les sept Ordres ne sont donc pas sept sacrements.

3° Matière et Forme. « Ratione materiæ, Ostiarius ordinatur traditione clavium ecclesiæ ; Lector traditione libri lectionum ; Exorcista traditione libri exorcismorum ; Acolythus traditione ampullarum vacuarum, vel saltem unius, et candelabri cum cereo exstincto. Forma his Ordinibus propria continetur verbis quibus utitur Episcopus, dùm ipsa instrumenta tradit. » (Gury, *ibid.*)

Le quatrième Concile de Carthage indique à peu près la même matière et la même forme que le Pontifical romain, avec cette différence que, dans l'ordination de l'Acolyte, c'est l'Archidiacre qui fait toucher le chandelier et la burette, et qu'aucune parole servant de forme n'est prononcée.

4° Cérémonies. « Initiandus debet accedere habitu talari indutus cum superpelliceo, tonsuram Minorum Ordinum deferens, et cereum in dexterâ. Ità et alii ad Lectoratum, Exorcistatum et Acolythatum promovendi. »

Ordinat. 1° *Ostiarii.* « Ordinandus cùm sit coram Episcopo genuflexus, Episcopus eum admonet de futuro officio : dein formam pronuntians, ei tradit ecclesiæ claves, quas tangit manu dexterâ : tùm ab Archidiacono ducitur ad ostium ecclesiæ, quod ipse aperit, et claudit : posteà pulsat campanam, seu tintinnabulum : postremò reducitur ad Episcopum, qui orans illum benedicit. » — Les clefs doivent être celles de l'église ou de la sacristie, sous peine de nullité, selon certains auteurs. (Catal.)

Ordinat. 2° *Lectoris.* « Initiandum genuflexum Episcopus de ejus officiis rectè præstandis admonet : dein formam pronuntians, ei librum porrigit tangendum : posteà pro ipso orat, divinamque benedictionem implorat. »

Ordinat. 3° *Exorcistæ.* « Primò Episcopus initiandum ante se genuflexum de ejus officio monet : deinde

ci librum tangendum porrigit, formam pronuntians : posteà omnes excitat ad orandum pro Ordinato : demùm pro ipso orat, divinamque benedictionem implorat. »

Ordinat. 4° Acolythi. « Initiando cum candelâ in manu genuflexo, Pontifex admonet eum de ipsius officio : post hæc, tradit ei tangendum candelabrum cum candelâ exstinctâ, formam pronuntians : statim tradit tangendum urceolum vacuum, formam pronuntians : posteà omnes invitat ad orandum pro eo : dein ter pro ipso orat, triplicem benedictionem implorans et dans. »

5° Antiquité. « Antiquissimos esse in Ecclesiâ eos Ordines, et ab Apostolis vel immediatis eorum successoribus institutos scholastici Doctores asserunt. » (Catal. *ibid.*). « Ab ipso Ecclesiæ initio sequentium Ordinum nomina, atque uniuscujusque eorum propria ministeria, Subdiaconi scilicet, Acolythi, Exorcistæ, Lectoris et Ostiarii in usu fuisse cognoscuntur. » (*Trid. Syn. ibid.*). Au premier siècle, saint Ignace, dans sa Lettre à ceux d'Antioche, salue les Diacres, les Sous-Diacres, les Lecteurs, les Portiers, les Exorcistes. Tertullien, au second siècle, dans son livre des *Prescriptions*, fait mention des fonctions des Clercs, et spécialement des Lecteurs. Au troisième siècle, le pape Cornélius, écrivant à Fabius d'Antioche, énumère les Sous-Diacres, les Acolytes, les Exorcistes, les Lecteurs et les Portiers de son Eglise.

Toutefois, bien que les noms et les ministères des Ordres mineurs fussent connus, l'Eglise vraisemblablement n'eut pas pour eux dès le principe des ordinations spéciales. « In primitivâ Ecclesiâ, propter paucitatem ministrorum, omnia inferiora ministeria Diaconis committebantur, ut patet per Dionysium, cap. 3 *Eccles. Hier.*, ubi dicit : Ministrorum alii stant ad portas templi clausas, alii aliud quid proprii Ordinis operantur, alii cum Sacerdotibus pro-

ponunt super altare sacrum panem, et benedictionis calicem... Nihilominùs erant prædictæ potestates, sed implicitè, in unâ Diaconi potestate. Sed posteà ampliatus est cultus divinus, et Ecclesia quod implicitè habebat in uno Ordine, explicitè tradidit in diversis, et secundùm hoc dicit Magister quòd Ecclesia alios Ordines instituit. » (S. Thom. *in 4 Sent.* dist. 24, qu. 1.)

Nous retrouvons dans l'ancienne loi le type et la figure de tous les Ordres majeurs et mineurs de la nouvelle : « Ex his legis veteris ministris, » dit le pape Innocent III, « ortum habuerunt ministri legis novæ, id est, ad eorum exempla sunt constituti; putà ex Levitis Diaconi, ex Sacerdotibus filiis Aaron Presbyteri, ex Pontifice Episcopi, ex Cantoribus templi Cantores Ecclesiæ, ex Aaron et filiis ejus qui componebant lucernas Acolythi, quos Ceroferarios vocant, ex Nathinæis de quibus in cap. IX Josue Subdiaconi, ex Nazaræis Religiosi. » (*De sacr. Alt. myst.* lib. I.)

6° Rapport avec le Sacerdoce. Comme les Ordres sacrés, dans une certaine mesure, les Ordres mineurs s'exercent 1° *sur le corps naturel de Jésus-Christ*, médiatement et indirectement, en tant qu'ils enlèvent les obstacles à la réception de l'Eucharistie; 2° *sur son corps mystique*, en tant qu'ils purifient, éclairent et édifient les fidèles. Ouvrir les portes de l'église, séparer les saints des profanes, lire les saints Livres, catéchiser, délivrer les possédés de l'esprit immonde, établir l'ordre autour de la table sainte, présenter la matière du sacrifice, offrir un modèle vivant de sainteté : n'est-ce pas participer aux fonctions sacerdotales, s'exercer comme dans des noviciats successifs à les remplir dignement?

Pour bien saisir ce rapport, il faut entendre le docteur Hallier répondre à cette question : *Cur septem Ordines?* « Cùm potestas Ordinis, » dit-il, « sit vel ad

consecrationem ipsam Corporis et Sanguinis Christi, vel ad aliquam circa ipsum Christi Corpus et Sanguinem cooperationem, duplex in universum eorum qui ordinantur gradus est, Sacerdotum et Ministrorum; Sacerdotum porrò unicus, quia unica est, et in omnibus Sacerdotibus æqualis Christi Corporis et Sanguinis conficiendi potestas; nec vel ipse summus Pontifex in eo simplicem Sacerdotem excedit. Ministrorum autem multiplex ordo et gradus, sicut multiplex est circa istud sacramentum cooperatio; vel enim illa est in ordine ad ipsum sacramentum, vel in ordine ad suscipientes; utraque enim adhuc triplex : nam in ordine ad ipsum sacramentum tripliciter Sacerdoti concurritur; vel ad dispensationem ipsius sacramenti, quod spectare potest ad Diaconum, cui committi potest dominici Corporis ac Sanguinis dispensatio; vel ad dispositionem ac præparationem materiæ consecrandæ in altari inter sacra vasa faciendam, quod competit Subdiacono; vel ad oblationem materiæ ad altare, ejusque, antequam altari præsentetur, præparationem, quod convenit Acolytho. In ordine verò ad suscipientes cooperatio ministrorum consistit solùm in ordine ad mundandos; qui enim mundi sunt, jam præparati sunt ad illam sacram escam recipiendam, ideòque ministris nullum circa illos agendi ministerium relinquitur; immundorum autem tres sunt classes, ut, post Dionysium, passim omnes docent : quidam enim omninò sunt infideles, vel excommunicati, qui viam Domini scire vel amplecti nolunt, quos Ostiarius ut indignos à sacro conventu excludit; quidam catechumeni, vel pœnitentes, qui vel vias Domini ignorant, vel ob enormes culpas didicisse visi sunt, quos erudit Lector et instruit, ut sacrâ Eucharistiâ digni fiant; quidam verò sunt energumeni, seu à dæmonibus vexati, quos Exorcista liberandos suscipit, antequam ad sacrum altare accedant. » (*Op. laud.*)

Dans les premiers siècles, les Minorés exerçaient leur Ordre le dimanche et les fêtes, dans l'église qui leur était assignée. De nos jours, quoique le Concile de Trente ait exhorté les évêques à en rétablir les fonctions, les Ordres mineurs ne sont plus guère conservés que comme des monuments de l'ancienne discipline propres à montrer l'importance qu'attache l'Eglise aux moindres fonctions, et comme une sorte de stage durant lequel le Clerc s'éprouve et rassemble en lui les vertus et l'esprit propre de chacun de ces Ordres. « Divinitùs factum est ut per tot gradus ad Sacerdotium ascenderent Ecclesiæ ministri, in quibus si punctuatim consisterent, exercitiis Ordinum proximè susceptorum sedulè vacantes, angelicæ profectò vitæ viros ecclesiasticos haberemus. » (*Concil Burd.* an. 1624.)

7° Conditions. 1° *Science* : « Ab initiando requiritur ut saltem linguam latinam intelligat. » — 2° *Talent* : « Cùmque hinc ad altiores gradus et sacratissima Mysteria sit ingressus, nemo iis initietur quem non scientiæ spes majoribus Ordinibus dignum ostendat. » (*Trid.* sess. XXIII.)— 3° *Age* : « Nulla in jure canonico assignatur ætas. » — 4° *Temps* : « Ordines Minores ubivis conferri possunt singulis vel Dominicis, vel Festis duplicibus ex præcepto, dummodò manè conferantur. » — 5° *Interstices* : « Inter Ordines Minores quædam servanda sunt interstitia, nisi aliud Episcopo magìs expedire videatur. » (*Trid. ibid.*). « Tempus autem interstitiorum non determinatur. In multis locis ex consuetudine quatuor Ordines Minores eâdem die conferuntur. »

Les Ordres, au moins majeurs, doivent être conférés dans un lieu sacré ; le Concile de Trente dit *dans l'église cathédrale*, en présence du clergé. D'après l'usage reçu, l'Evêque fait au besoin l'Ordination dans sa chapelle.

« Simplex Sacerdos, S. Pontifice committente, po-

test quatuor Minorum Ordinum extraordinarius esse minister. » (Gury.)

Pourquoi les interstices?

1° Afin que les candidats s'éprouvent eux-mêmes. « Videant, quæso, » dit le docteur Hallier, « qui in Clericorum Ordinem referri ambiunt, ne, si à januâ aberraverint, totâ deinceps aberrent viâ ; perpendant apud se quanta sit hæc dignitas quam postulant ; num sibi ipsis ex animo grata et propter seipsam grata sit ; num viribus consentanea; excutiant seipsos, an tanto muneri apti sint, an à Deo vocati, et quâ, ad Clerum festinantes, intentione ducantur ; quâ arte quibusque mediis Ecclesiam introeant ; quidve acturi ecclesiasticum ambiant statum ; examinent, inquam, instituti sui rationem, nec semel, nec festinanter, nec perfunctoriè examinent, nec suis tantùm oculis, nec ad mundani honoris lucernam ; sed seriò, sed maturè, sed pluries, sed alienis etiam oculis, sed ad divinæ veritatis lucem. » (*De Ordinat.*)

La nature elle-même avertit qu'on ne doit rien tenter avant le temps et au-dessus de ses forces : « Pulli avium, si ante pennarum perfectionem volare appetant, unde ire in alta cupiunt, indè in ima merguntur. Structuris recentibus necdùm solidatis, si lignorum pondus superponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur. Conceptas soboles feminæ, si, priusquàm benè formentur, proferant, nequaquam domos, sed tumulos replent. » (S. Greg. *Past.* P. I, c. 26.)

Ce qu'est le noviciat pour les religieux, les interstices le sont pour les Clercs : « Incipientes indigent Magistro : 1° ut doceantur quæ ignorant, scilicet saluti suæ et profectui necessaria et utilia, quid vitare debeant, quid sapere, quid facere, quid sperare, quid

timere, et inter minùs vel magis bona vel mala discernere ; 2° ut exerceantur in operibus virtutum, quia non sufficit scire bonum, nisi etiam opere exerceatur ; 3° ut custodiantur, ne aut in peccatum labantur, aut minùs discretè in virtutum operibus exerceantur ; 4° ut corrigantur, quia peccatum trahit ad deterius, et qui labitur in culpam, difficulter per se corrigitur, nisi fortioris auxilio fulciatur. » (S. Bonav. *De sex alis.*)

Qu'ils méditent ces irrégularités du Sacerdoce figuratif : « Homo... qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo, nec accedet ad ministerium ejus : si cæcus fuerit, si claudus, si parvo vel grandi vel torto naso, si fracto pede, si manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem, si impetiginem in corpore, vel herniosus. » (*Levit.* XXI). « *Cæcus est* qui, tenebris præsentis vitæ pressus, quò gressum operis porrigat, nescit ; *claudus*, qui videt quidem, sed per infirmitatem mentis, quæ videt, perfectè implere non valet ; *naso est parvo*, cui parva est discretio ; *nasus grandis et tortus est* discretionis subtilitas immoderata, quæ dùm plus quàm decet excreverit, actionis suæ rectitudinem ipsa confundit ; *est fracto pede vel manu*, qui bonorum operum exsors vacat, vel qui non integrè ad probas actiones graditur, sed opus Dei facit imperfectè et negligenter ; *gibbosus est*, quem terrena sollicitudo deprimit, ne unquam superna respiciat ; *lippus est*, cujus sensum et mentem natura exacuit, sed conversationis pravitas confundit ; *albuginem habet*, qui candorem justitiæ vel sapientiæ sibi tribuens, à luce supernæ cognitionis se per arrogantiam excludit ; *jugem habet scabiem*, cui carnis petulantia dominatur ; *impetiginem*, cui avaritia : *herniosus est* qui in abditis, id est in mente, pondus turpitudinis gestat. » (S. Greg. S. Cyrill. Theod. *apud Cornel. à Lap.*)

2° Afin que l'Eglise éprouve les candidats. L'A-

pôtre avait dit : « Manus citò nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis.» (I. *Tim.*v).« Quid est manus citò imponere, » reprend saint Léon, « nisi ante ætatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ, sacerdotalem honorem tribuere non probatis ? » (*Ep.* 87). « Quid est illud citò, » demande à son tour saint Jean-Chrysostôme ? « Non ex primâ probatione, nec secundâ, nec tertiâ, sed ubi consideratio diuturna præcessit, exactissimaque discussio, tunc imponito manus ; neque enim ea res periculo caret. Eorum quæ ille peccaverit, tu quoque pœnam dabis, qui initium dedisti etiam præcedentium delictorum. » (*Hom.* 16, *ad Tim.*). Plus l'état est sublime, plus l'épreuve doit être sévère : « Dùm divini Ordines largiuntur, oportet districti semper esse judicii : rarum est enim quod magnum est. » (Pap. Zoz.). Mieux vaut avoir moins de prêtres : « Satius est paucos bonos, quàm multos malos habere ministros. » (*Conc. Later.* IV). « Deus nunquam ità deserit Ecclesiam suam, quin inveniantur idonei ministri sufficientes ad necessitatem plebis, si digni promoverentur, et indigni repellerentur. » (S. Thom. Aq. P. 3. q. 36.)

On ne moule pas un prêtre comme on moule un vase d'argile : « Quis est qui veritatis propugnatorem unius dieculæ, velut è luto statuam fingit ; illum, inquam, qui cum Angelis stabit, cum Archangelis glorificabit, cum Christo sacerdotio fungetur, et, ut quod majus est dicam, qui Deus erit, aliosque deos efficiet ? » (Greg. Naz. *Orat.* I). Confie-t-on le gouvernail au pilote qui ignore la mer et la manœuvre, la conduite de l'armée à un soldat nouvellement enrôlé, la gestion de ses biens à un inconnu, la charge d'enseigner à un écolier ? Laissez, laissez la vertu se fortifier : « Ne imperfecti quique culmen arripere regiminis audeant, ne qui in planis stantes titubant, in præcipitio pedem

ponant. » (S. Greg. *Past.* P. I, c. 4). « Sic lucerna super candelabrum posita luceat, ut adversa ventorum vis irruens, conceptam eruditionis flammam non exstinguat, sed augeat. » (S. Greg. lib. 7. *Ep.* 120, *ad Syag.*). « O quàm præsumptuosa temeritas ! Ille præponitur ovili divino, qui nescit adhuc dominari spiritui suo. » (Nicol. Pap. *Ep.* 2.)

Or, voici les points qui appellent surtout l'attention : « 1° Ministerii cujuscumque Ordinis exacta et accurata cognitio ac sedulus usus. Non enim solùm sacrorum doctrinâ imbuendus est qui ad Sacerdotium destinatur, verùm etiam praxim sacri Officii edocendus, quæ non nisi diuturno usu comparatur. »

« 2° Animi clericalis assumptio, et in disciplinâ progressio : neque parvo tempore opus est, ut Cleri disciplinâ imbuatur, mores induat, vivendi rationem ineat, et ad ecclesiasticam regulam componatur. »

« 3° Probatio promovendi ad superiores Ordines, quem in inferioribus tanquam in statu discipulatûs, probationis ac novitiatûs retineri æquum est, ut nonnisi cum ingenti laude et virtutum gloriâ, ac perfectione virtutis, in iis quæ sunt sui muneris institutus atque instructus ad superiores gradus accedat. Certè stultitia est, si credimus uno die sufficienter Ordinandorum vitam, mores, pietatem, docilitatem, ingenium, industriam, prudentiam, disciplinæ studium probari posse. » (Hallier, *de Ordinat.*)

Fonctions et vertus du Portier.

1° Fonctions. Outre le soin d'ouvrir et de fermer l'église et la sacristie, de sonner les cloches, de distinguer les heures de la prière et d'ouvrir le livre à celui qui prêche, le Portier a encore la charge d'exercer la surveillance dans l'église, de garder les vases sacrés et

les autres meubles, d'entretenir la décence et la propreté, de décorer les autels et de faire observer le coutumier. Telles sont du moins les attributions que lui assignent saint Charles, dans le premier Concile provincial de Milan, et Jean Bonhome, évêque de Verceil, dans ses Statuts.

« Ostiarius, ut nomine præ se fert, ostia ecclesiæ custodire debet, eaque suo tempore reserare et claudere.—Ejusdem cura erit infideles, hæreticos, excommunicatos, interdictos, et alios quibus jure prohibitum est, ab ecclesiæ limine ejicere. — Mulieres item quæ capite non velato ecclesiam ingrediuntur, bruta etiam canesve expellat. — Ementes aut vendentes in atrio ecclesiæ, aut pro illius foribus, aut propiùs quàm deceat, arceat. — Mendicantes excludat. — Cœmeteria custodiat, ne quid in eis indecorum fiat. — Campanas debitis temporibus pulset. — Ne populum propiùs ad Sacerdotem rem divinam facientem accedere, laicosque in choro stare patiatur. — Mares à feminis in ecclesiâ distincto loco esse curet. — Silentii curam habeat, dùm concio aut sacra lectio habetur. — In ecclesiâ dormientes, deambulantes, colloquentes, aliâve ratione Officia divina perturbantes, et quovis modo indecorè atque irreverenter se habentes, moneat ; si pertinaces sint, expellat aut ad Superiorem deferat. — Cùm sacramenta ministrantur, ac præsertim sanctissimæ Eucharistiæ sacramentum, curet ut adstantes cum omni reverentiâ ac pietate conveniant atque assistant, ac præsertim ut mulieres à viris sejunctæ accedant, et omnia ritè atque religiosè, et ex ordine fiant. —Quidquid in ecclesiâ dedecet, amoveat ; ac prætercà quodcumque de piâ in ecclesiâ versandi ratione præscriptum est, curet ut omnia serventur. — Librum ei qui prædicat, aperiat. — Singulis octo diebus ecclesiam scopis verrat, atque omnium sordium genere expurget. — Pulverem à sacris imaginibus ejiciat, et

parietes detergendos curet. — Altaria paret, atque in dies pallia pro colorum ratione singulis diebus convenientium aptet, necnon à pulvere purget. — Denique ne, illarum rerum quæ intra ecclesiam sunt, aliquid depereat, provideat. »

Dans l'ancienne loi, les Lévites étaient chargés de garder soigneusement la porte du temple et d'écarter tout ce qui était impur ; les trésors du temple et ceux du roi étaient également sous leur surveillance ; quelquefois même ils exercèrent les fonctions de juges dans des cas concernant la police du temple. Le paganisme lui-même avait des gardiens à la porte de ses temples, pour faire exécuter cette menace terrible : « Sacrum, sacrove commendatum qui clepserit rapseritve, parricida esto. » (Cic. *de Leg.*)

2° VERTUS. La première est *une foi vive et une tendre dévotion pour l'adorable Eucharistie.* Loin de ressembler à la porte qui laisse passer, mais qui n'entre pas, ou à la cloche qui sonne l'office, mais qui n'y va pas, le Portier fera ses délices de visiter Jésus-Christ dans son temple et d'assister aux prières publiques ; et son plus ardent désir, en ouvrant la porte et en sonnant la cloche, sera d'attirer aux cérémonies du culte et aux instructions tout le peuple chrétien. Par la modestie, la charité, la piété qui resplendiront sur son visage, il sera lui-même une prédication vivante ; et comme au serviteur on connaît le maître, ainsi à la gravité et à la ferveur du gardien du temple, on pourra juger de la sainteté et de la grandeur du Dieu qui y réside.

La deuxième est *le respect dans le lieu saint*, surtout pendant les cérémonies. L'aspirant au sacerdoce ne saurait contracter trop tôt l'habitude de ce respect. Au bas de la tunique d'hyacinthe du grand-prêtre, le Seigneur avait ordonné d'attacher des sonnettes : « Ut audiatur sonitus, quandò ingreditur et egreditur sanc-

tuarium in conspectu Domini, et non moriatur. » (*Ex.* XXVIII). Comme s'il eût dit : « Volo enim et jubeo sonitum Pontificis, puta pulsum tintinnabulorum ejus, audiri in ingressu et egressu tabernaculi, ad excitandum in eo et in populo reverentiam mihi debitam, videlicet ne domum meam intret nisi prævio pulsu, non quem ego audire cupiam, sed quem ipse uti et populus audiens admoneatur majestatis meæ, cujus templum ingreditur, simul et reverentiæ officiique sui. » (Cornel. à Lap.). Dans les temples du paganisme même, des voix criaient : « Age quod agis, operare quod operaris. — Favete linguis. — Ad Divos adeunto castè, pietatem adhibento, opes amovento ; qui secùs faxit, Deus vindex erit. »

La troisième est *le zèle de la maison de Dieu.* Bossuet, parlant de celui de Jésus, en donne cette définition : « Le zèle est une ferveur de l'amour de Dieu, « trop vif pour attendre le secours d'autrui, ni pour « s'astreindre aux formes ordinaires ; mais agissant « par lui-même, et au-dessus de ses forces, avec une « espèce d'excès, par une absolue confiance en la « puissance de Dieu. » (*Méd. sur l'Ev.*). C'est de cette véhémence surhumaine, incapable de calculer froidement et de trembler lâchement, que paraîtra animé le Portier, lorsqu'il devra s'opposer à l'impudence des libertins, aux blasphèmes des impies, à la cupidité des marchands, à l'effronterie des femmes, à la curiosité des promeneurs, à la dissipation des enfants, aux irrévérences scandaleuses de ces chrétiens pires que les infidèles, qui semblent venir à l'église, moins pour adorer Dieu que pour l'outrager, moins pour implorer le pardon de leurs péchés que pour en commettre de nouveaux. Tel Ambroise refusait l'entrée du temple à Théodose souillé par le meurtre. Tel le Chérubin armé du glaive repoussait du paradis terrestre le premier homme devenu préva-

ricateur. Tel Jésus-Christ, à la fin des temps, fermera la porte de son royaume aux ennemis de son Père.

La quatrième est *la vigilance et l'exactitude*. Le premier levé pour ouvrir l'église, que le Portier soit le dernier couché pour la fermer. Attentif à l'ordre du jour et au coutumier, qu'il sonne ou fasse sonner aux heures indiquées, et dispose les ornements et les décorations selon le rit ou l'office. La décence règne-t-elle dans l'église? les saints Mystères sont-ils troublés par quelque tumulte? le trésor de la sacristie est-il à l'abri des voleurs? la propreté reluit-elle sur les murs et les meubles? tout se fait-il à temps, à propos et au gré des Prêtres ? Qu'aucun de ces points ne lui échappe. Et puisqu'il doit ouvrir à la grâce par sa vie édifiante le cœur des fidèles, qu'il exerce sur ses yeux, sur sa langue, sur ses oreilles, sur toutes les avenues de son âme une vigilance continuelle et sévère. Car nous aussi nous sommes un temple. « Notre âme en est un, « nos corps en sont un : respectons ce temple si saintement consacré et inséparable de nous-même. N'y « laissons entrer ni même passer rien d'impur ni de « profane. Gardons-nous bien de le faire servir à aucun indigne trafic. Respectons ce temple et le Saint-« Esprit qui y habite. » (Bossuet, *ibid.*)

La cinquième est *la fidélité*. Honoré de la confiance de l'Eglise qui lui confie ses clefs, il s'en montrera constamment digne. Argent, offrandes, matières du sacrifice, linges, etc., tout sera en sûreté sous sa sauvegarde ; rien ne se perdra par sa négligence, comme rien ne tentera sa cupidité. S'il n'était solidement établi dans le détachement, à quelles tentations de sacrilége larcin ne serait-il pas exposé ! Mais alors même qu'il échapperait comme Judas à l'œil des hommes, échapperait-il à l'œil de Dieu?

Paroles du Pontifical.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis coram Pontifice genuflexis, Pontifex admonet illos, dicens :

Suscepturi, Filii charissimi, officium Ostiariorum, videte quæ in domo Dei agere debeatis. Ostiarium oportet percutere cymbalum et campanam, aperire ecclesiam, et sacrarium, et librum aperire ei qui prædicat. Providete igitur ne, per negligentiam vestram, illarum rerum, quæ intra ecclesiam sunt, aliquid depereat, certisque horis domum Dei aperiatis fidelibus, et semper claudatis infidelibus. Studete etiam ut, si-

Au moment de recevoir l'Ordre de Portier auquel votre piété aspire, ô mes Fils qui m'êtes d'autant plus chers que votre rang va vous rapprocher de moi, sachez et comprenez les obligations et les emplois qui vous attendent dans la maison du Dieu infiniment saint et souverainement grand. Le Portier doit sonner les cloches, cette voix céleste qui convoque le peuple aux assemblées religieuses, ouvrir l'église où réside Jésus-Christ, et la sacristie où est déposé tout ce qui sert au culte, et ouvrir le livre à celui qui prêche : fonctions en apparence humbles et modestes, mais en réalité très-nobles et très-relevées. Prenez donc toutes sortes de précautions pour que rien de ce qui est dans l'église et forme son trésor, ne se perde ou ne se détériore par votre faute ; soyez exacts à ouvrir à des heures réglées la maison de Dieu aux fidèles qui

cut materialibus clavibus ecclesiam visibilem aperitis et clauditis, sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis et exemplis vestris, claudatis diabolo et aperiatis Deo, ut divina verba, quæ audierint, corde retineant, et opere compleant : quod in vobis Dominus perficiat per misericordiam suam.

viennent y prier leur Père, mais montrez-vous inflexibles pour la fermer aux infidèles. A vous de discerner le bon du méchant, le digne de l'indigne, le saint du profane. Et comme votre mission est d'ouvrir et de fermer avec des clés matérielles l'église visible, ainsi votre soin doit-il être d'ouvrir à Dieu par la force de vos discours et de vos exemples sa demeure invisible, c'est-à-dire les cœurs des fidèles dont il est le légitime maître, et de la fermer au démon qui n'y entrerait que pour la souiller et la ravager; afin que le peuple chrétien, ayant entendu les divins enseignements, les garde dans son cœur pour les méditer et les mettre en pratique. O l'excellent Portier que celui qui, se considérant comme le temple vivant de Dieu, ferme son âme au vice et l'ouvre à la vertu, et qui, regardant ses frères comme le domicile de l'Esprit de Jésus-Christ, ne néglige aucune occasion de travailler à leur sanctification !

Deinde Pontifex tradit omnibus claves ecclesiæ, dicens :

Sic agite, quasi reddituri Deo rationem pro iis rebus, quæ his cla-

Comportez-vous dans votre emploi comme ayant à rendre compte non à un Prêtre ou à l'Evêque, mais à Dieu même, des choses qu'enfer-

vibus recluduntur.

ment ces clés et dont vous êtes établis les gardiens responsables.

Postquàm ostium ecclesiæ ab Ordinatis clausum et apertum fuerit, pulsataque campana, versus ad ipsos Pontifex, dicit :

Deum Patrem omnipotentem, Fratres charissimi, suppliciter deprecemur, ut hos famulos suos bene ✝ dicere dignetur, quos in officium Ostiariorum eligere dignatus est; ut sit eis fidelissima cura in domo Dei, diebus ac noctibus, ad distinctionem certarum horarum, ad invocandum nomen Domini, adjuvante Domino Jesu Christo, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Pieux témoins de cette cérémonie, mes très-chers Frères, prions avec les sentiments de la plus profonde humilité Dieu le Père tout-puissant, de vouloir bénir ces serviteurs qu'il a daigné élire lui-même pour l'office de Portiers; afin qu'ils aient dans la maison de Dieu non un zèle commun, intéressé, hypocrite, interrompu, mais un zèle très-diligent, très-pur, très-sincère, très-constant, marquant exactement, le jour et la nuit, par le son des cloches, les heures que le Seigneur s'est réservées pour l'invocation de son nom, et ne laissant ignorer à personne l'obligation et le temps de la prière. C'est ce que nous espérons obtenir avec l'aide et par les mérites de Jésus-Christ qui avec vous, ô Dieu, vit et règne en l'unité du Saint-Esprit aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Tum mitrà depositâ, stans Pontifex, et conversus ad altare, dicit : Oremus. *Et Ministri subjungunt :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et statim versus ad illos genuflexos, stans sinè mitrâ, dicit :*

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, bene✝dicere dignare hos famulos tuos in officium Ostiariorum, ut inter janitores ecclesiæ tuo pareant obsequio, et inter electos tuos partem tuæ mereantur habere mercedis. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Seigneur saint et source de toute sainteté, Père tout-puissant sur les cœurs et éternellement attentif aux besoins de votre peuple, daignez par une bénédiction efficace donner à vos serviteurs les vertus de l'Ordre de Portier qu'ils viennent de recevoir; afin que, prenant place parmi les gardiens de votre église, bien plus honorés que ceux du Tabernacle figuratif, ils se dévouent généreusement à votre service, relevant par leur sainteté la majesté de leur Maître adorable, ô Roi des rois, et qu'admis au dernier jour dans la société de vos élus, lorsque, portier de l'Eglise triomphante, vous en ouvrirez la porte aux bons et la fermerez aux méchants, ils méritent d'avoir part à l'éternelle récompense que vous leur réservez...

Fonctions et vertus du Lecteur.

1° Fonctions. *La principale est la lecture publique*, soit qu'il donne simplement le texte au prédicateur, soit qu'après avoir lu le texte il l'explique lui-même. Or, pour bien lire, il faut : 1° *Comprendre.* « Qui

ad Lectoris provehitur gradum, iste erit doctrinâ et libris imbutus, sensuumque ac verborum scientiâ perornatus : ità ut distinctionem sententiarum intelligat, ubi finiatur junctura, ubi adhuc pendeat oratio, ubi sententia extrema claudatur, sicque expeditus vim pronuntiationis tenebit, ut ad intellectum omnium mentes sensumque promoveat, discernendo genera pronuntiationum, atque exprimendo proprios sententiarum affectus, modò indicantis voce, modò dolentis, modò increpantis, modo exhortantis, sive his similia, etc. » (*Conc. Aquis Gran.*). Le pape Gélase écrivait : « Sinè litterarum scientiâ, vix fortassis Ostiarii possit quis implere ministerium. » (*Ad Episc. per Lucaniam et Brutios constitutos*). Une lecture incomprise serait-elle sentie, et une lecture non sentie intéresserait-elle les auditeurs ? — 2° *Accentuer.* « Propterea et accentuum vim oportet Lectorem scire, ut noverit in quâ syllabâ vox protendatur pronuntiantis. Plerùmque enim imperiti Lectores in verborum accentibus errant, et solent irridere nos imperitiæ hi qui videntur habere notitiam, detrahentes et jurantes nos nescire quod dicimus.» (*Concil. Aquis Gran.*). N'est-ce pas le reproche que provoque trop souvent la lecture ou le débit de certains prêtres ? — 3° *Articuler.* « Porrò vox Lectoris simplex erit et clara, ad omne pronuntiationis genus accommodata, plena succo virili, agrestem et subrusticum effugiens sonum ; non humilis, nec adeò sublimis ; non fracta, nec tenera, nihilque femineum sonans ; neque cum motu corporis, sed tantùm cum gravitatis specie : auribus enim et cordi consulere debet Lector, non oculis ; ne potiùs ex se ipso spectatores magìs quàm auditores efficiat. » (*Ibid.*). Aujourd'hui plus que jamais il importe au Prêtre de se défaire de la prononciation provinciale, pour prendre celle de la bonne société ; car du mépris du prédicateur au mépris de la doctrine il n'y a qu'un pas.

Les autres fonctions du Lecteur sont : « 1° In ecclesiâ Prophetias quæ in Missâ legendæ sunt, et lectiones quæ ex veteri et novo Testamento in Matutinis dicuntur, cantare vel legere. 2° Benedicere panem et omnes fructus novos. 3° Antiphonas in choro præcinere. 4° Festis diebus prima fidei rudimenta in illâ scholâ quæ sibi à Parocho assignata est, vel ecclesiâ cui adscriptus est, si ità Episcopo videatur, pueros edocere.» (*Pontif. rom.*—*Stat.* Joan. Bonhomii Vercell. episc. — *Conc. Mediol.* I). A lui encore de faire au peuple certaines annonces, de veiller sur le chant, de tenir dans la décence et la propreté convenables les Missels, les Rituels, les Antiphonaires, etc.

Dans la primitive Eglise, outre la lecture publique des saintes Ecritures, des homélies des Pères, des lettres des Evêques, les Lecteurs étaient encore chargés de faire des instructions familières aux pénitents et aux catéchumènes; de rédiger, en qualité de notaires, les Actes des Martyrs et de les lire, quelquefois de servir de secrétaires aux Evêques et aux Prêtres. Les plus illustres personnages s'honoraient de cette fonction, surtout les confesseurs de la foi, dont saint Cyprien disait : « Nihil magìs congruit voci quæ Dominum gloriosâ prædicatione confessa est, quàm celebrandis divinis lectionibus personare, post verba sublimia quæ Christi martyrium proloeuta sunt, Evangelium Christi legere. » (*Epist.* 33, *de Aurelio lectore.*) Aujourd'hui toutes les bénédictions sont réservées au Prêtre ou à l'Evêque.

2° Vertus. Le Lecteur doit se distinguer : 1° *Par l'assiduité à lire et à étudier les livres ecclésiastiques.* Dans la sainte Ecriture, il trouvera les oracles divins, règle de notre foi et de nos mœurs. Dans la Théologie, les Conciles, le droit canon, il s'instruira des lois de l'Eglise, de ses définitions, de sa discipline. Dans les ascétiques, il puisera avec les exemples et les ma-

ximes des Saints l'art de méditer, de combattre les vices, d'acquérir les vertus, les règles du discernement des esprits, tout ce qui concerne la vie spirituelle. « Nemo potest sensum Scripturæ sacræ cognoscere, nisi legendi familiaritate. Ama illam, et exaltabit te : glorificaberis ab eâ, cùm eam fueris amplexatus. » (S. Isid. *Sent.* lib. III). « Non studeas duntaxat libri folia evolvere, sed si opus fuerit, non pigeat bis terve ac sæpiùs eumdem repetere versum. » (S. Ephr. *de Patient.*). « Vel singularum etiam syllabarum oportet nos esse scrutatores. » (S. Joan. Chrys. *De terræ motu*). « Litterarum divinarum sacris meditationibus vacet. His se oblectet. Infatigabiliter legat. Inexplebiliter diligat. Efficaciter impleat. » (S. Prosp. *de Vitâ cont.*). « Omissis et repudiatis nugis theatricis et poeticis, divinarum consideratione et tractatione pascamus animum atque potemus, vanæ curiositatis fame ac siti fessum et æstuantem, et inanibus phantasmatibus tanquàm epulis fictis frùstrà refici satiarique cupientem. » (S. Aug. *de verâ Relig.* c. 51). « At nunc etiam Sacerdotes Dei, omissis Evangeliis et Prophetiis, videmus comœdias legere, amatoria Bucolicorum versuum verba canere, tenere Virgilium, et id quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis. » (S. Hier. *Ep.* 146, *ad Dam. pap.*)

L'histoire nous apprend que les premiers chrétiens, avant de lire l'Ecriture, lavaient soigneusement leurs mains, faisaient devant le livre une inclination profonde et le baisaient avec amour. « Quid vobis plùs esse videtur, verbum Dei an Corpus Christi ? » (S. Aug. *Serm.* XXX.)

2° *Par le soin de réformer sa vie sur les divins enseignements, à mesure qu'il les médite.* Si les saints Livres sont un parfum, n'est-il pas juste qu'il en soit tout imprégné? S'ils sont une lumière, n'est-ce pas pour lui un devoir de la suivre? S'ils sont une manne

céleste, n'est-il pas convenable qu'il s'en nourrisse? « Cœlestium Scripturarum eloquia diù terere ac polire debemus, toto animo et corde versantes, ut succus ille spiritualis cibi in omnes se venas animæ diffundat. » (S. Ambr. lib. II. *Abel.*). « Benè dicitur : Comede volumen istud, et vade, loquere ad filios Israel. Ac si diceretur : Comede et pasce, saturare et eructa, accipe et sparge, confortare et labora. Ad hoc enim intelligenda sunt ut et nobis prosint, et intentione spiritali aliis conferantur.» (S.Greg. *Hom.* 10, *in Ezech.*). « Devora illum, intimè incorporando, » dit saint Bernardin de Sienne.

3° *Par le zèle des âmes, qui se révèle dans le catéchisme fait aux enfants et dans les exemples de vertu donnés aux fidèles.* En apprenant aux enfants à connaître, aimer et servir Dieu, le Lecteur remplit une fonction sublime, il apprécie l'importance du catéchisme et apprend à le bien faire, il prélude aux grandes prédications. En se montrant aux fidèles orné de toutes les vertus, il contribue puissamment pour sa part à l'édification de la sainte Eglise, il acquiert le droit de faire au besoin la leçon et la correction, il laisse à la parole de Dieu qu'il lit toute son efficacité, par l'impossibilité où l'on est d'opposer sa conduite à ses discours.

Paroles du Pontifical.

AVIS. { Comme à la page 23.

Ordinandis coram Pontifice genuflexis, Pontifex admonet eos, dicens :

Electi, Filii charissimi, ut sitis Lectores in domo	Très-chers Fils, choisis par l'Eglise votre mère pour être Lecteurs dans la maison de notre grand

Dei nostri, officium vestrum agnoscite et implete. Potens est enim Deus ut augeat vobis gratiam perfectionis æternæ. Lectorem siquidem oportet legere ea quæ (*vel*, ei qui) prædicat, et lectiones cantare; et benedicere panem et omnes fructus novos. Studete igitur verba Dei, videlicet lectiones sacras distinctè et apertè, ad intelligentiam et ædificationem fidelium, absque omni mendacio falsitatis proferre; ne veritas divinarum lectionum incuriâ vestrâ ad instructionem audientium corrumpatur. Quod autem ore legitis, corde credatis, atque opere compleatis; quatenùs auditores vestros verbo pariter et

Dieu, ne venez pas ici en étourdis et en aveugles, mais connaissez l'excellence et l'étendue de vos fonctions, et remplissez-les avec ponctualité et ferveur. Quelles que soient les difficultés, Dieu est assez puissant pour augmenter en vous la grâce qui vous en fera triompher, la perfectionner et la récompenser éternellement. L'office du Lecteur consiste à lire le texte à celui qui prêche (ou le texte que le Lecteur explique lui-même, lorsque le privilége de la prédication lui est accordé); à chanter les leçons sous les yeux de Dieu et des Anges; à bénir le pain, signe d'union entre les chrétiens, et tous les fruits nouveaux, prémices de la récolte offertes à Dieu par ses enfants reconnaissants. Appliquez-vous donc à prononcer les paroles qui viennent de Dieu ou s'adressent à Dieu, c'est-à-dire les saintes leçons, d'une manière claire et distincte, sans aucune altération, articulant et accentuant parfaitement, n'ajoutant et ne retranchant rien, afin qu'elles soient entendues de tous les points de l'auditoire et retenues dans la mémoire et dans le cœur avec plus d'édification et de fruit; que jamais la vérité des divines leçons ne soit altérée par votre faute, au préjudice de ceux qui les écoutent : ce qui arriverait

exemplo vestro docere possitis. Ideòque, cùm legitis, in alto loco ecclesiæ statis, ut ab omnibus audiamini et videamini, figurantes, positione corporali, vos in alto virtutum gradu debere conversari; quatenùs cunctis à quibus audimini et videmini, cœlestis vitæ formam præbeatis : quod in vobis Deus impleat per gratiam suam.

si vous ajoutiez, omettiez ou prononciez mal quelques paroles. Mais votre principal devoir consiste à graver dans votre cœur par la foi et la méditation, et à retracer dans votre conduite par la sainteté et les bonnes œuvres, ce que vous lisez, afin de pouvoir instruire à la fois par la parole et l'exemple vos auditeurs. Vous êtes placés à l'église, pendant que vous lisez, dans un lieu élevé, non-seulement afin que tous puissent mieux vous voir et vous entendre, mais afin que la position de votre corps soit l'indice du haut degré de vertu où vous devez être montés; en sorte que tous ceux qui vous voient et vous entendent, recevant la vérité et l'édification par les yeux et par les oreilles, aient en vous le modèle d'une vie céleste et divine : que Dieu, après vous avoir élevés par votre vocation entre le ciel et la terre, opère en vous par sa grâce toutes ces choses, bien lire, vivre saintement, édifier toujours.

Pontifex tradit Ordinandis codicem de quo lecturi sunt, quem manu dexterà tangunt, Pontifice interim dicente :

Accipite, et estote verbi Dei relatores, habituri,

Recevez ce livre des mains de la sainte Epouse de Jésus-Christ, et lisez non les lettres d'un roi à ses

si fideliter et utiliter impleveritis officium vestrum, partem cum iis qui verbum Dei benè administraverunt ab initio.

sujets, mais la parole de Dieu même à ses enfants. Si vous remplissez fidèlement et utilement votre office, n'altérant cette parole ni par malice, ni par négligence, ni par ignorance, lui donnant au contraire force et efficacité par vos exemples, vous serez associés pour le mérite et la récompense à ceux qui, comme Prophètes, Apôtres, Docteurs ou Prédicateurs, ont été dès l'origine de l'Eglise de bons et dignes ministres de cette parole.

Ordinandis genuflexis, Pontifex stans cum mitrâ versus ad eos, dicit :

OREMUS, Fratres charissimi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hos famulos suos, quos in Ordinem Lectorum dignatur assumere, bene † dictionem suam clementer effundat, quatenùs legant distinctè quæ in ecclesiâ Dei legenda sunt, et eadem operibus impleant : per Dominum nostrum Je-

Nos très-chers Frères, jaloux comme nous de l'honneur de Dieu et de l'édification du peuple chrétien, prions de concert le Père tout-puissant de répandre, dans sa clémence, sa bénédiction intérieure sur ses serviteurs ici agenouillés qu'il daigne élever à l'Ordre des Lecteurs, en même temps que je leur donne visiblement la mienne, afin qu'ils lisent distinctement ce qu'il faut lire dans l'Eglise de Dieu, et qu'ils le mettent en pratique. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

sum Christum Filium suum, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Tum Pontifex, mitrâ depositâ, stans conversus ad altare, dicit : Oremus ; *et Ministri subjungunt :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Deinde conversus ad Ordinatos, dicit sinè mitrâ :*

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, bene ✝ dicere dignare hos famulos tuos in officium Lectorum, ut assiduitate lectionum instructi sint, atque ordinati, et agenda dicant, et dicta opere impleant, ut in utroque sanctæ Ecclesiæ exemplo sanctitatis suæ consulant. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et reg-

Seigneur saint, Père tout-puissant, daignez bénir vos serviteurs dans l'office de Lecteurs, afin que, parfaitement instruits par une lecture assidue, et parfaitement réglés dans toute leur conduite, ils apprennent aux autres ce qu'il faut faire, et accomplissent eux-mêmes les préceptes et les conseils qu'ils auront donnés de vive voix, et que, par ces deux moyens si efficaces lorsqu'ils sont unis, la parole et la sainteté, ils procurent le bien de la sainte Eglise. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

nat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Fonctions et Vertus de l'Exorciste.

1° Fonctions. La première est *de chasser les démons* : « Exorcistam oportet abjicere dæmones. » (*Pontif.*). Outre les possédés, il exorcisait encore les catéchumènes dans les baptêmes solennels. On lui recommande : 1° *Le ton d'autorité* : « Exorcismos faciat cum imperio et auctoritate, magnâ fide et humilitate atque fervore. » (*Rit.*). C'est Dieu qui parle par la bouche de son ministre, Dieu au nom duquel tout doit fléchir le genou, Dieu dont la puissance est d'autant plus glorifiée qu'on lui fait frapper de plus grands coups. — 2° *Le laconisme* : « Exorcista ne vagetur in multiloquio, aut supervacuis vel curiosis interrogationibus. » (*Ibid.*). Il s'agit de tourmenter le démon, non de l'amuser; de le confondre comme un séducteur, non de l'écouter comme un docteur; de lui faire lâcher sa proie, non de lui donner prise sur soi ou sur les témoins. Jésus-Christ lui défendait même de publier sa divinité.

La prudence, la discrétion, le discernement des esprits sont autant de qualités indispensables à l'Exorciste.

Les possessions étant devenues plus rares, et bien des impostures et des piéges pouvant se cacher sous ce voile, l'Eglise s'est réservé de constater les possessions, de nommer l'Exorciste et de lui tracer ses règles de conduite.

La Synagogue avait aussi ses exorcismes, puisque

Notre-Seigneur dit aux Juifs : « Filii vestri in quo ejiciunt ? » Nous voyons en outre, au XIXe chap. des *Actes des Apôtres*, que des Juifs essayaient de chasser les démons au nom de Jésus.

La deuxième est *de veiller sur l'eau bénite* : « Exorcistæ cura erit, ut nunquam in vasis aqua benedicta deficiat, atque ut in tempore aqua renovetur, et benedicatur à Sacerdote, eique benedictioni assistere vel ministrare, atque aquam ad benedictionem parare ; vasis tamen ipsis primùm benè lotis et diligenter aspersis. » (*Stat.* Bonh. ep. Vercell.). La malpropreté repoussante de certains bénitiers ne motive que trop la recommandation faite ici de les nettoyer.

La troisième est *de servir à l'administration du Baptême* : « Cùm Baptismi sacramentum à Parocho ministratur, adsit sal ipsi in tempore exhibiturus, librumque, de quo Parochus exorcismos legere possit, ante illius oculos sustineat. » (*Ibid.*). La religion avec laquelle l'Exorciste remplira cette fonction lui apprendra plus tard à former à la modestie les enfants de chœur d'ordinaire si dissipés, et à se tenir lui-même en garde, dans l'administration du Baptême, contre un dégoût mal déguisé et une précipitation scandaleuse.

La quatrième est *d'exercer une certaine police autour de la sainte Table* : « Nuntiet iis qui non communicant, locum dent communicantibus. » (*Ibid.*). Cette fonction habituait le Clerc à donner les avis dans l'église et, au besoin, à faire la correction avec charité et prudence. Si c'est assez d'un mot, pourquoi en dire deux? si un geste suffit, pourquoi même élever la voix ?

2° Vertus. Signalons 1° *l'esprit de foi* dans l'usage des sacramentaux, esprit directement opposé à l'orgueil de Satan. Outre la rémission des fautes vénielles quant à la coulpe et quant à la peine *ex opere operan-*

tis, les sacramentaux ont pour effet, quand il plaît à Dieu, la délivrance des incommodités temporelles et l'éloignement du malin esprit. Les principaux sont l'eau bénite, le pain bénit, le rameau bénit, l'encens bénit, le cierge bénit, les cendres bénites. — Le signe de la croix, les génuflexions, les processions, l'action de frapper la poitrine au *Confiteor*. — L'aumône. — La bénédiction du très-saint Sacrement, d'un Evêque, d'un Prêtre. — Toute prière faite dans une église consacrée ou faite solennellement dans l'église, ou recommandée par l'Eglise : le *Pater*, le *Benedicite* et les *Grâces*, l'*Itinerarium*, la prière au son des cloches, l'invocation des saints Noms, etc.

On peut remarquer que l'Eglise ne procède qu'en bénissant, en arrachant pour ainsi dire au démon une à une toutes les créatures qu'elle emploie. Elle a des exorcismes contre chaque fléau, des bénédictions pour tous les objets du culte, pour tout ce qui sert à ses enfants ; elle en a une *ad quodcumque*. Qui plus que l'Exorciste doit respecter ces saintes pratiques ?

2° *L'oraison et la mortification.* Ce que la fumée du fiel du poisson fut pour le démon qui étranglait les maris de Sara, le parfum de l'oraison l'est pour tous les démons. A l'oraison seule d'obtenir à l'Exorciste la lumière, le courage, la patience, la charité qui lui sont nécessaires.

« Bien que Lucifer ne mange point, il se plaît néanmoins aux festins, tant parce que les gourmands font un dieu de leur ventre, que parce que le premier péché qui lui livra le monde fut un péché de gourmandise. Comme autrefois César, il ne craint pas les hommes adonnés à la bonne chère, mais il se défie des hommes mortifiés, toujours attentifs à ses ruses et prêts à renverser son empire. » (Godeau.)

Attaqué par l'oraison et la mortification, l'enfer ne résiste pas longtemps, mais il se rit de ceux qui ne

lancent contre lui que des paroles, et il ne désespère pas de les voir devenir sa proie. « Jesum novi, et Paulum scio, » leur répond-il, ainsi qu'aux fils de Scéva. « Vos autem qui estis? » (*Act.* XIX). Vous avez beau invoquer le nom de Jésus, procéder contre moi comme Paul; Jésus était crucifié, Paul stigmatisé; le Maître et l'Apôtre priaient; mais où sont vos oraisons? où sont vos mortifications?

3° *La vigilance sur soi-même.* L'Exorciste est *un athlète* dirigé par l'Eglise contre des adversaires souples et subtils, actifs et acharnés, exercés et aguerris par six mille ans de lutte. Que son armure soit donc toujours polie et affilée; il ne s'agit pas seulement de les chatouiller en les effleurant, mais de les réduire aux abois en les transperçant. « Humilitatem nostram inimicus non sustinet, uritur charitate nostrâ, obedientiâ cruciatur. » (S. Bern, *S.* 3, *de Dedicat.*). L'Exorciste est *un roi*. Se rendra-t-il l'esclave de celui qui est le sien? Vendra-t-il son royaume à vil prix, comme Esaü son droit d'aînesse, pour un peu d'or, pour une fumée de gloire, pour une jouissance brutale? Passera-t-il sous le drapeau de l'usurpateur qu'il a l'ordre de détrôner? Donnera-t-il entrée dans son cœur à l'hôte immonde, à l'infâme tyran qu'il chasse du cœur de ses frères? Qu'il se souvienne de la parole du Fils de Dieu dont il tient la place : « Venit princeps hujus mundi, et in me non habet quidquam. » (*Joan.* XIV). Suétone raconte que Domitien s'amusait chaque jour deux heures à chasser aux mouches dans son palais. Sur quoi Cornelius à Lapide s'écrie : « Domitiane, totius orbis negotia geris et regis, quid ergò captas muscas? Quàm multi Christiani et Sacerdotes stolidiores sunt Domitiano! Ambis opes, muscam ambis. Ambis præbendam et officium, muscam ambis, rem exilem ambis, quæ brevì à te ad successorem avolabit. Vis honorari, vis præcellere, vis amari, muscam ambis! » (*In cap.* XI *Levit.*).

L'exorciste est *un médecin*. Quelle honte et quel malheur s'il se laissait mourir de la maladie dont il guérit les autres; si une fièvre continue ou intermittente d'orgueil, d'amour profane, d'impureté, d'avarice, dévorait son esprit et son cœur! « Debet habere spiritum mundum, qui spiritibus imperat immundis, ut concordet vita cum officio, et malignum quem per acceptum officium expellit de corpore alieno per munditiam vitæ expellat de corde suo; ne dicatur ei : Medice, cura teipsum. » (Yvo Carnot. *S. de Sacr. Ord.*).

Paroles du Pontifical.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis coram Pontifice cum candelis in manibus genuflexis, Pontifex admonet eos :

Ordinandi, Filii charissimi, in officium Exorcistarum, debetis noscere quid suscipitis. Exorcistam enim oportet abjicere dæmones, et dicere populo, ut qui non communicat det locum, et aquam in ministerio fundere. Accipitis itaque potestatem imponendi manum super e-

Très-chers Fils, qui, par une faveur spéciale du Ciel, êtes appelés à l'ordre des Exorcistes, vous devez préalablement connaître la nature et la dignité, l'étendue et les difficultés du pouvoir que vous recevez, afin de l'exercer avec plus de fidélité et de diligence. Les fonctions de l'Exorciste sont de chasser avec empire les démons, de dire au peuple avec une douce fermeté que celui qui ne communie pas doit faire place, et de préparer avec un religieux respect l'eau pour le ministère. Vous, cendre et poussière, vous recevez donc le pouvoir éton-

nergumenos; et per impositionem manuum vestrarum, gratiâ Spiritûs sancti et verbis exorcismi, pelluntur spiritus immundi à corporibus obsessis. Studete igitur, ut sicut à corporibus aliorum dæmones expellitis, ità à mentibus et corporibus vestris omnem immunditiam et nequitiam ejiciatis, ne illis succumbatis quos ab aliis vestro ministerio effugatis. Discite per officium vestrum vitiis imperare, ne in moribus vestris aliquid sui juris inimicus valeat vindicare. Tunc enim rectè in aliis dæmonibus imperabitis, cùm priùs in vobis eorum multimodam nequitiam superabitis. Quod vobis Dominus agere con-

nant d'imposer les mains sur les énergumènes que souille et tyrannise Satan, par la vertu et à l'exemple de Jésus-Christ qui l'a désarmé du haut de sa croix; et par cette imposition visible de vos mains, jointe aux paroles puissantes des exorcismes, et par la grâce du Saint-Esprit à qui revient tout l'honneur, les esprits immondes, malgré leurs blasphèmes, leurs menaces, leur souplesse et leur violence, sont chassés des corps des possédés auxquels ils s'étaient comme incarnés pour imiter sacrilégement l'incarnation du Fils de Dieu. De même que vous expulsez le démon du corps des autres, les rendant pour la gloire de Dieu et en vue de leur salut à leur liberté première, appliquez-vous avec la même énergie et le même zèle, avec plus d'énergie et de zèle encore, à purifier, pour le même motif, votre âme et votre corps de toute souillure et de toute malice, de peur de succomber honteusement vous-mêmes sous le joug tyrannique dont votre ministère délivre les autres. Apprenez de votre office, qui vous exerce à la lutte contre l'enfer, à vaincre vos passions par un combat intrépide et journalier, afin que l'ennemi de Dieu et de sa créature ne trouve en vous ni vice ni crime qu'il puisse revendiquer comme sa propriété et

cedat per Spiritum suum sanctum.

son ouvrage; car vous aurez un vrai pouvoir sur les démons pour l'utilité des autres, n'éprouvant jamais la confusion de les voir rebelles à vos exorcismes, lorsque, par le soin de préserver votre âme de toute tache et votre corps de toute corruption, vous aurez triomphé en vous-mêmes des artifices que multiplie leur méchanceté pour vous perdre. Que le Seigneur, prenant en pitié votre faiblesse, et ayant égard à nos prières, vous accorde cette double grâce, une complète victoire sur vous-mêmes, et une complète victoire sur Satan, par son Esprit dont la sainteté et la bonté sont essentiellement opposées à la malice et à la perversité des esprits infernaux.

Dùm Ordinandi librum tangunt manu dexterâ, dicit Pontifex :

Accipite, et commendate memoriæ, et habete potestatem imponendi manus super energumenos, sive baptizatos, sive catechumenos.

Recevez ce livre où sont écrits les exorcismes, confiez-le à votre mémoire, pour vous en faciliter l'usage, et ayez le pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, soit baptisés et déjà soumis à la juridiction de l'Eglise, soit encore catéchumènes, mais aspirant à devenir chrétiens, avec les précautions que l'Eglise vous prescrit et selon la forme qu'elle autorise.

Posteà stans cum mitrâ Pontifex conversus ad genuflexos, dicit :

Deum Patrem omnipotentem, Fratres charissimi, supplices deprecemur, ut hos famulos suos bene † dicere dignetur in officium Exorcistarum, ut sint spirituales imperatores, ad abjiciendos dæmones de corporibus obsessis, cum omni nequitiâ eorum multiformi. Per unigenitum Filium suum Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Nos très-chers Frères, réunis avec nous dans une cause commune, l'intérêt et la gloire de l'Eglise, conjurons avec instance le Dieu tout-puissant au nom duquel l'enfer tremble et frémit, de daigner bénir abondamment et efficacement ses serviteurs pour la sublime et redoutable fonction des Exorcistes, afin que, souverains spirituels, investis d'un pouvoir royal et divin, ils chassent du corps des possédés ces démons dont la malice, prenant toutes les formes, tantôt attaque de front comme le lion, tantôt surprend par ruse comme le serpent, pour confondre et déjouer celui qui entreprend de les déposséder de leur empire. Par son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ qui tient sous ses pieds ces superbes géants en possession avant sa venue de tenir sous les leurs le genre humain presque entier, et qui a promis à ses Apôtres et à leurs successeurs, pour achever et compléter leur défaite, une puissance égale à la sienne...

Tum conversus ad altare, depositâ mitrâ, dicit : Oremus. *Et Ministri subjungunt :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et mox conversus ad Ordinandos genuflexos, dicit :*

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, bene ✝ dicere dignare hos famulos tuos in officium Exorcistarum ; ut per impositionem manuum, et oris officium, potestatem et imperium habeant spiritus immundos coercendi, ut probabiles sint medici Ecclesiæ tuæ gratiâ curationum, virtuteque cœlesti confirmati. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, daignez bénir, dans l'immense charité que vous avez pour votre Eglise, vos serviteurs pour l'office des Exorcistes, afin que, par l'imposition des mains, signe d'empire et de force, et par leurs paroles plus terribles que la foudre, ils aient l'autorité et la puissance de réprimer les esprits immondes, et soient au sein de votre Eglise des médecins éprouvés, doués d'une vertu céleste et couronnés d'un plein succès, par le don des guérisons que vous leur accorderez. Nous vous le demandons par Notre-Seigneur Jésus-Christ, divin médecin des âmes et des corps...

Fonctions et vertus de l'Acolyte.

1° FONCTIONS. La première est *d'allumer les cierges et de les porter auprès du Diacre*, pendant qu'il chante l'Evangile. Pour ranimer la foi et la joie des chrétiens, au moment où Jésus-Christ lui-même va parler, l'Acolyte semble dire comme Isaïe : « Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum ; » comme les anges aux bergers : « Ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum ; » comme Jean-Baptiste : « Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus. » Levez-vous, préparez vos oreilles et vos cœurs ; *voici la lumière, la vérité, la voie et la vie.*

La deuxième est *de présenter au Sous-Diacre les burettes avec le vin et l'eau pour le sacrifice.* C'eût été un grand honneur sans doute de présenter à Melchisédech le pain et le vin, ou à Aaron les fruits et les victimes, qu'ils offraient au Très-Haut. Quel insigne honneur de présenter au Prêtre de la loi nouvelle, par les mains du Sous-Diacre et du Diacre, le vin et l'eau destinés à être changés au Sang de Jésus-Christ ! Heureux l'Apôtre qui fit passer au Sauveur, après l'avoir préparée, la coupe qu'il consacra à la dernière cène ! Heureux les disciples d'Emmaüs ou leurs petits enfants qui apportèrent sur la table ce pain à la fraction duquel ils reconnurent leur Maître !

La troisième est *de préparer l'encensoir et l'encens*, et de les présenter par le ministère du Sous-Diacre ou du Diacre au Célébrant, à la messe et dans d'autres offices. Zacharie offrait l'encens sur l'autel des parfums dans un temple figuratif, et sans pouvoir pénétrer dans le *Saint des Saints*. Mais l'Acolyte est admis dans le vrai temple, sur les degrés de l'autel où réside Jésus-Christ ; il présente l'encens pour le sacrifice non san-

glant, de toutes les actions qui peuvent s'accomplir sur la terre, la plus solennelle et la plus sacrée ; il a près de lui ce même Sauveur à qui les Mages offrirent l'or, la myrrhe et l'encens dans sa crèche, ce même Agneau que l'ange aperçu par saint Jean encense perpétuellement sur son trône immortel. Qu'il ne perde pas de vue les significations de l'encens : « Thus et thurificatio significant 1° opera sancta fervore charitatis quasi liquefacta et fumigantia, quæ in igne ejusdem charitatis adolentur Deo, ideòque emittunt odorem suavissimum Deoque gratissimum ; 2° virtutem religionis et orationis ; unde in sacris adhibetur thurificatio, ut præsentes moneantur devotionis et orationis internæ ; 3° odorem bonæ vitæ. » (Cornel. à Lap. *in Levit.*)

La quatrième est *de servir aux messes basses.* Les Saints ont envié le bonheur de la Véronique, qui essuya la face adorable du Fils de Dieu ; du Cyrénéen, qui l'aida à porter l'instrument de son supplice ; de Magdeleine et du Disciple bien-aimé, qui le suivirent au Calvaire à la trace de son sang ; de Marie, sa mère, qui s'immola avec lui ; de Joseph et de Nicodème, qui lui rendirent les honneurs de la sépulture. Tandis que le Célébrant, dans les différentes cérémonies de la messe, rappelle et représente les circonstances tragiques et touchantes de la Passion, l'Acolyte joue le second rôle, offrant les choses nécessaires au sacrifice, répondant aux prières, s'associant, autant qu'il est en lui, à tout ce qui se fait.

Dans les premiers siècles, l'Acolyte avait encore deux autres fonctions : la première, de porter les lettres que les Evêques s'écrivaient les uns aux autres, pour se concerter sur les besoins de leurs diocèses ; la deuxième, de recevoir dans des bourses, à la Messe pontificale, les eulogies ou pains bénits, et même les parcelles consacrées qu'on distribuait aux fidèles ou

qu'on envoyait aux titulaires des différentes paroisses, en signe d'unité et de concorde. Si la première de ces fonctions exigeait la fidélité et la discrétion, l'autre supposait une pureté et une dévotion angéliques. Le Martyrologe marque encore qu'il tenait à la messe la patène enveloppée, comme aujourd'hui le Sous-Diacre, et qu'il présentait le chalumeau pour la communion du calice.

Destiné alors à suivre et à accompagner l'Evêque, comme il suit et accompagne aujourd'hui le Sous-Diacre, pour le servir et être toujours sous sa main, l'Acolyte ou *Suivant* justifie l'étymologie de son nom.

2° Vertus. Elles sont indiquées par ces paroles du Pontifical : « Ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiam illuminetis. » 1° *L'Acolyte doit s'illuminer lui-même, c'est-à-dire allumer le flambeau de sa piété au flambeau de Jésus-Christ, et en augmenter sans cesse l'éclat.* Si un flambeau était doué de raison, son désir, son bonheur et sa gloire ne seraient-ils pas de briller d'un éclat toujours plus vif et plus pur ; comme sa crainte, son malheur et sa honte, de voir sa flamme vaciller et enfin s'éteindre? Et s'il lui était donné de choisir entre plusieurs sortes de lumières, ne préférerait-il pas la plus éclatante, la plus semblable à la lumière du ciel, source et foyer de toutes les lumières? Or l'Acolyte, flambeau vivant au milieu de l'Eglise, a devant lui, dans ses fonctions, la Splendeur de la lumière éternelle, et il dépend de lui d'emprunter à cette Splendeur de nouveaux rayons, de s'approcher d'elle, de s'unir à elle, d'en pénétrer son esprit et son cœur. Avec quel soin ne doit-il pas faire passer en lui-même, s'assimiler par une fidèle imitation, les vertus qui font de Jésus-Christ la lumière du monde, ces vertus qu'il entend chaque jour raconter dans la lecture publique, ces vertus qu'il voit, qu'il sent, qu'il palpe, qui se dressent et s'étalent, pour ainsi dire, habituellement devant lui !

Cette prière du Pontife mérite une particulière attention : « Ut eorum mentes et lumine scientiæ illustres, et pietatis tuæ luce irriges. » On insinue par là 1° que l'Acolyte, s'il veut être lumière dans le monde, doit se livrer avec ardeur à l'étude ; 2° que, l'étude desséchant presque inévitablement le cœur, l'Acolyte doit se rafraîchir continuellement dans les exercices spirituels, et faire marcher de front la dévotion et la science.

2° *L'Acolyte doit illuminer les autres, c'est-à-dire, allumer le flambeau de leur piété à son propre flambeau, en entretenir la flamme et la rendre de jour en jour plus brillante.* Quoi de plus désirable et de plus honorable pour un flambeau doué d'intelligence et de vie, que de communiquer à d'autres sa lumière, de les rendre beaux de sa beauté et resplendissants de son éclat? Et c'est ce que l'Acolyte, dans l'exercice même de ses fonctions, peut et doit faire au milieu de ses frères. S'il sert la messe avec modestie et empressement, les fidèles, excités par son exemple, assisteront au divin Sacrifice avec assiduité et religion. S'il joint à l'encens matériel l'encens d'une prière fervente, plus jaloux encore d'offrir le second que le premier, chacun, en le voyant recueilli et absorbé en Dieu, se sentira porté à l'imiter. Qu'il s'immole lui-même par une vie chaste et mortifiée, en même temps qu'il présente le vin et l'eau pour le sacrifice, les peuples, témoins de sa gravité et de sa réserve, condamneront leurs discours dissolus et réformeront leur vie licencieuse. Qu'il soit zélé pour sa perfection, quiconque le verra, l'entendra, voudra marcher sur ses traces.

Jésus-Christ, Verbe de vie, brille aux yeux de l'Acolyte de l'éclat de la lumière du Père ; et, à son tour, l'Acolyte conformant sa vie à ce Verbe, brille aux yeux du monde de l'éclat de la lumière de Jésus-Christ. Réflecteur spirituel, il reçoit la lumière, et sans s'en

priver la projette au loin. C'est pour signifier cette obligation, non moins que la mission de Jésus-Christ, qu'il tient son chandelier allumé et élevé.

Paroles du Pontifical.

1re Partie.

AVIS. } Comme à la page 25.

Ordinandis coram Pontifice cum candelis in manibus genuflexis, Pontifex admonet eos, dicens :

Suscepturi, Filii charissimi, officium Acolythorum, pensatequod suscipitis. Acolythum enim oportet ceroferarium ferre; luminaria ecclesiæ accendere; vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. Studete igitur susceptum officium dignè implere. Non enim Deo placere poteritis, si, lucem Deo manibus præferentes, operibus tenebrarum inserviatis, et per hoc

Très-chers Fils, au moment solennel de recevoir l'Ordre d'Acolytes, d'autant plus noble et plus éminent qu'il a un rapport plus direct avec le saint Sacrifice, la prudence et la religion vous font un devoir d'apprécier, autant qu'il se peut, ce qui vous est donné. L'Acolyte doit porter le chandelier, symbole de la foi et de la joie des fidèles; allumer les flambeaux dans l'église, non pour chasser les ténèbres, mais pour rappeler la divine lumière de l'Evangile; présenter l'eau et le vin qui dans le Sacrifice sont changés au Sang de Jésus-Christ. Appliquez-vous donc à remplir dignement ces fonctions, élevant vos dispositions et vos vertus au niveau de leur sublimité; car vous ne pourriez plaire à Dieu, vous lui feriez-même un sanglant outra-

aliis exempla perfidiæ præbeatis. Sed sicut Veritas dicit : « Luceat « lux vestra coram hominibus, « ut videant ope« ra vestra bona, « et glorificent Pa« trem vestrum, « qui in cœlis est.» Et sicut Apostolus ait : « In medio nationis pravæ et perversæ lucete sicut luminaria in mundo, verbum vitæ continentes. Sint ergò lumbi vestri præcincti, et lucernæ in manibus vestris, ut filii lucis sitis. Abjiciatis opera tenebrarum, et induamini arma lucis. Eratis enim aliquandò tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lùcis ambulate. » Quæ sit verò ista lux quam tantoperè inculcat Apostolus, ipse demonstrat, sub-

ge, si, portant en main la lumière dans les fonctions saintes, par une contradiction déshonorante, vous étiez assujettis aux œuvres de ténèbres diamétralement opposées à celles de l'Evangile, et donniez ainsi aux autres des exemples funestes, l'exemple de la foi sans les œuvres et l'exemple du mépris des obligations de son état. Mais, comme la Vérité même l'a dit : « Que votre « lumière luise devant les hom« mes, la sainteté parmi les vices, « afin qu'ils voient vos œuvres, et « qu'ils glorifient votre Père qui « est dans les cieux, le remerciant « pour vous et cherchant à vous « imiter. » Et selon la parole de l'Apôtre : « Brillez au milieu d'une nation perverse et corrompue, comme un astre dans le monde, portant en vous la parole de vie qui vous éclaire, vous réchauffe, vous féconde, et par vos saints exemples, comme par un salutaire réfléchissement, peut éclairer, réchauffer et féconder vos frères. Ayez donc les reins ceints, vous abstenant du péché et du scandale, et des lampes ardentes dans vos mains, édifiant par la multitude et l'éclat de vos vertus, afin d'être des enfants de lumière qui n'ont rien de commun avec les mondains. Rejetez les œuvres de ténèbres à qui la lumière de l'Evangile est impor-

dens : « Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitiâ, et veritate. » Estote igitur sollicitì, in omni justitiâ, bonitate, et veritate, ut et vos, et alios, et Dei Ecclesiam illuminetis. Tunc etenim in Dei sacrificio dignè vinum suggeretis et aquam, si vos ipsi Deo sacrificium per castam vitam et bona opera oblati fueritis. Quod vobis Dominus concedat per misericordiam suam.

tune, parce qu'elle les condamne; et revêtez-vous des armes de lumière, c'est-à-dire des œuvres de la foi, par lesquelles vous repousserez les assauts de Satan : car vous étiez autrefois ténèbres, aux jours du péché; mais maintenant étant lumière dans le Seigneur par l'imitation de sa vie, marchez comme des enfants de lumière. » Or l'Apôtre indique lui-même quelle est cette lumière qu'il recommande avec tant de soin, quand il ajoute : « La lumière produit toute sorte de bonté, de justice et de vérité, opposée qu'elle est à la haine, à la fraude et au mensonge. » Soyez donc appliqués à tout ce qui est juste, bon et vrai, afin de vous éclairer vous-mêmes et d'éclairer les autres et l'Eglise de Dieu, allant de vertus en vertus et de clartés en clartés, toujours plus saints et toujours plus édifiants. Car vous offrirez dignement le vin et l'eau pour le Sacrifice, lorsque, immolant la nature et multipliant les mérites, vous vous serez offerts vous-mêmes à Dieu en sacrifice par votre vie chaste et vos bonnes œuvres. Que le Seigneur vous l'accorde par sa miséricorde.

Post hæc Pontifex accipit et tradit omnibus candelabrum cum candelâ exstinctâ, quod successivè manu dexterâ tangunt, Pontifice dicente :

Accipite ceroferarium cum cereo, et sciatis vos ad accendenda ecclesiæ luminaria mancipari, in nomine Domini. ℟. Amen.

Recevez le chandelier avec le cierge, symbole de l'éclatante sainteté de Jésus-Christ qui doit se réfléchir en vous ; et sachez que votre fonction est d'allumer les flambeaux de l'église, symboles des fidèles à qui vous devez communiquer la splendeur de vos vertus et le feu de votre charité : au nom du Seigneur qui opère tout par sa grâce. ℟. Ainsi soit-il.

Tunc accipit et tradit eis urceolum vacuum, quem similiter tangere debent, dicens communiter omnibus :

Accipite urceolum ad suggerendum vinum et aquam in Eucharistiam Sanguinis Christi, in nomine Domini. ℟. Amen.

Recevez la burette, pour présenter le vin et l'eau destinés à devenir, dans le Sacrifice eucharistique, le Sang de Jésus-Christ, ce vin sorti des veines de Celui qui est la véritable vigne, cette eau mystérieuse qui jaillit de son côté percé et nous fait monter jusqu'à la vie éternelle. Cette fonction enviée des Anges mêmes, et qui vous donne un pouvoir presque direct sur le Corps naturel de Jésus-Christ, soyez-en investis au nom du Seigneur qui appelle qui il veut. ℟. Ainsi soit-il.

Posteà stans Pontifex cum mitrâ versus ad eos genuflexos, dicit :

Deum Patrem omnipotentem, Fratres charissimi, suppliciter deprecemur, ut hos famulos suos bene † dicere dignetur in officium Acolythorum; quatenùs lumen visibile manibus præferentes, lumen quoque spirituale moribus præbeant : adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui cum eo et Spiritu sancto vivit et regnat Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Nos très-chers Frères, si vous voulez recevoir de ces Acolytes la part d'édification que vous avez droit d'en attendre, prions humblement Dieu le Père tout-puissant de daigner bénir ses serviteurs dans leur Ordre, les comblant de grâces spéciales, afin que, portant en main dans l'église une lumière visible propre à diriger le corps, ils soient aussi, par l'ensemble de leur vie et le spectacle de leurs vertus, une lumière spirituelle capable de diriger l'âme dans les sentiers du devoir, avec le secours absolument indispensable de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui...

Paroles du Pontifical.

2me Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Tum Pontifex ad altare se convertens, depositâ mitrâ, stans dicit: Oremus. *Et Ministri:* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et mox Pontifex conversus ad eosdem genuflexos, dicit :*

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, et Apostolos ejus, in hunc mundum lumen claritatis tuæ misisti, quique, ut mortis nostræ antiquum aboleres chirographum, gloriosissimæ illum crucis vexillo affigi, ac sanguinem et aquam ex latere illius pro salute generis humani effluere voluisti, bene ✝ dicere dignare hos

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui, par Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, auteur et consommateur de notre foi, et par ses Apôtres, ses coopérateurs et les continuateurs de son œuvre, avez éclairé le monde de votre lumière, apprenant aux hommes ce qu'il faut croire et observer pour vous plaire, et leur révélant des secrets jusque-là cachés dans la lumière inaccessible ; vous qui, pour abolir et annuler l'antique décret de mort éternelle porté contre nous à cause de la désobéissance d'Adam, avez voulu qu'il fût déchiré, mis en pièces et cloué, comme un trophée de sa victoire, à l'étendard de sa très-glorieuse croix ; vous qui, pour nous régénérer et pour nous nourrir, avez voulu encore que le sang, symbole de l'Eucharistie, et l'eau, symbole du Bap-

famulos tuos in officium Acolythorum; ut ad accendendum lumen Ecclesiæ tuæ, et ad suggerendum vinum et aquam, ad conficiendum sanguinem Christi Filii tui in offerendâ Eucharistiâ, sanctis altaribus tuis fideliter subministrent. Accende, Domine, mentes eorum et corda ad amorem gratiæ tuæ, ut, illuminati vultu splendoris tui, fideliter tibi in sanctâ Ecclesiâ deserviant. Per eumdem Dominum nostrum. ℟. Amen.

tême, coulassent de son côté ouvert par la lance, pour le salut du genre humain : daignez bénir vos serviteurs pour la fonction d'Acolyte, épanchant sur eux tous les trésors de votre cœur ; faites qu'ils accomplissent fidèlement leur ministère dans votre Eglise, en allumant et les flambeaux matériels qui servent au culte, et les flambeaux plus resplendissants encore de leurs vertus qui éclairent les âmes, et en présentant le vin et l'eau pour le Sacrifice du sang de votre Fils, ce même vin, cette même eau qui, bientôt changés au sang de Jésus-Christ, réjouiront le ciel et rafraîchiront la terre. Seigneur, éclairez leur esprit au soleil radieux de votre vérité, enflammez leur cœur du feu consumant de votre charité ; qu'ils aspirent par de brûlants et insatiables désirs à votre grâce, tant celle qui embellit l'âme que celle qui la fortifie ; afin que, guidés par l'éclat de votre splendeur, les yeux attachés sur votre visage, comme autrefois les Hébreux sur la colonne lumineuse, n'ayant avec vous qu'une même pensée, une même volonté, une même vie, ils vous servent fidèlement dans votre sainte Eglise. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui ne désire rien tant que de leur communiquer son Esprit, et par son

Esprit toutes ses grâces. ℟. Ainsi soit-il.

Oremus. Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui ad Moysen et Aaron locutus es, ut accenderentur lucernæ in Tabernaculo testimonii, bene†dicere dignare hos famulos tuos, ut sint Acolythi in Ecclesiâ tuâ. Per Christum Dominum nostrum. ℟. Amen.

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui avez dit à Moïse et à Aaron de tenir des lampes allumées dans le Tabernacle du témoignage, pour honorer le Créateur par l'offrande du plus noble et du plus beau des éléments, pour frapper les yeux de votre peuple par l'appareil du culte extérieur, et surtout pour figurer Jésus-Christ déjà figuré par la manne, les tables de la loi et la verge d'Aaron : daignez bénir vos serviteurs, afin qu'ils soient Acolytes dans votre Eglise, ce vrai Tabernacle du nouveau témoignage, où réside et résidera réellement jusqu'à la fin des siècles le Médiateur de l'alliance conclue entre le ciel et la terre, Jésus-Christ Notre-Seigneur par qui nous vous prions. ℟. Ainsi soit-il.

Oremus. Omnipotens sempiterne Deus, fons lucis, et origo bonitatis, qui per Jesum Christum Filium tuum, lumen verum, mundum illuminasti, ejusque passionis mysterio redemisti, bene†dicere dignare hos famulos tuos, quos

Dieu tout-puissant et éternel, source unique et inépuisable de lumière et de bonté, qui seul connaissez toute vérité et seul pouvez donner toute grâce, vous qui avez éclairé le monde par Jésus-Christ, lumière véritable qui prend de vous pour le répandre, et qui l'avez racheté par le mystère de sa passion où il a payé le prix de notre rançon : daignez bénir vos serviteurs que nous ne nous contentons plus d'élire et de destiner, mais que nous consacrons pour

in officium Acolythorum consecramus, poscentes clementiam tuam ut eorum mentes et lumine scientiæ illustres, et pietatis tuæ rore irriges; ut ità acceptum ministerium, te auxiliante, peragant, quatenùs ad æternam remunerationem pervenire mereantur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

l'office des Acolytes, demandant à votre clémence, puisque nous les séparons plus entièrement du monde, et les vouons plus particulièrement à Jésus-Christ, d'éclairer leur esprit par votre science et de faire tomber dans eux la rosée de votre amour, afin que, croissant en sagesse et en vertu devant Dieu et devant les hommes, doublant et multipliant sans fin l'éclat de leur sainteté, ils remplissent si dignement les fonctions dont ils sont chargés, qu'ils méritent de parvenir avec tous les ministres de vos autels à la récompense éternelle. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

Deinde Pontifex acceptâ mitrâ sedet, et ad Minores Ordines Ordinatos sic alloquitur :

Filii dilectissimi, diligenter considerate Ordines per vos susceptos; studete sanctè et religiosè vivere atque omnipotenti Deo placere, ut gratiam suam possitis acquirere, quam ipse vobis per suam miseri-

Très-chers Fils, qui venez aujourd'hui de poser le pied sur les degrés de l'autel, considérez attentivement les Ordres que vous avez reçus ; appliquez-vous à vivre saintement et religieusement, ajoutant aux vertus chrétiennes les vertus cléricales, à plaire au Dieu tout-puissant, qui exige d'autant plus qu'il a plus donné ; afin que vous puissiez obtenir sa grâce, grâce pour bien remplir vos fonctions, grâce

cordiam concedere dignetur.

pour persévérer dans votre vocation, grâce pour monter plus haut encore. Un Portier fidèle mérite qu'on lui confie plus tard la dispensation des Mystères divins; le Lecteur habile sera digne de prêcher l'Evangile ; l'Exorciste courageux, intelligent et patient aura les qualités d'un bon confesseur ; l'Acolyte pieux et édifiant dira la Messe avec dévotion. Que Dieu, dans sa miséricorde, exauce nos vœux.

Jésus chassant les profanateurs du temple, exerce l'office de Portier.

Premier Prélude. Trois fois dans sa vie publique, à la première Pâque, le jour de son triomphe, et le lendemain, Jésus fit cet acte d'autorité et de zèle; tant il avait à cœur de nous inspirer le respect pour nos églises.

Deuxième Prélude. Se représenter le temple avec ses quatre parties : *le Saint des Saints, le Saint ou le parvis des Prêtres, le parvis des Juifs,* et *le parvis des Gentils.* C'est dans ce dernier qu'entre Jésus. Issu de la tribu de Juda, il s'abstient, quoique souverain prêtre, par respect pour la loi, de pénétrer dans le *Saint* réservé aux enfants de Lévi.

Troisième Prélude. Mon Sauveur, puisque vous avez daigné remplir dans ces occasions l'office de Portier, faites-moi la grâce de comprendre et de pratiquer les vertus dont vous m'avez donné la leçon et l'exemple.

1° Voyage de Jésus. « Et prope erat Pascha Ju-

dæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam. » (*Joan.* II).
Immédiatement avant, après avoir raconté les noces de Cana, l'Evangéliste avait dit : « Descendit Capharnaum ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus : et ibi manserunt non multis diebus. » Il lui eût été doux, sans doute, de rester dans une société si chère; mais le temps est venu de faire connaître, par une action éclatante, son Messie et son Roi à Israël rassemblé à Jérusalem de toutes les nations que le soleil éclaire. Son zèle impatient prévient même le jour de la fête, comme s'il eût été trop tard de n'arriver qu'au dernier moment. Parents, amis, concitoyens, monuments, rien dans la capitale n'est capable de l'arrêter; et ce n'est pas vers la citadelle de Sion, en qualité de fils de David, qu'il se dirige pour réclamer son trône, il va droit au temple où l'appelle son titre de Fils de Dieu, de *Fils de la maison* (Hébr. III), pour y rétablir l'ordre et la décence. Là il agira et parlera en maître, avec une pleine autorité, *regardant tout et de tous côtés*, selon la remarque de saint Marc (c. XI), se faisant justice à lui-même, et appelant la maison de Dieu la maison de son Père, expression jusque-là inouïe.

C'est ainsi que le Portier, dégagé des attaches terrestres, l'œil fixé sur les solennités prochaines, doit tout prévoir, tout préparer à l'avance; ainsi encore que les Supérieurs doivent toujours commencer par l'église leur visite et la réforme.

2° Désordre du temple. « Et invenit in templo vendentes boves et oves, et nummularios sedentes. » (*Ibid.*). Quel spectacle! Au vestibule de l'enceinte sacrée où se cache la majesté du Très-Haut, au lieu même où chacun devrait prier et adorer en silence, — des troupeaux de bœufs qui mugissent et de brebis qui bêlent, des corbeilles où s'agitent des colombes, les comptoirs des banquiers, des piles d'or et d'argent

étalées, le bruit de la monnaie qu'on échange ; partout l'encombrement, les clameurs, avec le mensonge, la tromperie, l'image de la cupidité ; — et cela sous les yeux, par l'incurie, ou plutôt par la connivence des prêtres qui, plus soigneux de leur casuel que de l'honneur de Dieu, spéculent sur les locations du parvis et, probablement aussi, sur l'approvisionnement des victimes.

O mon Dieu, que je ne voie jamais avec indifférence dans l'église la malpropreté, l'irrévérence, certaines coutumes abusives ; surtout, que l'avarice ne me fasse jamais trafiquer honteusement des choses saintes.

3° Indignation de Jésus. « Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque, et bòves, et nummulariorum effudit æs, et mensas subvertit. Et his, qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc, et nolite facere domum Patris mei domum negotiationis. » (*Ibid.*). Avec un instrument dont la faiblesse fait ressortir la puissance de celui qui l'emploie, il chasse d'abord les vendeurs et les acheteurs, sans qu'il en reste un seul ; puis passant des coupables aux êtres sans raison, il met en fuite les bœufs et les brebis ; et, comme s'il voulait briser et pulvériser tout ce qui a servi à l'iniquité, ainsi qu'il le fera à la fin des siècles, il jette çà et là l'argent et bouleverse les tables des changeurs. Que si, réglant son zèle par la prudence et le tempérant par la charité, il use cette fois de ménagement envers les marchands de colombes, peut-être au souvenir des deux candides colombes que sa mère offrit pour sa rançon, plus tard, à la dernière Pâque, les trouvant récidifs et incorrigibles, le procédé, deux jours consécutifs, sera plus sévère et le reproche plus sanglant : « Et cathedras vendentium columbas evertit. Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum ; et docebat, dicens eis : Nonne scriptum est : Quia domus mea

domus orationis vocabitur omnibus gentibus? Vos autem fecistis illam speluncam latronum. » (*Marc.* XI.)

L'Evangile ne dit pas qu'il défendait qu'on transportât aucun meuble par le temple, mais *qu'il ne le souffrait pas* : c'est-à-dire qu'il agissait, qu'il renversait, qu'il frappait, du moins qu'il reprenait avec menace, selon le commentaire de Bossuet. N'eût-on rien à la main, ce serait toujours une irrévérence d'user de l'église comme d'un chemin public, à moins que l'on n'y passe d'un air recueilli, s'arrêtant un instant pour adorer.

4° Foi des Apôtres. « Recordati sunt verò discipuli ejus, quia scriptum est : Zelus domûs tuæ comedit me. » (*Ibid.*). Le parvis des Gentils avait quatre stades, c'est-à-dire cinq cents pas de tour ; on égorgeait à la fête de Pâque, au rapport de l'historien Josèphe, jusqu'à deux cent cinquante mille victimes ; plusieurs millions d'hommes se rendaient chaque année à Jérusalem pour cette solennité. Ceci posé : chasser seul, sans résistance, en un clin d'œil, la multitude d'hommes et d'animaux qui à un moment donné remplissaient le parvis, avec un simulacre de fouet fait de petites cordes ramassées, malgré la cupidité des marchands et la haine jalouse des prêtres, n'est-ce pas un miracle du premier ordre, dit saint Jérôme, un exploit qui eût demandé une armée entière, *quod infinitus non fecisset exercitus?* Et les Apôtres, voyant leur Maître habituellement si doux et si patient déployer cette puissance et cette indignation contre les profanateurs du temple, n'étaient-il pas autorisés à lui appliquer cette parole prophétique : « Le zèle de votre maison m'a pénétré, remué, possédé, brûlé et consumé ? »

Colloques : 1° *Avec les anges du temple de Jérusalem.* Après tant de profanations dont ils avaient été témoins, quelle joie à la vue de cette vengeance éclatante ! Comme ils durent s'écrier : *Benedictus qui venit in nomine Domini!*

2° *Avec les anges de nos églises.* Si un temple purement figuratif, à la veille d'être détruit, a pu être profané par la vente d'objets nécessaires au culte, combien plus nos églises où réside Jésus-Christ le sont-elles par la dissipation, les paroles oiseuses, les regards lascifs, les sacriléges ! Qui peut retenir leur bras armé du fouet et de la foudre ?

3° *Avec Jésus-Christ.* Pardon pour le passé. Bon propos pour l'avenir. Prière. Oui, la profanation du lieu saint est un péché outrageant pour Dieu dont il méprise la majesté, funeste à l'homme qui se souille là où il devrait se purifier, scandaleux pour le prochain à qui il fait perdre tout respect et toute retenue.

Jésus lisant Isaïe dans la synagogue de Nazareth, exerce l'office de Lecteur.

Premier Prélude. Pour ôter à ses concitoyens l'idée qu'il fût le fils d'un charpentier, Jésus, dans leur Synagogue, lut et s'appliqua à lui-même un texte d'Isaïe qui se rapportait au Messie Fils de Dieu.

Deuxième Prélude. Se représenter une enceinte vaste mais pauvre, le chef de la Synagogue, la foule des Nazaréens attirés par la piété ou la curiosité, le livre des Ecritures, Jésus qui entre avec ses disciples.

Troisième Prélude. Vous avez rempli dans cette circonstance, ô Jésus, l'office de Lecteur ; faites-moi saisir et copier jusqu'aux moindres traits des vertus que vous y avez pratiquées.

1° Entrée de Jésus dans la Synagogue. « Et venit Nazareth » (*Luc.* iv), « in patriam suam » (*Marc.* vi), « ubi erat nutritus. » (*Luc. ibid.*). « Et sequebantur eum discipuli sui. Et facto sabbato » (*Marc. ibid.*), « intravit secundùm consuetudinem suam in synagogam, et surrexit legere. Et traditus

est illi liber Isaiæ prophetæ. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat... » (*Luc. ibid.*)

Celui qui répandait partout ses bienfaits n'en pouvait priver ses compatriotes, ses parents et ses amis. Bon citoyen, il voulut nourrir spirituellement ceux qui, en lui fournissant du travail, l'avaient nourri corporellement lui et sa mère. Bon maître, il admit ses disciples à cette scène instructive et solennelle. Le zèle qu'il n'avait pu exercer qu'à domicile et en particulier les jours précédents, il va l'exercer d'une manière plus générale, devant la bourgade assemblée, le jour du sabbat. On sait combien Jésus était assidu à célébrer les fêtes et à fréquenter la Synagogue. Cette fois, soit qu'il s'offre lui-même pour la lecture et l'interprétation, soit qu'on l'invite sur le bruit éclatant de sa renommée, il se lève par honneur et il attend par déférence que le chef de la Synagogue lui présente le livre. Un ordre de sa volonté souveraine, non le hasard, fit aussitôt tomber sous ses yeux ce texte remarquable :

2° Prophétie d'Isaïe. « Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde, prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum et diem retributionis. Et cùm plicuisset librum, reddidit ministro et sedit. Et omnium in Synagogâ oculi erant intendentes in eum. Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodiè impleta est hæc scriptura in auribus vestris. » (*Ibid.*)

Dès le début, sous trois mots, se montre distinctement l'adorable Trinité. L'Esprit qui procède du Fils aussi bien que du Père est sur Jésus-Christ, d'abord par l'effet de l'onction invisible qui s'opéra au moment de l'incarnation, lorsque la divinité s'unit hypostatiquement à l'humanité et versa en elle la plénitude de ses

dons, ensuite par l'effet de l'onction visible qui eut lieu au jour de son baptême, lorsque l'Esprit-Saint descendit sur lui sous la forme d'une colombe, et, sans l'oindre ni le consacrer de nouveau, déclara ce qu'il était et devait être, c'est-à-dire Roi des siècles et Pontife éternel. L'oracle d'Isaïe a sans doute une partie de son accomplissement dans les miracles qu'a faits Jésus pour guérir les maux du corps, mais il n'a son accomplissement parfait que dans ceux qu'il a faits et fait encore pour la guérison des maux de l'âme. Le genre humain était pauvre, Jésus-Christ lui a donné la grâce et promis la gloire. Il était accablé de tristesse sous le poids de ses douleurs physiques et morales, Jésus-Christ l'a consolé. Il était esclave du démon et du péché, Jésus-Christ l'a affranchi. Il était plongé dans la nuit, Jésus-Christ l'a appelé à son admirable lumière. Il était blessé par la triple concupiscence, Jésus-Christ a mis le baume sur ses plaies. Il était maudit de Dieu, exclu de son royaume, Jésus-Christ l'a réconcilié et réintégré. Enfin il n'espérait ou ne redoutait rien au-delà du trépas, Jésus-Christ a promulgué, avec le dogme d'un jugement, celui d'un paradis éternel pour les bons et d'un enfer sans fin pour les méchants. La mission de Jésus-Christ est ici clairement marquée et résumée ; et ce n'est pas Joseph connu des Nazaréens, mais Dieu même qui la lui a donnée. Qu'on se figure le mouvement d'attention et de surprise qui se produisit dans l'auditoire, lorsque Jésus, fermant le livre et le remettant au chef de la Synagogue, s'assit, et, après avoir établi un rapport manifeste entre sa prédication et ce texte d'Isaïe, déclara que la prophétie se vérifiait à l'heure même, aux yeux de ceux qui étaient là, et qu'on devait tirer cette conclusion évidente : *Le Messie, c'est lui !*

3° Admiration des Nazaréens. « Et omnes testimonium illi dabant. » (*Ibid.*). « Admirabantur in doc-

trinâ ejus » (*Marc.* VI), « in verbis gratiæ quæ procedebant de ore ipsius » (*Luc. ibid.*), « dicentes : Unde huic hæc omnia? et quæ est sapientia quæ data est illi, et virtutes tales quæ per manus ejus efficiuntur? » (*Marc. ibid.*)

Frappés de son air de majesté et de noblesse, de modestie et de simplicité, touchés de sa condescendance et de sa politesse exquise, étonnés de l'éloquence surhumaine et de l'autorité divine de son discours, entraînés surtout par l'efficacité de sa grâce qui gagnait le cœur en même temps que l'harmonie de sa voix charmait l'oreille, les Nazaréens décernent à l'envi à Jésus les éloges les plus spontanés, les plus flatteurs, les plus unanimes. Heureux si, après s'être demandé où il avait puisé cette sagesse et le pouvoir d'opérer ces prodiges, élevant leurs regards au-dessus de son origine apparente et de sa condition première, ils n'avaient pas passé de l'admiration à la jalousie, au mépris, à la haine, à la rage homicide !

Colloques : 1° *Avec les Apôtres.* Qu'ils disent leur édification et leur bonheur, lorsqu'ils virent leur Maître lire avec cette grâce et cette dignité, prêcher avec cette onction et cette science, observer si fidèlement, sans trahir ni déguiser la vérité, toutes les convenances. Comme ils durent joindre leurs suffrages et leurs applaudissements à ceux des Nazaréens! comme ils durent surtout garder le souvenir de cette leçon, et plus tard la mettre en pratique !

2° *Avec Jésus-Christ.* Qu'il accomplisse sur nous sa mission sans réserve et sans mesure, nous comblant de ses mérites, nous consolant dans nos chagrins, nous préservant de la tyrannie de Satan, nous éclairant de sa divine lumière, cicatrisant nos plaies, et nous rendant avec l'amitié de notre Père céleste nos droits à l'immortel héritage. Et puisque la mission de Jésus-Christ doit être la nôtre, qu'il nous prépare à produire

un jour dans les âmes ces mêmes fruits de consolation, d'espérance et de salut.

3° *Avec le Saint-Esprit.* Qu'il nous élève à une vertu et à une perfection telle, qu'en confrontant notre vie avec notre prédication, chacun reconnaisse que l'une n'est que la traduction de l'autre. Qu'il fixe incessamment nos regards sur Jésus-Christ, et ouvre nos cœurs à sa divine parole. Qu'il nous dirige dans nos lectures, et nous fasse rencontrer ce qui convient au besoin du moment.

Jésus guérissant le lunatique sourd-muet, exerce l'office d'Exorciste.

Premier Prélude. Les Apôtres avaient échoué dans cette entreprise difficile ; mais Jésus ayant excité la foi du père, guérit le fils, et donna aux Apôtres et à la foule une grande et utile leçon.

Deuxième Prélude. Se représenter au pied du Thabor une multitude tumultueuse, un père affligé, son fils horriblement tourmenté par l'esprit malin, les Apôtres découragés, les scribes triomphants, Jésus qui s'avance.

Troisième Prélude. Augmentez ma foi, ô Jésus, donnez-moi l'esprit de mortification et de prière, afin que j'exerce l'office d'Exorciste comme vous l'avez exercé vous-même en cette occasion, avec autorité et empire.

1° Raison du tumulte et état du possédé. « Et veniens ad discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, et scribas conquirentes cum illis. Et confestim omnis populus videns Jesum, stupefactus est, et expaverunt, et accurrentes salutabant eum. Et interrogavit eos : Quid inter vos conquiritis? Et unus de turbâ » (*Luc.* IX) « accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum, dicens » (*Matth.* XVII) : « Ma-

gister, attuli filium meum ad te, habentem spiritum mutum. » (*Marc.* IX). « Obsecro te, respice in filium meum, quia unicus est mihi. » (*Luc.* IX). « Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et malè patitur: nam sæpè cadit in ignem, et crebrò in aquam. » (*Matth.* XVII). « Et ecce spiritus apprehendit eum » (*Luc.* IX) « ubicumque. » (*Marc.* IX). « Et subitò clamat, et elidit, et dissipat eum cum spumâ, et vix cedit dilanians eum » (*Luc.* IX), « et stridet dentibus, et arescit. » (*Marc.* IX). « Et obtuli eum discipulis tuis » (*Matth.* XVII), « et rogavi ut ejicerent illum, et non potuerunt. » (*Luc.* IX.)

Ebranlés par les objections des scribes qui les défiaient, et peut-être par les difficultés que présentait une possession violente et invétérée, les neuf Apôtres restés dans la plaine avaient commandé au démon de sortir, mais l'ordre était demeuré sans effet. Témoins de leur impuissance, les scribes s'en prévalaient contre eux et contre leur Maître dont ils trouvaient le pouvoir en défaut. Attiré par la dispute et le désir de voir un miracle, le peuple s'attroupait, lorsque Jésus parut descendant du Thabor. Son arrivée aussi opportune qu'inopinée explique la surprise de ces hommes simples et droits, comme sa sainteté et son autorité bien connues expliquent leur crainte et leurs témoignages de respect. A la question de Jésus, les Apôtres confus et les scribes effrayés se taisent; mais le père du possédé, dans la posture la plus humble, avec les termes les plus touchants, sollicite une guérison vainement tentée par les Apôtres. Non content d'ôter à son fils unique l'usage de l'ouïe et de la parole, le démon, toujours acharné contre l'image de Dieu qu'il veut souiller ou déformer, le maltraite à des époques réglées d'une horrible façon.

2° Indignation de Jésus et foi du père. « Respondens autem Jesus » (*Luc.* IX), « eis dixit » (*Marc.*

IX) : « O generatio infidelis et perversa ! » (*Luc.* IX), « quousque ero vobiscum? Usquequò patiar vos? » (*Matth.* XVII). « Adduc huc filium tuum. » (*Luc.* IX). « Et attulerunt eum. » (*Marc.* IX). « Et cùm accederet » (*Luc.* IX), « et cùm vidisset illum, statim spiritus conturbavit illum » (*Marc.* IX), « elisit illum dæmonium, et dissipavit » (*Luc.* IX), « et elisus in terram volutabatur spumans. Et interrogavit patrem ejus : Quantùm temporis est ex quo ei hoc accidit? At ille ait : Ab infantiâ ; et frequenter eum in ignem et in aquas misit, ut eum perderet. Sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostrî. Jesus autem ait illi : Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti. Et continuò exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat : Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam. » (*Marc.* IX.)

Ce reproche sévère du plus doux des hommes s'adresse au père, aux scribes, aux Apôtres, à la nation entière. Après tant de prodiges, si peu de foi ! Perdra-t-il encore au milieu d'eux sa peine et son temps? fermeront-ils toujours son cœur en doutant de sa puissance et de sa clémence? Toutefois, semblable au médecin qui, après s'être plaint de l'oubli de ses prescriptions, ne laisse pas de travailler à la guérison de son malade, Jésus demande à voir l'enfant. A la vue de son vainqueur, le démon, saisi d'effroi, tente un suprême effort, et, ne pouvant faire tout le mal qu'il veut, fait au moins tout le mal qu'il peut. Que si Jésus permet encore cette crise effroyable, et s'il interroge sur la durée de la possession, c'est pour mieux faire ressortir la grandeur du miracle. Le père doutait du pouvoir de Jésus, et Jésus lui déclare que, par la foi, il pourrait devenir lui-même tout-puissant ; et non-seulement il le lui déclare, mais il lui donne une grâce qui l'élève en un instant au degré de foi nécessaire. Oh ! la belle prière ! Je crois, Seigneur, et si ce n'est

pas autant qu'il faut, fortifiez mon peu de foi. On doit s'attendre à être exaucé, lorsque en commençant par faire ce qui dépend de soi, on demande à Dieu qu'il fasse le reste.

3° GUÉRISON DU JEUNE HOMME ET LEÇON DONNÉE AUX APÔTRES. « Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde et mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo, et ampliùs ne introeas in eum. Et exclamans, et multùm discerpens eum, exiit ab eo, et factus est sicut mortuus, ità ut multi dicerent : Quia mortuus est. Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, et surrexit. » (*Marc.* IX). « Et curatus est puer ex illâ horâ. » (*Matth.* XVII). « Et reddidit illum patri ejus. Stupebant autem omnes in magnitudine Dei. » (*Luc.* IX). » Cùm introisset in domum » (*Marc.* IX), « accesserunt discipuli ad Jesum secretò, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ? Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis : si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi hinc illuc, et transibit; et nihil impossibile erit vobis. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium. » (*Matth.* XVII.)

La foi ranimée du père, l'attention de la foule, l'excès même de la rage de Satan : tout était prêt pour l'exorcisme. Jésus le fait d'une parole impérieuse et d'une manière irrévocable. Le démon, sans doute, obéit en démon ; mais ses dernières fureurs tournent à la gloire du Fils de Dieu, qui tend la main au jeune homme et avec une bénignité touchante le rend à son père. *Dieu est grand ! Dieu est grand !* ce cri s'échappe de toutes les bouches. Cependant les Apôtres, qui avaient sur le cœur la confusion qu'ils avaient essuyée et qui voulaient s'en épargner une seconde, demandent secrètement à Jésus la cause de leur échec. En la leur donnant avec une condescendance admirable, il

ajoute un double enseignement : le premier, que tout est possible à cette foi parfaite en son espèce, qui exclut toute hésitation et toute défiance, ne l'eût-on que dans une quantité aussi petite que l'est le grain de sénevé ; le second, que tel démon d'un ordre supérieur et plus méchant ne cède qu'à l'oraison et au jeûne qui spiritualisent et angélisent l'Exorciste.

Colloque *avec Jésus-Christ.* Qu'il vienne à notre secours, lorsque nous avons à chasser le démon de notre cœur ou de celui des autres. Qu'il nous préserve, dans nos confessions, du démon muet, qui entre dès l'enfance, ne sort qu'avec peine, exerce dans l'âme les plus affreux ravages, et cherche toujours à rentrer. Qu'il nous donne cet esprit d'oraison par lequel on sollicite, et cet esprit de mortification par lequel on mérite les grâces les plus signalées. Loin de nous ce mot malheureux qui pouvait tout perdre : *Si quid potes ;* mais : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.*

Jésus se déclarant la lumière du monde, exerce l'office d'Acolyte.

Premier Prélude. Cette lumière des nations prédite par les Prophètes, saluée par le vieillard Siméon, et à laquelle Jean-Baptiste a rendu témoignage, Jésus déclare que c'est lui-même : *Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de vie.* (Joan. VIII.)

Deuxième Prélude. Se représenter, sous les traits à la fois les plus majestueux et les plus doux, Jésus debout au milieu du peuple qui l'écoute avec avidité et des pharisiens qui cherchent à le surprendre dans ses paroles.

Troisième Prélude. Puisque je suis appelé comme Acolyte à porter devant l'Evangile le symbole de la

vraie lumière, faites-moi la grâce, ô Jésus, de connaître cette lumière, de la suivre et, par ma sainteté, de la réfléchir sur les autres.

1° EGO SUM LUX MUNDI. *Ego :* ce n'est ni la raison individuelle, ni le cœur avec ses instincts pervers, ni les écoles philosophiques, ni les sectes hérétiques, ni les codes civils, qui sont la lumière; ce n'est pas même Moïse ou quelqu'un des prophètes. *Sum :* c'est moi, moi qui suis par moi-même, qui me connais, qui trouve en moi la source et la plénitude de l'intelligence et de l'amour, c'est-à-dire de la vie, tandis que tout le reste n'a la vie que par emprunt et dans des limites déterminées. *Lux :* la lumière vraie, la lumière vivante, la lumière sans ombre et sans vicissitude, la lumière près de laquelle toute autre lumière n'est que ténèbres, la lumière nécessaire, à laquelle aspire tout être raisonnable et sans laquelle il ne peut vivre. *Mundi :* de tout homme venant en ce monde, des sujets et des rois, des nations et des particuliers, des savants et des ignorants, et non-seulement de tous les hommes passés, présents et futurs, mais encore de tous les Ordres angéliques qui trouvent en moi et ne peuvent trouver qu'en moi l'être, la félicité et la gloire.

Je suis la *Lumière incréée* par ma génération éternelle, Dieu de Dieu, la splendeur du Père, son image consubstantielle. Je suis la *Lumière incarnée* par ma naissance temporelle, Dieu et homme, Verbe fait chair, Emmanuel, la Sagesse et la Vérité par essence personnifiées et humanisées. Je suis la *Lumière infuse*, communiquée par ma grâce. Par cette lumière l'âme est instruite de ce qu'il faut croire, faire, aimer, haïr, éviter ; elle est purifiée de ses souillures, échauffée d'ardeurs toutes célestes, réformée sur la loi éternelle. Par elle encore l'âme jouit d'une sérénité parfaite, tressaille d'une joie ineffable, vit d'une vie surnaturelle et divine. Je suis, par ma doctrine, par les ensei-

seignements de mon Eglise, par les exemples de ma vie, le soleil de toute intelligence, la source de toute vérité, le miroir de toute sainteté. Pas un de mes mystères, pas un de mes discours, pas une des scènes de mon Evangile qui ne soit la révélation d'un secret du Ciel, la manifestation sensible d'une perfection divine.

2° QUI SEQUITUR ME, NON AMBULAT IN TENEBRIS. Ils marchent dans les ténèbres de l'erreur et du vice : —1° *Ceux qui, au lieu de la révélation de Jésus-Christ, ne veulent suivre que la raison naturelle.* Quatre mille ans de philosophie n'avaient inventé que des monstres de systèmes sur la nature et les perfections de Dieu, sur l'origine, les devoirs et la destinée de l'homme. Si l'on interroge sur ces mêmes objets les sages modernes, ils répondent par des extravagances si étranges qu'on en a honte pour l'esprit humain, et on ne les dirait réunis dans leurs écoles que pour se disputer à qui maltraitera davantage la vérité et la vertu. Jésus-Christ a seul le privilége, par sa révélation, de renverser cet échafaudage de turpitudes, et de faire briller dans ce chaos d'erreurs une pure et vivifiante lumière.

—2° *Ceux qui, au lieu de l'Eglise de Jésus-Christ, ne veulent suivre que l'esprit particulier.* Abandonnés à eux-mêmes et abondant chacun dans son sens, étourdis plutôt qu'éclairés par leurs chefs, les sectaires, sans plan de doctrine, sans autorité souveraine, roulent d'abîme en abîme, et, à force de nier et de protester, aboutissent à la négation absolue de toute religion et de tout principe. Jésus-Christ a seul le privilége, par son Eglise, de conserver intact le dépôt de la foi, et de répandre sur ses obscurités une infaillible et indéfectible lumière.

—3° *Ceux qui, au lieu des maximes et des exemples de Jésus-Christ, ne veulent suivre que leurs passions déréglées.* Ne reconnaître d'autre loi que les sens empor-

tés, d'autre guide que la nature brute et indocile; aller où poussent l'humeur, la colère, la convoitise; écarter tout joug, tout frein, tout conducteur; ne vouloir obéir qu'à ses muscles et à ses nerfs; se déclarer libre à la façon des bêtes fauves : n'est-ce pas marcher au hasard et en aveugle, faire des œuvres de ténèbres qu'on cache aux yeux des hommes et qu'on voudrait cacher à Dieu et à soi-même, se jouer sur le bord du précipice, et se jeter tête baissée dans la mort et la nuit éternelle? Jésus-Christ a seul le privilége, par ses maximes et ses exemples, de nous diriger dans les routes de la sainteté, et, comme un phare devant l'écueil, ou comme la colonne de feu au désert, d'éclairer nos pas d'une vive et resplendissante lumière.

3° Sed habebit lumen vitæ. Cette lumière de la vie, c'est la lumière de la vie spirituelle de la grâce, principe, gage et avant-goût de la vie éternelle de la gloire. Elle a trois degrés : le premier *purge l'âme de toute faute grave*, la fait entrer dans l'amitié de Dieu, la pare de la grâce sanctifiante, et par là lui donne droit à la lumière de la vie éternelle : c'est la vie purgative. — Le deuxième *dégage l'âme de l'affection aux fautes vénielles*, l'incline à ce qui est du bon plaisir de Dieu, la constitue dans la ferveur, et par là lui donne droit à une gloire spéciale dans la vie éternelle : c'est la vie illuminative. — Le troisième *retire l'âme non-seulement des imperfections volontaires, mais encore de tout ce qui est terrestre*, la fixe à tout ce qui est céleste, l'établit dans l'union intime avec Dieu, et par là lui donne droit au comble de la gloire et de la félicité dans la vie éternelle : c'est la vie unitive. A mesure que la lumière de la grâce éclaire l'âme sur la laideur et le châtiment du péché, sur les bienfaits et les promesses de Dieu, sur ses amabilités et ses perfections infinies, l'âme passe du premier degré au second et du second au troisième, et sa splendeur n'est que l'éclat et le rejaillissement de la splendeur du Verbe.

Colloque *avec Jésus-Christ.* Je vous adore, ô Lumière divine, inaccessible, incompréhensible. Je vous remercie de m'avoir régénéré et sanctifié. Je vous appelle de plus en plus dans mon cœur. O vie, que Jésus-Christ tire du sein de son Père et qu'il nous transmet, vie qui seule mérite le nom de vie et près de laquelle la nôtre n'est qu'une mort, j'aspire vers vous, je dilate mon cœur pour vous recevoir; mon unique désir est de me plonger en vous. O vie, ô lumière, ô Jésus-Christ, je goûte et je savoure ces paroles : *In ipso vita erat, et vita erat lux hominum.* (Joan. I). *Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.* (Ibid. X). *Apud te est fons vitæ, et in lumine tuo videbimus lumen.* (Psal. 35.)

Croissance spirituelle, spécialement recommandée au Minoré.

Premier Prélude. C'est la recommandation de l'Eglise : « Atque ità de gradu in gradum ascendant, ut in eis, cum ætate, vitæ meritum et doctrina major accrescat. Quod, et bonorum morum exempla, et assiduum in ecclesiâ ministerium, atque major erga Presbyteros, et superiores Ordines reverentia, et crebrior, quàm anteà, Corporis Christi communio maximè comprobabunt. » (*Pontif. de Ordin. confer.*)

Deuxième Prélude. Se représenter à Nazareth Jésus croissant en sagesse et en âge sous les yeux de Joseph et de Marie.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre et de faire paraître en nous cette croissance si nécessaire.

1° Jésus en a donné l'exemple. Bien qu'il ne pût recevoir d'accroissement comme Dieu, et qu'il possédât comme homme dès sa conception toutes les vertus,

avec le pouvoir de les manifester tout d'un coup et dans leur plénitude, il a néanmoins voulu marquer son enfance, sa jeunesse, son âge mûr par des progrès successifs, découvrant plus de sagesse, de science et de grâce à dix ans qu'à cinq, et à trente qu'à vingt : « Proficiebat sapientiâ, et ætate, et gratiâ. » (*Luc.* II). En lui l'homme extérieur se développait, et aussi et surtout l'homme intérieur ; les années s'ajoutaient aux années, et les vertus aux vertus, les mérites aux mérites.

Telle une mine où chaque veine exploitée laisse voir d'autres veines d'un or et plus pur et plus abondant. Telle une splendide tapisserie lentement déployée, dont le coloris se révèle plus ravissant et le dessin plus magnifique, à mesure qu'on la déroule et qu'on enlève les gazes transparentes qui la recouvraient. Tel l'astre du jour, avant de s'élancer triomphant sur son char, s'annonce d'abord par des gerbes de feu qu'il jette au-devant de lui ; l'orient paraît bientôt en proie à un immense incendie ; puis un point brillant s'échappe comme un éclair des nuages ; il s'élève, il se balance, et le géant du ciel remplit enfin de ses rayons éblouissants tout l'espace.

2° Quoi de plus légitime que cette croissance ? Celui qui à dix ans aurait deux mètres de taille, à quinze ans n'en aurait plus qu'un, et à vingt ans ramperait comme le serpent, ne serait-il pas un monstre ? Et celui qui, au terme ou au milieu de son éducation cléricale, serait moins humble, moins studieux, moins fervent qu'il ne l'était au début, n'offrirait-il pas un spectacle aussi étrange qu'affligeant? Le corps monter et grandir, et la vertu se rapetisser et descendre ! Les membres acquérir de la vigueur et de belles proportions, et la vertu s'amoindrir et devenir chétive ! cela se concevrait-il ?

L'édifice s'élève d'assise en assise jusqu'à son faîte, la

vigne se couvre de pampres et de fruits, le corps prend ses développements naturels, le portrait reproduit son original. Or saint Paul nous dit : « Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis. » (I. *Cor.* III). « Vos estis corpus Christi. » (*Ibid.* XII). « Prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui. » (*Rom.* VIII). Pourquoi infliger à Jésus-Christ, fondement de l'Eglise, cep mystérieux, chef auguste, divin modèle, la honte de n'avoir que des pierres brutes et sans ornements, des branches mortes ou stériles, des membres amaigris ou difformes, des copies ébauchées et sans ressemblance? Pour la gloire de Jésus-Christ et pour la vôtre, pierres vivantes, laissez-vous polir : « Et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis » (I. *Pet.* II); branches, devenez saintement fécondes : « Ut ambuletis dignè Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientiâ Dei » (*Coloss.* I) ; membres, fortifiez-vous : « Crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus : ex quo totum corpus compactum et connexum per omnem juncturam subministrationis secundùm operationem uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate » (*Eph.* IV) ; copies, perfectionnez-vous : « Nos verò omnes, revelatâ facie, gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur à claritate in claritatem, tanquam à Domini Spiritu. » (II. *Cor.* III.)

3° Mais où et comment s'opère cette croissance ? Puisque Jésus-Christ a dit : « Ego sum via, et veritas, et vita » (*Joan.* XIV), elle s'opère : 1° *Dans les mœurs, par l'imitation de Jésus-Christ.* Retracer sa pureté, sa pauvreté, sa patience, son humilité, sa charité, son zèle, c'est substituer sa beauté à notre laideur, sa force à notre faiblesse, sa physionomie à la nôtre : « Exspoliantes vos veterem hominem cum actibus suis, et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, se-

cundùm imaginem ejus qui creavit illum. » (*Coloss.* III) : comme un homme petit et contrefait qui, se posant devant une grande et noble figure, la contemplant, l'admirant et l'aimant, verrait progressivement sa taille s'élever et ses traits s'ennoblir, en proportion de sa contemplation, de son admiration et de son amour.

2° *Dans l'intelligence, par l'étude de Jésus-Christ.* Autant de mystères, objet de la connaissance et de la foi, autant de radiations émanées de Celui qui est le foyer universel de la lumière et réfléchies sur le ciel de l'âme, pour la guider dans le temps et la faire resplendir dans l'éternité : « Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti ; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates » (*Dan.* XII) : comme un firmament où les astres se multiplieraient sans cesse, et sans cesse brilleraient d'un plus vif éclat.

3° *Dans le cœur, par l'amour de Jésus-Christ.* Plus notre cœur s'ouvre à l'amour qui est sa vie, plus Jésus-Christ, qui est amour, dilate ce cœur et y creuse des abîmes, pour le remplir et le dilater et le remplir encore : « In charitate radicati et fundati, ut possitis comprehendere cum omnibus Sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum : scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei » (*Eph.* III) : comme une vaste mer dominant des vallées profondes ; si la digue qui la contenait s'entr'ouvre, les flots se précipitent avec impétuosité ; et plus les flots se précipitent, plus la brèche s'élargit, jusqu'à ce qu'enfin la digue entière est emportée, et les vallées inondées se confondent avec la mer qui les envahit.

COLLOQUE. O Jésus-Christ, jusque-là si petit, si faible, si à l'étroit dans mon cœur, je veux désormais par une imitation plus fidèle de vos vertus, par une

étude plus approfondie de vos mystères, par les élans d'un amour plus ardent et plus généreux, croître en vous et vous faire croître en moi. Je veux, en échangeant les traits hideux du vieil homme contre les traits ravissants de l'homme nouveau, m'embellir en vous et vous embellir en moi. Et puisque par état je dois former les peuples à votre imitation, à votre connaissance et à votre amour, je veux, en vous faisant grandir dans les autres, vous faire grandir en moi et atteindre bientôt, avec vôtre grâce, à cette plénitude de l'âge et à cette perfection de ressemblance dont parle l'Apôtre. *Amen.*

EXERCICES

PRÉPARATOIRES AU SOUS-DIACONAT.

TABLE POUR UN TRIDUUM.

LA VEILLE.	Du Sous-Diaconat en général. *Pag.*	143
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. 1re Partie.	160
	1re *Lect.* Quelques cérémonies de l'Ordination du Sous-Diacre.	153
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. 2me Partie.	163
	2me *Lect.* De la Prière publique.	169
	3me *Méd.* Le Bréviaire.	174
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.* Jésus priant au Jardin des Oliviers, instruit le Sous-Diacre récitant son Office.	201
	1re *Lect.* De l'institution du célibat ecclésiastique.	179
	2me *Méd.* Raison et pratique du célibat ecclésiastique.	184
	2me *Lect.* De l'habit du Sous-Diacre.	149
	3me *Méd.* Jésus récompensant la virginité de saint Jean, instruit le Sous-Diacre pratiquant la chasteté.	203
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.* Ferveur, caractère distinctif du Sous-Diacre.	188
	1re *Lect.* Propreté des linges et autres ornements destinés au culte.	193
	2me *Méd.* Jésus lavant les pieds de ses Apôtres, instruit le Sous-Diacre exerçant ses humbles emplois.	209
	2me *Lect.* Propreté des autels et autres objets destinés au culte.	198
	3me *Méd.* Travail incessant de sanctification, spécialement recommandé au Sous-Diacre.	214

TABLE POUR UNE RETRAITE DE CINQ JOURS.

LA VEILLE.		Du Sous-Diaconat en général. *Pag.*	145
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 1re Partie.	160
	Lect.	Quelques cérémonies de l'Ordination du Sous-Diacre.	155
	2me *Méd.*	Paroles du Pontifical. 2me Partie.	165
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Jésus priant au Jardin des Oliviers, instruit le Sous-Diacre récitant son Office.	201
	Lect.	De l'habit du Sous-Diacre.	149
	2me *Méd.*	De la Prière publique.	169
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Le Bréviaire.	174
	Lect.	De l'institution du célibat ecclésiastique.	179
	2me *Méd.*	Raison et pratique du célibat ecclésiastique.	184
LE QUATRIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Jésus récompensant la virginité de saint Jean, instruit le Sous-Diacre pratiquant la chasteté.	205
	Lect.	Propreté des linges et autres ornements destinés au culte.	195
	2me *Méd.*	Ferveur, caractère distinctif du Sous-Diacre.	188
LE CINQUIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Jésus lavant les pieds de ses Apôtres, instruit le Sous-Diacre exerçant ses humbles emplois.	209
	Lect.	Propreté des autels et autres objets destinés au culte.	198
	2me *Méd.*	Travail incessant de sanctification, spécialement recommandé au Sous-Diacre.	214

Du Sous-Diaconat en général.

1° DÉFINITION. « Subdiaconatus est Ordo quo confertur alicui specialis potestas, in Missâ solemni, inserviendi Diacono, solemnique ritu Epistolam cantandi. » Le nom même de Sous-Diacre indique que le Clerc honoré de cet Ordre doit servir le Diacre dans ses différents ministères, et particulièrement en ce qui concerne le sacrifice.

La raison de l'institution du Sous-Diaconat se trouve d'un côté dans la nécessité de donner aux Diacres des aides pour l'administration des aumônes et du temporel des églises, de l'autre dans le désir de relever la majesté et la pompe du sacrifice par le nombre et les différentes fonctions des officiants.

2° FONCTIONS. Le Sous-Diacre prépare les ornements, les vases sacrés, le pain, le vin et l'eau pour le sacrifice ; il chante l'Epître à la Messe solennelle, porte et soutient le livre des Evangiles au Diacre, fait baiser le livre des Evangiles au Célébrant, présente le calice et la patène au Diacre, verse l'eau dans le calice où le Diacre a mis le vin, donne à laver au Prêtre, reçoit les offrandes que fait le peuple, porte la croix aux processions, lave les corporaux, les pales et les purificatoires. Le Sous-Diacre, dans les premiers siècles, ne lisait pas l'Epître à la Messe, il ne montait point sur les degrés de l'autel, et, au lieu de porter sur l'autel les oblations du peuple, il les présentait au Diacre dans le sanctuaire. Mais il avait trois autres fonctions sans exercice aujourd'hui : il se tenait aux portes intérieures de l'église pour en défendre l'entrée aux profanes, il renvoyait les pénitents et les catéchumènes au moment où commençaient les saints Mystères, et il recevait de la main de l'Evêque le saint chrême, en

la solennité de Pâques, pour le porter aux paroisses, lorsque le Diacre ou le Prêtre ne pouvaient remplir cet office.

3° Antiquité. « Subdiaconorum antiquissimus est in Ecclesiâ Ordo, ac penè coævus origini Diaconorum : passim enim de illis mentionem faciunt Canon vulgò Apostolorum 43 ; Apostolicæ Constitutiones, lib. 8 ; sanctus Ignatius, in Epist. ad Antiochenos ; sanctus Cyprianus, in Epist. 24, scribens Optatum quemdam in Africâ Subdiaconum à se ordinatum ; et sanctus Cornelius papa, in Epist. ad Fabianum Antiochenum episcopum, ubi testatur Romæ suo ævo septem Diaconos totidemque Subdiaconos extitisse. » (Catal. *de Ord. Subd.*). L'Eglise, au reste, se composant alors de peu de fidèles et n'ayant pas la liberté de s'assembler, ne possédait pas, comme aux jours de sa gloire, une hiérarchie imposante par le nombre et l'organisation ; et bien que chaque Ordre fonctionnât déjà dans sa sphère, elle n'avait pu encore ni en prévoir tous les ministères ni en déterminer toutes les obligations.

4° Matière et Forme. « Apud Latinos materiam Subdiaconatûs fuisse priscis sæculis calicis vacui et patenæ vacuæ traditionem ab Episcopo factam, necnon traditionem urceoli cum aquâ, et mantiii, ac manutergio ab Archidiacono factam, docent nos Patres Concilii Carthaginensis iv, can. 5, sic aientes : « Subdia-
« conus cùm ordinatur, quia manûs impositionem non
« accipit, patenam de Episcopi manu accipiat vacuam,
« et calicem vacuum ; de manu verò Archidiaconi,
« urceolum cum aquâ, et mantile, et manutergium. »
Nulla hìc libri Epistolarum mentio, quæ neque habetur in Sacramentario sancti Gregorii, neque in antiquo Romano Ordine, neque apud ullos scriptores ante annos quadringentos invenitur. Quamobrem rectè ait Estius, aliique theologi insignes, ipsum Subdiaconatûs Ordinem conferri potiùs traditione calicis et patenæ

quàm libri Epistolarum, proptercà quòd Carthaginense Concilium nullam faciat libri Epistolarum mentionem, utì nec Florentinum ; in quo etiam expressè dicitur, conferri Subdiaconatum per calicis vacui cum patenâ vacuâ superpositâ traditionem. Estque ea communis Doctorum sententia. » (Catal. *ibid.*)

La forme est dans ces paroles qui accompagnent la tradition du calice : « Videte cujus ministerium.... »

Les Grecs confèrent le Sous-Diaconat par l'imposition des mains, sans toutefois le regarder comme un Ordre sacré.

5° Rang parmi les Ordres sacrés. « Ab initio et deinceps per multa sæcula Subdiaconatus inter Minores Ordines connumeratus fuit, relatusque posteà inter Majores circa finem duodecimi sæculi. Sunt qui primam hujus novæ disciplinæ originem Urbano II, qui anno 1087 creatus fuit Pontifex maximus, adscribendam censent. Cùm enim vetarent Canones ne Episcopi eligerentur, nisi ex sacris seu ex majoribus Ordinibus, indultum est à laudato Pontifice, ut Subdiaconatus iis Ordinibus accenseretur. » (Catal. *ibid.*)

Innocent III, en adhérant à ce décret, reconnaît que le Sous-Diaconat n'a pas toujours été réputé Ordre sacré, mais qu'il l'est désormais : « Cùm hodiè Subdiaconatus inter sacros Ordines computetur, sicut Urbanus II his verbis expressit : Qui in sacris Ordinibus, Presbyteratu, Diaconatu, Subdiaconatu sunt positi. » (Cap. *A multis extra.*)

6° Ce qu'on entend par Ordre sacré ou majeur. « Sacri et Majores, ex communi theologorum sententiâ, ideò hi tres postremi Ordines, Subdiaconatus, Diaconatùs et Presbyteratus appellantur, quòd propiùs ad altaris ministerium et quòd in eo offertur Sanctum Sanctorum accedant, id est, circa sacrum Domini corpus in Eucharistiâ occupentur, atque aliquid agant, vel consecrando, vel dispensando, vel materiam sub-

ministrando. Quanquàm enim omnes ecclesiastici Ordines reverà sacri sint, tres tamen isti particulariter, ob eam causam, et quasi per excellentiam Sacri dicuntur. « Sacer Ordo, inquit S. Thomas *in 4 Sent.* dicitur « dupliciter : uno modo secundùm se, et sic quilibet « Ordo est sacer, cùm sit sacramentum quoddam ; alio « modo ratione materiæ, circa quam habet aliquem « actum, et sic sunt tres Ordines sacri, scilicet Sa« cerdos, et Diaconus qui habet actum circa corpus « Christi et sanguinem consecratum, et Subdiaconus « qui habet actum circa vasa consecrata, et ideò etiam « continentia indicitur, ut sancti et mundi sint qui « sancta tractant. » (Catal. *ibid.* Tit. 9.)

7° S'il est un Sacrement. « Sententia probabilis, imò fortè probabilior negat. Ambigitur enim tum de divinâ institutione, tum consequenter de gratiæ promissione. Nec Subdiaconatus numerandus videtur inter Ordines majores ex institutione divinâ, sed ecclesiasticâ tantùm, cùm apud Græcos ut Ordo sacer non habeatur. » (Gury). — « Subdiaconatûs simplex Sacerdos est minister extraordinarius. »

8° Obligations contractées. « Tres sunt præcipuæ : castitatis perpetuò servandæ ; recitandi quotidiè Horas canonicas ; deferendi habitum et tonsuram. » C'est à cause de ces engagements irrévocables que l'Eglise ne permet plus au Sous-Diacre de rentrer dans l'état séculier.

9° Conditions. « 1° Ætas viginti duorum annorum saltem inceptorum. 2° Ut sit litteris, et iis quæ ad Ordinem exercendum pertinent, instructus. 3° Interstitium anni ab ultimo Ordine minori : » jamais deux Ordres sacrés le même jour. « 4° Tempus à jure statutum : » le samedi des Quatre-Temps, le samedi qui précède le dimanche de la Passion, et le samedi-saint. Avec une dispense du Pape, l'Ordination pourrait être faite un dimanche, ou un jour de fête de pré-

cepte. Si le pape Gélase, à la fin du ve siècle, et d'autres souverains Pontifes, ont réglé le temps des Ordinations et prescrit des jeûnes et des prières, c'est « 1° ut, Dei Sanctorumque ope imploratâ, Episcopus in Ordinandorum delectu Spiritûs sancti lumine illustretur ; 2° ut ipsi in vitæ sanctitate, doctrinâ, religiosisque virtutibus in commune christianæ reipublicæ bonum proficiant. » (Catal.). « On sanctifie, on sépare l'Ordinand le samedi, dit saint Augustin, parce que c'est le jour que l'Esprit de Dieu a séparé et sanctifié par son repos. »

Sur la nécessité d'être en état de grâce pour recevoir les saints Ordres, « *sic loquitur S. Thomas* Suppl. q. 36, art. 1 : « Mortaliter peccat qui cum conscientiâ peccati mortalis ad Ordines accedit ; et ideò sanctitas vitæ requiritur ad Ordinem de necessitate præcepti, sed non de necessitate sacramenti. » *Notat idem D. Thomas, ex Dionysio* cap. III *Cœlestis Hier.* : « Quòd cùm subtiliores et clariores essentiæ nonnisi repletæ influxu solarium splendorum lumen in seipsis supereminens ad similitudinem solis ad alia corpora invehant, sic in divinis non sit audendum aliis ducem fieri, nisi ei qui secundùm habitum factus sit Deiformis, Deoque simillimus evaserit. Ex quo inferri possis, cùm per Ordinationem in rebus divinis quilibet aliorum dux constituatur, peccare graviter eum cujus opera sunt tenebræ, quique aliis non prælucere, sed potiùs ad tenebras trahere videatur, si se, non dicam, postulet, sed ordinari patiatur. » (Hallier.)

De l'habit du Sous-Diacre.

1° Des habits sacrés en général. Comme il y a des habits de cérémonie et de fête pour certains actes de la vie civile, ainsi les Clercs, pour l'acte le plus au-

guste de la Religion, revêtent des ornements particuliers, bénits à cet effet, et destinés exclusivement au divin ministère.

Non que nos mystères, infiniment grands en eux-mêmes, aient besoin d'être rehaussés par la pompe extérieure ; mais il faut d'un côté, en marquant à Dieu son respect, imprimer ce respect aux fidèles ; de l'autre, rappeler aux Clercs les dispositions intérieures dans lesquelles ils doivent entrer. « De indumentis ergò sacerdotalibus vel de pontificalibus diligenter considerandum est quid in moribus Sacerdotum significet illa varietas vestium, quid fulgor auri, quid nitor gemmarum, cùm nihil ibi esse debeat ratione carens, sed forma sanctitatis, et omnium imago virtutum... Ornamenta hæc sunt virtutum insignia, quibus, tanquam scripturis utentes, admonentur quid debeant appetere, quid vitare, ad quem sua facta dirigere. » (Yvo Carnot.)

Le Seigneur avait prescrit dans le plus grand détail aux prêtres lévitiques la matière et la forme de leurs habits. Ils étaient de l'étoffe la plus précieuse, et faits par des ouvriers remplis d'habileté et de sagesse. D'où Cornelius à Lapide conclut : « Si in lege veteri ità ornatus fuit Sacerdos, ergò multò magìs, in lege novâ, oportuit Sacerdotem uti sacris vestibus ad divinum cultum, et præsertim ad consecrandum Corpus et Sanguinem Domini : hoc enim postulat decentia, æquitas et reverentia naturalis; et secùs facere esset incivile, profanum, rusticum et barbarum. » (*In Ex.* xxviii). Platon a dit des prêtres du paganisme : « In sacrificiis pulchrâ veste, aureisque coronis ornati Sacerdotes rem divinam faciunt. »

Honorius d'Autun, Du Saussay, le cardinal Bona et plusieurs autres, pensent que saint Pierre lui-même avait prescrit les vêtements sacrés pour les saints Mystères, au moins l'aube, l'étole et la tunique ; et que

le pape Etienne, supposant la loi établie, ne fit qu'ajouter la défense de se servir de ces vêtements pour des usages profanes.

2° De l'Amict. Cet ornement qui tire son nom d'*amicire*, couvrir, et appelé encore par les anciens auteurs, *humerale*, *superhumerale*, *anabolagium*, *ambolagium*, fut introduit au VIIIe siècle pour couvrir le cou que les Clercs et les laïques portaient nu jusqu'alors. La décence, non moins que le désir de conserver une voix consacrée au Seigneur, motiva cette introduction. A Rome et dans la plupart des églises, vers l'an 900, on le mettait d'abord comme un casque sur la tête, et on ne l'abattait autour du cou qu'après avoir pris la chasuble : « Non semper Sacerdos et quivis minister sacro utitur amictu : at nunquam induit albam quin priùs amictum sibi imponat. » (Du Saussay.)

—1° En prenant l'amict, on baise la croix qui est au milieu : « videlicet ad innuendum quòd prima cogitatio Sacerdotis ad Christi cruentum sacrificium recolendum accedentis oblatione incruentâ, debeat esse ipsius Dominicæ passionis seria meditatio. » — 2° On l'impose sur la tête : « ut jugo se Domini Sacerdos volens subjiciat, caputque quod animæ sedes est crucis salutifero communiat sigillo quasi galeâ, simulque præcipuo insigniat ornatu. » (*Id.*)

En tant que couvrant le cou, l'amict, selon le texte du Pontifical, désigne la retenue de la voix. Appelé à châtier les excès des discours d'autrui, le Clerc doit d'abord châtier les excès des siens ; et si jamais il doit mettre une garde à sa bouche, n'est-ce pas à la sacristie, lorsqu'il se prépare pour le sacrifice ? En tant que placé un instant sur la tête, il désigne, selon la prière du Missel, le casque du salut, c'est-à-dire la foi. « Quomodò enim galea exactè caput undique tegens non sinit ut aliquid grave patiatur, sed id conservat : ità etiam fides est pro scuto et galeâ salutis. » (S. Joan. Chrys. *in Eph.*)

3° De l'Aube. Cette première tunique, appelée *alba* chez les Latins à cause de sa couleur blanche, *poderis* chez les Grecs à cause de sa longueur, et en langue vulgaire *camisia*, *camisius*, *camisile*, est le plus ancien vêtement des Evêques, des Prêtres, et des autres ministres ; on en trouve des traces jusqu'aux temps apostoliques. Saint Jacques, évêque de Jérusalem, saint Etienne, saint Vincent, au rapport de la tradition, en étaient revêtus. L'aube, ou *linea tunica talaris*, était sous l'ancienne loi le premier vêtement sacerdotal, et, dans l'empire romain, c'était un ornement assez particulier aux personnes de condition. Pendant plusieurs siècles, c'était avec la ceinture l'habit que les ministres de l'autel revêtaient d'abord, même avant l'amict, usage que l'Eglise de Milan a seule conservé. Saint Jérôme, dans sa Lettre 128e à Fabiola, décrit l'aube en ces termes : « Hæc autem adhæret corpori, et tam arcta est strictis manicis, ut nulla omninò in veste sit ruga, et usque ad crura descendit. » Puis il ajoute : « Volo, pro legentis facilitate, abuti vulgato sermone : Solent militantes habere lineas, quas camisias vocant, sic aptas membris et adstrictas corporibus, ut expediti sint vel ad cursum, vel ad prælia, dirigere jacula, tenere clypeum, ensem vibrare, et quòcumque necessitas traxerit. » Enfin il conclut : « Ergò et Sacerdotes, parati in ministerium Dei, utuntur hàc tunicâ, ut, habentes pulchritudinem vestimentorum, nudorum celeritate discurrant. » Innocent III en fait à son tour, plusieurs siècles après, la description : « Hæc vestis in veteri sacerdotio stricta fuisse describitur. In novo larga est propter spiritum adoptionis in libertate. Quod autem auriphrygium habet, et gemmata est in diversis locis, et variis operibus ad decorem, illud insinuat quod Propheta dicit in Psalmo : « Astitit regina à dextris tuis in vestitu deaurato, circumdata varietate. » (*De myst. Miss.*)

A s'en tenir à la prière que met l'Eglise dans la bouche de celui qui s'en revêt, l'aube signifie la pureté de cœur qu'opère le sang de l'Agneau sans tache, et la joie céleste qui en sera la récompense : « Dealba me, Domine... » « Oraculum enim Christi est, » dit Du Saussay, « nihil coinquinati in regnum cœlorum admitti posse : proinde nec in Dei sanctuarium, quod superni templi typus est, nemo intrare debet, nisi puro sit corde et castâ mente. »

4° De la Ceinture. « Tertium genus est vestimenti quod Hebræi *abner*, nos *cingulum*, vel *balteum*, vel *zonam* possumus dicere. » (S. Hier. *ad Fabiol.*). Ceux qui ont porté des habits longs et larges ont toujours pris une ceinture pour marcher et agir plus commodément; la ceinture a donc la même origine que l'aube. On lui a donné différentes couleurs ; quelquefois elle fut tissue d'or et enrichie de pierreries.

La prière que le Clerc prononce en se ceignant les reins montre que la ceinture signifie la garde des sens, sans laquelle la continence est impossible, mais avec laquelle la source même de la luxure est tarie : « Renes fortiter cingulo stringuntur, ut castigetur corpus, in servitutem redigatur, et impetus luxuriæ refrenetur. » (Durand, lib. ii, *de Offic.* c. 4.)

5° Du Manipule. C'était originairement une petite serviette ou mouchoir destiné à essuyer le visage et les mains. A Rome on l'appelait *mappula*, en Allemagne *fanon*, en Angleterre et en France *sudarium*. De *mappula*, et plus vraisemblablement de *manus*, on a fait *manipula* et *manipulus*, à cause qu'on portait ce linge sur le bras, ou plus communément sur le poignet ou à la main même. Ce linge long et étroit avait, dès le ixe siècle, des franges aux extrémités ; au xe ces franges étaient d'or, et vers la fin du xiie il n'était plus regardé que comme un mouchoir figuratif. « Lætabuntur coram te, sicut qui lætantur in messe,

sicut exultant victores, captâ prædâ, quando dividunt spolia. » (*Is.* IX). « Euntes ibant et flebant, mittentes semina sua : venientes autem venient cum exultatione, portantes manipulos suos. » (*Ps.* 125). Ces textes, sur lesquels a été faite la prière du Missel adaptée au manipule, présentent à l'esprit deux sortes de manipules ou poignées : l'un de ceux qui sèment, c'est celui de ce monde, manipule de douleur; l'autre de ceux qui moissonnent, c'est celui du ciel, manipule de joie proportionnée au travail. En demandant le manipule, le Sous-Diacre sollicite comme une grâce la peine et les larmes; qu'il ne se plaigne pas lorsqu'il sera exaucé.

6º DE LA TUNIQUE. Ce terme générique se prend communément pour un vêtement long et étroit : *subtile, tunica, tunicella.* « Il y eut chez les Romains, dit Du Saussay, plusieurs espèces de tuniques : l'une de lin, qui adhérait à la chair; une autre rouge pour l'hiver, portée sous la toge; et une troisième, également placée entre l'habit de dessus et celui de dessous, d'abord sans manches, puis plus tard avec des manches, et liée par une ceinture. » Les Evêques, lorsqu'ils officient pontificalement, et les Sous-Diacres, quand ils remplissent les fonctions de leur Ordre, mettent la tunique sur l'aube, comme autrefois le grand-prêtre mettait la tunique d'hyacinthe sur la tunique de lin. Au Ve ou au VIe siècle, un pape l'avait donnée aux Sous-Diacres; saint Grégoire-le-Grand jugea plus à propos de les laisser en aube. A dater de cette époque, il y eut sur ce point diversité d'usages.

Le Pontifical fait envisager la tunique comme un signe de la joie que les fêtes et nos saints Mystères inspirent.

Quelques cérémonies de l'Ordination du Sous-Diacre.

Premier Prélude. « Ordinandus indutus amictu, non tamen super caput, albâ et cingulo, manipulum et tunicellam albi coloris in sinistrâ habens, et candelam in dexterâ, postquam responderit : *Adsum*, Notario illum vocanti et titulum dicenti, stat coram Episcopo, qui eum monet de onere castitatis suscipiendo, et perpetuo famulatu in ministerio Ecclesiæ. Dein accedit, et se prosternit, dùm canuntur litaniæ Sanctorum. Posteà eum admonet Episcopus de ipsius officiis ritè peragendis, eique sub præscriptâ formâ porrigit calicem vacuum cum patenâ, dexterâ tangendum : et Archidiaconus tradit ei urceolos cum vino et aquâ, necnon bacile cum linteolo. Insuper post aliquas preces Episcopus ponit amictum super caput, manipulum in sinistro brachio, imponit tunicellam, traditque librum Epistolarum, formas pronuntians. »

Deuxième Prélude. Se représenter la prostration, les sentiments qu'on éprouvera pendant les litanies et les supplications de l'Evêque.

Troisième Prélude. Demander la grâce d'entrer profondément dans l'esprit de ces cérémonies, surtout des principales.

1° Du Titre clérical. En faisant l'appel, le Notaire nomme le titre de chaque Ordinand. C'est l'assurance d'une honnête subsistance, fondée sur un bénéfice, un immeuble, un capital, ou la profession religieuse. Telle est la règle partout où la Révolution n'a pas renversé les institutions catholiques, règle aussi ancienne que l'Eglise, sanctionnée au Concile de Chalcédoine, l'an 451, et renouvelée à celui de Trente, session 21e : « Cùm non deceat eos, qui divino mi-

nisterio adscripti sunt, cum Ordinis dedecore mendicare, aut sordidum aliquem quæstum exercere..., statuit sancta Synodus, ne quis deinceps Clericus sæcularis... ad sacros Ordines promoveatur, nisi priùs legitimè constet eum beneficium ecclesiasticum, quod sibi ad victum honestè sufficiat, pacificè possidere. »

Ce point de discipline montre 1° combien l'Eglise désire que ses ministres honorent leur caractère, en s'éloignant de tout ce qui les ravalerait aux yeux des peuples ; 2° avec quelle assiduité ils doivent vaquer à leur emploi, puisqu'on les débarrasse de tout soin temporel capable de les distraire. L'impossibilité présente de s'y conformer avertit le clergé : 1° de se prémunir contre les tentatives de séduction ou d'asservissement que pourraient faire ceux qui lui mesurent le pain de chaque jour, tentatives qui ont si bien réussi dans les Etats schismatiques ; 2° de faire un saint usage du peu qu'on lui laisse, de peur que, pour le punir une seconde fois, Dieu ne permette qu'on le lui enlève encore.

2° Du double avertissement donné par l'Evêque. Par le premier, il rappelle aux Ordinands qu'étant libres encore de suivre la vocation séculière, ils doivent mûrement peser leur démarche. Par le second, il déclare que, l'engagement pris, il n'est plus permis de revenir sur ses pas, et que les obligations graves et perpétuelles du Sous-Diaconat sont : 1° *La renonciation à sa liberté :* « Ampliùs non licebit à proposito resilire. » Sur ce point décisif pour le bonheur présent et futur, le choix d'un état, la volonté sera désormais liée. — 2° *L'enrôlement dans la milice du divin Roi :* « Deo... perpetuò famulari... oportebit. » C'est un honneur qui coûte cher à la nature, car il demande une fidélité digne du Dieu jaloux et souverainement grand. — 3° *La chasteté :* « Et castitatem, illo adjuvante,

servare... » Jusqu'au terme de la carrière, au milieu des scandales du monde, sous les traits redoublés de Satan, dans une chair où fermente la concupiscence et affaiblie peut-être par de longues habitudes, il faut se conserver pur et intègre.—4° *Le service des autels* : « In Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos. » Donc obéissance, humilité, patience, piété, silence, fuite des spectacles et des plaisirs profanes.

Pour attirer une âme dans les voies de la perfection ou en obtenir certaines résolutions, l'Esprit-Saint cache quelquefois les difficultés à sa faiblesse ; mais, ici, ni Dieu ni l'Eglise n'entendent user de cet innocent artifice. Loin de gazer les objets ou d'adoucir les couleurs, on semble se complaire à étaler tout ce qui peut effrayer la nature. Du pied de la montagne qu'il va gravir, il faut que le nouvel Isaac contemple le bûcher et le glaive du sacrifice. Ah! c'est que plus tard, en face de la tentation et de l'épreuve, le courage sera proportionné à la plénitude de connaissance avec laquelle on a dit : *Je le veux*.

3° Des Litanies. Cette prière, par tant d'invocations qu'elle renferme, montre combien l'Eglise militante, dans l'importante action qui l'occupe, a besoin de l'assistance de l'Eglise triomphante, et quelle part y prend celle-ci. « Coimus in cœtum et congregationem, » dit énergiquement Tertullien, « ut Deum quasi manu factâ precationibus ambiamus orantes. Hæc vis Deo grata est. » (*Apolog.* c. 39). C'est ici surtout qu'a lieu cette sainte conjuration contre Dieu. Il s'agit de donner des ministres à l'Epouse de ce Jésus que contemple et bénit la Cour céleste, et à qui gloire et amour sont dus en tout lieu et toujours. Parmi ceux qu'on invoque, il y a des Prêtres, des Diacres, des Sous-Diacres, des Acolytes, des Exorcistes, des Lecteurs, des Portiers, des Tonsurés. Tous se sont sanctifiés dans leurs ministères, et désirent que ceux à qui ces mi-

nistères sont confiés, s'y sanctifient à leur exemple. Pleins de respect pour leur Ordre dont ils voient maintenant la signification mystérieuse, ils sont également pleins d'amour pour leurs successeurs dans cet Ordre : une sorte d'affinité les unit à quiconque s'enrôle dans une légion qui fut et est encore la leur. L'Ordinand doit donc, à mesure qu'on nomme les Saints de son Ordre, demander une ample participation à leur esprit et les prendre pour patrons.

Pendant les litanies, tous sont prosternés la face contre terre. Si, comme le dit Bossuet, la génuflexion est une chute dans son néant, la prostration prolongée n'est-elle pas la chute la plus entière et la plus profonde? À la vue de la grandeur de leur office, et dans le sentiment de leur indignité, les Ordinands se voilent le visage, se confondent, s'attachent plus encore de cœur que de corps au pavé du temple, voudraient descendre jusqu'au centre de la terre et jusqu'au néant ; et comme la création sortit du néant souple sous la main de Dieu, ils protestent que puisque Dieu, par un pur effet de sa grâce, les appelle au service des autels, une fois ranimés et comme ressuscités par sa parole puissante, ils s'abandonneront à son bon plaisir, prêts à prendre toutes les formes et toutes les situations.

4° Des trois supplications que fait l'Evêque. « Postquam autem dictum fuerit in Litaniis : *Ut omnibus fidelibus defunctis*, etc. ℟. *Te rogamus, audi nos*, surgit Pontifex cum mitrâ ab accubitu, et se ad Ordinandos vertens, et baculum pastoralem in sinistrâ manu tenens, Ordinandis prostratis manentibus, dicit : *Ut hos electos bene†dicere digneris.* ℟. *Te rogamus, audi nos.* Secundò dicit : *Ut hos electos bene†dicere et sancti†ficare digneris.* ℟. *Te rogamus, audi nos.* Tertiò dicit : *Ut hos electos bene†dicere, sancti†ficare et conse†crare digneris.* ℟. *Te rogamus, audi nos.* Tum iterùm super faldistorium procumbit. »

Il faut remarquer les trois degrés de la grâce demandée : 1° Que Dieu vous bénisse d'une bénédiction actuelle et particulière qui vous donne les dispositions nécessaires pour bien recevoir l'Ordre sacré. 2° Que Dieu vous bénisse et vous sanctifie, c'est-à-dire, qu'il vous sépare et vous distingue du reste des fidèles, pour le servir dans un ministère saint et sanctifiant. 3° Que Dieu vous bénisse, vous sanctifie et vous consacre par une impression de son Esprit au fond de votre âme, qui soit comme une prise de possession, le titre authentique de son domaine absolu sur vous, et le signe de votre transformation. C'est par la vertu de la croix, dont le signe est redoublé d'une supplication à l'autre, que toutes ces grâces sont obtenues et appliquées. Saint Denis l'Aréopagite ajoute cette réflexion sur le signe de la croix multiplié dans l'Ordination : « Le signe de la croix invite à la mortification com-« plète des appétits sensuels et à l'imitation de Dieu ; « il rappelle qu'on doit considérer sans cesse la vie « divine qu'a menée Jésus-Christ en sa chair, et com-« ment, dans sa justice sans tache, il est descendu jus-« qu'à la croix et à la mort ; et que ceux qui réfor-« ment leur vie à son exemple, il les marque du sceau « de son innocence, dont le signe de la croix est la « figure. » (*Hier. eccl.*)

COLLOQUES : 1° *Avec l'adorable Trinité.* Se jeter dans son sein pour être béni, sanctifié et consacré à jamais.

2° *Avec Marie.* Elle nous a tant protégés jusque-là, voici le moment de nous conduire elle-même comme par la main à l'autel de son Fils, et de le prier d'avoir notre offrande pour agréable.

3° *Avec les Saints de notre Ordre.* Qu'ils demandent pour nous les sentiments qui les animèrent au jour de leur consécration.

—

Paroles du Pontifical.

1re Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis coram Pontifice stantibus, Pontifex cum mitrâ sedens, admonet eos, dicens :

Filii dilectissimi, ad sacrum Subdiaconatûs Ordinem promovendi, iterùm atque iterùm considerare debetis attentè, quod onus hodiè ultrò appetitis. Hactenus enim liberi estis, licetque vobis pro arbitrio ad sæcularia vota transire : quòd si hunc Ordinem susceperitis, ampliùs non licebit à proposito resilire; sed Deo, cui servire regnare est, perpetuò famulari, et castitatem, illo adjuvante, servare oportebit, atque in

Très-chers Fils, au moment solennel et décisif d'être élevés au Sous-Diaconat, cet Ordre justement appelé sacré et à cause des fonctions auxquelles il attache, et à cause des obligations qu'il impose, vous devez considérer mûrement et à plusieurs reprises le fardeau honorable sans doute, mais lourd, dont vous voulez aujourd'hui spontanément vous charger : car vous êtes encore libres, et il vous est permis, si tel est votre bon plaisir, de porter vos vues sur l'état séculier; mais cet Ordre une fois reçu, la liberté de reculer ou de changer de vocation vous sera irrévocablement enlevée, vous ne pourrez plus vous dégager du lien spirituel et de conscience qui vous attachera à Dieu, dont les serviteurs sont des rois : rois, parce que le service de Dieu ennoblit au lieu de ravaler; rois, parce que ce service suppose l'empire sur soi-même. Avec son se-

Ecclesiæ ministerio semper esse mancipatos. Proinde, dùm tempus est, cogitate; et si in sancto proposito perseverare placet, in nomine Domini, hùc accedite.

cours qui ne saurait vous manquer, il faudra garder perpétuellement la chasteté d'esprit, de cœur et de corps, et être assujettis pour toujours au service de l'Eglise qui vous comptera désormais parmi ses Ministres. Faites donc, pendant qu'il en est temps, de sérieuses réflexions sur ces obligations qu'on ne vous cache et qu'on ne vous déguise pas; et s'il vous plaît de persévérer dans votre pieux dessein, au nom du Seigneur, approchez.

Litaniis finitis, Pontifex Subdiaconos ante se genuflexos admonet, dicens :

Adepturi, Filii dilectissimi, officium Subdiaconatûs, sedulò attendite quale vobis ministerium traditur. Subdiaconum enim oportet aquam ad ministerium altaris præparare; Diacono ministrare; pallas altaris et corporalia abluere; calicem et patenam in usum Sacrificii offerrè. Oblationes quæ veniunt in altare,

Très-chers Fils, au moment de recevoir l'Ordre du Sous-Diaconat, considérez attentivement la qualité, l'élévation, l'étendue du ministère qui vous est confié. Un Sous-Diacre doit préparer l'eau pour le Sacrifice, la choisir pure, la déposer dans un vase convenable, et en verser un peu dans le calice; servir le Diacre, qui lui-même sert le Prêtre dans la plus auguste de ses fonctions; laver avec piété et avec soin les pales et les corporaux; et offrir au Diacre, dans l'attitude du respect, le calice et la patène pour la célébration de la Messe. Les offrandes déposées sur l'autel sont appelées pains de proposition, parce qu'elles sont présentées par

panes propositionis vocantur : de ipsis oblationibus tantùm debet in altare poni quantùm populo possit sufficere, ne aliquid putridum in sacrario remaneat. Pallæ quæ sunt in substratorio altaris, in alio vase debent lavari, et in alio corporales pallæ. Ubi autem corporales pallæ lotæ fuerint, nullum aliud linteamen debet lavari ; ipsaque aqua in baptisterium debet vergi. Studete itaque ut ista visibilia ministeria quæ diximus, nitidè et diligentissimè complentes, invisibilia horum exemplo perficiatis. Altare quidem sanctæ Ecclesiæ ipse est Christus, teste Joanne, qui in Apocalypsi suà altare aureum se vi-

le peuple et en son nom ; il n'en faut mettre sur l'autel que ce qui est nécessaire pour la communion, de peur que le reste ne se corrompe au lieu et dans les vases où il est conservé. Les nappes de l'autel doivent être lavées dans un vase, et les corporaux qui touchent immédiatement aux saints Mystères doivent être lavés par respect dans un autre vase. L'eau qui a servi à cet usage, ayant contracté une certaine sainteté, ne doit pas être employée pour laver d'autre linge ; qu'on la verse dans le baptistère. Appliquez-vous donc, en remplissant soigneusement et diligemment ces fonctions visibles, à perfectionner par des dispositions de ferveur et de zèle toujours plus excellentes la pureté invisible de votre âme et de l'âme des fidèles qu'elles représentent. L'autel mystique et véritable de la sainte Eglise est Jésus-Christ, suivant saint Jean qui, dans son Apocalypse, dit avoir vu un autel d'or, placé devant le trône de Dieu. C'est en Jésus-Christ et par Jésus-Christ qui n'a pas besoin d'un autel matériel, puisqu'il est lui-même le prêtre et la victime, que les oblations des fidèles sont consacrées à Dieu le Père dans le temple de la Jérusalem éternelle. Les linges sacrés de cet autel spirituel et vivant sont les membres de

disse perhibet, stans ante thronum, in quo et per quem oblationes fidelium Deo Patri consecrantur. Cujus altaris pallæ et corporalia sunt membra Christi, scilicet fideles Dei quibus Dominus quasi vestimentis pretiosis circumdatur, ut ait Psalmista : « Dominus regnavit, decorem indutus est. » Beatus quoque Joannes in Apocalypsi vidit Filium hominis præcinctum zonâ aureâ, id est, Sanctorum catervâ. Si itaque humanâ fragilitate contingat in aliquo fideles maculari, præbenda est à vobis aqua cœlestis doctrinæ; quâ purificati, ad ornamentum altaris et cultum divini Sacrificii redeant. Estote ergò tales, qui Sa-

Jésus-Christ, c'est-à-dire les fidèles sanctifiés et incorporés à ce divin Chef par le baptême, et dont le Seigneur se revêt comme d'un vêtement précieux, suivant cette parole du Psalmiste : « Le Seigneur sur son trône s'est revêtu de gloire. » Saint Jean vit aussi, dans l'Apocalypse, le Fils de l'homme orné d'une ceinture d'or, c'est-à-dire entouré de la multitude des Saints, dont l'or par son éclat et son prix représente la charité. Si donc, par suite de la fragilité humaine, les fidèles contractent quelque souillure qui dépare ce vêtement de gloire et ternisse cette ceinture, vous devez, attendu que votre ministère est de laver et de blanchir, leur présenter dans vos exhortations l'eau de la céleste doctrine; et cette eau, les purifiant par la contrition qu'elle excitera, les rendra dignes d'orner de nouveau cet autel qui n'est autre que Jésus-Christ, et de participer au Sacrifice où il s'offre pour eux et se donne à eux. Soyez donc tels qu'il convient à de dignes ministres du divin Sacrifice et de l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire du Corps naturel et du Corps mystique de Jésus-Christ, fondés dans la foi véritable et catholique, comme sur la base nécessaire et immuable de l'édifice; car, selon l'Apôtre, tout ce qui

crificiis divinis et Ecclesiæ Dei, hoc est, Corpori Christi, dignè servire valeatis in verâ et catholicâ fide fundati; quoniam, ut ait Apostolus, omne quod non est ex fide, peccatum est, schismaticum est et extra unitatem Ecclesiæ est. Et ideò, si usque nunc fuistis tardi ad ecclesiam, amodò debetis esse assidui; si usque nunc somnolenti, amodò vigiles; si usque nunc ebriosi, amodò sobrii; si usque nunc inhonesti, amodò casti. Quod ipse vobis præstare dignetur, qui vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

n'est pas selon la foi est péché : agir ou parler sciemment contre la vérité dont l'Eglise a le dépôt, c'est un crime, un schisme aux yeux de Dieu, une rupture avec l'Eglise qui est une : on n'entre plus dans le tissu du vêtement de Jésus-Christ, on ne fait plus partie de sa brillante ceinture. C'est pourquoi, si jusqu'à ce jour vous avez été lents à vous rendre à l'église où le cœur ne vous portait pas, désormais soyez-y assidus ; si jusqu'à ce jour vous avez été tièdes et nonchalants, secouez votre engourdissement ; que la sobriété succède à l'intempérance qui appesantit, et la chasteté à l'incontinence qui souille. Que Dieu daigne vous accorder ces grâces, lui qui vit et règne...

Paroles du Pontifical.

2me PARTIE.

AVIS. { Comme à la page 23.

Deinde Pontifex accipit et tradit omnibus calicem vacuum cum patenâ vacuâ superpositâ, quem successivè manu dexterâ singuli tangunt, Pontifice dicente :

Videte cujus ministerium vobis traditur : ideò vos admoneo ut ità vos exhibeatis, ut Deo placere possitis.	Voyez quel ministère vous est confié, au service de qui vous vous engagez, dans quelle action sublime vous prêtez votre coopération : c'est pourquoi, moi votre Evêque, chargé de votre conduite, je vous avertis de vous comporter dans cette fonction et dans l'ensemble de votre vie de manière à pouvoir plaire à Dieu.

Et Archidiaconus accipit et tradit eis urceolos cum vino et aquâ, ac bacile cum manutergio : quæ omnia similiter tangere debent. Posteà surgit Pontifex, et versus ad populum, stans cum mitrâ dicit :

Oremus Deum ac Dominum nostrum, Fratres charissimi, ut super hos servos suos, quos ad Subdiaconatûs officium vocare dignatus est,	Prions notre Dieu et Seigneur, mes très-chers Frères, de répandre et la bénédiction qui donne la mission et le caractère spécial, et la grâce qui donne la volonté et la force de remplir les devoirs, sur ceux-ci qu'il a daigné appeler à l'office du Sous-Diaconat; afin que,

infundat bene ✝ dictionem suam et gratiam, ut in conspectu ejus fideliter servientes, prædestinata Sanctis præmia consequantur, adjuvante Domino nostro Jesu Christo, qui cum eo vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.	le servant avec fidélité, zèle et dévotion, en sa présence et sur les degrés de l'autel, ils méritent les récompenses promises aux Saints, en proportion de la sainteté qu'ils ont cultivée en eux-mêmes et dans les autres, avec le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par son Esprit et sa grâce, agira en eux, avec eux et par eux...

Tunc depositâ mitrâ, conversus ad altare Pontifex dicit : Oremus. *Et Ministri :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et mox Pontifex, conversus ad Ordinandos genuflexos, dicit sinè mitrâ :*

Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, bene ✝ dicere dignare hos famulos tuos, quos ad Subdiaconatûs officium eligere dignatus es; ut eos in Sacrario tuo sancto strenuos, sollicitosque cœlestis militiæ instituas excubitores, sanc-	Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, du sein de votre éternité, dans la plénitude de votre puissance et pour la manifestation de votre sainteté, daignez bénir vos serviteurs que votre Providence a elle-même élus pour l'office du Sous-Diaconat; établissez-les dans votre Eglise comme de courageuses et vigilantes sentinelles, toujours attentifs au signal et prompts à l'exécuter ou à le transmettre; qu'ils soient de fidèles ministres de vos saints Autels, n'o-

tisque Altaribus tuis fideliter subministrent; et requiescat super eos Spiritus sapientiæ et intellectûs, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiæ et pietatis; et repleas eos Spiritu timoris tui; et eos in ministerio divino confirmes, ut, obedientes facto ac dicto parentes, tuam gratiam consequantur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

mettant et ne négligeant aucune de leurs fonctions; faites reposer sur eux, par une assistance habituelle et toujours présente, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, qui leur fasse goûter et aimer les choses de Dieu, et leur donne la connaissance des vérités révélées et d'eux-mêmes; l'Esprit de conseil et de force, qui leur dicte la détermination la plus prudente au milieu des illusions du monde, et les arme d'un invincible courage au milieu des dangers et des obstacles; l'Esprit de science et de piété, qui les éclaire sur les devoirs de la Religion, leur faisant discerner le bien d'avec le mal, et attendrisse délicieusement leur cœur, les inclinant vers Dieu et tout ce qui touche à son service; remplissez-les de l'Esprit de votre crainte, qui leur inspire un grand respect pour votre Majesté et l'horreur de ce qui peut vous déplaire; confirmez-les dans le divin ministère par un don qui les y fasse persévérer et les y perfectionne, afin que, ponctuels exécuteurs des ordres reçus, et dociles aux moindres signes, ils obtiennent la grâce qui assiste et la gloire qui couronne. Par.

Tum Pontifex, acceptâ mitrâ, amictum qui in collo Ordinandorum jacet, imponit super caput singulis, dicens :

Accipe amictum, per quem designatur castigatio vocis. In nomine Pa ✝ tris, et Fi ✝ lii, et Spiritûs ✝ sancti.

℟. Amen.

Recevez l'amict qui désigne la modération dans les paroles. Homme mûr, retranchez de votre langage tout se qui se ressent de l'enfance, la frivolité, la vanité, la curiosité, la superfluité. Homme consacré à Dieu, bannissez de vos discours tout ce qui se ressent du monde, les railleries, les bouffonneries, la duplicité, l'avarice. Au nom du Père...

Tunc immittit manipulum in sinistrum brachium cuilibet, dicens :

Accipe manipulum, per quem designantur fructus bonorum operum. In nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritûs ✝ sancti.

℟. Amen.

Recevez le manipule qui désigne les fruits des bonnes œuvres. Le temps des fleurs est passé, voici la saison des fruits. L'Eglise veut à son service des hommes infatigables, qui, en multipliant leurs bonnes œuvres, multiplient leurs mérites et leurs titres à la récompense éternelle. Au nom...

Post hæc, quemlibet tunicâ totaliter induit, cuilibet dicens :

Tunicâ jucunditatis et indu-

Que le Seigneur vous revête de la tunique d'allégresse et du vête-

mento lætitiæ induat te Dominus. In nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritûs ✝ sancti.
℟. Amen.

ment de joie. Chaque fois que vous approchez de l'autel, prenez vos habits de fête, faites éclater au dehors les sentiments de jubilation qui sont au fond de votre âme. Servir à l'autel, être témoin de l'auguste Sacrifice, y coopérer : quelle fête, quelle joie pour un ministre chaste et pieux ! Au nom du Père...

Posteà accipit et tradit omnibus librum Epistolarum, manu dextrâ ipsum simul tangentibus, dicens :

Accipite librum Epistolarum, et habete potestatem legendi eas in Ecclesiâ sanctâ Dei, tam pro vivis quàm pro defunctis. In nomine Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritûs ✝ sancti. ℟. Amen.

Recevez le livre des Epîtres, et ayez le pouvoir de les lire dans la sainte Eglise de Dieu, tant pour les vivants que pour les défunts. Nouveaux précurseurs, annoncez à l'Eglise militante la venue prochaine de Celui qui fortifie les athlètes, et à l'Eglise souffrante le sacrifice de la Victime dont le sang rafraîchit et délivre les captifs. Au nom du Père...

De la prière publique.

Premier Prélude. Dans tous les âges, partout où Dieu a été connu, ses enfants ont senti le besoin d'unir leurs cœurs et leurs voix pour bénir et louer leur Père. C'est dans cet admirable concert que la récitation de l'Office va me faire entrer.

Deuxième Prélude. Se transporter au pied du trône de Dieu, où Jésus-Christ offre à son Père les louanges du ciel et de la terre.

Troisième Prélude. Faites-moi comprendre et admirer, ô mon Dieu, l'antiquité et l'universalité de l'Office divin.

1° Dans l'ancienne Loi. L'office des Lévites n'était pas seulement d'aider les Prêtres dans leurs fonctions, mais encore de chanter avec eux soir et matin les louanges de Dieu dans le temple : « Levitæ verò, ut stent manè ad confitendum et canendum Domino. » (I. *Paral.* XXIII). « Ezechias autem constituit turmas sacerdotales et leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam Sacerdotum videlicet quàm Levitarum, ad holocausta et pacifica, ut ministrarent et confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini. » (II. *Paral.* XXXI). Cette organisation sous la Synagogue était la figure et l'ébauche de ce que l'Eglise a si admirablement constitué et complété.

2° Aux temps apostoliques. Après la dernière cène, Jésus dit un hymne avec ses Apôtres. Saint Paul recommande aux Ephésiens et aux Colossiens de s'exciter et de s'édifier les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, et de les chanter de tout leur cœur en l'honneur de Dieu. Quand les Apôtres se déchargent sur les Diacres du soin des pauvres, pour vaquer plus librement à la prière et à la prédication, ils entendent très-probablement la prière publique et ce que nous appelons l'Office divin. Dans l'Apocalypse où se révèle le plan de la liturgie apostolique, les vieillards ou les Prêtres chantent un cantique à la louange de Jésus-Christ. Ce qui fait dire à saint Augustin que le chant de l'Office, aussi ancien que le christianisme, n'a été établi par aucune loi ecclésiastique, mais par l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres.

3° Dans la primitive Eglise. Saint Cyprien nous apprend que les chrétiens faisaient tous les jours, à certaines heures, des prières à Dieu; et Eusèbe, dans

son Histoire, cite les cantiques composés par leur piété. Tertullien parle de l'usage commun alors, même parmi les personnes mariées, de s'entretenir des Ecritures, de chanter des hymnes durant le repas, et de distribuer la journée de telle façon qu'on pût se lever la nuit pour prier. Saint Jérôme, dans sa Lettre à Marcelle, dit que les laboureurs de Bethléem sont si fervents que l'oraison et le chant des psaumes accompagnent toujours leur travail; et, dans celle à Léta, il marque distinctement les heures de la prière. Que l'institutrice de votre fille, dit-il, « illam doceat et assuescat suo exemplo ad orationes et psalmos nocte consurgere, manè hymnos canere, tertiâ, sextâ, nonâ stare in acie, quasi bellatricem Christi, accensâque lucernulâ, reddere sacrificium vespertinum. » Saint Ambroise déclare qu'il faut avoir dépouillé la nature humaine pour commencer ou finir le jour sans chanter des psaumes, vu que les oiseaux eux-mêmes par la mélodie de leurs concerts nous y invitent. Dès l'an 252, on voit par les Actes du Concile d'Antioche l'usage du chant introduit dans les églises. Saint Jean-Chrysostôme désirait que chaque maison fût une église où maris, femmes et petits enfants priassent et chantassent à toutes les heures du jour; et c'est pour donner à la fois l'encouragement et le modèle qu'il établit dans son église le chant alternatif. Saint Basile assure que les fidèles étaient si touchés de la psalmodie exécutée dans l'église, qu'ils chantaient continuellement des psaumes au foyer domestique et jusque sur les places publiques. Son propre enthousiasme lui fait dire : « Psalmus est vox Ecclesiæ... Angelorum opus, cœlestis Reipublicæ in commune proposita functio, spirituale thymiama. » (*In Proœm. Psal.*). Saint Grégoire de Nysse rapporte que les communautés de religieuses retentissaient jour et nuit du chant des psaumes, et que lui-même, dans son voyage en Arabie, jeû-

nant et psalmodiant avec ses compagnons, avait donné à la troupe pieuse la physionomie d'un monastère en pérégrination.

4° Dans les siècles suivants. L'exemple qu'avait donné Théodose le-Jeune chantant dès le point du jour des psaumes alternativement avec ses sœurs, ne fut pas sans imitateurs. La reine sainte Radegonde était aussi ponctuelle à réciter les Heures cononiales que le plus fervent ecclésiastique. Alfred, roi d'Angleterre, consacrait chaque jour huit heures aux exigences du corps, huit aux affaires de l'Etat, huit à la prière, et il portait toujours sur sa poitrine le livre des divins Offices. La chapelle de Charlemagne, par l'ordre et la solennité de la psalmodie, servait de règle et de modèle à toutes les Eglises de l'empire. Luitprand, roi des Lombards, fonda dans son palais un Chapitre de clercs et de prêtres pour y chanter devant lui l'Office. Othon Ier se rendait en procession à l'Office, accompagné d'évêques et de tout le clergé, et jamais il ne sortait avant la fin. Saint Louis voulait que les princes ses enfants assistassent avec lui dès leur bas âge aux Heures canoniales, surtout à Complies, après souper. Pendant ses maladies et jusque dans sa captivité, il faisait réciter l'Office du jour et celui de la Sainte-Vierge par deux religieux auprès de son lit, disant lui-même son verset. La princesse Isabelle sa sœur s'abstenait de parler avant Prime et après Complies. L'histoire cite une multitude de rois, de princes, de seigneurs non moins empressés à assister à l'Office et à fonder des Chapitres : saint Gérard, comte d'Aurillac; Simon de Montfort; Godefroi de Bouillon; saint Elzéar, comte de Provence; Guillaume-le-Conquérant; Richard et Henri III, rois d'Angleterre; l'empereur Lothaire; les impératrices Agnès et Mathilde; Ferdinand-le-Grand, roi de Léon et de Castille; Jean, roi d'Aragon et de Sicile; Isabelle, reine du même Etat; sainte Hedwige, duchesse de Pologne.

De l'assiduité des princes à l'Office divin on peut conclure celle du peuple. Saint Eloi, évêque de Noyon, exhortant à la prière, dit que le meilleur moyen de prier sans cesse, selon le précepte du Sauveur, c'est d'assister à toutes les Heures canoniales du jour et de la nuit. Saint Césaire d'Arles, saint Germain de Paris, Théodulphe d'Orléans insistent pour que les laïques eux-mêmes prennent part à la psalmodie. Le Capitulaire des Evêques de France, en 802, obligeait les Curés à faire sonner toutes les Heures de l'Office, afin que les fidèles pussent s'y rendre. Le septième Concile général rappelle à tous les chrétiens l'obligation de savoir les Psaumes et de les réciter souvent. Le Concile de Frioul, en 791, leur ordonne de consacrer à la prière le jour entier du dimanche, qui commence aux Vêpres du samedi ; celui de Tribur, en 895, ajoute le Carême et les jours de jeûne.

Colloque *avec Jésus-Christ.* Le remercier de vouloir bien nous confier le sublime ministère de la prière. Demander la grâce de goûter ces paroles de saint Ephrem : « Psalmus dæmones propellit; psalmus telum in timoribus nocturnis ; psalmus divinorum requies laborum ; psalmus infantibus tutela ; psalmus senibus consolatio ; mulieribus ornamentum decentissimum ; hic festa collustrat ; hic eum, qui secundùm Deum est, dolorem procreat ; psalmus siquidem ex lapideo licet corde lacrymas excitat ; psalmus Angelorum opus, cœlestis vitæ ratio et institutum, spiritalisque quidam suffitus. Hic mentem illuminat ; hic in cœlum reducit ; hic homines Deo familiares colloquio reddit, animam lætificat. » (*Ludicris abstinendum esse.*)

Le Bréviaire.

Premier Prélude. A la veille de contracter l'obligation sainte et redoutable de l'Office divin, le Sous-Diacre, pour s'instruire et s'édifier, doit l'envisager sous toutes ses faces, saisir l'esprit et pénétrer la pensée de l'Eglise.

Deuxième Prélude. Se représenter ces innombrables légions de prêtres et de religieux qui, à toutes les heures du jour et de la nuit, sur tous les points du globe, à l'Orient et à l'Occident, au Nord et au Midi, élèvent leurs voix et leurs cœurs vers le ciel.

Troisième Prélude. Faites-moi comprendre et goûter, ô mon Dieu, les enseignements et la discipline de l'Eglise sur l'Office divin.

1° Son nom. L'Office n'est, à proprement parler, qu'une suite de prières et de leçons que certaines personnes députées à cet effet doivent réciter chaque jour dans des temps marqués. Il est appelé quelquefois *Office*, c'est-à-dire la dette, l'obligation, le devoir ; *Office divin*, parce qu'il a pour objet et pour fin l'honneur de Dieu ; *Office ecclésiastique*, en tant qu'accompli au nom et par l'ordre de l'Eglise ; *Office canonial* ou *Heures canoniales*, moins parce qu'il fait la principale fonction des chanoines que parce que les canons en ont réglé le temps et la manière, et qu'il partage la journée en différentes heures consacrées à Dieu ; *Bréviaire*, d'abord parce qu'il est un abrégé de l'ancien et du nouveau Testament, des sentences des Pères et de la vie des Saints, ensuite parce qu'il n'est qu'un diminutif de celui qu'on récitait autrefois.

Les Grecs l'appellent *Canon*, règle et mesure du tribut qu'on doit payer à Dieu ; *horologium*, distribution de la journée à l'imitation du Prophète : « Septies in die laudem dixi tibi. »

On l'a aussi appelé *Cursus*, cours de prières dont il faut s'acquitter fidèlement; *Opus Dei* ou *Agenda*, l'affaire par excellence, grande et sublime entre toutes les affaires.

2° Son origine. Quant à la substance, c'est-à-dire les psaumes et les leçons tirées de l'Ecriture, nous voyons, par le témoignage des Pères et d'autres documents, que l'origine du Bréviaire remonte aux temps apostoliques. Depuis cette époque jusqu'à saint Pie V, sa forme et son étendue ont subi bien des modifications. Saint Jérôme, saint Ambroise, le pape Gélase, saint Grégoire ont ajouté quelques parties, composé des hymnes et des antiennes sur le modèle des anciennes, mis un ordre et un arrangement qui laissaient moins à l'arbitraire. La distinction et la dénomination des différentes heures furent à peu près partout et toujours les mêmes; on les retrouve chez les Orientaux séparés de l'Eglise romaine depuis le ve et le vi^e^ siècle. Cassien, qui vivait au ve siècle, a fait un traité du chant et des prières nocturnes; il dit que, dans les monastères des Gaules, on partage l'Office en quatre heures, Prime, Tierce, Sexte et None, et que, la nuit qui précède le dimanche, on chante des psaumes et des leçons. Déjà, dans les Constitutions apostoliques, il était ordonné aux fidèles de prier le matin, à l'heure de Tierce, de Sexte, de None, et au chant du coq. Saint Benoît, qui composa sa règle au vi^e^ siècle, entre dans le détail des psaumes, des leçons, des oraisons qui doivent composer chaque partie de l'Office, et il est à présumer qu'il suivit l'ordre établi pour lors dans l'Eglise romaine. Plus tard, entre le xiie et le xiiie siècle, l'Office fut considérablement amoindri et prit le nom de *Breviarium* ou *Officium breviatum*. Grégoire IX approuva et Nicolas III rendit obligatoire pour l'Eglise de Rome un de ces abrégés. Les Franciscains l'adoptèrent; mais Benoît XIV prouve qu'on s'est étrangement mépris en leur

attribuant l'abréviation de l'Office. Cette nouvelle rédaction laissant beaucoup à désirer, et plusieurs Eglises s'étant mises à mutiler leur liturgie, le Concile de Trente, dans sa xxve session, en demanda la réforme. « S. Pius V illud correxit, additionibus nonnullis auxit, atque Bullâ *Quod à nobis*, die 7 julii 1568, omnia alia Breviaria, quæ ab institutione seu legitimâ consuetudine non superabant 200 annos, prohibuit. Nihilominùs in Galliâ infeliciter invaluit consuetudo, ut Episcopi plerique sua propria Breviaria habeant, et immutent. Diù tacuit Ecclesia propter temporum calamitates, adeò ut hanc consuetudinem tolerare crederetur. Sed ultimis hisce temporibus, in variis rerum adjunctis, benignè mentem suam aperuit, atque exindè ferè omnes Episcopos gestientes ad unitatem liturgicam redire pia Mater lætabunda cernit. » (Gary, *de Stat. part.*)

3° Son autorité. Suarez, après l'avoir établie pour la partie du Bréviaire tirée de l'Ecriture, l'établit ainsi pour celle qui ne l'est pas :

Première réponse générale. « Ecclesia non potest errare in dirigendâ oratione ad Deum verum per verum Mediatorem, qui est Christus, nec in modo postulandi intercessionem Sanctorum, ut suprà, Lib. III, visum est; neque in rebus quas postulat, quia semper verâ fide, et Spiritu Dei orat. Quòd autem hoc fiat his vel illis verbis, parùm refert, dummodò apta et accommodata sint, quod facile fieri potest modo humano cum prudentiâ et sapientiâ quæ in Ecclesiâ non deest. » — *Seconde réponse générale.* « Nec necessarium, nec moribus humanis satis accommodatum fuit, ut diurnum Officium ex solis Scripturis canonicis quoad omnes partes et singula verba componeretur. Quia homines delectantur varietate quâdam, et oportuit orandi onus fieri suave, ac delectabile ; interdùm etiam exempla recentiora, magìsque nobis propinqua,

et quodammodo magis nostra plùs nos movent. Oportet etiam ipsi Scripturæ aliquam interpretationem adjungere, ut meliùs percipiatur, quam vel Sanctorum lectiones tradunt, vel alia Ecclesiæ verba sæpè indicant. Item in orationibus privatis, non semper necesse est loqui Scripturæ verbis, sed interdùm propriis, et prudenter excogitatis ab ipso orante : ergò in orationibus publicis non est necessarium Ecclesiam uti solis Scripturarum verbis ; sed potest Ecclesia uti aliis ab ipsâ inventis, seu à suis doctoribus desumptis, et publicâ auctoritate approbatis. »

Première réponse particulière pour les Homélies. « Sunt ex libris et Patribus ab Ecclesiâ receptis et magno cum delectu desumptis, ità ut in illis nullum periculum noxiæ doctrinæ possit esse. Quòd autem non singula verba vel sententiæ illorum sint infallibilia et canonica, non obstat, quia non proponuntur ut omnia ità credantur, sed ut illuminent et instruant Ecclesiam et populum more humano. » — *Seconde réponse particulière pour les Légendes.* « Non proponuntur ut infallibilia in omnibus et singulis, etiam minimis, sed ut pia, et humano modo credibilia, et moraliter certa, quæ prodesse possunt inflammando corda fidelium ad charitatem, et excitando ad bonorum operum studium, et nihil nocere possunt. Unde in his, quæ pertinent ad substantialem cultum, ac venerationem alicujus Sancti, semper habent infallibilem veritatem ex approbatione et canonizatione Ecclesiæ ; et similiter in his, quæ spectant ad imitationem, semper proponunt exempla honestissimarum virtutum : in circumstantiis verò accidentalibus potest fortasse interdùm esse incertitudo aut varietas; sed id neque ad pietatem, neque ad sanctitatem hujus divini-Officii quicquam obstat, ut per se notum est : aliàs nec esse deberent in Ecclesiâ sacræ conciones aut lectiones, nec exempla Sanctorum essent narranda fidelibus, ne-

que proponenda ad imitandum, quia non semper habent auctoritatem canonicam et infallibilem, quod non solùm erroneum, sed contra omnem sensum humanum est. » (*De Horis canonicis.*)

4° Son obligation. Les premières lois de la discipline ecclésiastique ne furent que des coutumes, ainsi qu'il arrive à toute république naissante. Celle de réciter le Bréviaire étant juste, raisonnable, légitimement établie et universellement observée dans l'Eglise romaine, elle a passé en loi et a force de loi. Dans les premiers siècles, lorsque clercs et laïques se portaient avec ardeur à l'Office divin, il eût été inutile et injurieux d'en faire une loi spéciale, et la charité poussait plus loin que n'eût pu faire le précepte. Plus tard, la piété des laïques s'étant ralentie, les clercs restèrent seuls chargés avec les religieux de la prière publique.

« Obligantur ad Horas canonicas quotidiè recitandas : 1° *Clerici* omnes in sacris constituti, etiam suspensi et excommunicati. Constat ex variis locis juris can.; ex Concil. Later. ann. 1215; ex Bullâ S. Pii V, *Quod à nobis.* — 2° *Beneficiati* omnes qui habent jus in re et plenum dominium beneficii. Eruitur ex Conc. Later. sub Leone X, necnon ex Bullâ Pii V, *Ex proximo.* — 3° *Religiosi* omnes utriusque sexûs in Ordine ab Ecclesiâ approbato professi, et ad chorum destinati. Liquet ex consuetudine, necnon ex decreto Greg. X. » (S. Lig. n. 140 et seq.). « Hi omnes peccant graviter, si totum Officium, vel ejus partem notabilem, absque legitimâ causâ omittant. Ratio patet; legem enim Ecclesiæ in re gravi prætermittunt. » (S. Lig. n. 146, et alii communissimè.)

5° Sa récitation. Elle demande : 1° *l'attention.* « Debent dicere Officium distinctè, ne, verbum masticando, vel exiliter proferendo, vel nimiùm festinando, dicenda confundant; continuè, ut interruptiones non

fiant, interloquendo, nisi urgente necessitate; integrè, ut de dicendis nihil omittant; ordinatè, in substantiâ, tempore et modo, postpositiones, implicationes, variationes facilè non admittentes. » (S. Bonav. *Specul. discipl.*). Saint Charles ajoute : « Non cursim, non perturbatè, non oscitanter, sed leniter, distinctè ac studiosè. » (I. *Concil. Mil.*). « Peccat venialiter qui syllabas mutilat vel syncopat, ità ut verborum sensus non corrumpatur, vel mutilat in parvâ quantitate : imò nullo modo peccat, si hoc faciat involuntariè, putà ob inadvertentiam, balbutiem, inveteratam consuetudinem. Contrà non excusatur à mortali, si mutilatio sit voluntaria, magna, et sensus varietur. » (Porpora). « Ex sancto Thomâ attentio potest esse ad verba, vel ad sensum, vel ad Deum. » (*4 Dist.* 15. q. 4). — 2° *La dévotion.* Que celui qui récite l'Office, dit Cassien, « omnes psalmorum affectus in se recipiens, ità incipiat decantare, ut eos non tanquam à Prophetâ compositos, sed velut à se editos, quasi orationem propriam profundâ cordis compunctione depromat. » (*Collat.* X, c. XI). Et voici la condition : « Stude intelligere ea quæ dicis, si potes ; si verò non potes intelligere, reverere, quia, sicut dicit Sapiens, per reverentiam accedet tibi bona gratia. » (S. Bonav. *Reg. nov.*)

COLLOQUE *avec les saints Anges.* Qu'ils nous obtiennent leur ferveur, leur révérence, leur amour.

De l'Institution du célibat ecclésiastique.

Voici la proposition qu'établit le P. Perrone sur ce sujet : « Continentiæ lex sacris Ministris imposita certissimum habet in antiquissimâ Ecclesiæ traditione fundamentum. Talis enim ea lex censenda est, quæ fundatur in exemplo Apostolorum, in consuetudine ab

ipsis apostolicis temporibus universaliter ferè receptâ, atque in antiquissimis Conciliorum ac Pontificum sanctionibus. » Considérons la loi du célibat :

1° AUX TEMPS APOSTOLIQUES. « Petrum solum invenio maritum per socrum..., » dit Tertullien. « Cæteros cùm maritos non invenio, aut spadones intelligam necesse est, aut continentes. » (Lib. *de Monog.* c. 8). « Christus virgo, » dit à son tour saint Jérôme, « virgo Maria utriusque sexûs virginitatis dedicavêre principia ; Apostoli vel virgines vel post nuptias continentes. » (*In Apolog. pro libris contra Jovin.*). Eusèbe, saint Epiphane, saint Clément pape tiennent le même langage. D'où le P. Perrone conclut : « Quamobrem vel ab ipsis primis Ecclesiæ sæculis, etsi continentia nondùm clericis, saltem in Ecclesiâ universali, imposita fuisset certâ aliquâ ac declaratâ lege , consuetudine tamen moribusque jam obtinebat, ut sacris Ordinibus initiati ab uxoribus abstinerent quas ante Ordinationem duxerant. » (*De Cœlib. eccles.*)

2° DANS L'EGLISE LATINE. Plusieurs monuments attestent qu'avant le Concile de Nicée, les évêques, les prêtres et les diacres gardaient la continence, et il y a lieu de croire que cette discipline avait commencé à s'établir en Occident dès le temps des Apôtres. « Quanti in ecclesiasticis Ordinibus de continentiâ censentur, » dit Tertullien parlant du clergé africain, « qui Deo nubere maluerunt, qui carnis suæ honorem in primævum paradisi statum restituerunt, quique se jam illius ævi filios dicaverunt, occidentes in se concupiscentiam libidinis, et totum illud quod intra paradisum non potuit admitti ? » (*De Exhort. cast.*). Ce n'était d'abord qu'une coutume, et s'il existait quelque loi, elle n'était que particulière, émanée d'un Concile provincial tel que celui d'Elvire en 305.

Cette coutume avait eu bientôt force de loi, et le pape Sirice, informé par Himère, évêque de Tarra-

gone, que des prêtres et des diacres y contrevenaient, crut devoir faire une loi générale, en 385, pour tous les prêtres et les diacres de l'Eglise d'Occident. « Sacerdotes omnes atque Levitæ, insolubili lege adstringimur, ut à die Ordinationis nostræ sobrietati et pudicitiæ, et corda nostra mancipemus et corpora ; dummodò per omnia Deo nostro, in his quæ quotidiè offerimus, sacrificiis placeamus. » Le second Concile de Carthage, en 390, fit la même ordonnance, avec cette réflexion : « Ut quod Apostoli docuerunt et ipsa servavit antiquitas, nos quoque custodiamus. » En 405, Innocent Ier, répondant à Exupère, évêque de Toulouse, qui lui dénonçait des infracteurs, renouvela la constitution de Sirice. Saint Jérôme et saint Augustin, tous les Conciles tenus en Afrique, en France, en Espagne depuis Sirice, pendant le IVe, le Ve et le VIe siècle, parlent dans le sens le plus strict de la loi de la continence qui défend aux prêtres et aux diacres de contracter mariage et d'user d'un mariage déjà contracté.

3° Dans l'Eglise grecque. Il n'est pas également certain que des lois aient obligé les prêtres et les diacres au célibat dans les premiers siècles. Toutefois, chez les Grecs comme chez les Latins, les évêques après leur sacre vivaient dans la continence parfaite : c'est ce qu'on déduit d'un passage de saint Jérôme, qui traite d'adultère un évêque ayant commerce avec sa femme ; du refus que fit de la dignité épiscopale Synésius, nommé au siége de Ptolémaïde en 410, sous prétexte qu'il ne pouvait renoncer au droit conjugal ; du Concile Quinisexte en 692, qui fit un canon pour rétablir en Afrique et en Libye l'ancienne discipline foulée aux pieds par quelques évêques. Il n'est pas moins constant que les prêtres n'avaient pas la liberté de se marier : « Presbyter, si uxorem acceperit, ab Ordine deponatur, » dit le Concile de Néocé-

sarée en 319 ; mais ils pouvaient user d'un mariage contracté avant leur ordination : le Concile Quinisexte le marque expressément. Les diacres pouvaient contracter mariage, à la condition d'en faire la déclaration avant de recevoir leur Ordre, sous peine d'interdit.

Dès le IVe siècle pourtant, en plusieurs Eglises d'Orient, la discipline, fondée moins peut-être sur une loi que sur un usage, obligeait les prêtres et les diacres, quelquefois même les sous-diacres, à la continence. On a des témoignages d'Eusèbe de Césarée, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Jérôme et de saint Epiphane. « At dices mihi, » s'écrie ce dernier, « omninò in quibusdam locis, adhuc liberos gignere et presbyteros, et diaconos, et hypodiaconos : respondeo non illud ex canonis auctoritate fieri, sed propter hominum ignaviam, quæ certis temporibus negligenter agere solet. » (*Hæres.* 49.)

4° Pour les Sous-Diacres. On voit par le Concile d'Elvire qu'ils gardaient la continence dans quelques Eglises d'Occident, dès le commencement du IVe siècle. Cette parole de saint Léon écrivant à Anastase de Thessalonique, montre que tel était aussi l'usage à Rome au milieu du Ve siècle : « Ad exhibendam perfectæ continentiæ puritatem, nec Subdiaconis quidem connubium carnale conceditur. » Les Eglises de France à la même époque se conformaient en partie à celle de Rome. « Presbyteri, Diaconi atque Subdiaconi quibus ducendi uxores licentia non est, » dit le Concile de Vannes, « etiam alienarum nuptiarum evitent convivia. » Pendant le VIe siècle, il n'existait point encore sur ce point de loi générale ; car, parmi les nombreux Conciles qui se tinrent, les uns ordonnaient le célibat aux sous-diacres, les autres les exceptaient formellement de leurs canons. Enfin saint Grégoire-le-Grand porta le décret pour l'Eglise universelle :

« Unde videtur mihi ut à præsenti die Episcopis omnibus dicatur, ut nullum facere Subdiaconum præsumant, nisi qui se victurum castè promiserit...; eos autem qui post prohibitionem factam se à suis uxoribus continere noluerint, nolumus promoveri ad sacrum Ordinem. » (*Regest.* Epist. 34.)

A dater de cette époque, loin de laisser s'abroger la loi qui astreint à une continence parfaite et perpétuelle les prêtres, les diacres et les sous-diacres, l'Eglise latine, par les constitutions de ses Pontifes et les canons d'innombrables Conciles, n'a pas cessé, dans les siècles même les plus corrompus et les plus scandaleux, de la renouveler, de la confirmer, de la sanctionner, ajoutant de nouveaux règlements disciplinaires et punissant les infracteurs par l'excommunication, la déposition ou la prison, jusqu'à ce qu'enfin le Concile de Trente, non content de ranger la continence parmi les conditions requises pour les Ordres sacrés, « Subdiaconi et Diaconi ordinentur... qui sperent, Deo auctore, se continere posse, » anathématise quiconque ose dire que les Clercs engagés dans les Ordres sacrés peuvent contracter mariage, et que leur mariage serait valide, nonobstant la loi ecclésiastique qui le leur défend. (*Sess.* XXIV.)

5° POUR LES ORDRES MINEURS. Nulle loi générale n'obligea jamais au célibat ceux qui s'y engageaient ; chacun suivait la coutume de son Eglise. Le Concile d'Augsbourg en 952, celui de Pavie en 1020, celui de Toulouse en 1056, montrent qu'en certaines provinces tous les Clercs sans exception tombaient sous le coup de la loi.

Ces règlements, disent les Conférences d'Angers, avaient pour but d'opposer une digue au torrent d'impureté qui menaçait d'inonder ces Eglises particulières au xe et au xie siècle.

Raison et pratique du célibat ecclésiastique.

Premier Prélude. « Illa lex apprimè conveniens clericali statui censenda est, quæ tum vitæ sanctimoniam præfert, tum sacris muneribus ritè obeundis conducit, tum illa arcet impedimenta quæ cum ecclesiasticæ vitæ instituto nequeunt consociari. Talis porrò est lex continentiæ sacris Ministris imposita. » (Perrone, *loco citato.*)

Deuxième Prélude. Se représenter à Nazareth Jésus, Marie, Joseph honorant chacun sa mission par une pureté parfaite.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre la convenance et de pratiquer toutes les règles du célibat.

1° Raison. 1° *Du côté de Dieu.* Dieu est un pur esprit ; plus l'homme, en s'élevant au-dessus des sens grossiers, se spiritualise et s'angélise, plus il se fait semblable à Dieu et plus il l'honore : « Conformes debent esse Archangelis, ut scilicet eorum mens, et conscientia ab imaginatione et appetitione carnalitatis sit remota, sicut natura archangelica ab omni tali conditione esse dignoscitur aliena ; et ideò non solùm expedit talibus à carnis passionibus abstinere, verùm etiam illecebram carnis saltem in memoriâ non tenere. Dicitur enim : *Spiritus carnem et ossa non habet.* Et : *Qui facit Angelos suos spiritus.* » (S. Bonav. *de Eccl. Hier.*)

Dieu est infiniment saint. Loin donc de ses temples ce qui souille et profane : « Cùm ipsi templum, vasa Domini, et sacrarium Spiritûs sancti debeant esse et dici, indignum est eos cubilibus et immunditiis deservire. » (Inn. II. *Dist.* 28). « *Sancti estote :* hoc est quod dicitur tibi, separa te à terrenis actibus, se-

para te à concupiscentià mundi... *Quia ego sanctus sum* : hoc est : Sicut ego segregatus sum et longè separatus ab omnibus... segrega te, et secerne te, tanquam phiala sancta, et sanctum thuribulum, solius templi usibus et Dei ministerio vacans. » (Orig. *Hom.* XI, *in Levit.*)

— 2° *Du côté de Jésus-Christ.* Il confie aux Prêtres son Corps naturel pour qu'ils l'offrent en sacrifice : « Quâ puritate oportebit custodire nostri corporis atque animæ castitatem, quos necesse est quotidiè sacrosanctis carnibus vesci, quas neminem immundum contingere etiam veteris legis præcepta permittunt! » (Cassian. Lib. VI.)

Il leur confie en outre son Corps mystique, pour que, l'aimant uniquement et chastement, ils continuent de l'engendrer et de le nourrir : « Ipsam castitatem exigebat Dominus, quandò dicebat Petro : *Petre, amas me?* Quid est, *amas me?* Castusne es? Non est cor tuum adulterum? Non tua quæris in Ecclesià, sed mea? Si talis es, amas me; pasce oves meas. » (S. Aug. *S.* 4, *de verbo Dom.*). Le Père éternel, pur et fécond tout ensemble, engendre un Verbe, lequel étant pur et fécond comme son principe, produit avec lui dans une admirable unité un Amour substantiel qui est l'Esprit-Saint; et ce Verbe, se faisant chair, retient ces deux perfections : la pureté, sa mère est vierge, plus vierge, s'il est permis de parler ainsi, après qu'avant son divin enfantement; la fécondité, il engendre chaque jour à l'Eglise et par l'Eglise, à qui il communique sa pureté féconde, d'innombrables enfants.

O Prêtre, ministre et coopérateur de Jésus-Christ, sache que ta pureté est la condition et la mesure de ta fécondité spirituelle.

— 3° *Du côté de l'Eglise.* Le Prêtre est chargé, au nom du peuple, de la prière, office pour lequel

saint Paul recommande aux époux eux-mêmes une séparation momentanée : « Cùm laico continentia imperetur ut possit orationi vacans exaudiri, quantò magis Sacerdotibus, vel Levitis, qui omni momento parati esse Deo debent in omni munditiâ et puritate ! » (*Concil. Toron.* an. 461). Et saint Augustin ne craint pas de dire : « Plùs placet Deo latratus canum, mugitus boum, grunnitus porcorum, quàm cantus Clericorum luxuriantium. »

Le Prêtre est encore chargé de l'administration des sacrements, surtout de la Pénitence ; de la prédication, de la visite des malades, de la distribution des aumônes, de mille autres fonctions qui font de lui un administrateur, un conseiller, un juge, un père, un serviteur de tous, et pour lesquelles il n'aurait, sans le célibat, ni le respect et la confiance, ni le dévouement et le désintéressement, ni la liberté et le temps nécessaires : « Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodò placeat uxori, et divisus est. » (I. *Cor.* VII.)

2° PRATIQUE. La chasteté règle : 1° *Les actions.* « Placuit Patribus, ut qui sacra Mysteria contrectant, casti sint, et continentes ab uxoribus, et ab omni carnali immunditiâ sint liberi, juxta quod illis Prophetâ dicente jubetur : *Mùndamini, qui fertis vasa Domini.* » (S. Isid. Hisp. lib. 2, *de Eccl. Offic.*). « Tactus et joci, moritoræ virginitatis principia. » (S. Hier. *in Vitâ S. Hil.*). « Si virginitatem animæ integram servare desideras, quantùm potes, observa blandimenta draconis, ne fortè, si incautus fueris, quinque sensus qui in te sunt, quasi quinque virgines permittas à serpente corrumpi. » (S. Aug. lib. 50, *Hom.* 35). « Qui se abstinet ab illicito visu, auditu, odoratu, gustatu, tactu, propter ipsam integritatem, virginis nomen habet. » (Id. *de verb. Dom. S.* 32). Elle s'étend même aux assauts de la convoitise : « Spiritu ambulantes

ultrà non sentiunt desideria carnis; aut, si sentiunt, languida certè et quasi palpitantia et extremum ducentia halitum. » (Gilbert. *in Cant. S.* 14.)

— 2° *Les paroles et les compagnies.* « Cùm ab omnibus christianis, juxta Apostoli documentum, stultiloquium, et scurrilitas sit cavenda, multò magìs à Sacerdotibus Domini, qui aliis exemplum et condimentum esse debent. » (*Concil. Paris.* an. 829). « Obscœnitas verborum, sicut operum, exsecretur. » (*Conc. Burdig.* an. 1583). « Omnes quidem, si fieri posset, mulierum cœtus atque colloquia defugere oporteret, ut quæ ad emolliendum animum vim quamdam ac facultatem habeant. » (S. Isid. Pel. *Ep.* 8). « Rogo vos, quantùm valeo, et ultrà quàm valeo, hæc sint studia omnium Clericorum, ut singularitatis inaccusabilis secessione fungantur; ne aut ipsi per feminas, aut feminæ per illos ad ignominiosa ludibria provocentur. » (*De singul. Cler.*)

— 3° *Les regards.* « Non solùm ab opere se immundo abstineat, sed etiam à jactu oculi et cogitationis errore mens Christi Corpus confectura, sit libera. » (S. Hier. *Ep. ad Tit.* c. I). « Oculi vestri etsi jaciantur in aliquam feminarum, figantur in nullâ... Nec dicatis vos habere animos pudicos, quia impudicus oculus impudici cordis est nuntius. » (Id. *Reg. ad servos Dei*). « Ipsi nobis oculi nostri retia sunt, et ideò scriptum est : *Neque capiaris oculis.* Ipsi nobis ergò tendimus retia quibus involvimur et implicamur; ipsi nobis vincula nectimus. » (S. Ambr.). « Non vidisse crimen est, sed cavendum ne origo criminis sit.» (*Id.*)

— 4° *Les pensées et les désirs.* « Omnibus prorsùs delectationibus concupiscentiæ quæ adversantur delectationi sapientiæ coercendis atque sanandis invigilat officium continentiæ. Unde angustiùs eam sinè dubitatione metiuntur, qui solas libidines corporis cohi-

bere definiunt. » (S. Aug. *Tract. de Contin.*). Et dans la dispute *de beatâ Vitâ :* « Quomodò castus esse potest, » dit ce grand Docteur, « qui ab illicito tantùm concubitu abstinens se, cæteris peccatis non desinit inquinari ? Ille est verè castus qui Deum attendit, et ad ipsum solum se tenet. »

Colloque *avec Jésus, Marie, Joseph.* Dans le sentier rude, étroit et glissant où nous cheminons, pressés, attaqués, heurtés de tous côtés, comment, sans leur assistance et sans des précautions infinies, conserver intact jusqu'au terme du voyage un trésor porté dans des vases sur lesquels saint Paul a écrit en gros caractères : Fragiles : « Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus ! » (II. *Cor.* iv.)

Ferveur, caractère distinctif du Sous-Diacre.

Premier Prélude. Tout montre que ce qui doit caractériser le Sous-Diacre, c'est la ferveur : les obligations graves qu'il contracte librement, le manipule qui désigne le fruit des bonnes œuvres, la tunique, symbole de la joie dont son âme surabonde, les paroles que lui adresse l'Evêque : « Si usque nunc fuisti tardus ad ecclesiam, etc... »

Deuxième Prélude. Se représenter, à Nazareth, avec quelle ferveur la sainte Famille se portait aux œuvres de piété et de zèle.

Troisième Prélude. Faites-moi comprendre, ô mon Dieu, la nature et le prix de la ferveur, et répandez-la dans mon âme.

1° Sa Définition. C'est la charité à son plus haut degré d'intensité et d'activité. Ce que la flamme est au feu, la ferveur l'est à la charité ; car, si la charité est un feu, dès qu'elle est très-enflammée, elle se nomme ferveur ; et tout ce que la ferveur ajoute à la

charité, c'est la flamme qui rend la charité vive et diligente non-seulement dans l'accomplissement des préceptes divins et des devoirs de l'état, mais encore dans la pratique des conseils et l'acquiescement aux inspirations célestes. On est fervent quand, sous l'impulsion véhémente de l'Esprit-Saint, on fait promptement et avec allégresse, soigneusement et sans exception, pour l'honneur et l'amour de Dieu, tout ce qu'il ordonne et tout ce qu'on sait lui être agréable. La ferveur suppose la piété, complète la dévotion, et si elle n'est pas encore la sainteté et la perfection, elle ne peut manquer de l'être bientôt.

A cette question : « Quis est fervens spiritu ? » saint Basile répond : « Qui cum ardenti studio, et inexplebili cupiditate, et assiduâ diligentiâ voluntatem Dei facit in charitate Christi Jesu Domini nostri ; convenienter illi quod scriptum est : *In mandatis ejus cupit nimis.* » (*Regul. brev.* Interr. 259). L'*Imitation* dit à son tour : « Homo fervidus et diligens ad omnia est paratus. » (I. Lib. c. XXV). Saint Paul recommandait aux Romains la ferveur par ces paroles : « Sollicitudine non pigri ; spiritu ferventes ; Domino servientes. » (*Rom.* XII). David relevait la sienne, quand il disait : « Concaluit cor meum intrà me, et in meditatione meâ exardescet ignis. » (*Ps.* XXXVIII). « Cor meum et caro mea exultaverunt in Deum vivum. » (*Ps.* LXXXIII). « Viam mandatorum tuorum cucurri, cùm dilatasti cor meum. » (*Ps.* CXVIII). Et Jésus-Christ la peint d'un mot en lui-même : « Quæ placita sunt ei facio semper. » (*Joan.* VIII.)

2° Ses Conditions. Quatre choses sont requises pour un feu ardent : avoir du feu réel, le souffler avec force, le dégager en faisant tomber la cendre, ne pas épargner le combustible. Quatre choses aussi sont nécessaires pour la ferveur :

— 1° *Posséder la vraie charité.* Autant le feu maté-

riel et élémentaire diffère des feux follets et des lueurs phosphoriques, autant la charité capable de produire la ferveur diffère de l'activité naturelle et de la fausse dévotion, qui n'en sont que le simulacre et la contrefaçon. L'activité naturelle, effet du tempérament ou de l'habitude, s'allie quelquefois dans le Clerc avec les vices les plus grossiers ; et la fausse dévotion, accoutumée à faire le triage dans les œuvres, n'est souvent qu'un égoïsme déguisé, une bouffée de chaleur, un feu de paille ; tandis que la charité a pour principe l'Esprit-Saint, pour base l'abnégation, pour ennemi irréconciliable le péché mortel, pour objet constant et universel la volonté de Dieu en toutes choses.

— 2° *Attirer en soi avec force l'Esprit-Saint.* A lui d'attiser le feu sacré et de lui donner une ardeur et une vivacité toujours croissantes. Mais parce qu'il souffle où il veut, et qu'il attend, pour descendre, qu'on lui crie : *Veni, sancte Spiritus,* tout notre soin doit être de l'attirer par nos soupirs véhéments et nos brûlants désirs, à l'exemple du Prophète : « Os meum aperui et attraxi spiritum » (*Ps.* CXVIII) ; d'établir entre lui et nous des courants impétueux par l'oraison, le divin office, la messe, l'action de grâces, la visite au Très-Saint-Sacrement,la lecture spirituelle, le chapelet, etc.; et afin qu'il nous remplisse, nous embrase, nous transforme,de tenir habituellement notre cœur comme sous l'action de ces ventilateurs puissants qui, dans nos usines, tournent avec une rapidité prodigieuse et donnent à la flamme la vertu de dissoudre les plus durs métaux.

Cet esprit de prière, nécessaire au Prêtre pour glorifier Dieu et sauver les âmes, n'est-ce pas ce feu sacré dont le Seigneur avait dit à Moïse : « Ignis autem in altari semper ardebit, quem nutriet Sacerdos subjiciens ligna manè per singulos dies, et imposito holo-

causto, desuper adolebit adipes pacificorum. Ignis est iste perpetuus, qui nunquam deficiet in altari. » (*Lev.* VI.)

— 3° *Se débarrasser incessamment de ses imperfections.* Les vues humaines, la recherche des vaines satisfactions, la dissipation, l'impatience, la sensualité, la jalousie, l'esprit du monde : telle est la cendre plus ou moins épaisse qui s'attache à l'âme et, en la recouvrant, ralentit sa ferveur. C'est dans l'examen général et particulier, la confession, les pénitences, les retraites, que l'âme se secoue elle-même, s'épure et rejette toutes ces scories.

— 4° *Se porter avec empressement aux œuvres de zèle.* Le feu, de sa nature, tend à se communiquer ; il cherche, il appelle son aliment ; il devine comme instinctivement où il est, et, quand il l'a trouvé, il faut le voir le saisir, le pénétrer, se l'approprier, se l'identifier. Animez une étincelle, donnez-lui la parole, et demandez-lui ce qu'elle veut. — Je veux brûler. — Quoi ? — La maison où je suis. — Et après ? — La ville. —Et encore ?—Le royaume et le continent—Et encore? — D'autres continents et d'autres mondes...

Des âmes, des âmes ! tel est le cri du Prêtre fervent, sa passion, son unique ambition, sa faim et sa soif, en chaire, au tribunal de la Pénitence, auprès des malades, dans ses conversations. Des âmes partout, des âmes toujours, des âmes à tout prix ! « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur ? » (*Luc.* XII.)

3° Portrait de l'ame fervente et de l'ame tiède. « Nimirùm advertere potes in omnibus ferè religiosis congregationibus viros repletos consolatione, surabundantes gaudio, jucundos semper et hilares, ferventes spiritu, die ac nocte meditantes in lege Dei, crebrò suspicientes in cœlum, et puras manus in oratione levantes, sollicitos observatores conscientiæ, et devotos

sectatores bonorum operum : quibus amabilis disciplina, dulce jejunium, vigiliæ breves, labor manuum delectabilis, et universa denique conversationis hujus austeritas refrigerium videatur. »

« Contrà sanè invenire est homines pusillanimes et remissos, deficientes sub onere, virgâ et calcaribus indigentes : quorum remissa lætitia, pusillanimis tristitia est : quorum brevis et rara compunctio, animalis cogitatio, tepida conversatio : quorum obedientia sinè devotione, sermo sinè circumspectione, oratio sinè cordis intentione, lectio sinè ædificatione : quos denique, ut videmus, vix gehennæ metus inhibet, vix pudor cohibet, vix frenat ratio, vix disciplina coercet. »

Saint Bernard ajoute : « Nonne tibi horum vita inferno penitùs appropinquare videtur, dùm intellectu affectui, et affectu intellectui repugnante, necesse habent mittere manum ad opera fortium, qui cibo fortium minimè sustentantur, socii planè tribulationis, sed non consolationis? Exsurgamus, obsecro, quicumque hujusmodi sumus, resarciamus animas, spiritum recolligamus, abjicientes perniciosam tepiditatem, etsi non quia periculosa est, et Deo solet, ut interdùm miserabiliter plangimus, etiam vomitum provocare; certè quia molestissima, plena miseriæ et doloris, inferno planè proxima, et umbra mortis jure censetur.» (*In Ascens.* S. 5.)

Colloques : 1° *Avec saint Jean et saint Pierre.* Demander une ample participation à l'amour de l'un, à la ferveur de l'autre.

2° *Avec l'Esprit-Saint.* Solliciter les sept dons que le Pontife a appelés sur nous, dilater notre cœur pour les recevoir.

3° *Avec Jésus-Christ.* Lui promettre, selon le langage du Pontifical, d'enlever les taches qui souillent les âmes des fidèles, ces ornements vivants de l'autel

vivant qui est Jésus-Christ même, par l'eau de la céleste doctrine et des bons exemples.

Propreté des linges et autres ornements destinés au culte.

Mille prescriptions de l'Exode et du Lévitique montrent que Dieu voulait que sa maison fût non-seulement propre, mais magnifique. L'usage du parfum qu'on y brûlait était interdit aux particuliers et aux rois. A l'entrée du Tabernacle, la mer d'airain devait servir de miroir aux prêtres, pour découvrir leurs taches, et ils y devaient laver leurs pieds et leurs mains avant leurs fonctions. Tous les ornements du grand-prêtre étaient précieux et splendides ; ceux des ministres inférieurs, quoique moins élégants et moins riches, devaient être si décents et si nets que c'était assez d'une souillure pour exclure du parvis. Il y avait d'immenses piscines où l'on jetait les victimes, et des canaux souterrains pour l'écoulement des eaux. Les rabbins disent même que, par une sorte de miracle permanent, quel que fût le nombre des troupeaux égorgés chaque jour, il n'y eut jamais ni mouches ni mauvaise odeur dans le lieu saint. Au chapitre XXIVe du Lévitique, Dieu ordonne de placer les lampes « super candelabrum mundissimum , » d'y brûler « oleum de olivis purissimum ac lucidum, » de placer les pains de proposition « super mensam purissimam, » de mettre sur ces pains « thus lucidissimum , » et de les renouveler chaque jour de sabbat. Les oblations devaient être de la plus pure farine, les victimes sans défauts, le pain sans levain, le feu sacré et descendu du ciel. Non-seulement Dieu avait lui-même donné en détail le plan du Tabernacle, du Propitiatoire, du Chandelier d'or, de la Table pour les

pains de proposition, de l'Autel des holocaustes et de l'Autel des parfums, mais il avait prescrit jusqu'à la manière de se servir des moindres vases sacrés, de les porter et de les déplacer, et il y avait peine de mort contre ceux qui transgressaient ces prescriptions. Quiconque étant impur touchait à la chair des hosties pacifiques, était puni de mort. Il y avait des sacrifices pour les fautes involontaires commises dans les cérémonies : les fautes volontaires étaient souvent punies de mort. L'hostie pacifique devait être mangée le jour même ou le lendemain : « Si quis post biduum comederit ex eâ, profanus erit, et impietatis reus. » (*Levit.* XIX). Le reste devait être brûlé le troisième jour.

Les souillures et les purifications légales sont sans doute abolies sous la loi de liberté et de grâce; toutefois la même propreté, une propreté plus grande encore convient au culte nouveau; et, pour l'entretenir et la recommander, l'Eglise n'a cessé de tracer les règles les plus détaillées et les plus minutieuses. Celles qu'on va lire se trouvent dans les Conciles et les bons auteurs, surtout dans les Statuts de saint Charles et le Cérémonial des Franciscains; Gavantus les cite littéralement.

1° Tous les linges, aubes, amicts, surplis, nappes, étoffes, et autres objets destinés au culte divin, doivent être lavés séparément des linges et habits domestiques; il ne s'agit pas des mouchoirs et essuie-mains.

2° La nappe supérieure de chaque autel doit être changée au moins tous les mois, les deux autres quatre fois dans l'année.

3° Les corporaux doivent être changés toutes les trois semaines; les aubes, tous les quinze jours : les cordons, tous les deux mois; les manuterges de l'autel, les amicts, tous les huit jours, du moins lorsque deux de ces objets servent tous les jours à une dou-

zaine de prêtres. On le fait plus ou moins souvent, si le nombre en est plus ou moins grand.

4° Les purificatoires de chaque prêtre doivent être changés tous les huit ou quinze jours au plus ; il convient que chacun ait le sien. On suit à peu près les règles précédentes pour les surplis qui servent aux prêtres et aux clercs. Le marchepied de l'armoire ou de la crédence où le prêtre s'habille doit être toujours couvert d'un tapis, afin que l'aube ne se salisse point.

5° Les essuie-mains de la sacristie sont changés une ou deux fois la semaine ; en temps humide, on les fait sécher au feu tous les jours.

6° Les petites nappes de communion doivent être changées deux fois par mois ; les grandes, tous les deux mois. Ces règles n'empêchent pas de les changer plus souvent, quand il y a quelque saleté ou d'autres raisons. Dans les grandes solennités, on ne se sert que de linge propre et du plus beau.

7° Quand les messes seront finies, les nappes des autels seront couvertes de leurs tapis, après qu'on y aura passé légèrement une brosse ordinaire destinée à cet usage. Chaque semaine ces tapis ou couvertures seront bien secoués et nettoyés de la poussière, outre que chaque matin on les secoue légèrement ; on les expose à l'air tous les trois mois.

8° Les corporaux et les purificatoires qui ont servi doivent être mis dans un coffre ou une corbeille uniquement destinée à cet usage. Avant de les donner à blanchir, il faut les faire laver par un clerc dans les Ordres sacrés, d'abord avec de la lessive et du savon, ensuite deux fois dans l'eau seule. Un vase spécial est réservé pour ce ministère, et toute l'eau doit être versée dans la piscine.

9° Quand les surplis et les aubes ont été blanchis, on les fait plisser ; toutes les fois qu'on les renferme après qu'ils ont servi, si on ne les plisse pas, il faut au moins les plier convenablement.

10° Il faut aussi que les corporaux soient empesés et pliés en trois ; le temps le plus propre à ce travail est du mois de mai à celui d'octobre. Lorsque tous ces linges sont bien secs, on les plie et on les met dans des boîtes séparées, afin qu'on les trouve facilement. On y renferme des roses sèches, de la lavande ou d'autres choses semblables, soit pour la bonne odeur et la propreté, soit pour éloigner les insectes.

11° Aucun prêtre ne doit monter à l'autel avec des souliers sales ; il faudrait donc toujours en avoir à la sacristie pour cette fin. Il doit y avoir aussi une brosse pour nettoyer les habits ordinaires des prêtres avant qu'ils prennent les habits sacrés. En outre, tous les ornements et les linges, classés selon la différence de leur couleur, leur richesse et leur usage, doivent avoir leurs armoires distinguées par une étiquette.

12° Les chasubles doivent être étendues sans plis ni rides avec leurs accessoires et les couvertures des Missels, si l'on s'en sert, dans des tiroirs à coulisses, qui aient du gros papier au fond, avec des roses sèches ou des herbes odoriférantes. On en met plusieurs selon la grandeur des tiroirs. On place de même les tuniques et les dalmatiques. On recouvre le tout d'un gros papier ou d'une toile, pour conserver ces choses plus propres. Il faut une étoffe entre les deux parties de ce qui est tissu ou brodé d'or ou d'argent, afin que le frottement ne cause aucune détérioration.

13° Les chapes, surtout si elles sont en or ou en argent, devraient être étendues dans une grande armoire ; s'il faut les plier, on doit éviter de faire porter les plis sur le chaperon, et mettre une toile entre les parties opposées. Toutes les fois qu'on tire ces ornements des armoires, il faut les déposer sur une nappe propre, et même les couvrir d'une toile, s'ils doivent y rester quelque temps. Il faut de temps en temps, quand le ciel est serein, exposer à l'air, mais non au

soleil, les ornements qui servent rarement, pour les empêcher de moisir ou de contracter une mauvaise odeur ; on pourra le faire aux mois de mai et de septembre, et une fois en hiver, quand le temps est convenable.

14° Chaque devant d'autel doit rester étendu fixé à son cadre, s'il est possible ; on peut y en ajuster deux de diverses couleurs, afin que, dans le besoin d'en changer, on n'ait qu'à tourner le cadre. On les place dans une grande armoire, après en avoir ôté les franges placées en long au-dessous de la partie supérieure, sans y être cousues. Pour ne pas les détériorer par le frottement, on interpose toujours une toile, soit dans l'armoire, soit devant l'autel. Il sera commode d'avoir une toile assez ample pour couvrir les deux côtés ou un seulement à volonté, étant fixée par le milieu. S'il faut plier un devant d'autel où se trouve une croix ou une image brodée, on évite de la froisser et on interpose une toile.

15° Avant de renfermer les tapis et grosses étoffes destinés à être étendus par terre, on doit en ôter la cire et autres choses qui s'y seraient attachées ; on les expose à l'air, on les secoue avec soin pour en ôter la poussière, on les nettoie bien avec une brosse, après cela on les plie et on les met à leur place.

16° Les fenêtres de la sacristie doivent être ouvertes souvent par un ciel sec et serein ; on sort un peu les tiroirs, afin que ce qu'ils contiennent profite aussi du renouvellement de l'air.

Plût à Dieu que ces règles fussent observées dans toutes les sacristies ! Indépendammen t de la propreté et de l'économie, comme elles contribueraient à la dévotion des Clercs et à l'édification des fidèles !

—

Propreté des autels et autres objets destinés au culte.

Ces règles sont la suite des précédentes, et ont été puisées par Gavantus aux mêmes sources.

1° Deux fois l'année, par un temps sec, on dépouille les autels depuis la messe jusqu'à vêpres ; on enlève le marchepied, et l'on nettoie partout. On nettoie aussi les autels avec un petit balai, quand on change le devant ou les nappes. On frotte légèrement la toile cirée qui couvre la pierre sacrée, soit qu'elle n'occupe que le milieu de l'autel, soit qu'elle en couvre toute la table ; s'il arrivait qu'elle ne fût pas ainsi couverte, on n'y toucherait pas par respect pour le saint chrême.

2° Chaque mois on nettoie, avec une brosse de poils flexibles ou un petit balai, les tableaux et leurs ornements, l'extérieur du tabernacle, les dorures de l'autel et le baldaquin placé au-dessus.

3° Chaque jour on nettoie le marchepied de l'autel, si l'on doit y dire la messe.

4° S'il y a des crachoirs, on les nettoie au moins tous les huit jours ; on approprie aussi souvent la place des burettes.

5° Les chandeliers, croix, encensoirs et autres objets argentés ne doivent point être touchés avec la main nue, quand on peut l'éviter ; on se sert d'une étoffe, ou bien on les prend par l'endroit qui n'est pas argenté. Avant de les renfermer, s'il y a de la poussière, de la cire ou quelque saleté, on les frotte légèrement avec un linge ou une étoffe molle. Si cela ne suffit pas, on les frotte légèrement avec un linge fin et de la paille brûlée. Si l'encensoir est noirci par le feu, s'il y a beaucoup de cire collée, on le nettoie avec un pinceau rude dans la lessive bouillante mêlée de sel :

il faut cependant prendre garde à ne pas altérer les dorures, et consulter plutôt les hommes de l'art.

6° Deux calices et deux patènes, servant tous les jours au moins à douze prêtres, doivent être frottés légèrement avec la main dans l'eau tiède tous les quinze jours, et avec du savon tous les mois. Dans ce dernier cas, après les avoir fait sécher au soleil ou au feu pendant un quart-d'heure, on les lave bien avec la lessive chaude, on les frotte avec une brosse pour en bien ôter le savon, surtout s'ils sont ciselés ; on peut y employer du son bouilli, et les laver de suite deux ou trois fois dans l'eau propre. Tout cela doit être fait par un clerc dans les Ordres sacrés, et dans le vase destiné à laver les corporaux et les purificatoires ; ces diverses ablutions doivent être jetées dans la piscine. On le fait plus rarement à proportion, quand il y a moins de prêtres.

7° Les pièces d'argenterie ou dorées qui sont toujours exposées, doivent être légèrement frottées tous les huit jours avec un linge fin ; s'il faut les renfermer, c'est en ce moment qu'on les nettoie ; on peut aussi y employer le savon ou le son, comme il a été dit au sujet des calices.

8° Les chandeliers et autres objets en cuivre doivent être touchés au moyen d'une étoffe, ou saisis par la pointe en fer. S'ils servent continuellement, il faut en ôter tous les trois jours la poussière et la cire qui a coulé dessus ; on les nettoie de même quand il faut les renfermer. De plus, tous les quatre mois, il faut les nettoyer soigneusement avec de la pierre ponce pulvérisée, ou du tripoli qui éloigne les mouches pendant l'été, en se servant d'un cuir de buffle ; à défaut de cela, on se sert de brique bien pulvérisée et d'une étoffe rude, mais jamais d'eau. On rend ces objets plus brillants, mais pour peu de temps, en se servant du marbre pulvérisé avec du suc d'orange ou de citron, qu'on

peut remplacer par celui des raisins sauvages ou des herbes acides ; on n'emploie jamais le vinaigre. Lorsque ces objets ne sont pas exposés, il faut les serrer dans des étuis de carton ou des sacs de toile propres à les préserver de la poussière et à les conserver nets et brillants.

9° Les lampes en verre qui servent tous les jours, doivent être nettoyées deux fois par mois avec du son et de l'eau chaude.

10° Les burettes, outre le nettoiement de chaque jour, doivent être rincées tous les mois avec des coquilles d'œuf brisées, et nettoyées avec un instrument en bois qu'on y introduit; ou avec d'autres moyens, si l'on en trouve de plus efficaces. Leurs couvercles doivent être essuyés chaque jour quand on les renferme.

11° Le plat des burettes doit être nettoyé et essuyé tous les jours ; s'il est d'étain, il faut le laver tous les trois mois dans la lessive chaude, le frotter avec de l'avoine ou d'autres graines qui ont des enveloppes, ou avec des coquilles d'œuf pilées, le laver de nouveau avec de l'eau claire, le faire sécher, et l'essuyer avec un linge propre.

12° Les vases de cuivre qui servent pour laver les calices, etc., doivent être bien nettoyés avant et après; deux fois chaque année, il faut les laver avec soin, employant, s'il est nécessaire, de la brique pilée ou du sable ; s'ils sont étamés, on emploie du son avec de l'eau.

13° Quand le sacristain ou un autre a confectionné des hosties, il doit graisser le moule avec de l'huile, mettre un papier entre les deux parties avant de les unir, racler la suie qui est à l'extérieur, le nettoyer avec un linge grossier, et le placer dans un lieu décent.

Que faudrait-il penser du clergé d'une paroisse, si, au mépris de ces règles, on voyait :

1° Dans l'église, des chaises éparses qui obstruent

les passages, le catafalque en permanence, une lampe le plus ordinairement éteinte, des fonts baptismaux où l'éponge ne passa jamais, les toiles d'araignée envahissant les voûtes et les fenêtres, une épaisse poussière couvrant les statues, les tableaux, les confessionnaux, les stalles, etc.?

2° Dans la sacristie, un bénitier et une fontaine sans eau, l'essuie-main infect, l'encensoir rouillé, des burettes mutilées, la croix et le drap funéraire d'une malpropreté dégoûtante, le vase contenant les saintes huiles jeté au hasard, le surplis et l'étole employés pour l'Extrême-Onction roulés autour de la bourse?

3° Dans les armoires, des cordons rompus, des barettes hideuses, des missels maculés et lacérés, des aubes condamnées à servir indéfiniment, les chasubles froissées, la bordure des étoles crasseuse et repoussante, les pales et les corporaux usés et tachés, les vases sacrés qu'aucune main ne lave ni n'essuie?

4° Dans les flancs de l'autel, un antre rempli de débris; sur l'autel, des chandeliers, un crucifix, des reliquaires couverts de poussière, des gradins où gisent mille objets, des canons qui dépareraient une chaumière; dans le tabernacle, un corporal en désordre, la custode et le ciboire dans le même état que tous les vases sacrés, la garniture tombant en lambeaux, les araignées peut-être?...

Où seraient alors le *nitidè* et le *diligentissimè* recommandés par l'Evêque?

Jésus priant au jardin des Oliviers, instruit le Sous-Diacre récitant son Office.

Premier Prélude. Après la Cène et l'hymne d'action de grâces, Jésus vint au mont des Oliviers pour prier. Trois fois il conjura son Père d'éloigner de ses lèvres

le calice de sa Passion, si telle était sa volonté. La tristesse l'ayant réduit à l'agonie et lui faisant suer le sang, il redoublait sa prière.

Deuxième Prélude. Se représenter l'obscurité profonde de la nuit, la montagne qui domine Jérusalem, les oliviers épais et touffus, Pierre, Jacques et Jean qui dorment non loin de leur Maître, Jésus prosterné.

Troisième Prélude. Puisque la prière devient pour moi une obligation stricte et sacrée, faites-moi la grâce, ô Jésus, de comprendre et de mettre en pratique les leçons que vous me donnez dans cette scène solennelle et attendrissante.

Dans cette prière il faut remarquer :

1° La solitude du lieu. Comme s'il eût eu besoin d'échapper aux distractions et de favoriser le recueillement intérieur, Jésus choisit la nuit : « In nocte hâc » (*Marc.* xiv) ; une montagne : « In montem Oliveti » (*Matth.* xxvi); un jardin : « Ubi erat hortus. » (*Joan.* xviii). Il laisse à l'écart huit de ses Apôtres : « Et dixit discipulis suis : Sedete hìc donec vadam illuc et orem » (*Matth.* xxvi) ; il s'éloigne même un peu des trois Apôtres chéris qu'il retient avec lui : « Et cùm processisset paululùm. » (*Marc.* xiv.)

Puisqu'il s'agit, dans la récitation du Bréviaire, dans l'oraison et les autres exercices spirituels, de converser de bouche à bouche avec Dieu, de lui parler, de l'écouter, avec quel soin ne dois-je pas choisir le temps et le lieu les plus propres à favoriser le silence et la piété ! A l'exemple de Jésus, les Saints aimaient à prier la nuit, avant ou après leurs travaux journaliers, dans le lieu le plus secret de leur maison, au pied des autels solitaires, au fond des bois ou au sommet des montagnes.

2° La révérence de l'attitude. Il se met d'abord à genoux devant la majesté de son Père : « Et positis

genibus orabat » (*Luc.* XXII) ; puis il se prosterne le visage contre terre : « Procidit in faciem suam, orans.» (*Matth.* XXVI.)

En public et dans le temple, Jésus prenait l'attitude prescrite par les rites et l'usage ; mais en particulier, il s'abandonnait aux mouvements de sa dévotion. Si j'étais convaincu d'un côté de l'infinie grandeur du Dieu auquel s'adressent mes prières, de l'autre de l'influence du respect extérieur sur les dispositions intérieures de l'âme, mon maintien dans mes prières ne serait-il pas tout autre ? Les Saints se plaisaient encore à prier à genoux, à se prosterner, à baiser la terre, à tenir leurs bras étendus.

3° La ferveur, la résignation, la persévérance. « Qui in diebus carnis suæ preces supplicationesque ad eum, qui possit illum salvum facere à morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro suâ reverentiâ. » (*Hebr.* V). Une prière mêlée de supplications, arrosée de larmes, entrecoupée de sanglots et de cris aigus : quoi de plus capable de toucher le cœur de Dieu ?

Toutes les formules pour exprimer la plus parfaite résignation sont ici épuisées : « Pater, si vis, transfer calicem istum à me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat » (*Luc.* XXII). « Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt : transfer calicem hunc à me ; sed non quod ego volo, sed quod tu. » (*Marc.* XIV). « Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste : verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. » (*Matth.* XXVI). « Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. » (*Ibid.*). Quelque chose que nous sollicitions, quel que soit notre désir d'être exaucés, le point sur lequel il faut insister le plus et qui demande une répétition plus énergique, c'est celui de notre total abandon à la volonté divine.

A mesure que l'heure du combat approchait, Jésus

redoublait sa prière ; il y employa tout le temps qui s'écoula depuis le sermon de la Cène jusqu'à l'arrivée de Judas ; il redisait sans cesse la même parole ; mais que cette parole exprimait bien les sentiments de son âme ! « Iterùm secundò abiit, et oravit. » (*Matth.* XXVI). « Et relictis illis, iterùm abiit, et oravit tertiò, eumdem sermonem dicens. » (*Ibid.*). « Et factus in agoniâ, prolixiùs orabat. » (*Luc.* XXII.)

Hélas ! ma ferveur dans mes prières se ralentit bientôt : aujourd'hui brûlant d'amour, demain froid comme glace. Loin de faire éclater ma résignation, je ne désire que l'accomplissement de ma volonté ; et quand la seule volonté de Dieu se fait, je me décourage et me désespère. Beaucoup de paroles, peu d'attention et de sentiments. Quand le danger presse, que la tentation harcelle, que l'occasion devient plus vive et plus séduisante, c'est alors précisément que je cesse d'implorer le secours d'en-haut.

4° La suavité des reproches adressés aux Apôtres. « Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes, et dicit Petro : Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum ? » (*Matth.* XXVI). « Simon, dormis ? non potuisti unâ horâ vigilare ? » (*Marc.* XIV). « Dormite jam, et requiescite : ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum. » (*Matth.* XXVI). Ce n'est qu'à la troisième visite, que Jésus mêle un peu d'ironie au reproche. Dans les deux premières, il compatit à leur faiblesse. Ils n'avaient pris aucun repos depuis la Cène ; leur sommeil était en partie l'effet de la tristesse. « Dormientes præ tristitiâ, » dit saint Luc, et saint Marc peint ainsi leur accablement : « Erant enim oculi eorum gravati, et ignorabant quid responderent ei. » Il n'en fallait pas tant pour toucher le cœur d'un si bon Maître !

Combien de fois j'ai mérité le même reproche, sans avoir les mêmes excuses que les Apôtres ! Et lorsque

j'ai cru devoir l'adresser moi-même à d'autres, souvent après, quelquefois pendant mes exercices de piété, qu'il s'en faut que j'aie imité le doux et compatissant Jésus !

5° L'IMPORTANCE DES RECOMMANDATIONS ET DES MAXIMES. « Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : sustinete hìc, et vigilate mecum. » (*Matth.* XXVI). « Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. » (*Ibid.*). « Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. » (*Ibid.*). « Surgite, eamus : ecce qui tradet me, prope est. » (*Marc.* XIV.)

Témoin des crimes qui se commettent, des âmes qui se perdent, des trahisons que les nouveaux Judas lui préparent, Jésus m'invite à joindre mes prières aux siennes. Parfaitement instruit de ma faiblesse et des piéges de Satan, il m'avertit de veiller, de prier, de me défier de moi-même : serai-je sourd à cette invitation et à cet avertissement?

COLLOQUE *avec Jésus.* Lui demander pardon de nos irrévérences et de notre lâcheté dans la prière. Lui dire avec les Apôtres : *Domine, doce nos orare.* Lui offrir nos résolutions pour la récitation de l'Office.

Jésus récompensant la virginité de saint Jean, instruit le Sous-Diacre pratiquant la chasteté.

Premier Prélude. C'est à sa pureté virginale, disent les Pères, que saint Jean dut la triple faveur de reposer sur la poitrine de Jésus, d'être donné pour fils à Marie, et de porter son vol au sein de la Divinité même.

Deuxième Prélude. Se représenter tour à tour la Cène où Jean occupe la place d'honneur, le Calvaire où il reçoit le plus précieux des dépôts, le sein de l'adorable Trinité où il plonge son regard.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre l'estime qu'a faite Jésus de la virginité, et celle de participer aux prérogatives dont il l'a récompensée dans la personne de saint Jean.

1° Jésus donne a saint Jean son Cœur a la Cène, et saint Jean traite dès-lors avec Jésus comme l'ami avec son ami. « Erat ergò recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus. Innuit ergò huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est, de quo dicit? Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei : Domine, quis est? Respondit Jesus : Ille est, cui ego intinctum panem porrexero. » (*Joan.* XIII). Que peuvent avoir de caché l'un pour l'autre deux amis? N'est-ce pas une même âme en deux corps différents? Ni saint Pierre qui se sert de saint Jean pour découvrir un secret de Jésus, ni saint Jean qui s'adresse avec une liberté respectueuse à Jésus, ni Jésus qui répond confidentiellement à saint Jean, n'ignorent cette loi inviolable de l'amitié. Eh! où trouver un gage d'amitié comparable à celui que reçoit ici saint Jean? Non content de l'admettre sur le même lit, autour de la table où il mange au même plat, où il boit à la même coupe, Jésus veut encore qu'il se penche et se repose sur sa poitrine, qu'il se réchauffe aux ardeurs de son cœur, qu'il en sente toutes les palpitations brûlantes, tous les battements impétueux, qu'il y puise l'amour comme à sa source. Aussi n'est-ce plus que par cet amour que Jean se nomme et se désigne; c'est le seul titre qu'il se donne et dont il fasse cas.

O virginité, voilà ton ouvrage! « Diligebat autem eum Jesus, quoniam specialis prærogativa castitatis ampliori dilectione fecerat dignum. » (*Offic. S. Joan.*). Les âmes pures ont un merveilleux instinct pour se reconnaître, et un irrésistible penchant à s'aimer. Rien ne les sépare, et tout les rapproche. C'est le même dégoût des choses charnelles, la même aspiration vers les délices

spirituelles, le même élément, la même constitution, si l'on peut s'exprimer ainsi, la même vie. Telle la colombe cherche l'innocente colombe. Telle la flamme s'unit à la flamme, et monte avec elle à sa sphère. Jésus trouve la virginité, quelque part qu'elle soit; et, à son tour, la virginité ne peut manquer de trouver Jésus.

2° Jésus donne a saint Jean Marie sur le Calvaire, et saint Jean est désormais avec Marie comme l'enfant avec sa mère. « Cùm vidisset ergò Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illâ horâ accepit eam discipulus in suâ. » (*Joan.* xix). Marie et saint Jean assistent à la mort de Jésus pour y recevoir ensemble, avec la tendresse du dernier adieu, les présents qu'il a à leur faire. Mais que leur donnera-t-il, nu, dépouillé comme il est? L'un et l'autre sont là pour lui dire : Nous sommes à vous. Voilà tout le bien qui lui reste, et dont il peut disposer par son testament. O amour ingénieux de Jésus ! Il faut leur donner, il faut les donner eux-mêmes. Jean, je vous donne Marie, et je vous donne en même temps à Marie : Marie est à saint Jean, saint Jean à Marie. Vous devez vous rendre heureux l'un l'autre par une mutuelle possession. Et lui qui tourne les cœurs ainsi qu'il lui plaît, et dont la parole est toute-puissante, opère en eux tout ce qu'il leur dit, et fait Marie mère de Jean, et Jean fils de Marie.

C'est ici un second prix de la virginité : « In cruce denique moriturus, huic matrem suam virginem virgini commendavit : quia virgo electus ab ipso, virgo in ævum permansit. » (*Offic. S. Joan.*). Tout ce que l'amour de Jésus avait de tendre et de respectueux pour sa sainte Mère devait vivre à l'avenir dans l'héritier de cet amour; or un cœur vierge était seul ca-

pable de ces respects et de ces tendresses. De plus, cet amour de Jésus pour sa Mère l'obligeait à lui laisser, en se retirant, son portrait si vif et si naturel, qu'il pût charmer et presque tromper sa douleur ; mais quel autre qu'un disciple vierge eût offert à Marie cette image parfaite et naïve de Jésus ? C'est la virginité qui fait succéder saint Jean à Jésus, l'honore de sa ressemblance, et lui fait tomber en partage une mère vierge.

3° Jésus donne a saint Jean son regard d'intuition dans son Evangile, et aussitôt saint Jean parle de la divinité comme le Fils parlait du Père. « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. » (c. I). Les saints Pères, voyant saint Jean s'élever à une telle hauteur, ne se bornent plus à l'appeler : « Benjamin Christi, Deiparæ adoptivus, virgo sinè labe, deliciæ fidelium ; » ils l'appellent « Evangelistarum aquila, « Cherub et Seraphin Dei, sapientiæ abyssus, chari-« tatis incendium, sol Ecclesiæ, Theologorum vertex, « Prophetarum apex, cœli fulmen, orbis tonitru, alpha « et omega Scripturæ, secretarius Verbi æterni, the-« saurarius omnium ejus opum et charismatum. » Les autres Evangélistes, dit saint Augustin, marchent sur terre avec l'Homme-Dieu : « Istum autem quasi piguerit in terrâ ambulare, sicut ipso exordio sui sermonis intonuit, erexit se non solùm super terram, et super omnem ambitum aeris et cœli, sed super omnem etiam exercitum Angelorum, omnemque constitutionem invisibilium Potestatum, et pervenit ad eum per quem facta sunt omnia, dicendo : *In principio erat Verbum.* » (In Joan. 36.)

N'est-ce pas encore là ta gloire, ô virginité ? C'est toi qui as donné des ailes à saint Jean pour prendre son essor, toi qui as épuré son regard, toi qui l'as associé aux plus sublimes Séraphins, toi qui lui as permis de plonger au sein de la Divinité : « De Domini divini-

tate quomodò nullus alius est locutus : hoc eructabat quod biberat. Non enim sinè causâ de illo in isto ipso Evangelio narratur, quia et in convivio supra pectus Domini discumbebat. » (S. Aug. *ibid.*). Et qui pourrait dire l'abondance de lumière et de grâce qu'attirait sur lui tous les jours Marie, comme elle échauffait son cœur par la communication des ardeurs du sien, l'impression que faisait sur son âme ce regard modeste, cette conversation plus qu'angélique?

Colloques : 1° *Avec Jésus.* « Ecce venio ad te, quem amavi, quem quæsivi, quem semper optavi. » (*Offic. S. Agnetis*). « Qui pergis inter lilia, septus choreis virginum, sponsus decorus gloriâ, sponsisque reddens præmia. » (*Offic. Virg.*). « Rex virginum, et amator castitatis et integritatis, cœlesti rore benedictionis tuæ exstingue in corpore meo fomitem ardentis libidinis : ut maneat in me tenor castitatis corporis et animæ. » (*Orat. S. Ambr.*)

2° *Avec Marie.* Obtenez-moi la pureté, afin que moi aussi je puisse me dire et me signer : *l'ami de Jésus* et *l'enfant de Marie.*

3° *Avec saint Jean.* Puisque la virginité vous a mérité le cœur, la mère et le regard d'intuition de Jésus, obtenez-moi la pureté, et avec elle l'amitié de Jésus, la protection maternelle de Marie, et une plus claire vue de Dieu dans le temps et dans l'éternité.

Jésus lavant les pieds de ses Apôtres, instruit le Sous-Diacre exerçant ses humbles emplois.

Premier Prélude. Saint Jean relève d'abord la charité et la grandeur de Jésus ; il le peint ensuite aux pieds de ses Apôtres, aux pieds de Pierre, aux pieds de Judas ; puis il cite le précepte que donne Jésus, après avoir donné l'exemple.

Deuxième Prélude. Se représenter le Cénacle, la table, les lits placés autour, les Apôtres, Jésus ceint d'un linge et tenant un bassin,

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre et d'imiter ces grandes leçons de charité, d'humilité, de pureté.

1° Préambule. *Charité de Jésus.* « Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem, cùm dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos. Et cœnâ factâ, cùm diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ... » (c. xiii.)

Le jeudi au soir, la veille de sa mort qui devait être sa Pâque et la nôtre, c'est-à-dire le passage de ce monde à son Père, après avoir mangé l'agneau figuratif et pris le repas de famille qui suivait cette cérémonie, Jésus, sans se laisser arrêter ni par la trahison et le sacrilége de Judas qu'il connaissait, ni par les trahisons et les sacriléges des laïques et des prêtres de toutes les nations et de tous les siècles, voulut nous donner, dans le lavement des pieds et dans l'institution de l'Eucharistie, le gage d'un amour plus tendre et plus intime, d'un amour plus libéral et plus communicatif, d'un amour soutenu jusqu'à la fin et poussé jusqu'à l'excès.

O Jésus, aux approches de ma mort, faites-moi produire des actes de vertu plus héroïques, tant pour croître toujours en sainteté, que pour édifier mes frères à ce moment solennel, et pour mériter un heureux passage.

Grandeur de Jésus. « Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia à Deo exivit et ad Deum vadit. » Maître absolu de tout, et comme Créateur par le droit de sa naissance, et comme Rédempteur à titre d'achat et d'acquisition; sorti de Dieu qui l'engendre et avec lequel il est consubstantiel, et retournant à

Dieu dont la gloire lui est propre et naturelle; sur le point d'accomplir ce glorieux retour et de prendre possession de son empire ; étant tel et se sachant tel, ayant présent à l'esprit tout ce qu'il était dès l'éternité et dans le temps, et ce qu'il allait devenir par sa résurrection et son ascension triomphante, Jésus voulut bien nous laver les pieds !

O mon âme, n'oublie jamais les grandeurs de Jésus dans ses abaissements. Plus il s'humilie, plus il faut l'adorer. Et toi, de quelques dons que tu te croies comblée, descends, descends jusqu'à ton néant.

2° Lavement des pieds. *Des Apôtres.* « Surgit à cœnâ, et ponit vestimenta sua : et cùm accepisset linteum, præcinxit se. Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus. » Il dépouille les habits d'honneur que portaient les personnes libres, et ne garde que l'habit qu'ont coutume de porter ceux qui servent; il se ceint d'un linge, comme cela se pratique dans les plus vils services; il lave les souillures et la poussière qui s'attachent autour des pieds en marchant nu-pieds, comme le font à leur maître les derniers d'entre les serviteurs. Lui-même fait tout sans l'aide de personne : lui-même il pose ses habits ; il se met lui-même le linge ; il verse l'eau lui-même dans le bassin: de ces mêmes mains qui ont guéri les malades, de ces mêmes mains qui dispensent toutes les grâces, de ces mêmes mains qui sont les mains d'un Dieu, il lave et essuie les pieds de ses disciples.

Me plaindrai-je encore et de ce que j'en fais trop pour les autres, et de ce que les autres n'en font pas assez pour moi ?

De saint Pierre. « Venit ergò ad Simonem Petrum. » Il commence par le chef de l'apostolat, car c'est par les Supérieurs que doit commencer la réforme. « Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes ! » Vous,

à moi ! Un Seigneur, et un tel Seigneur, à son esclave ! Le Fils de Dieu, à un pécheur ! « Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò, scies autem posteà. » Laissez-moi faire, je sais pourquoi je le fais. Vous ne connaissez encore ni le mystère de mes humiliations, ni la nourriture divine que je vous destine et à laquelle je vous prépare. Mille autres desseins de ma providence à l'égard des hommes et à votre égard vous sont inconnus aujourd'hui. Laissez vous conduire, croyez, adorez, et vous comprendrez chaque chose en son temps. « Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternùm. » On reconnaît ici la vivacité du caractère de Pierre, la grandeur de sa foi et la profondeur de son humilité. Mourir pour Jésus, à la bonne heure ; mais le souffrir à ses pieds, jamais ! « Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum. » Etre séparé de Jésus, ne faire point la Pâque avec lui, n'être plus de sa compagnie, n'avoir plus de part à son royaume ! cette pensée fait frémir. Combien cependant de pécheurs, en refusant de se laisser laver de leurs souillures dans le sang du Sauveur, en s'éloignant de sa table pour se livrer plus librement à leurs passions, tombent sous le coup de cette menace ! « Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus, et caput. » Pieds et mains, tout ce que je suis, la tête même, je vous livre tout. Lavez-moi comme vous voudrez, je veux être avec vous, être à vous, à quelque prix que ce soit; faites ce que vous voudrez, non-seulement de mes pieds, mais encore de mes mains et de ma tête. « Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus. » Comme celui qui sort du bain n'a besoin, avant de se mettre à table, que de cette précaution, pour nettoyer la poussière contractée en marchant ; ainsi celui qui a été purifié de ses péchés par le Baptême ou la Pénitence, n'a besoin, avant de s'approcher

de l'Eucharistie, que de se purger des fautes vénielles contractées dans l'usage de la vie humaine. L'acte de contrition, ou une simple confession suffit ; qu'est-il nécessaire, ô scrupuleux, de vouloir encore laver les mains et la tête par des confessions générales ?

De Judas. « Et vos mundi estis, sed non omnes. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum ; propterea dixit : Non estis mundi omnes. » Judas, tu vois l'état humilié de Jésus qui te lave les pieds et s'offre à laver ton âme, et tu n'es pas touché ! Jésus voit l'état criminel de ta conscience dont il signale la noirceur, et tu n'es pas effrayé !

O Jésus, lorsque tant d'autres vous adorent dans votre Sacrement, ne permettez pas que je vous trahisse jamais.

3° Leçon donnée. *Obligation d'imiter Jésus.* « Postquam autem lavit pedes eorum, et accepit vestimenta sua, cùm recubuisset iterùm, dixit eis : Scitis quod fecerim vobis ? Vos vocatis me Magister, et Domine ; et benè dicitis : sum etenim. Si ergò lavi ego pedes vestros Dominus et Magister, et vos debetis alter alterius lavare pedes. » Vous ne descendrez jamais si bas que moi ; pratiquez l'humilité et la charité, surtout à l'égard de vos confrères, lorsqu'ils vous prieront de purifier par l'absolution leur âme souillée.

Motifs de remplir cette obligation. « Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ità et vos faciatis. Amen, amen dico vobis : Non est servus major domino suo ; neque apostolus major est eo qui misit illum. Si hæc scitis, beati eritis si feceretis ea. » Dans ma vie tout est instruction. Nulle dignité qui affranchisse de l'obligation de m'imiter. Ici-bas les consolations intérieures, dans le ciel une félicité immortelle : tel est le partage de mes fidèles imitateurs.

Colloque *avec Jésus.* Qu'il nous donne sa charité et son humilité, la foi et la docilité de saint Pierre.

Travail incessant de sanctification, spécialement recommandé au Sous-Diacre.

Premier Prélude. Le Pontife recommande au Sous-Diacre d'être : « assiduus ad ecclesiam, vigil, sobrius, castus, strenuus, sollicitus excubitor, obediens facto ac dicto parens... »

Deuxième Prélude. Se représenter le Pontife donnant le manipule : « Accipe manipulum, per quem designantur fructus bonorum operum. »

Troisième Prélude. Demander la grâce de bien comprendre la nécessité de travailler à sa sanctification, et la grâce d'y travailler de toutes ses forces.

Trois choses importent souverainement au Sous-Diacre.

1° SE CONVAINCRE QUE LE PRÊTRE DOIT ÊTRE SAINT : 1° *Comme sacrificateur.* Dieu exigeait autrefois des victimes sans défauts, dit Philon, « ut per hoc monerentur offerentes, nitidam et immaculatam in conspectu Dei producere animam, eamque cum victimâ suâ offerre. » Quelle sera la sainteté de ceux qui offrent une Victime divine ? — 2° *Comme paranymphe de l'Epouse de Jésus-Christ :* « Quantâ illum virtute non suâ tantùm unius, sed et cœlesti præditum esse convenit, cui sorte contigit ut Christo sponsam colat, ornetque ? » (S. Joan. Chrys. *de Sacerd.*).—3° *Comme prédicateur.* Saint Bernard appelle monstrueux ce contraste : « Lingua magniloqua, et manus otiosa ; sermo multus, et fructus nullus ; vultus gravis, et actus levis ; ingens auctoritas, et nutans stabilitas. » (*De Consid.* l. II). — 4° *Comme médecin des ames.* « Cùm curam populi electus præsul suscipit, quasi ad ægrum medicus accedit. Si ergò adhuc in ejus corpore passiones vivunt, quâ præsumptione percussum mederi properat, qui in facie vulnus portat? » (S. Greg.

Past. P. I, c. 9). — 5° *Comme modèle des vertus :* « Sit communis omnium schola, exemplarque virtutis, vitæ tuæ splendor omnibus propositus ad imitandum, velut primitiva quædam imago omnium in se habens quæ bona et honesta sunt. » (S. Joan. Chrys. *Hom.* 4, *in Ep. ad Tit.*). — 6° *Comme purificateur des consciences :* « Rector semper cogitatione sit mundus, quatenùs nulla hunc immunditia polluat, qui hoc suscepit officium, ut in alienis quoque cordibus pollutionis maculas tergat : quia necesse est ut esse munda studeat manus, quæ diluere aliorum sordes curat : ne tactu quæque deterius inquinet, si sordida in se mens lutum tenet. Hinc namque per prophetam Isaiam dicitur : *Mundamini, qui fertis vasa Domini.* » (S. Greg. *Past.* P. II, c. 2). — 7° *Comme médiateur entre le ciel et la terre.* Saint Eucher appelle les Prêtres : « Columnæ quæ nutantis orbis statum orationibus sustinent. » (*Hom.* 3). Si le monde croule de toutes parts sous le poids de ses crimes et sous les coups de la foudre céleste, à qui faut-il s'en prendre ?

Que si l'on demande la définition de la sainteté, les Docteurs répondent : « Sanctitas est ab omni immunditiâ libera et perfecta et omninò immaculata munditia. » (S. Dionys. *de div. Nomin.* c. 12). « Sanctus, ἅγιος, quasi ἀγῆ, id est sinè terrâ, qui scilicet à terrenis fæcibus est secretus, purus, cœlestis, ac Deo cohærens et addictus. » (Orig.). On est d'autant plus saint, qu'on s'éloigne et qu'on se dégage davantage des choses terrestres et impures, pour se remplir des dons célestes et s'unir à Dieu. Saint Augustin et saint Thomas parlent dans le même sens.

2° Redouter par-dessus tout de demeurer stationnaire. Le plus grand fléau des navigateurs, dit Rodriguez, c'est le calme plat où ils consument leurs provisions sans avancer. « Si dixeris : Sufficit, periisti. Semper adde, semper ambula, semper profice. Noli in

vià remanere, noli retrò redire, noli deviare; remanet qui non proficit : retrò redit qui ad ea devolvitur unde jam abscesserat; deviat qui apostatat. » (S. Aug.). Dans l'échelle de Jacob, tous les anges montaient ou descendaient : Grande leçon ! s'écrie saint Bernard; il faut se perfectionner ou se pervertir, point de milieu : Dieu seul est immuable. Celui qui a commencé l'œuvre de sa sanctification, dit saint Grégoire, ressemble à l'homme qui remonte à la nage un fleuve rapide ; qu'il cesse un moment de lutter et de se raidir, le courant l'entraîne. S'arrêter, c'est reculer ; ne pas acquérir, c'est perdre ; déposer les armes, c'est être vaincu ; travailler avec lâcheté, c'est défaire son ouvrage : « Qui mollis et dissolutus est in opere suo, frater est sua opera dissipantis. » (*Prov.* XVIII). Ah ! vous ne voulez pas devenir meilleur, vous voulez donc cesser d'être bon ! Vous ne voulez pas grimper au sommet, vous voulez donc rouler dans l'abîme !

« Un débiteur ne se croit pas quitte pour avoir payé cent écus, s'il en doit mille, dit saint Grégoire, et le voyageur compte pour peu d'avoir fait la moitié de la route, s'il ne va au bout ; ainsi en doit-il être de la dette de la sainteté et sur le chemin du ciel. » (*Moral.* L. XXII, c. 5). Oubliez le passé, à l'exemple de l'Apôtre ; ne vous complaisez pas dans les mérites acquis ; ceignez chaque jour vos reins, et, loin de considérer l'espace parcouru, élancez-vous avec une ardeur toujours nouvelle dans cette carrière dont il a été dit : « Pauci inveniunt, pauciores intrant, paucissimi percurrunt. »

3° Viser a ce qu'il y a de plus haut dans la perfection, afin d'atteindre au moins au devoir strict et indispensable ; demander à la nature les plus pénibles efforts, les sacrifices les plus héroïques, pour en obtenir au moins ce qui est juste et nécessaire ; se promettre d'éviter même les imperfections et de sui-

vre les conseils, afin de s'affranchir au moins des péchés mortels et véniels, et d'accomplir les préceptes ; se proposer l'acquisition de l'humilité la plus profonde, de la pureté la plus angélique, du zèle le plus ardent, pour arriver au moins à la médiocrité de ces vertus. Qui ne sait que notre volonté, selon la comparaison de Rodriguez, est un arc relâché ; qu'on n'atteint le but qu'en visant beaucoup plus haut ?

D'ailleurs, la perfection est une dette que le Prêtre paie toujours, sans l'acquitter jamais ; c'est le pain quotidien dont il se nourrit, et qu'il gagne à la sueur de son front ; c'est le négoce où il doit faire fructifier tous les talents reçus, sans mettre à son ambition ni terme ni mesure. Nul n'est parfait, s'il n'est travaillé du désir toujours plus ardent d'une plus haute perfection ; ce désir est le signe d'une perfection commencée, et le préservatif contre les défaillances et l'engourdissement de l'âme. Le parfait se croit toujours novice, toujours pauvre. Tout manque, au contraire, à l'imparfait qui s'imagine ne manquer de rien. De là la différence des tendances : « Sanctus ponit ascensiones in corde suo, peccator descensiones. » (S.Hier. *in verba Ps.* 83 : « Beatus vir cujus est auxilium abs te : ascensiones in corde suo disposuit. »). L'un, comme s'exprime l'Ecriture, ressemble au soleil en son matin, qui monte toujours ; l'autre au soleil du soir, qui ne fait que descendre.

Vous dites : Je suis assez riche, je n'ai plus besoin de rien, je ne veux pas être meilleur que mes pères... Ce langage n'est pas d'un chrétien, répond saint Macaire : quiconque jouit de Dieu, ignore la satiété ; plus il le goûte, plus sa faim redouble ; et puisque vous ne sentez pas cette faim, c'est une preuve que vous n'avez pas goûté la manne céleste. Nous avons été créés pour copier Jésus-Christ, pour nous déifier, dit saint Grégoire : croyez-vous donc être déjà un Dieu, un autre Jé-

sus-Christ? Saint Thomas affirme que plus les choses ont de proximité avec leur principe, par exemple, le ruisseau avec sa source, les objets éclairés avec le foyer de la lumière, plus elles doivent participer à sa perfection. Et vous qui aspirez à être le lieutenant de Dieu, le plénipotentiaire de Jésus-Christ, son ange terrestre, vous refusez d'aller de vertu en vertu, de courir à l'odeur de ses parfums, de donner à l'homme intérieur des accroissements toujours nouveaux! Sachez que c'est résister à sa grâce, insulter à sa bonté, vous rendre indigne de l'avoir pour modèle et pour maître. « Jesus proficiebat sapientiâ et ætate... Exultavit ut gigas ad currendam viam... Salit in montibus... Transilit colles... » C'est ainsi qu'il s'élance pour descendre jusqu'à vous, ne ferez-vous rien pour monter jusqu'à lui?

COLLOQUES : 1° *Avec Notre-Seigneur.* Lui adresser, en se l'appliquant à soi-même, l'oraison récitée par le Pontife : *Domine sancte, Pater omnipotens...*

2° *Avec Marie.* Lui confier la garde de notre chasteté : *Memorare, ô piissima Virgo Maria,* etc...

3° *Avec l'Ange Gardien.* Le prier de nous rappeler nos résolutions et nos vœux : *Angele Dei, qui custos es mei*, etc...

EXERCICES

PRÉPARATOIRES AU DIACONAT.

TABLE POUR UN TRIDUUM.

La veille.	Du Diaconat en général.	*Pag.* 221
Le premier jour.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. 1re Partie.	238
	1re *Lect.* Quelques cérémonies de l'Ordination du Diacre.	234
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. 2me Partie.	245
	2me *Lect.* De l'Etole et de la Dalmatique.	225
	3me *Méd.* Paroles du Pontifical. 3me Partie.	250
Le deuxième jour.	1re *Méd.* Le diacre saint Etienne.	255
	1re *Lect.* Qualités exigées du Diacre par saint Paul.	229
	2me *Méd.* La force, vertu du Diacre.	259
	2me *Lect.* Actes de vertu héroïques.	264
	3me *Méd.* Duel de la chair et de l'esprit.	268
Le troisième jour.	1re *Méd.* Jésus se portant et se donnant lui-même à la Cène, exerce l'office de Diacre.	282
	1re *Lect.* Modestie, autre vertu du Diacre.	272
	2me *Méd.* Jésus servant le repas à ses Apôtres sur le rivage, exerce l'office de Diacre.	286
	2me *Lect.* Le ministère de la prédication confié au Diacre.	277
	3me *Méd.* Dévotion au Saint-Esprit.	290

TABLE POUR UNE RETRAITE DE CINQ JOURS.

LA VEILLE.		Du Diaconat en général.	*Pag.* 221
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 1re Partie.	239
	Lect.	Quelques cérémonies de l'Ordination du Diacre.	234
	2me *Méd.*	Paroles du Pontifical. 2me Partie.	245
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 3me Partie.	250
	Lect.	De l'Etole et de la Dalmatique.	225
	2me *Méd.*	Le diacre saint Etienne.	255
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.*	La force, vertu du Diacre.	259
	Lect.	Actes de vertu héroïques.	264
	2me *Méd.*	Duel de la chair et de l'esprit.	268
LE QUATRIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Modestie, autre vertu du Diacre.	272
	Lect.	Qualités exigées du Diacre par saint Paul.	229
	2me *Méd.*	Jésus se portant et se donnant lui-même à la Cène, exerce l'office de Diacre.	282
LE CINQUIÈME JOUR.	1re *Méd.*	Jésus servant le repas à ses Apôtres sur le rivage, exerce l'office de Diacre.	286
	Lect.	Le ministère de la prédication confié au Diacre.	277
	2me *Méd.*	Dévotion au Saint-Esprit.	290

Du Diaconat en général.

1° Sa définition. « Diaconatus est Ordo quo confertur specialis potestas in solemni Missâ Presbytero immediatè assistendi, inter solemnia decantandi Evangelium, prædicandi, et solemniter baptizandi, si justa tamen interveniat causa » (Gury, *de Ord.*) ; necnon, expleto Sacrificio, populum dimittendi. » Le nom employé pour désigner cet Ordre en fait connaître la nature, *Diaconus* dérivant du grec διάκονος, qui signifie ministre, serviteur.

2° Ses figures. « Ordo Diaconorum à tribu Levi sumpsit exordium. Unde Dominus ad Moysen locutus est, dicens : Applica tribum Levi, et fac stare in conspectu Aaron sacerdotis, et ministrent ei et excubent, et observent quidquid ad cultum pertinet multitudinis coram Tabernaculo testimonii, et custodiant vasa Tabernaculi in ministerio servientes. » (*Num.* III). « A viginti quinque annis et suprà, jussi sunt in Tabernaculo servire, ad omnia portanda robusti, qui possent arcam fœderis, mensam propositionis et vasa Tabernaculi deportare. Hoc officium Christus exercuit, quandò post cœnam sacramenta confecta propriis manibus dispensavit, et cùm dormientes excitavit Apostolos ad orandum. » (Inn. III, *de sacr. Alt. Myst.* c. 5.)

On donnait aux Lévites le nom de *milice*, « quia ordinatissimâ serie instar militum excubabant, 1° ad custodiam Tabernaculi, 2° ad illud portandum et protegendum, 3° ad subserviendum Sacerdotibus, ut sacrificia ritè peragerentur, atque ad omnem sacrum famulatum Dei. » (Cornel. à Lap. *in cap.* IV *Num.*)

Les Diacres sont les Lévites du nouveau Testament. Ils portent le nom de *Lévites*, parce que, selon la signification hébraïque, ils sont pris et choisis, *assumpti*, pour être adjoints aux Prêtres, *et additi.*

3° Son origine. Si le conflit élevé entre les nouveaux chrétiens grecs et juifs, et le désir qu'avaient les Apôtres de donner plus de temps à la prière et à la prédication, furent l'occasion de l'institution des Diacres, la raison première et le but principal furent l'offrande du saint Sacrifice et la distribution du pain eucharistique; car, à cette époque, la table sacrée et la table commune se confondaient : « Quamvìs autem ab Apostolis fuerint septem primi Diaconi constituti occasione murmuris Græcorum adversùs Hebræos, *eò quòd despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum*, non tamen electi sunt ut mensis tantùm communibus ministrarent, sed etiam sacris, ut evidenter Theologi concludunt ex dotibus quas Apostoli in illis septem viris desiderârunt, ut nimirùm essent boni testimonii, pleni Spiritu sancto et sapientiâ; et quòd illos manuum impositione consecrârunt, oratione prævià. Quorsùm enim tot dotes, ac tam sacri ritus adhibiti ad constituendos ministros mensarum communium? Apostolus etiam, postquam dotes Episcopis necessarias describit, easdem penè postulat in Diaconis, ut videre est in illius Epist. Iª ad Timoth. » (Catalano, *de Ord. Diac.*)

Ceci est dit contre les Protestants qui, niant la présence réelle et ne regardant le sacrifice de la Messe que comme une *cène* ou un souper commémoratif, ont été forcément amenés à définir le Diaconat, un ministère extérieur et purement profane, qui se bornait à servir aux tables dans les agapes, à prendre soin des veuves et des pauvres, et à distribuer les aumônes. La seconde erreur était la suite naturelle de la première. En vain, pour déprécier le Diaconat, citent-ils un passage de saint Jérôme et un canon du Concile de Constantinople, dit *In Trullo*. Saint Jérôme fait en mille endroits le plus magnifique éloge du Diaconat; et s'il prouve, dans sa lettre à Evagrius, que le

Sacerdoce lui est supérieur, c'est pour réprimer l'insolence de certains Diacres qui, investis de la plus haute confiance par les Evêques, en étaient venus, par un abus répréhensible, jusqu'à prendre le pas sur les Prêtres. Quant au canon du Concile cité, il n'a aucune autorité, vu que ce Concile était composé de schismatiques qui semblaient prendre à tâche de décrier les plus respectables usages de l'Eglise latine.

4° Sa divine institution. « Etsi verò ab Apostolis primùm Diaconatûs Ordo collatus fuerit, nemo tamen addubitare potest quin sit institutionis divinæ, quatenùs scilicet nonnisi ex Christi auctoritate et mandato illum Ordinem Apostoli contulerint. Scitè enim docet Thomassinus, lib. I *Disciplinæ*, c. V, Apostolos, acceptâ à Christo Sacerdotii plenitudine, ab eodem etiam et potestatem et mandatum accepisse, ut illud munus non solùm in successores transfunderent, sed et in varios ac multiplices distribuerent gradus, prout Ecclesiæ decor, ordo et gubernatio postularent. Hortatur S. Ignatius primos fideles, ut ità Episcopo obtemperarent, sicut suo divino Patri Christus, Presbyteros colant tanquam Apostolos, Diaconos autem ut mandatorum Dei ministros. Sic enim ad Smyrnenses : « Episcopum sequimini, ut Christus Patrem; Presbyterum ut Apostolos; Diaconos ut Dei mandatum. » Postrema hæc verba fortasse innuunt, quòd accepêre Apostoli à Christo de instituendis Diaconis mandatum. » (Catal.)

Quoique les Pères du Concile de Trente n'aient défini en termes exprès ni ce point ni le suivant, ils ont assez fait connaître leur sentiment par le canon qu'on va lire.

5° An Diaconatus sit sacramentum ? « Resp. affirm. juxta communem et certam sententiam, quia in eo reperiuntur omnia ad sacramentum requisita, scilicet : 1° signum sensibile, per impositionem manuum; 2° signum gratiæ, in verbis formæ : *Accipe Spiritum*...,

etc. ; 3° signum à Deo institutum, quia solus Deus instituere potest signa practica gratiæ. Constat etiam ex Tridentino, sess. XXIII, ubi sic definitur : Si quis dixerit in Ecclesiâ catholicâ non esse hierarchiam divinâ Ordinatione institutam, quæ constat ex Episcopis, Presbyteris et Ministris, anathema sit. » (Gury, *de Ord.*). « Peut-on penser, concluent les Conférences d'Angers, que ceux qui composent cette hiérarchie, qui a Dieu pour auteur, aient été établis par les hommes? ou peut-on nier que les Diacres ne composent cette divine hiérarchie avec les Evêques et les Prêtres?» (*Sur le sacr. de l'Ordre.*)

6° Sa matière et sa forme. « Materia duplex numeratur, impositio scilicet dexteræ manûs Episcopi, et traditio libri Evangeliorum. Harum an utraque vel una necessaria sit, in controversiâ est. Theologorum alii solam manûs impositionem, alii solam libri traditionem, alii tandem utramque necessariò censent requiri. Ad praxim autem quod spectat, postrema hæc sententia, utpote tutior, tenenda est. Forma consequenter etiam duplex habetur. Prior priori materiæ adjecta hæc est : *Accipe Spiritum sanctum ad robur, et ad resistendum diabolo et tentationibus ejus, in nomine Domini.* Posterior, quæ posteriorem materiam comitatur, ejusmodi est : *Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesiâ Dei, tam pro vivis quàm pro defunctis, in nomine Domini.* » (Gury, *ibid.*)

7° Ses fonctions. Outre les fonctions ordinaires et extraordinaires attachées à l'Ordre et renfermées dans la définition, la discipline antique donnait encore au Diacre d'autres attributions : maintenir la décence dans les assemblées, garder la porte réservée aux hommes, renvoyer les pénitents et les catéchumènes avant la messe des fidèles, instruire ceux qui demandaient le baptême, distribuer le pain eucharistique et le porter aux malades, administrer les revenus de l'Eglise ;

avoir soin des pauvres, des vierges, des veuves, des étrangers, des confesseurs et des martyrs; conserver le dépôt des saintes reliques; assister les Evêques dans leurs fonctions, les représenter dans les Conciles où ils discutaient les questions, sans toutefois siéger comme juges de la doctrine; être légats du Siége apostolique; réconcilier, par la cérémonie de l'imposition des mains, les pécheurs soumis à la pénitence publique.

8° CONDITIONS. « 1° Ætas viginti trium annorum saltem inceptorum; 2° anni interstitium; 3° scientia sufficiens ad obeunda munia; 4° tempus à jure statutum. » Solus Episcopus est minister Diaconatùs.

De l'Etole et de la Dalmatique.

1° DE L'ETOLE. *Stola*, dérivée du verbe στέλλειν, vêtir, désignait chez les Romains une robe ouverte pardevant, à grandes manches, et qui descendait jusqu'aux pieds. Elle était ornée de bordures à larges bandes de soie brochées d'or, à partir du col jusqu'au bas, des deux côtés de l'ouverture. Cette ouverture et cet orfroi la distinguaient de la tunique. Portée d'abord par les matrones, elle fit partie dans la suite du costume des personnages de haut rang, qui la substituèrent à la toge. Il en fut vraisemblablement de même chez les Egyptiens, puisque Pharaon, élevant Joseph à la dignité de premier ministre, le fit revêtir d'une robe d'honneur nommée *stola byssina*.

Les empereurs envoyaient la *stola*, comme un habit de distinction, à ceux qu'ils voulaient honorer. C'est ainsi que, au rapport de Théodoret, Constantin fit présent à Macaire, évêque de Jérusalem, d'une étole sacrée tissue de fils d'or, pour qu'il s'en servît dans l'administration du Baptême. Quelquefois ils se con-

tentaient d'envoyer la bordure ou orfroi, *orarium* ou *aurarium*, d'une étoffe plus précieuse, que chacun adaptait à une étole de son choix. Telle est l'origine sûre et incontestable de l'étole ecclésiastique, laquelle se compose aujourd'hui de deux bandes qui rappellent parfaitement l'ancienne bordure des étoles ou robes mondaines.

L'étole, en tant que robe, fut d'abord portée, comme vêtement plus capable d'inspirer le respect, par les Clercs de tous les Ordres. Mais le Concile de Laodicée, au IVe siècle, l'interdit aux chantres, aux Lecteurs et aux Sous-Diacres, pour l'affecter exclusivement aux Diacres, aux Prêtres et aux Evêques. Ce n'était pas toutefois un ornement de cérémonie exclusivement réservé pour les fonctions ecclésiastiques, les Evêques et les Prêtres en étaient constamment revêtus. Les Diacres ne la prenaient que pour les exercices du ministère, et dans ce cas même ils la retroussaient sous le bras droit, pour qu'elle fût moins gênante. C'est vers cette époque que les Prêtres et les Evêques commencèrent de porter une étole uniquement destinée au culte divin, et qui différait de la première en ce qu'on y brodait trois croix : une derrière le col, et une sur chacune des bandes de devant. Les Diacres n'étaient autorisés à la revêtir que dans certains cas déterminés.

Plus tard, comme cette robe gênait les mouvements, on se contentait quelquefois de se passer autour du cou la bordure ou double bande, qui d'ailleurs n'était pas toujours attachée à la robe ; jusqu'à ce qu'enfin on rejeta définitivement la robe pour endosser en toute occasion la bordure, à qui l'on donna indistinctement les deux noms *stola* ou *orarium*.

Depuis deux siècles environ, la forme de l'étole est restée la même, avec cette différence que les deux extrémités, dans le principe, étaient plus amples et triangulaires. On y écrivait les évangiles que le peuple

se faisait lire, et le Prêtre faisant cette lecture posait sur la tête de la personne agenouillée les deux bouts de l'étole. Le linge attaché à nos étoles est une simple précaution pour préserver de la sueur l'étoffe dont elles sont faites.

L'étole se porte de trois manières : la première, en laissant pendre sur le devant les deux extrémités ; la seconde, en croisant les deux bandes sur la poitrine ; la troisième, en la plaçant sur l'épaule gauche et en ramenant ses extrémités sous le bras droit. Les Evêques la portent, en toute circonstance, selon le premier mode. Les simples Prêtres, depuis le ive Concile de Brague, sont obligés en célébrant les saints Mystères de la croiser sur la poitrine, peut-être pour remplacer la croix qu'ils avaient portée jusque-là comme les Evêques. Les Diacres la portent selon le troisième mode, rappelant ainsi l'étole primitive qu'il fallait nécessairement rouler sous le bras droit, pour servir plus commodément le Prêtre à l'autel.

« Orarium ex multis sumitur ut prædicantium insigne, et hoc convenit solis Sacerdotibus, et Diaconis, quibus scilicet competit prædicare verbum divinum. Sic Alcuinus, Rabanus, Concilium ivum Toletanum quod sic habet : Unum orarium oportet Levitam gestare in sinistro humero, propterea quòd orat, id est, prædicat. » (Du Saussay, *Panopl.*)

Quelle que soit la signification attachée à l'étole pastorale dans quelques églises particulières, on peut affirmer, liturgiquement parlant, qu'elle est moins le signe de la juridiction que celui du caractère.

Durand de Mende rend ainsi raison des différentes manières de porter l'étole : « Orarium jugum simul et onus est ; jugum Sacerdotibus, onus Diaconis : unde fit ut Sacerdotibus circa collum, Diaconis super sinistrum humerum ponatur. Sicut enim jugum collo portatur, sic et humeris onera feruntur. Lege in Levitico,

et videbis solos Levitas ferendis oneribus destinatos. » (*Ration.* lib. III, c. V). Siméon de Thessalonique dit dans le même sens : « Episcopus verò illius humero orarium adaptat, eò quòd Diaconus minoris est adhuc et subjecti Ordinis, ministerque unius et solius operis, ad ministrandum scilicet et serviendum tantùm institutus. Cùm verò initiabitur in Presbyteratum, tunc stolam in dexterum quoque humerum accipiet, velut tunc et ministrandi et sacrificandi potestate donatus.» (*De sacr. Ord.* c. IV). Saint Thomas confirme l'opinion de l'un et de l'autre : « Sacerdotibus in utroque humero ponitur stola, ut ostendatur quòd ei plena potestas dispensandi sacramenta datur. » (*Suppl.* qu. 40, a. 7.)

Comme l'étole du Diacre représente plus particulièrement le travail, l'abjection et les croix de cette vie, ainsi celle du Prêtre rappelle le repos, la gloire et la puissance des élus dans le ciel. C'est donc au Prêtre qu'il appartient proprement de dire en prenant l'étole : « Redde mihi stolam immortalitatis... »

Au VIe siècle, le Prêtre demeurait revêtu de son étole pendant les huit jours qui suivaient son ordination, le Diacre durant une année entière. Aujourd'hui le Pape la porte toute sa vie.

Nous voyons par l'histoire ecclésiastique qu'une vertu spéciale a été quelquefois attachée à l'étole, pour des guérisons et d'autres opérations miraculeuses.

2° De la Dalmatique. Chez les Dalmates, c'était l'habit commun, ample et long, avec des manches fort larges mais courtes. Chez les Romains, dès le IIe siècle, c'était l'habit des empereurs et des courtisans, parsemé de petites roses de pourpre semblables à des têtes de clou. Le nom de dalmatique a une signification plus restreinte que celui de tunique. Toute tunique n'est pas une dalmatique, mais toute dalmatique est une espèce de tunique. Dans les premiers siècles

de l'Eglise, la dalmatique, toujours blanche et tachetée de ces clous de pourpre ou ornée de bandes tantôt rouges, tantôt bleues, était le vêtement des souverains Pontifes, des Evêques et des Diacres. Plus tard, elle fut réservée aux souverains Pontifes qui en permirent l'usage d'abord aux Diacres de Rome, puis aux Evêques et aux Diacres de quelques églises particulières. Aujourd'hui la dalmatique est l'apanage de tous les Evêques, qui la prennent sous la chasuble en officiant pontificalement, et de tous les Diacres dans les messes solennelles. Avant d'obtenir sa forme actuelle, qui dirait les modifications qu'elle a subies?

Il est à désirer qu'une différence, au moins dans la forme, distingue la dalmatique du Diacre de la tunique du Sous-Diacre. Cette différence existait autrefois, comme elle existe encore pour la tunique et la dalmatique de l'Evêque.

La prière que fait le Pontife en revêtant le Diacre de la dalmatique, la représente comme un habit de salut et de joie. Servir à l'autel où s'immole la divine Victime, quel gage de salut! Préluder aux fêtes du ciel, quel sujet de joie!

Qualités exigées du Diacre par saint Paul.

Déjà les Apôtres avaient dit : « *Considerate ergò, fratres, viros ex vobis* 1° *boni testimonii*, quibus scilicet populus præbeat testimonium prudentiæ, fidei et bonæ vitæ ; 2° *septem*, ad instar septem Angelorum : sicut enim illi Deo quasi primarii ministri assistunt et ministrant, ità hi septem Diaconi assistebant et ministrabant sancto Jacobo cæterisque Apostolis ; 3° *plenos Spiritu sancto*, tum ad patienter ferendum ac sedandum oblocutiones et murmura viduarum et orphanorum, tum ad alia Diaconorum munia ritè obeundum. »

(Corn. à Lap. *in Acta Ap.* c. VI). Maintenant saint Paul reprend la question en sous-œuvre, et fait un code complet des qualités du Diacre.

FIDELIS SERMO : Telle est la préface du discours où il traite de l'Episcopat et du Diaconat. Pour marquer la gravité du sujet, attirer l'attention et recommander la pratique des préceptes qu'il va donner, l'Apôtre déclare à Timothée que ses paroles, toujours vraies, ont ici une autorité et méritent une créance spéciales.

DIACONOS SIMILITER PUDICOS : Il faut aussi, quoique à un degré inférieur à celui des Evêques, que la chasteté et l'honnêteté des Diacres soient reconnues ; que tout en eux, l'air du visage, le regard, la démarche, la manière de se vêtir, la conversation, l'ensemble de la conduite, annonce la pudeur et la modestie. « Diaconorum officium erat 1° Episcopo sacrificanti astare, ministrare et quasi cooperari ; 2° calicem pretiosissimi Sanguinis Domini populo communicare ; 3° eleemosynas oblatas recipere, custodire et fidelibus distribuere ; 4° externa Ecclesiæ negotia pro Episcopi arbitratu gerere, et de eis ipsi rationem reddere. Hinc Diaconus erat Episcopo quasi oculus et manus. Maximè autem decet pudicum esse eum qui sacris astat Altaribus et ministrat, quique pretiosissimi Sanguinis habet dispensationem. » (Piconio). Un Diacre à l'œil effronté, au geste désordonné, aux mœurs équivoques, ne serait-il pas une pierre d'achoppement sur les degrés de l'autel? Nous lisons dans le *Pré spirituel* : « Episcopus Rumeliæ celebrans coram Agapito papâ cùm sisteret, eò quòd de more non videret Spiritum sanctum in hostiam visibiliter descendere, rogatus ab Agápito moræ causam, respondit : « Diaconum qui flabellum tenet, removete ab altari. » Eo remoto, solita signa apparuerunt, ipseque Sacrificium perfecit. »

NON BILINGUES : On exclut ici les futiles et les men-

teurs : les futiles, qui se plaisent dans les propos vains, légers, inconsidérés ; on les regarde comme des esprits peu sérieux, sans maturité et sans consistance : les menteurs, qui promettent et ne tiennent pas, pensent d'une façon et parlent de l'autre ; on ne peut s'y fier : « Utrumque vitium in Ecclesiæ Ministris, quorum lingua debet esse organum Spiritûs sancti, turpissimum est, eorumque ministerium valdè dehonorat. » (Estius). Combien saint doit être le langage du Diacre admis à recevoir si souvent le sacré Corps et à prêcher l'Evangile de Celui qui est la vérité, la pureté, la charité par essence ? N'est-ce pas spécialement à lui que s'adressent ces paroles : « Sicut eligis quod vescaris, sic elige quod loquaris ? » (S. August. *Ps.* LI). « Religiosus semper cum Deo aut de Deo loquatur. » (S. Thom. Aq.)

NON MULTO VINO DEDITOS : « Non dicit temulentos : hoc enim omninò indignum erat ; sed non bibaces, non multùm potantes. » (Theophyl.). La pesanteur d'esprit, la somnolence, les paroles vives et indiscrètes, l'alimentation du feu de la concupiscence : telles sont les suites du vice signalé, suites scandaleuses et déshonorantes dans un Diacre, dont la vigilance, le zèle, la discrétion et la pureté doivent briller à tous les regards. « Hinc qui templum ingrediebantur ministraturi, omninò abstinebant à vino et ab omni quod poterat inebriare. » *Levit.* X. (Picon.). Le Seigneur en donnait immédiatement la raison : « Ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum, inter pollutum et mundum. » On lit encore dans les *Proverbes* : « Noli regibus dare vinum : quia nullum secretum est ubi regnat ebrietas. » (XXXI.)

NON TURPE LUCRUM SECTANTES : Les Diacres étaient consacrés à Dieu et chargés d'administrer les biens de l'Eglise, double motif de se tenir en garde contre l'avarice. Si Dieu, qu'ils ont pris pour leur partage, ne

leur suffit pas, à quelle idole prostitueront-ils leur cœur? S'ils se laissent prendre à la passion qui perdit Judas, ne finiront-ils pas comme lui? « Prohibet ergò Apostolus ne Diaconi turpe lucrum aut sectentur, aut cupiant, aut omninò accipiant. Nec dicit injustum, quale est usurarium lucrum, sed *turpe*, quale si quis ex re sordidâ quæstum faciat : quod quidem avaritiæ signum est, dùm quis, posthabitâ dignitate, lucrum capit ex re quâlibet. » (Estius). « Hinc negotiatio Clericis prohibita. » (Picon.)

Habentes mysterium fidei in conscientia pura : Ce que saint Paul exige des Diacres, il vient de l'exiger de Timothée lui-même, chap. 1er : « Habens fidem et bonam conscientiam, quam quidam repellentes circa fidem naufragaverunt. » Magnifique métaphore ! « Fides est quasi navis ad vitam æternam ducens; sancta vita, seu bona conscientia, et ex eâ manans spes æternæ beatitudinis, est anchora navim in procellis sistens et roborans ; hâc projectâ, non mirum si navis ad scopulos impacta confringatur. Hæresis nunquam primum est peccatum, sed ex malâ conscientiâ oritur, nimirùm ex ambitione, avaritiâ, vel libidine. Justo judicio fit ut amittant fidem qui nolunt exercere charitatem. » (Picon.)

Et hi autem probentur primum, et sic ministrent, nullum crimen habentes. « Id est, fiat de illorum vitâ et moribus exploratio : si constantes in fide, si in vitâ irreprehensibiles. Post quam explorationem, si apparuerint inaccusabiles, seu nihil eis possit objici, ordinentur et ad suum ministerium admittantur. » (Picon.). En d'autres termes, n'ordonnez pas un néophyte, c'est-à-dire, selon l'étymologie du mot, un homme récemment greffé sur Jésus-Christ et qui n'aurait pas puisé dans cette divine tige assez de suc et de vie. Qui sait si, enflé d'orgueil, il ne tomberait pas comme Lucifer, ou si, devenu par son incapacité ou

son inconduite un objet de mépris, il ne se livrerait pas au désespoir, abandonnant ses sacrées fonctions, apostasiant peut-être ?

Diaconi sint unius uxoris viri : Les Pères et les Docteurs ont trouvé dans cette prescription 1° une raison morale : « Quia digamia argumentum est incontinentiæ : meritò autem à sacris ministeriis arcentur, quos incontinentiæ suspicio gravat ; » 2° une raison mystique : « Christus enim unicam sibi sponsam copulavit per Incarnationis mysterium ; et similiter Ecclesia uni sponso copulata est. Cujus rei significatio in eo qui plures sibi copulavit uxores, haud subsistit. » (Estius, Leo I, Innocentius I, S. Ambr. S. August.)

Qui filiis suis benè præsint, et suis domibus. « Domus christiana est parva quædam Ecclesia, sicut Ecclesia est velut magna quædam domus, ut ait D. Chrys. ; ex regimine autem parvæ domûs infertur judicium de aptitudine ad magnam regendàm, scilicet Ecclesiam. » (Picon.). « Et sanè præsumitur non benè regere domum suam, qui filios habet inobedientes et scandalosè viventes. » (Estius). « Quomodò alios castos faciet, » dit Théophylacte, « qui propria viscera sinit impudicè vivere ? » Quiconque est trop faible ou trop rigoureux, insouciant et inappliqué, ne saurait être apte à manier l'autorité.

Qui enim benè ministraverint, gradum bonum sibi acquirent, et multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu. « Sicut ex probatis christianis fiebant Diaconi, sic ex Diaconis benè suo officio perfunctis fiebant Sacerdotes, et ex optimis Sacerdotibus Episcopi. Et si ex Diaconis fiant Sacerdotes aut Episcopi, liberiùs et majori cum fiduciâ juxta Christi fidem et Evangelium cæteros docebunt, monebunt et corrigent. Fidelitas in ministerio, et irreprehensibilis vita Ministri, miram dant fiduciam, nova à Deo auxilia gratiæ petendi, miramque libertatem hominibus veritates christianas prædicandi. » (Picon.)

Saint Paul dit en terminant : « HÆC TIBI SCRIBO... UT SCIAS QUOMODÒ OPORTEAT TE IN DOMO DEI CONVERSARI. » (*I. Tim.* III). « Ecclesia aula templumque Dei est, in quo colitur, et in quo vitam cœlestem et divinam se colentibus influit. Vos ergò Ecclesiæ ministri, qui principales estis domestici Dei, qui aulici, et ministri ejus visibiles estis, qui cœlestis et divinæ vitæ estis dispensatores, videte quàm sanctè, diligenter et piè, vestra, in ipsis Dei oculis, obeatis munia. » (Picon.)

N'oubliez jamais qu'associés au ministère du Prêtre, debout près de lui à l'autel, vous unirez votre voix et votre oblation à la sienne : « Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris. » (*Miss. Rom.*)

Quelques cérémonies de l'Ordination du Diacre.

Ordinandus amictu, albâ, cingulo et manipulo indutus se prosternit ad Litanias Sanctorum. Dein post Epistolam vocatus, accedit tenens dalmaticam super brachium sinistrum, stolam manu sinistrâ, et candelam dexterâ. Genuflexo ipso ante Episcopum, Archidiaconus ad Episcopum dicit : « Reverendissime Pater, postulat... » *Petit Episcopus :* « Scis illum dignum... » *Testificante Archidiacono esse dignum, Episcopus à clero et populo petit, si quid contra ipsum habeant. Nemine aliquid opponente, Episcopus illum admonet, et post aliquas preces ei imponit dexteram manum, dicens :* « Accipe Spiritum... » *Ampliùs ei imponit stolam transversam, dicens :* « Accipe stolam... » *et induit dalmaticâ, sic aiens :* « Induat te... » *Insuper dat ei librum Evangeliorum dexterâ tangendum, cum verbis :* « Accipe potestatem... » *Tandem pro ipso orat.*

1° *L'Archidiacre présente les Ordinands à l'Evêque.* Cette fonction répond à celle qu'avait autrefois l'Ar-

chidiacre, en visitant le diocèse, de s'informer, auprès des curés et des hommes graves, de la conduite, des dispositions et du mérite des Clercs, et de désigner à l'Evêque, dans son rapport, ceux qui pouvaient être promus à un Ordre supérieur.

Du moment où le Clerc est devenu du for de l'Eglise, il est l'objet d'une surveillance incessante.

2° *Il les présente au nom de l'Eglise*. Il ne dit pas : Je vous demande, ou, le Clergé vous prie, mais : La sainte Eglise notre Mère vous demande et vous prie d'ordonner ces Sous-Diacres : « Ut nimirùm discant Pontifices neminem ex humanâ gratiâ, vel ex quâlibet privatâ prece ad Ordines recipere, sed Ecclesiæ solùm flagitantis postulationibus acquiescant; et quod sancta Tridentina Synodus, sess. XXIII, *de Reformatione*, decrevit, nullum debere ordinari cogitent qui judicio sui Episcopi non sit utilis, aut necessarius suis Ecclesiis : moneantur verò Ordinandi, ne se ultrò ingerant, sed nec postulanti suam operam Ecclesiæ desint, utilitabus ejus serviant, voluntati obsecundent. » (Catal. *citante* Hallier.)

Cette cérémonie n'a lieu que pour les Ordres hiérarchiques, c'est-à-dire l'Episcopat, le Sacerdoce et le Diaconat : « Quia scilicet hos antiquitùs præsertim à clero et populo electos, cæterorum autem graduum distributioni *trium veracium testimonium* cum Episcopi approbatione suffecisse, ex Anacleto edocemur. » (Catal.)

3° *L'Evêque adresse à l'Archidiacre cette question* : « Scis illos dignos esse ? » Pour l'acquit de ma conscience et de la vôtre, dans l'intérêt spirituel et même temporel de ces aspirants, savez-vous s'ils sont dignes d'un honneur et d'un emploi plus élevés, dignes d'être promus au Diaconat ? Se sont-ils exercés dans les vertus et les devoirs de leur Ordre? Leur vie est-elle depuis longtemps édifiante, et peut-on se promettre qu'après leur ordination elle le sera plus encore?

La forme de cette question rappelle l'antique usage de consulter le peuple sur le choix des Diacres, des Prêtres et des Evêques. La présence des fidèles était jugée nécessaire, afin que tous, persuadés du mérite de l'élu, lui obéissent plus volontiers. Si le sujet proposé était agréé, on répondait : « *Dignus est, justus est.* » Ce qui a suggéré à saint Ambroise ces paroles : « Nescii homines et indocti in eorum Ordinationibus clamant et dicunt : *Dignus est, et justus est*; et conscientia misera : *Indignus est, et injustus est.* » (De Dignit. Sacerd.)

4° *L'Archidiacre répond :* « Quantùm humana fragilitas nosse sinit... » Pour porter un témoignage absolu, il faudrait lire 1° dans le cœur de Dieu, et connaître sa pensée et ses desseins sur les aspirants ; 2° dans le cœur des aspirants, et connaître leurs intentions et leurs dispositions intimes.

« Notandum denique ex laudato Halliero superest, humanam fragilitatem Archidiaconum de dignitate præsentatorum interrogatum præmittere tanquam excusationem, ne fortè audax et temerarius videatur, si de re tanti momenti ac ponderis judicium ferre præsumat; si testari audeat hominem aliquem huic muneri ferendo parem esse. Hinc ingens olim peritia, industria, fidelitasque necessaria fuit Archidiacono, quippe qui oculus est et manus Episcopi, ejusque jurisdictionis administer. » (Catal.)

5° *L'Evêque dit à ceux qui auraient des charges contre les Ordinands de les produire.* Encore que l'Evêque ait le pouvoir de conférer l'Ordre, et que le choix ou le consentement des laïques ne soit pas nécessaire sous peine de nullité, il est néanmoins très-utile de s'assurer du mérite des Ordinands, de les produire dans l'assemblée la plus solennelle, d'écouter et de peser les reproches qu'on pourrait leur faire. Cet avertissement n'est plus qu'un souvenir de l'ancienne dis-

cipline, mais l'Evêque a pris d'avance ses mesures par les publications, les informations et les examens.

Les publications ont lieu à la messe paroissiale. Elles précèdent l'Ordination des Sous-Diacres, quoique, d'après le pape Anaclet, le Diaconat, la Prêtrise et l'Episcopat fussent seuls soumis à l'élection du clergé et du peuple. L'importance du Sous-Diaconat devenu Ordre sacré donne la raison de cette pratique.

« Illud autem hìc nefas est omittendum, eâ Episcopi admonitione ideò admoneri omnes ut in prodendo promovendorum crimina *memores sint conditionis suæ*, ne scilicet vel tanquam invidi ac maledici audiant, si bonorum famam carpant ; vel imprudentiæ atque injustitiæ notâ inurantur, si ignota crimina pandant, et in probatione deficiant. » (Catal.). « Etenim, » dit Hallier, « ecclesiasticis legibus sub pœnâ etiam excommunicationis unusquisque deterretur, ne Clerici crimen objiciat quod probare non possit. Grave est enim si Clerici fama uniuscujuscumque convicio pateat, si Ordinationes turbentur, si Clerico purgandi se necessitas ad cujusque libitum imponatur. »

6° *La cérémonie de la prostration*, renouvelée au Diaconat et à la Prêtrise, montre à l'Ordinand, par cette expression sublime de l'immolation la plus entière, combien profondément il doit s'humilier, pour mériter l'honneur du Sacerdoce et le diadème immortel qui en sera la récompense, et s'humilier encore et s'humilier toujours, à l'exemple du souverain Prêtre dont saint Grégoire pape a écrit ces belles paroles : « Veniendo quippe ad redemptionem nostram, quosdam, ut ità dicam, saltus dedit. Vultis, fratres carissimi, ipsos ejus saltus agnoscere ? De cœlo venit in uterum, de utero venit in præsepe, de præsepe venit in crucem, de cruce venit in sepulcrum, de sepulcro rediit in cœlum. » (*Hom.* 29.)

7° *L'Oraison*, qui, au lieu de suivre la collation de

l'Ordre, comme dans les quatre moindres, la précède pour le Diaconat et pour la Prêtrise, indique qu'il s'agit ici d'une consécration spéciale, et que, pour l'obtenir, les assistants ne sauraient trop ranimer leur foi et redoubler leurs prières. C'est par cette Oraison, et par la magnifique Préface à laquelle elle prépare, que l'Evêque arrache pour ainsi dire tous les esprits à la terre et au temps, et les transporte à travers les cieux des cieux jusqu'au sein de la Divinité même : « Cogitatio omnis carnalis et sæcularis abscedat, ideò et Sacerdos, Præfatione præmissâ, parat fratrum mentes. » (S. Cyp. *de Orat. Domin.*)

8° *L'Evêque étend sa main droite sur la tête de l'Ordinand.* L'imposition des mains signifie : 1° *la protection de Dieu*, pour deux raisons, dit Hallier : « Prima, quia, cùm manus sit operationis principium et instrumentum, cætera applicans instrumenta, rectè concursûs Dei, cooperationis, vocationis, et inspirationis symbolum esse potest. Altera est, quia, cùm ad periculum capitis avertendum manus statim accurrat, ipsum tegendo et defendendo; convenientissimè manus præsens subsidium Dei, et tegmen repræsentat. » — 2° *La soumission à Dieu* : « Ut moneantur, » dit le même auteur, « omnes ità sacris ministeriis incumbere, quasi sub Deo, et divinas capiti suo impositas manus semper habeant, ac si nimirùm Deo movente, dirigente et manibus veluti eos deducente, divina omnia munia aggrediantur, prosequantur, perficiant. » — 3° *La communication de la grâce de Dieu* : « Diaconus suscipit supra caput Episcopalem dexteram, quæ demonstrat gratiæ adumbrationem, et illius à Christo participationem, quandoquidem et ipse Apostolis manus imposuerit. Ipse etenim elevans manus, dixit : *Benedic eos*, et Spiritus descendens capitibus eorum insedit ; ideò manuum impositione gratiam omnes accipiebant. Et sicut manus Dei nos creaverunt, sic nunc manus dis-

ponit ad reformationem et recreationem hominum. » (Simeon. Thessal. *de sacris Ord.*)

C'est la droite qu'impose l'Evêque, « ut robustior, » dit Hallier, « motûs principium, felicitatem ac rectitudinem manifestans. »

9° *Lui seul impose la main* : « Quia non ad Sacerdotium, sed ad ministerium consecratur Diaconus, » dit le Pontifical après saint Grégoire et le IVe Concile de Carthage. Donc, en imposant les mains au Diacre, les Prêtres feraient un signe faux, puisque cette cérémonie est un signe de communion et de fraternité, une manière de partager avec les Ordinands la dignité et l'esprit du Sacerdoce. On ne peut rien conclure contre cette abstension de ce qui se fit à l'Ordination des sept premiers Diacres : « Cùm Diaconorum Ordinatio facta sit ab Apostolis simul congregatis, æquum erat ut omnes manus imponerent, quamvìs id minimè esset necessarium, cùm unicus Apostolus sufficere potuisset. » (Catal.)

Paroles du Pontifical.

1re Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis in modum coronæ coram Pontifice genuflexis, Archidiaconus offerens illos Pontifici dicit :

Reverendissime Pater, postulat sancta Mater Ecclesia catholica, ut hos præsentes Subdiaconos ad onus Diaconii ordinetis.	Révérendissime Père, la sainte Eglise catholique notre Mère vous demande d'élever au Diaconat ces Sous-Diacres, afin que, saints eux-mêmes et attachés à la vérité catholique, ils puissent se dévouer à l'enseignement et à la sanctification de leurs frères.

Pontifex interrogat, dicens :

Scis illos dignos esse?

Savez-vous s'ils en sont dignes? Pouvez-vous donner des garanties de leur régularité et de leur capacité? L'Eglise aura-t-elle à s'applaudir de ce choix?

Respondet Archidiaconus :

Quantùm humana fragilitas nosse sinit, et scio et testificor ipsos dignos esse ad hujus onus officii.

Autant que la faiblesse humaine permet de le connaître, après avoir pris toutes les précautions et tous les renseignements, je sais d'une certitude morale, et j'atteste devant Dieu et dans ma conscience, qu'ils sont dignes de cet office.

Et Pontifex dicit :

Deo gratias.

Rendons grâces à Dieu qui va doter son Eglise de dignes Ministres.

Pontifex cum mitrâ sedens, Clero et Populo annuntiat, dicens :

Auxiliante Domino Deo, et Salvatore nostro Jesu Christo, eligimus hos præsentes Subdiaconos in Ordinem Diaconii. Si quis habet ali-

Avec le secours du Seigneur notre Dieu qui nous éclaire et nous dirige dans cette œuvre importante, et de notre Sauveur Jésus-Christ qui n'a rien tant à cœur que l'exaltation de son Eglise, nous choisissons, sur le témoignage qui vient d'être rendu, ces Sous-Dia-

quid contra illos, pro Deo et propter Deum, cum fiduciâ exeat et dicat; verumtamen memor sit conditionis suæ.

eres pour l'Ordre du Diaconat. Si quelqu'un sait quelque chose dont la révélation puisse modifier notre jugement et arrêter notre main déjà levée, au nom de Dieu à qui il doit la vérité, et pour Dieu dont la gloire est ici intéressée, qu'il se présente avec confiance et qu'il parle; cependant qu'il n'oublie pas sa condition, la responsabilité qu'il assume, l'obligation où il est d'être vrai et prudent, sans exagération et sans passion.

Et factâ aliquali morâ, Pontifex convertens sermonem ad Ordinandos, admonet eos, dicens :

Provehendi, Filii dilectissimi, ad Leviticum Ordinem, cogitate magnoperè ad quantum gradum Ecclesiæ ascenditis. Diaconum enim oportet ministrare ad altare, baptizare, et prædicare. Sanè in veteri Lege ex duodecim una tribus Levi electa est, quæ speciali devotione Tabernaculo Dei, ejusque sacrificiis ritu perpetuo de-

Très-chers Fils, qui, par une grâce spéciale, allez être élevés à l'Ordre des Lévites, pensez mûrement à quelle éminente dignité vous aspirez, dans l'Eglise où les moindres fonctions sont déjà si nobles; car un Diacre est chargé de servir à l'autel comme principal témoin et premier coopérateur du Sacrifice, de baptiser solennellement en cas de nécessité, et de prêcher la parole de Dieu, quand le Prêtre ne le peut faire et que l'Evêque y autorise. Dans l'ancienne Loi, parmi les douze tribus, Dieu avait choisi celle de Lévi, pour lui confier à jamais la garde du Tabernacle, figure de nos sanctuaires, et le ministère sacré de son culte, sym-

serviret. Tantaque dignitas ipsi concessa est, quòd nullus, nisi ex ejus stirpe, ad divinum illum cultum atque officium ministraturus assurgeret; adeò ut grandi quodam privilegio hæreditatis, et tribus Domini esse mereretur, et dici: quorum hodiè, Filii dilectissimi, et nomen et officium tenetis, quia in ministerium Tabernaculi testimonii, id est Ecclesiæ Dei, eligimini in levitico officio, quæ, semper in procinctu posita, incessabili pugnâ contra inimicos dimicat; unde ait Apostolus: « Non est nobis colluctatio adversùs carnem et sanguinem, sed adversùs principes et potestates, adversùs mundi recto-

bole de nos cérémonies et de nos mystères; il l'éleva à une dignité si grande, que nul, roi ou prophète, ne pouvait remplir ces fonctions, s'il n'appartenait à cette tribu; tellement que, par un insigne privilége héréditaire qui l'honorait aux yeux des anges et des hommes, elle devint et fut appelée la tribu du Seigneur. C'est de cette tribu, très-chers Fils, que vous prenez aujourd'hui le nom et les fonctions sublimes; parce que vous avez été choisis entre mille pour l'office lévitique dans le service du Tabernacle véritable, l'Eglise de Dieu, qui, toujours sous les armes, dirigée par son Généralissime et les divers officiers de sa hiérarchie, combat sans cesse depuis dix-huit siècles contre ses ennemis; ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, comme les guerriers ordinaires, mais contre les principautés et les puissances, c'est-à-dire les démons, autrefois enrôlés dans la milice angélique; contre les princes du monde, de ce siècle de ténèbres, sur lequel le péché leur a donné l'empire, contre les esprits malins répandus dans l'air, dont l'artifice consiste à aveugler notre intelligence pour corrompre notre cœur. » Cette Eglise est comme le Tabernacle, qu'il fallait

res, tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cœlestibus. » Quam Ecclesiam Dei, veluti Tabernaculum, portare et munire debetis ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto. Levi quippe interpretatur *additus*, sive *assumptus*. Et vos, Filii dilectissimi, qui ab hæreditate paternâ nomen accipitis, estote assumpti à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis, quæ militant adversùs animam : estote nitidi, mundi, puri, casti, sicut decet ministros Christi et dispensatores Mysteriorum Dei ; ut digni addamini ad numerum ecclesiastici gradûs; ut hæreditas et tribus amabilis Domini esse merea-

porter d'un campement à l'autre et garder contre les légions ennemies; soulevez-la par une prédication divine qui détache les cœurs de la terre, ornez-la et défendez-la par des exemples de sainteté et de perfection qui paralysent l'effet des scandales. Lévi signifie *ajouté* ou *choisi* ; et vous, très-chers Fils, héritiers de ce nom, soyez élevés au-dessus des désirs charnels et des concupiscences terrestres qui combattent contre l'âme en la dégradant et la souillant. Soyez purs dans vos affections, chastes dans vos actions, sans souillure et sans tache, comme il convient à des ministres de Jésus-Christ, à des anges terrestres, à des dispensateurs des Mystères de Dieu, afin que vous soyez dignes d'être comptés dans la hiérarchie sacrée, dans l'héritage et la tribu chérie qui forme le cortége et la cour du Seigneur. Et comme vous coopérez directement à l'administration du Corps et du Sang du Seigneur, soyez en garde contre tous les attraits de la chair, mettant une barrière entre la volupté et chacun de vos sens; car l'Ecriture dit : « Soyez purs, vous qui portez les vases du Seigneur. » Pensez à saint Etienne, que son éminente chasteté fit choisir par les Apôtres pour la même fonction; imitez celui à qui vous succédez.

mini. Et quia comministri et cooperatores estis Corporis et Sanguinis Domini, estote ab omni illecebrâ carnis alieni, sicut ait Scriptura : « Mundamini, qui fertis vasa Domini. » Cogitate beatum Stephanum, merito præcipuæ castitatis ab Apostolis ad officium istud electum. Curate, ut quibus Evangelium ore annuntiatis, vivis operibus exponatis, ut de vobis dicatur : « Beati pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona. » Habete pedes vestros calceatos Sanctorum exemplis, in præparatione Evangelii pacis. Quod vobis Dominus concedat per gratiam suam. ℟. Amen.

Ayez soin de retracer dans vos actions, comme dans un tableau vivant, l'Evangile que vous annoncez, afin qu'on dise de vous : « Bienheureux les pieds de ceux qui annoncent la paix, qui annoncent les vrais biens. » Ayez pour chaussure les exemples des Saints, soyez-en précédés, accompagnés, suivis, afin de préparer les voies à l'Evangile de paix, et de montrer comment on peut et on doit le pratiquer. Que le Seigneur vous l'accorde par sa grâce.

Paroles du Pontifical.

2me Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis genuflexis, Pontifex sedens in faldistorio cum mitrâ, Clerum et Populum alloquitur, dicens :

Commune votum communis oratio prosequatur; ut hi, totius Ecclesiæ prece, qui ad Diaconatûs ministerium præparantur, Leviticæ bene † dictionis Ordine clarescant, et spirituali conversatione præfulgentes, gratiâ sanctificationis eluceant : præstante Domino nostro Jesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat Deus in sæcula sæculorum.	Sollicitons par nos prières faites en commun l'accomplissement de nos communs désirs, afin que, par les vœux réunis de toute l'Eglise, ceux qui se préparent au ministère sublime du Diaconat reçoivent efficacement et abondamment la bénédiction de l'Ordre lévitique, qu'ils brillent de l'éclat d'une conversation et d'une vie spirituelle, et fassent rejaillir autour d'eux la grâce et la sainteté dont ils sont pleins. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles.

Deinde surgens cum mitrâ Pontifex, stans versus ad Ordinandos dicit, altâ voce legendo :

Oremus, Fratres charissimi,	Nos très-chers Frères, prions tous ensemble Dieu le Père tout-

Deum Patrem omnipotentem, ut super hos famulos suos, quos ad officium Diaconatûs dignatur assumere, benedictionis suæ gratiam clementer effundat, eisque consecrationis indultæ propitius dona conservet, et preces nostras clementer exaudiat; ut quæ nostro gerenda sunt ministerio, suo benignus prosequatur auxilio, et quos sacris Mysteriis exequendis pro nostrâ intelligentiâ credimus offerendos, suâ bene✝dictione sanctificet et confirmet : Per unigenitum Filium suum Dominum nostrum Jesum Christum, qui cum eo et Spiritu sancto vivit et regnat Deus.

puissant de répandre, dans sa miséricorde, ses bénédictions et ses grâces les plus efficaces et les plus abondantes sur ses serviteurs, qu'il a daigné choisir, malgré leur indignité et leur misère, pour l'office du Diaconat; de conserver en eux pleine et entière jusqu'au terme de leur carrière la grâce de leur consécration, et d'exaucer nos prières si conformes à ses désirs, dans sa clémence toujours favorable aux supplications de son Eglise; afin que sa grâce, effusion de sa bonté, accompagne et ratifie l'acte de notre ministère, et que sa bénédiction sanctifie et confirme dans l'esprit de leur vocation ceux que nous croyons, d'après nos lumières et les témoignages reçus, devoir consacrer au service des saints Autels : Par son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant Dieu, vit et règne avec lui en l'unité du Saint-Esprit.

Deinde, depositâ mitrâ et extensis ante pectus manibus, dicit: Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda. ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro. ℟. Dignum et justum est.

Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, honorum dator, ordinumque distributor, atque officiorum dispositor, qui in te manens innovas omnia, et cuncta disponis per Verbum, virtutem, sapientiamque tuam, Jesum Christum Filium tuum, Dominum nostrum, sempiternâ providentiâ præparas, et singulis quibusque temporibus aptanda dispensas. Cujus Corpus,

Il est vraiment juste et raisonnable, il est équitable et salutaire, c'est le cri de la nature et le besoin du cœur, de vous rendre grâces en tout temps et en tous lieux, sans interruption et sur tous les points de l'espace, Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui donnez tous les honneurs au ciel et sur la terre, qui distribuez selon votre bon plaisir toutes les dignités, et qui dispensez conformément à vos éternels décrets toutes les fonctions sublimes ou vulgaires; qui, immuable en vous-même, renouvelez toutes choses dans la nature et d'une façon plus admirable encore dans la société chrétienne, et disposez tout dans le monde et spécialement dans la hiérarchie ecclésiastique par votre Verbe, votre vertu toute-puissante, votre sagesse infinie, Jésus-Christ votre Fils, notre Seigneur; vous dont la providence éternelle prépare de loin et distribue à point nommé toutes choses suivant le besoin des temps et les circonstan-

Ecclesiam videlicet tuam, cœlestium gratiarum varietate distinctam, suorumque connexam distinctione membrorum, per legem mirabilem totius compaginis unitam, in augmentum templi tui crescere dilatarique largiris; sacri muneris servitutem trinis gradibus Ministrorum nomini tuo militare constituens; electis ab initio Levi filiis, qui in mysticis operationibus domûs tuæ fidelibus excubiis permanentes, hæreditatem benedictionis æternæ sorte perpetuâ possiderent. Super hos quoque famulos tuos, quæsumus, Domine, placatus intende, quos tuis sacris Altaribus servituros in officium Dia-

ces; vous qui accordez à son Corps, c'est-à-dire à votre Eglise, ornée par la variété des dons célestes qu'énumère l'Apôtre, et ne formant qu'un tout, par une loi admirable qui réunit tous les membres, malgré leur multitude, dans l'unité du même esprit, de la même foi, du même baptême, de s'étendre et de se développer incessamment pour agrandir le temple vivant où vous êtes adoré; vous qui, pour remplir les fonctions sacrées du sanctuaire et combattre en votre nom et pour votre gloire, avez établi trois Ordres d'officiers et de ministres, comme vous choisîtes autrefois les enfants de Lévi, qui, par leur fidélité dans des fonctions mystérieuses et figuratives exercées dans votre temple, ont acquis pour eux et leur postérité l'héritage éternel d'une bénédiction pleine de grâce et de grandeur. Regardez aussi avec bonté de l'œil de votre tendresse, nous vous en conjurons, Seigneur, vos serviteurs attirés par un merveilleux ensemble de grâces et un concours providentiel de circonstances dans votre sanctuaire, et que nos mains humbles et suppliantes vous consacrent pour servir à l'autel dans l'office du Diaconat. Nous sommes hommes, sujets à l'ignorance et à mille faiblesses; nous comprenons peu votre divine sa-

conatûs suppliciter dedicamus. Et nos quidem, tanquam homines divini sensûs et summæ rationis ignari, horum vitam quantùm possumus, æstimamus. Te autem, Domine, quæ nobis sunt ignota non transeunt, te occulta non fallunt. Tu cognitor es secretorum; tu scrutator es cordium; tu horum vitam cœlesti poteris examinare judicio, quo semper prævales, et admissa purgare, et ea quæ sunt agenda concedere.

gesse et votre souveraine raison infiniment élevées au-dessus de notre raison et de notre sagesse; mais nous apprécions leur conduite autant que nous le pouvons; et, tels que nous les connaissons, nous les jugeons propres à ce ministère. Vous, Seigneur, à qui rien n'échappe de ce qui nous est caché, qui n'ignorez pas ce qui nous est inconnu, qui connaissez les secrets les plus profonds, et sondez les cœurs les plus impénétrables, vous pouvez, par votre jugement céleste et toujours infaillible, examiner leur vie, réparer en les pardonnant les fautes qu'ils auraient commises, et leur accorder ce qui leur manque pour s'acquitter de leurs devoirs.

Paroles du Pontifical.

3me Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Hìc solus Pontifex manum dexteram extendens, ponit super caput cuilibet Ordinando, dicens singulis :

Accipe Spiritum sanctum ad robur, et ad resistendum diabolo et tentationibus ejus. In nomine Domini.	Recevez l'Esprit diamétralement opposé par sa sainteté à l'esprit du monde, afin que, fortifié et comme divinement trempé, vous puissiez résister à Satan jaloux de la gloire que vous allez rendre à Dieu, et aux tentations de vanité, d'impureté, d'avarice, de colère, auxquelles vous serez exposé : au nom du Seigneur, par sa puissance et pour sa gloire.

Posteà prosequitur in primo tono, extensam tenens manum dexteram usque in finem Præfationis.

Emitte in eos, quæsumus, Domine, Spiritum sanctum, quo, in opus ministerii tui fideliter exequendi, septiformis gratiæ tuæ munere roborentur. Abundet in eis totius forma virtutis, auctori-	Répandez sur eux, nous vous en prions, Seigneur, votre Esprit saint, pour que, rendus forts et invincibles par la communication de ses sept dons, ils remplissent avec fidélité, probité et édification, votre ministère. Que toutes les vertus, dans leur perfection et leur plénitude, abondent et éclatent en eux : une autorité sage, dont ils usent sans vanité et sans violence ; une

tas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, et spiritualis observantia disciplinæ. In moribus eorum præcepta tua fulgeant, ut suæ castitatis exemplo imitationem sanctam plebs acquirat; et bonum conscientiæ testimonium præferentes, in Christo firmi et stabiles perseverent, dignisque successionibus de inferiori gradu per gratiam tuam capere potiora mereantur.

modestie exemplaire, qui les accompagne partout et toujours; la pureté inaltérable de l'innocence la plus angélique; une constante et universelle observation de la discipline et de toutes les règles de l'Eglise et de leur emploi. Que vos préceptes brillent à tous les yeux dans leur conduite comme dans un miroir; que le peuple, frappé de leur intégrité, se sente saintement attiré à les imiter. Faites qu'ayant le témoignage d'une bonne conscience, purs devant Dieu et irréprochables devant les hommes, ils demeurent fermes et stables au service de Jésus-Christ, ne regardant jamais en arrière, et que, s'acquittant bien des fonctions de leur degré, ils méritent par votre grâce de monter à un degré supérieur.

Dein submissâ voce dicit : Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. *Post hæc, Pontifex sedens cum mitrâ cuilibet Ordinando ante se genuflexo, stolam, quam singuli in manu habent, imponit successivè super humerum sinistrum, dicens singulis :*

Accipe stolam ✝ candidam de manu Dei : adimple ministerium tuum;

Recevez l'étole blanche, livrée de gloire et symbole de pureté : ce n'est pas un roi terrestre, c'est le Roi des rois qui vous la donne, Dieu

potens enim est Deus, ut augeat tibi gratiam suam. Qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. ℟. Amen.

au service duquel elle vous attache et dont vous devez imiter la sainteté; accomplissez votre ministère avec zèle et innocence, conservant votre étole intacte et immaculée jusqu'à ce qu'il vous la redemande. Que si les difficultés sont grandes, rassurez-vous dans la pensée que Dieu a le pouvoir d'augmenter incessamment en vous la grâce et la force, lui qui vit et règne...

Faciens super quemlibet eorum signum crucis. Et Ministri reflectent capita stolæ, et alligabunt sub brachio dextro. Post hæc, Pontifex accipiens dalmaticam, induit eà quemlibet, singulis dicens :

Induat te Dominus indumento salutis et vestimento lætitiæ, et dalmaticâ justitiæ circumdet te semper. In nomine Domini. ℟. Amen.

Que le Seigneur, vous donnant son esprit, ses vertus, sa vie, vous revête d'un habit de salut, dans vos combats contre les démons et les passions; qu'il vous couvre à jamais tout entier d'un vêtement de joie, en vous faisant participer à ses humiliations et à ses souffrances, source de consolations ineffables; qu'il vous enveloppe de la dalmatique de justice, en vous animant à la pratique de tous vos devoirs envers Dieu, le prochain et vous-même : au nom du Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

Postremò Pontifex accipit et tradit omnibus librum Evangeliorum quem manu dexterà tangunt, dicens :

Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesiâ Dei, tam pro vivis quàm pro defunctis. In nomine Domini.
℟. Amen.

Recevez le pouvoir de lire solennellement l'Evangile, cette lettre venue du ciel, dans l'Eglise de Dieu, tant pour les vivants à qui le Sacrifice mérite de nouvelles grâces, que pour les défunts dont il acquitte les dettes : au nom du Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

Quo facto, Pontifex stans sine mitrâ, ad altare conversus, dicit : Oremus. *Et Ministri :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et vertens se ad Ordinatos, dicit :*

Exaudi, Domine, preces nostras, et super hos famulos tuos Spiritum tuæ bene ✝ dictionis emitte; ut cœlesti munere ditati, et tuæ Majestatis gratiam possint acquirere, et benè vivendi aliis exemplum præbere. Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sanc-

Exaucez nos prières, Seigneur, et du haut de votre trône envoyez sur vos serviteurs l'Esprit qui communique les bénédictions et les grâces; afin qu'enrichis des dons célestes, ils puissent par leur sainteté plaire à votre Majesté, et par l'éclat de leurs exemples présenter à tous les fidèles un modèle de vertus. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils...

ti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Oremus.. Domine sancte, Pater fidei, spei et gratiæ, et profectuum remunerator, qui in cœlestibus et terrenis Angelorum ministeriis ubique dispositis, per omnia elementa voluntatis tuæ diffundis effectum, hos quoque famulos tuos spirituali dignare illustrare affectu; ut tuis obsequiis expediti, sanctis altaribus tuis ministri puri accrescant; et indulgentiâ tuâ puriores, eorum gradu, quos Apostoli tui in septenarium numerum, beato Stephano duce ac prævio, Spiritu sancto auctore, elegerunt, digni existant; et virtutibus universis, quibus tibi ser-

Prions. Seigneur saint, auteur de la foi, de l'espérance et de la grâce, et rémunérateur de nos progrès dus à vos bienfaits et à vos dons, vous qui avez établi au ciel et sur la terre le ministère des Anges pour vous adorer et nous servir, vous pour qui tous les éléments sont comme autant d'instruments qui exécutent vos volontés souveraines, daignez répandre les effets de votre tendresse sur vos serviteurs; afin que, dociles à vos ordres comme vos Anges et comme les éléments, ministres irrépréhensibles de vos autels, ils soient rendus par votre grâce encore plus purs, encore plus dignes du haut rang où vos Apôtres, inspirés par le Saint-Esprit, élevèrent sept des premiers disciples sous la direction et la conduite de saint Etienne; et que, doués de toutes les vertus nécessaires pour vous servir, ils vous soient agréables. Par Jésus-Christ...

vire oportet, instructi, tibi placeant. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Le diacre saint Etienne.

Premier Prélude. « Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide et Spiritu sancto. » (*Act.* VI). « Stephanus autem, plenus gratiâ et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo. » (*Ibid.*). Quel éloge plus complet et mieux mérité?

Deuxième Prélude. Se représenter saint Etienne sous la main des Apôtres qui l'ordonnent, ou rendant témoignage à Jésus-Christ devant les synagogues réunies, ou à genoux, priant pour ceux qui le lapident et spécialement pour Saul.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre et d'imiter les vertus héroïques du premier Diacre.

1° Saint Etienne a justifié le choix qu'on avait fait de lui, EN SE MONTRANT PLEIN DE LA GRACE ET DE LA SAGESSE QUE DONNE LE SAINT-ESPRIT, DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SON MINISTÈRE :

—1° *Comme dispensateur des biens de l'Eglise.*—Cet emploi difficile et délicat, fatal écueil pour Judas, source de tentations dangereuses pour les Saints

eux-mêmes, et occasion de tant d'abus et de scandales, saint Etienne l'accepte et le remplit, non pour satisfaire le luxe, la sensualité, l'avarice au préjudice des membres souffrants de Jésus-Christ, mais pour subvenir aux besoins des pauvres, avec un parfait désintéressement, avec une probité inaltérable, avec une équité et une impartialité qui font cesser les murmures, avec une vigilance et une sollicitude qui frappent d'admiration les Juifs et les amènent en foule à l'Evangile. N'est-ce pas pour marquer cet heureux résultat, que saint Luc interrompt l'éloge commencé de saint Etienne? « Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valdè : multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei. » (*Ibid.*)

—2° *Comme directeur des veuves.* Traiter et converser souvent avec un sexe si faible lui-même et si capable d'affaiblir les plus forts, le voir et l'écouter tantôt en public et tantôt en particulier, pour l'instruire, le diriger, le consoler : quoi de plus capable d'éveiller la jalousie, d'exciter la malignité, de donner prise à la médisance? Et cependant Etienne est canonisé par les fidèles, révéré par les étrangers, épargné même par ses ennemis qui ne trouvent pas un grief contre lui, pas l'ombre d'un soupçon. Ah! c'est qu'il avait su désarmer la plus rigide censure et enlever le suffrage universel par la sainteté, l'irrépréhensibilité de ses mœurs; c'est qu'il gardait inviolablement toutes les règles de la modestie, de la circonspection, de la bienséance, doux et charitable sans doute, mais grave et pur comme un ange.

—3° *Comme prédicateur.* Il suffit de lire son discours dans la synagogue. Quelle charité! « Viri fratres, et patres, audite. » Quelle science! Toute l'histoire sainte est résumée par ses traits les plus saillants. Quelle insinuation! Il montre qu'il fait profession de

la même foi, qu'il est issu de la même race. Quelle adresse ! Il a le secret, en disant toujours la vérité, de remettre sous les yeux toutes les persécutions suscitées par leurs pères contre les envoyés de Dieu. Quelle hardiesse ! « Et occiderunt eos qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis. » Quelle véhémence ! « Durâ cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis ; sicut patres vestri, ità et vos. » Faut-il s'étonner que l'Evangéliste ajoute : « Et non poterant resistere sapientiæ, et Spiritui qui loquebatur? » Et plus loin : « Et intuentes in eum omnes qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem Angeli. »

2° Saint Etienne a justifié le choix qu'on avait fait de lui, EN SE MONTRANT PLEIN DE LA FOI ET DE LA FORCE QUE DONNE LE SAINT-ESPRIT, DANS LA CONSOMMATION DE SON MARTYRE.

—1° *Le premier il a affronté la mort pour Jésus-Christ.* Comme autrefois Moïse, pour rassurer et fortifier le peuple frémissant et hésitant à la vue des flots amoncelés et suspendus, s'élança le premier dans les gouffres de la mer Rouge, et par son intrépidité détermina tous les autres à le suivre ; ainsi, dit saint Jean-Chrysostôme, Etienne, pour encourager et soutenir par son exemple ses compagnons d'armes, marche à leur tête, se hasarde le premier dans la voie sanglante, et, en entraînant sur ses pas des légions de héros, acquiert le titre glorieux de prince des Martyrs.

—2° *Il demeure ferme et immobile au milieu du plus cruel supplice.* « Et impetum fecerunt unanimiter in eum. » Nulle formalité, nulle apparence de justice. Les chefs de tant de synagogues s'emportent jusqu'à outrager, insulter l'homme de Dieu ; ils grincent des dents, se jettent sur lui avec fureur, le traînent violemment à travers les rues de la ville, et,

après l'avoir meurtri dans tous ses membres et enseveli sous une grêle de pierres, ils le laissent palpitant et en proie aux plus atroces douleurs. Pour lui, calme et tranquille, sans opposer la moindre résistance, sans faire entendre un murmure, il s'entretient avec Jésus-Christ, il lui recommande les besoins de son Eglise, il traite la grande affaire de la conversion de saint Paul. Miracle de force tel, disent les Pères, que Jésus-Christ se leva de son trône pour en être le spectateur, et pour composer à son invincible témoin, avec les pierres qui l'accablaient, un diadème d'honneur.

— 3° *Il prie pour ses bourreaux avec plus de zèle que pour lui-même.* « Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum. » Ici, il prie pour lui, il est debout; maintenant qu'il va prier pour ses ennemis, il prend une posture plus humiliée : « Positis autem genibus; » et parce que la voix du crime retentit jusqu'aux cieux, il veut que la voix du pardon et de la supplication monte plus haut encore : « Clamavit voce magnâ, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. » Il était juste, dit saint Augustin, qu'il ne survécût pas à cette prière. Qu'aurait-il pu dire, ou qu'aurait-il pu faire dans la suite qui approchât du mérite d'une telle charité, à laquelle nous devons Paul? « Et cùm hoc dixisset, obdormivit in Domino. » (Bourdaloue.)

Colloques : 1° *Avec saint Etienne.* « Ito nunc, S. Stephane, ito pugil Christi, ito ad Jesum tuum, pro cujus fide et amore tantum agonem obiisti. Jesus te exspectat ut coronet, qui spectavit ut vinceres. Bonum certamen certasti, cursum consummasti, fidem servasti, accipe coronam gloriæ. Ito, Martyr fortissime, in domum fortium Dei. Ito, Virgo castissime, in supernum montem Sion; sequere cum choris SS. Virginum Agnum quocùmque ierit, canta cum eis canticum novum, imò illud cæteris præcine. Ito, Christi

Evangelista et præco, in aulam cœlestem Christi. Ille victorem et felicem tuum spiritum excipiet. Ille tibi saxa in gemmas convertet ; pro coronâ saxorum imponet capiti tuo coronam carbunculorum, adamantum, smaragdorum. Ille ab oculis tuis lacrymas, à vultu sudorem, à corpore cruorem omnem absterget. Ille Deo Patri victorem te sistet, ut pro modico agonis tempore æterni regni diadema accipias. Ito, Protomartyr, cæteris iter in cœlum præi, viam ad triumphum sterne ; sequentur te ut ducem toto orbe, per omnia futura sæcula, innumera Martyrum agmina. Paucis horis fortiter luctando teipsum meritis, Apostolos gaudio, fideles exemplo, Ecclesiam gloriâ, orbem famâ, Angelos exultatione, cœlum civibus, paradisum martyribus implesti et condecorasti. Eia ! ex alto nos respice, ut tui certaminis vestigia fortiter sequi, itàque gloriæ tuæ bravium consequi mereamur. Amen. » (Cornel. à Lap.)

2° *Avec saint Paul.* Qu'il nous dise lui-même le prodige de patience et le prodige de charité dont il fut le témoin. Offrir à saint Etienne tout ce que saint Paul converti dut lui offrir.

3° *Avec Jésus-Christ.* Demander l'esprit qui donne la grâce et la sagesse dans les ministères, la foi et la force dans les combats.

La Force, vertu du Diacre.

Premier Prélude. Sur ces paroles : « Stephanus autem plenus gratiâ et fortitudine... » Cornelius à Lapide fait ce commentaire : « *Gratiam,* multa heroica operandi ; *Fortitudinem,* multa dura patiendi accipit. Plenus erat omni gratiâ, sed maximè fortitudine, tum ad intrepidè prædicandum, tum ad offerendum se minis, tum ad patrandum signa et prodigia. » La force, telle est la vertu caractéristique du Diacre.

Deuxième Prélude. Se représenter soi-même sous la main de l'Evêque disant : « Accipe Spiritum sanctum ad robur... »

Troisième Prélude. Demander et la grâce pour faire au besoin des actes héroïques, et la force pour beaucoup souffrir.

1° Ce que c'est que la force. « Fortitudo, » dit saint Thomas, « est considerata periculorum susceptio et laborum perpessio. » Son premier office est de nous faire entreprendre et accomplir généreusement, malgré les obstacles, ce qu'exigent nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes et envers le prochain. Son second office est de nous faire souffrir, avec un courage chrétien, tous les maux, la mort même, plutôt que de transgresser ces devoirs.

Les vertus qui s'engendrent de la force et qui la perfectionnent sont : 1° *la confiance*, par laquelle on croit pouvoir affronter les périls, et surmonter les difficultés qu'offre une entreprise raisonnable ; 2° *la magnanimité*, qui incline aux œuvres grandes et illustres ; 3° *la magnificence*, qui nous porte à faire noblement les dépenses nécessaires au succès ; 4° *la persévérance*, qui nous soutient jusqu'au bout dans la route du bien, quelque rude qu'elle soit ; 5° *la patience*, qui nous fait supporter avec sérénité les afflictions et les maladies.

Les vices opposés à la force sont : *par excès*, la présomption qui veut plus qu'elle ne peut, et la témérité qui se hasarde sans nécessité et sans prévoyance ; *par défaut*, la crainte, la pusillanimité, la lâcheté, la paresse, le respect humain, qui font reculer et rendre les armes sans ou presque sans combat.

2° Combien elle est nécessaire. Au Diacre le Pontife dit : « Accipe Spiritum sanctum ad robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus : in nomine Domini ; » et au Prêtre : « Sacerdotem oportet præ-

esse. » Comme athlète, pour vaincre ses ennemis, et comme chef, pour mener le peuple à la victoire, le Prêtre doit être fort.

— 1° *Comme athlète.* Le premier usage de la force est *contre nos désirs* : « Sub te erit appetitus ejus, et tu dominaberis illius. » (*Gen.* IV). Qui a l'empire sur soi-même, mérite de l'avoir sur les autres. Qui n'est pas maître de son cœur n'a rien de fort. Pilate, Hérode, David et Salomon n'étaient plus puissants, quand, subjugués par leurs passions, l'abus de leur autorité les rendit les plus faibles de tous les hommes. Au contraire, Joseph, Tobie, Daniel, les trois jeunes Hébreux dans la captivité, déployèrent une force surhumaine, lorsque, en présence de la séduction et de la menace, ils surent maîtriser leurs passions.

Le second usage de la force est *contre le démon.* Bien qu'il agisse sur l'imagination et les sens, son pouvoir ne va pas jusqu'à arracher à la volonté le consentement. C'est un chien enchaîné, dit saint Augustin ; une araignée, dit saint Césaire, qui tend des embûches, mais ne se jette point sur la mouche qui vole. Il est faible, si nous sommes forts ; lâche, si nous sommes courageux ; lion ou fourmi, selon nos désirs, dit saint Grégoire ; femme timide ou homme audacieux, dit saint Ignace. La force consiste à lui dire avec saint Michel : « Quis ut Deus ? » ou avec le Sauveur : « Vade, Satana. »

Le troisième usage de la force est *contre le monde.* Tel autrefois Sapor, lorsqu'il voulait monter à cheval, faisait venir Valérien son prisonnier, la couronne en tête et le sceptre en main, et, pour faire servir un empereur romain d'étrier à un barbare, lui criait : *Courbe-toi.* Ainsi, pour mettre le Prêtre à son niveau, ou plutôt sous ses pieds, le monde, par la voix de ses railleries et de ses scandales, lui crie : « Prêtre, orné de ton royal diadème et fier de ton sceptre spirituel,

fléchis le genou devant le monde, sois vain et frivole comme le monde, parle des richesses et des honneurs comme le monde, livre-toi aux plaisirs sensuels comme le monde. » S'il est fort, le Prêtre répondra avec Jésus-Christ : « Væ mundo à scandalis! » (*Matth.* XVIII); ou avec l'Apôtre : « Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. » (*Gal.* VI.)

— 2° *Comme chef.* Quand Dieu établit Josué pour être chef du peuple, il dit à Moïse : « Præcipe Josue, et corrobora eum atque conforta. » (*Deuter.* III). Plus tard, Dieu dit à Josué : « Confortare et esto robustus : tu enim introduces filios Israel in terram quam pollicitus sum, et ego ero tecum. » (*Ibid.* XXXI). Et après la mort de Moïse : « Confortare et esto robustus... Confortare igitur, et esto robustus valdè... Ecce præcipio tibi, confortare et esto robustus. Noli metuere, et noli timere : quoniam tecum est Dominus Deus tuus in omnibus ad quæcumque perrexeris. » (*Jos.* I). Comme s'il disait : « Si tu trembles, tout tremble avec toi. Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle. »

Voilà comme Dieu installe les princes. David suit cet exemple, et parle ainsi à Salomon : « Nunc ergò, fili mi, sit Dominus tecum, et prosperare et ædifica domum Domino Deo tuo... Confortare et viriliter age, ne timeas, neque paveas. » (I. *Paral.* XXII). Et encore : « Ego ingredior viam universæ terræ : Confortare, et esto vir. » (III. *Reg.* II). Toujours la fermeté et le courage : rien n'est plus nécessaire pour soutenir l'autorité.

Le Prêtre, lui aussi, est appelé comme Josué à introduire les âmes dans la vraie terre promise, et comme Salomon, à bâtir au Seigneur des temples vivants. A lui donc la force : 1° *en chaire*, pour s'élever contre l'erreur et le vice : « Necessitas enim mihi incumbit : væ enim mihi est, si non evangelizavero. » (I. *Cor.*

IX) ; 2° *au saint tribunal*, pour déclarer au pénitent ses obligations : « Non licet tibi. » (*Marc.* VI) ; 3° *dans les maladies pestilentielles*, pour sauver les âmes au péril de sa santé et de sa vie : « Ideò omnia sustineo propter electos. » (II. *Tim.* II) ; 4° *dans les contradictions* : « Obedire oportet Deo magìs quàm hominibus. » (*Act.* V) ; 5° *dans les persécutions ouvertes* : « Sed nihil horum vereor ; nec facio animam meam pretiosiorem quàm me. » (*Ibid.* XX.)

N'est-ce pas à la force et au zèle qu'elle déploya contre les adorateurs du veau d'or, que la tribu de Lévi dut d'être choisie pour être la tribu du Seigneur? « Qui dixit patri suo et matri suæ : Nescio vos ; et fratribus suis : Ignoro vos, et nescierunt filios suos... Ponent thymiama in furore tuo, et holocaustum super altare tuum. » (*Deut.* XXXIII.)

3° POURQUOI PLUSIEURS MANQUENT DE FORCE. Les uns ont un caractère mou, efféminé, sans vigueur, sans consistance ; et le Sacerdoce demande une âme grande, élevée, solidement trempée. Les autres n'ont qu'une science insuffisante ; et dès-lors l'irrégularité, l'inconstance, la bizarrerie, l'incertitude règnent dans leurs décisions et leur conduite : « Vir sapiens, fortis est ; et vir doctus, robustus et validus. » (*Prov.* XXIV). Ceux-ci se laissent prendre à l'appât de la faveur ou de l'intérêt : « Non accipies personam, nec munera : quia munera excæcant oculos sapientûm, et mutant verba justorum. » (*Deut.* XVI). Ceux-là, garrottés par le démon de l'impureté ou de l'avarice, n'osent plus ou ne peuvent plus prendre en main la cause de la vertu. D'autres, nourris de lectures frivoles ou dangereuses, sentent de jour en jour défaillir leurs convictions, leur foi même.

COLLOQUES : 1° *Avec saint Etienne*. Demander par son intercession une ample participation à sa force invincible.

2° *Avec Jésus-Christ.* Dans ce siècle où, les vérités diminuant et les âmes s'abâtardissant, chacun se laisse emporter à tout vent d'opinion et de doctrine, qu'il donne à son Eglise des Prêtres au caractère ferme et à la foi inébranlable.

Actes de vertu héroïques.

« Regnum cœlorum vim patitur, et violentì rapiunt illud. » (*Matth.* XI). Le ciel est à ce prix : il faut l'escalader, l'emporter à la pointe de l'épée, et sauver son âme en la perdant : « Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam : nam qui perdiderit animam suam propter me, salvam faciet illam. » (*Luc.* IX). Le saint est nécessairement un héros, et, s'il ne fait pas toujours des actes héroïques, il est du moins toujours prêt à en faire au besoin.

Qu'est-ce donc que l'acte de vertu héroïque? C'est celui qui, vu la grandeur de l'objet, des difficultés ou des répugnances de la nature, exige un effort suprême de la volonté. Comme le géant l'emporte sur l'homme ordinaire, le bond du lion sur le pas de la brebis, et le diamant sur toutes les perles, ainsi l'acte héroïque sort de la ligne commune, s'élève à une prodigieuse hauteur, et, par son éclat, éclipse tous les autres actes. C'est, du côté de l'homme, un tour de force de sa volonté, et, du côté de Dieu, un chef-d'œuvre de sa grâce.

Abraham n'hésite pas à immoler son fils ; Magdeleine aux pieds de Jésus brave les railleries de la foule ; saint Alexis quitte son épouse et la maison paternelle le soir même de ses noces ; saint Gualbert embrasse le meurtrier de son frère ; saint Casimir préfère la mort à la perte de sa chasteté ; saint Thomas d'Aquin s'arme d'un tison contre une courtisane ; sainte Chan-

tal passe sur le corps de ses fils, pour voler où Dieu l'appelle; sainte Elisabeth baise les ulcères des malades; saint François Xavier passe près du château de sa mère sans lui dire un dernier adieu; le diacre saint Vincent, en présence du cruel Dacien, demande à Valère son évêque, savant mais bègue, de répondre lui-même aux interrogations : « Si jubes, Pater, responsis judicem aggrediar; » le diacre saint Laurent, voyant son Evêque aller au martyre, lui crie : « Quò progrederis sinè filio, Pater? Quò, Sacerdos sancte, sinè Diacono properas? Tu nunquam sinè Diacono sacrificium offerre consueveras. » Puis, du gril où il est à demi brûlé, il insulte à la rage du tyran : « Assatum est jam, versa, et manduca. » Qui ne voit dans chacun de ces traits le sublime de la force, le courage poussé à son apogée, le coup le plus violent porté à la nature, ou plutôt, la nature elle-même prise d'assaut?

L'ACTE HÉROÏQUE SUPPOSE : 1° *une âme grande et énergique*; car c'est la force et l'élévation qui caractérisent le héros. L'entreprise est ardue, la résistance sera terrible, n'importe : on s'élève au-dessus de soi-même, on se précipite tête baissée, on risque le tout pour le tout. — 2° *Un ardent amour pour Notre-Seigneur* : car cet amour est plus fort que la mort. Saint Léon a dit du diacre saint Laurent : « Superari charitatis Christi flamma non potuit; segnior fuit ignis qui foris ussit, quàm qui intùs accendit. » Cornelius à Lapide reprend : « Imò, quod prodigii est instar; externus ignis internum in mente Laurentii accendit, internus externum restinxit. Magìs enim sitiebat hunc ignem Laurentius quàm cervus anhelus sitiat aquam, imò magìs quàm Valerianus sitiret ejus cruorem et incendium. O quàm potens est flamma Christi! » (*In Levit.* c. II). — 3° *Une grâce extraordinaire et de choix* : car, si aucun acte de vertu n'est possible sans la grâce, l'acte le plus haut et le plus surhumain le

serait-il sans une grâce spéciale? Cette grâce, pour n'être pas toujours sensible, n'en est pas moins victorieuse et toute-puissante ; et, pour l'être quelquefois, elle n'en laisse pas moins à l'acte tout son mérite, le mérite se trouvant dans l'acceptation.

Tout acte héroïque est grand, sinon toujours à raison de l'objet, du moins à raison des difficultés et des répugnances qu'il faut vaincre. Mais parce que la grandeur des difficultés ou des répugnances se mesure d'après les individus et les circonstances, c'est relativement aux individus et aux circonstances, et non d'une manière générale et absolue, qu'il faut apprécier l'héroïcité. Pour le pêcheur de Galilée, quitter une barque et des filets fut certainement un acte héroïque au degré le plus éminent. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit du denier de la veuve, sa dernière ressource : « Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plùs omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium. » (*Marc.* xiv.)

Mille occasions s'offrent au Prêtre de faire des actes héroïques : Former de hautes entreprises pour la gloire de Dieu ; se montrer humble dans les succès brillants, et inébranlable dans les contradictions ; lutter contre les envahissements du pouvoir, contre les abus et les scandales ; supporter patiemment, sans murmurer, une calomnie, un reproche injuste, une disgrâce ; prier pour les persécuteurs ; quitter, sur un ordre ou une invitation des Supérieurs, un poste où l'on avait ses affections et ses habitudes ; rester dans telle paroisse ou dans la société de tels confrères, malgré les soulèvements de la nature ; exposer sa santé et sa vie pour le salut des âmes ; combattre les assauts d'une tentation furieuse ou prolongée ; fuir brusquement un lieu, une compagnie où la vertu est compromise ; s'imposer des austérités qui font frémir la délicatesse de la chair ; se jeter aux

genoux d'un confesseur, lorsque la confusion doit être extrême ; accepter avec résignation la pauvreté, les infirmités, la maladie, la mort, la perte d'un parent, etc. Et parce que ces occasions peuvent persévérer longtemps ou se renouveler fréquemment, le Prêtre est souvent non-seulement dans le cas de faire des actes héroïques, mais dans un état presque habituel et permanent d'héroïsme.

ON SE PRÉPARE A PRODUIRE AU BESOIN CES ACTES : 1° En faisant bien, sans distinction d'agréables ou de pénibles, toutes les actions ordinaires. Par ce moyen la volonté s'aguerrit, et la source de la grâce augmente. 2° En s'exerçant journellement à la pratique de ce qui coûte le plus. C'est tailler dans le vif de la nature, et se raidir contre toutes les répugnances. 3° En multipliant les actes héroïques intérieurs, par l'acceptation généreuse et spontanée de tout ce qu'il plaira à Dieu d'envoyer. On se familiarise ainsi avec l'idée des plus rudes épreuves, et on se facilite les plus insignes victoires.

A CES ACTES SONT ATTACHÉS LES FRUITS LES PLUS PRÉCIEUX. 1° *Ils méritent à celui qui les fait les grâces les plus signalées*, car ils ravissent le cœur de Dieu.

2° *Ils attirent sur le ministère une surabondance de bénédictions*, et Dieu a coutume de confier une plus vaste administration, des emplois plus en rapport avec la magnanimité de l'âme.

3° *Ils lancent tout d'un coup au faîte de la sainteté et souvent y fixent pour toujours :* soit parce que *noblesse oblige*, et que, porté si haut par un élan sublime, on rougirait de se ravaler et de descendre ; soit parce que la volonté prend dans ces actes une vigueur, une trempe, une impulsion et une confiance qui la rendent comme invincible ; soit parce que la faiblesse de certaines difficultés, qui jusque-là avaient arrêté, est mise à nu : comme l'enfant peureux qui, après un

premier acte de courage, ne craint plus d'affronter les lieux obscurs ou écartés où son imagination lui faisait autrefois apercevoir des spectres et des monstres. Aussi voyons-nous que la plupart des saints ont débuté par un coup d'éclat.

Dieu permet encore que le Prêtre se trouve dans l'occasion de pratiquer ces actes, pour l'affermir dans sa vocation, pour le rendre plus vigilant, pour lui faire expier ses fautes et ses négligences, pour consommer sa vertu et embellir sa couronne.

Combien importe-t-il donc de se tenir toujours prêt à faire ces actes, tant pour n'être pas surpris que pour correspondre aux desseins de Dieu !

Duel de la chair et de l'esprit.

Premier Prélude. Saint Paul avait dit : « Caro concupiscit adversùs spiritum, spiritus autem adversùs carnem. » (*Gal.* v). Le Pontifical dit aux Diacres : « Estote assumpti à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis, quæ militant adversùs animam. » C'est afin que l'esprit reste vainqueur dans ce duel, que la force est donnée à l'Ordinand.

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus dans la flagellation, expiant nos sensualités et nous méritant la victoire sur nos passions.

Troisième Prélude. Demander la grâce de bien comprendre la nature et le résultat de ce duel à mort.

Du côté du corps, il faut considérer :

1° *Ses souplesses.* « Entreprends-je de le lier, dit saint Jean-Climaque, il m'échappe; fais-je mine de le juger, il rentre en grâce avec moi; si je me mets en devoir de le châtier, il me flatte ; quand je commence à le haïr, la nature m'ordonne de l'aimer ; quand j'essaie de le

fuir, il rappelle qu'il est mon compagnon inséparable ; si je le démolis d'une main, je sens que je le reconstruis de l'autre ; choyé, il se révolte ; maltraité, il refuse le service ; les veilles le dessèchent, le sommeil l'engourdit ; les coups le brisent, les caresses l'énervent ; à le rudoyer, il y va de la vie ; à l'aduler, il y va de la mort. »

2° *Ses trahisons.* « Quelles ne seraient pas, dit Rodriguez, les appréhensions d'un homme à qui l'on tiendrait ce langage : « Votre serviteur qui boit et mange avec vous, qui travaille, converse et voyage avec vous, qui est le confident de vos secrets les plus intimes, de vos joies, de vos chagrins, machine un dessein homicide contre vous ; il s'entend avec vos ennemis, et sa haine est telle, qu'il compte pour rien de recevoir la mort, pourvu qu'il vous la donne. Or, ce traître, c'est notre corps...»

3° *Ses attentats.* « C'est un étrange abus, dit saint Bernard, lorsque la maîtresse obéit et que la servante commande. » (*Med.* c. LI). « Ne serait-ce pas un horrible spectacle, dit saint Augustin, que celui d'un homme marchant la tête en bas et les pieds en haut ?» (S. 50, *ad Fratres in eremo*). « Et peut-on ne pas qualifier de monstruosité, dit le P. Avila, l'action de celui qui se laisserait garrotter par une bête, atteler par une bête ? » (C. XI, *De audi, filia*). Voilà pourtant l'opprobre que le corps inflige à la raison, lorsque, usurpant le sceptre, il l'assujettit aux caprices de la chair, la traîne à la remorque de la chair.

4° *Ses exigences.* Egoïste et révolté, comme tous les égoïstes et les révoltés, il exagère ses besoins et prétend insolemment que ses besoins sont des droits. Il veut manger à toute heure, les mets les plus exquis, avec avidité et jusqu'au rassasiement. Pour lui, le feu n'est jamais assez ardent en hiver, ni l'air assez frais en été, ni le drap assez fin pour son vêtement. Pour lui, le lit

est toujours trop dur, le travail toujours trop pénible, les heures consacrées au sommeil, au jeu, à la conversation, toujours trop courtes. Pleine autorisation est donnée à ses yeux de tout voir, à ses oreilles de tout entendre, à sa langue de tout dire. A la moindre privation, quels cris ! quels reproches !

Du côté de l'esprit, il faut considérer :

1° *La justice de sa cause.* Sans pureté et sans oraison, point de sainteté possible; et sans mortification, ni pureté ni oraison. Qui ne mortifie pas sa bouche, ne deviendra jamais un saint. (S. Phil. de Néri). Je croirais plutôt à un miracle de l'homme intempérant qu'à sa chasteté. (S. Pie V). L'oraison sans la mortification est une illusion, ou elle dure peu. (Balth. Alv.). Comme le sel préserve la chair de la putréfaction, ainsi la mortification préserve l'homme du péché. Pour élever l'esprit par l'oraison, il faut abattre le corps par la mortification. Le lis de la pureté et la rose de l'oraison ne se conservent et ne se nourrissent que parmi les épines de la mortification. (S. Fr. de Sal.). D'où saint Bernard conclut par cette déclaration de guerre au corps : « Exurgat Deus ; cadat armatus iste, cedat, et conteratur inimicus homo, contemptor Dei, amator suî, amicus mundi, servus diaboli. Quid tibi videtur ? Certè, si rectè sentis, mecum dices : Reus est mortis, crucifigatur, crucifigatur ! » (S. 90, *de Div.*)

2° *L'habileté de sa tactique.* Saint Ignace la résume ainsi : « Castigatio tribus potissimùm modis assumi potest : 1° Circa victum, subtractis quibusdam non superfluis solùm, quod temperantiæ est, non pœnitentiæ, sed etiam convenientibus alimentis. Et eò fit meliùs, quo plùs subtrahitur, vitatâ interim naturæ corruptione, aut debilitate gravi, seu infirmitate. 2° Circa somni et strati modum, sublatis non mollibus tantùm, aut deliciosis rebus, sed aliis etiam opportunis, quantùm licet, citra vitæ aut valetudinis grave periculum.

Quapropter de somno necessario nihil demendum est, nisi aliquantisper ad consuetudinem, si cui est nimii somni, moderandam. 3° Circa ipsam carnem, ut inflictum sentiat dolorem, admotis gestatisque ciliciis, funibus, aut vectibus ferreis, vel incussis verberibus ac plagis, vel aliis austeritatis generibus assumptis. In quibus tamen omnibus magis expedire videtur, ut doloris sensus in carne tantùm sit, nec penetret ossa cum infirmitatis periculo. » (*Exercit. spirit.*)

3° *Son amour réel pour le corps, malgré sa haine apparente.* Tous ses sens, selon l'admirable expression de Tertullien, « nauseant ad antidotum, hiant ad venenum » (*Scorp.* c. v); ne faut-il pas lui arracher le poison, et le contraindre de prendre l'antidote? Nul autre moyen, en lui épargnant les tourments de l'enfer, de lui procurer pour l'éternité les délices du ciel. Jésus-Christ n'a-t-il pas dit : « Quicumque quæsierit animam suam salvam facere, perdet illam ; et quicumque perdiderit illam, vivificabit eam? » (*Luc.* XVII). Sur quoi saint Augustin s'écrie : « Magna et mira sententia! Quemadmodùm fit hominis in animam suam amor, ut pereat? Si malè amaveris, tunc odisti ; si benè oderis, tunc amasti. Felices qui oderunt custodiendo, ne perdant amando. Noli amare in hâc vitâ, ne perdas in æternâ. » (*Tract.* 51, *in Joan.*). Et ailleurs : « Absit, fratres mei, absit ut spiritus, concupiscendo contra carnem, oderit carnem : vitia carnis odit, prudentiam carnis odit, contentionem mortis odit. » (*S.* 6, *in Gal.* v.)

4° *Ce qui l'encourage et le soutient dans la lutte.* C'est la vue de Jésus-Christ flagellé, couronné d'épines, crucifié. Prêtres, semble-t-il nous dire, c'est de mes blessures que vous êtes nés ; la grâce qui vous a sanctifiés a dû couler sur vous, avec mon sang, de mes veines cruellement déchirées. Voyez, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, il n'y a

rien de sain ni d'entier ; tout est meurtri, tout est ensanglanté. Je me suis nourri de douleurs, j'ai fait mes délices des tortures, je ne suis mort qu'après m'être saturé de la volupté de souffrir. C'est ainsi que doit s'accomplir toute justice ; ma grâce ne vous sera appliquée et aux âmes confiées à votre zèle qu'autant que vous pourrez dire avec l'Apôtre : « Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ. » (*Col.* I.)

COLLOQUES : 1° *Avec le diacre saint François d'Assise.* Que pense-t-il maintenant de l'extrême pauvreté à laquelle il s'était condamné, des douleurs que les sacrés stigmates imprimés sur sa chair lui firent endurer ? Qui pourrait compter les légions de Saints que sa pénitence a fait monter aux cieux ?

2° *Avec Jésus flagellé.* Lui demander pardon pour nos sensualités ; promettre d'imiter sa mortification.

Modestie, autre vertu du Diacre.

Premier Prélude. La modestie est une vertu qui, par respect pour la présence de Dieu, pour l'édification du prochain, et dans un sentiment de dignité personnelle, règle avec bienséance tout l'extérieur de l'homme, son maintien, son vêtement, ses regards, ses gestes, ses discours, ses démarches ; elle ordonne et compose tout, conformément à l'âge, à la condition, sans affectation ni singularité ; c'est le reflet, sinon de la sainteté, du moins de la probité et de la décence qui doit être au dedans.

Deuxième Prélude. Se représenter saint François d'Assise marchant dans les rues avec le religieux à qui il avait dit : *Allons prêcher.*

Troisième Prélude. Demander ce que souhaite le Pontifical : « Pudor constans, innocentiæ puritas. Estote nitidi, mundi, puri, casti. »

1° Les motifs de la modestie dans le Diacre. Il est : 1° *l'homme de la prière.* Comment pourra-t-il calmer tout-à-coup ses sens, et les tenir respectueux à l'autel où il sert, celui qui leur permet habituellement de s'émanciper en toute liberté ? « Honestas in choro, in exteriorum actuum gravitate, in corporis decenti et uniformi dispositione accipi potest. Sanè in populo gravi laudatur Deus ; gravitas autem inquietudinem excludit; inquietudo in motu membrorum consistit, sive capitis in circumagendo, sive oculorum in circumspiciendo, sive manuum in fricando, vel volvendo curiosè librorum folia, vel aliud superfluè faciendo, sive pedum in discurrendo. » (S. Bonav. *de Discipl. Offic.*)

— 2° *L'homme éminemment chaste.* Tenus en bride par la modestie, les sens sont le corps-de-garde qui veille à la sûreté du trésor ; déchaînés par l'immortification, ce sont des traîtres qui livrent tout aux larrons. On peut dire de l'abus des yeux, de la langue et des oreilles, ce que saint Cyprien disait de l'abus des mains : « Quid illud est, quæso, ut manus quæ jam ad sacrificium Dominicum admissa est, quæ ad laudem Domini in oraculo exurgit, quæ signum crucis, per quod tuemur, frontibus imprimit, ipsa quæ divina Sacramenta consummat ; quid est, inquam, ut iterùm laqueis diaboli implicetur ? » (*De aleatoribus.*)

— 3° *L'homme du bon exemple.* « Spirituali conversatione præfulgentes... ut suæ castitatis exemplo, imitationem sanctam plebs acquirat.... ut possint benè vivendi aliis exemplum præbere... » dit le Pontifical. Tout dans le Diacre est examiné, imité ; tout édifie ou scandalise, un coup-d'œil, un geste, un mot. Avec quelle circonspection agira-t-il et parlera-t-il celui qui, avec saint Jean-Chrysostôme, se sera une fois bien pénétré de sa vocation ! « Elegit nos Deus ut simus

quasi luminaria ; ut velut fermentum evadamus ; ut magistri cæterorum efficiamur ; ut velut Angeli cum hominibus versemur, tanquam viri cum pueris, quasi spiritales cum animalibus ; ut ex contubernio nostro ingentia lucra conquirant ; ut semina simus, ut fructum lætissimum afferamus. » (*ad Tim.* III.)

— 4° *L'homme chargé d'enseigner*. « Curate ut quibus Evangelium ore annuntiatis, vivis operibus exponatis. » (*Pontif.*). Ce qui fait dire à saint Jean-Chrysostôme : « Sicut homo, ubicumque fuerit, cæteris animantibus præstat : ità doctorem decet, sive loquatur, sive sileat, sive in conviviis, sive alibi sit, cæteris hominibus præcellere : adeò ut incessu, et aspectu, et habitu, omnibusque simpliciter aliis in rebus præstantior esse videatur. » (*Hom.* 73, *in Matth.*)

2° Son excellence. Saint Bernard la fait ressortir dans cet hymne dont chaque parole veut être pesée : « Verecundia est gemma morum, virga disciplinæ, soror continentiæ, lampas pudicæ mentis, expunctrix malorum, et propagatrix puritatis innatæ, specialis gloria conscientiæ, et famæ custos, vitæ decus, virtutis sedes, virtutum primitiæ, naturæ laus et insigne totius honesti. Rubor ipse genarum, quem fortè invexerit pudor, quantùm gratiæ et decoris suffuso afferre solet ! » (*S.* 86, *in Cant.*)

Avec quelle grâce saint Ennodius relève la modestie de saint Epiphane ! « Vernabat in illo præ cæteris mater bonorum operum, verecundia. Formositas lucis corporeæ index animæ fuit. Ridebant genæ ; nitida simul labia commendabant dupliciter mella sermonum ; necnon, quòcumque vertisset oculos, serenitatem mentis nuntiabat aspectus ; frons cereæ pulchritudinis, et candoris illius, quæ solis passa radios colorem traxit ab æthere : vultus vitæ similis. » (*Vit. S. Epiph.*)

L'Eglise, dans l'Office de saint Stanislas Kostka, a

cru devoir appliquer cet éloge à celui dont elle venait de dire : « Virginitatem adhuc puer ità coluit, ut paternâ in mensâ si quid minùs pudicè dictum audisset, præ horrore exanimis corrueret. »

Avec quel enthousiasme saint Grégoire de Nazianze exalte la modestie de saint Gorgon ! « Quis unquam dignior fuit, qui in publicum se inferret? Quis tamen rariùs visus est? Quis oculos æquè frenavit? Quis auribus suis januas magìs imposuit? Quis rursùs eas divino sermoni magìs apertas habuit? Imò, quis mentem linguæ moderatricem magìs præfecit? Unus illi rubor placebat, quem gignit pudor ; unus candor, quem parit abstinentia. » (*Orat. de S. Gorg.*)

Plus tard, saint Bernard a dit presque dans les mêmes termes de saint Malachie : « Exteriorem hominem ità uno semper modo, ipsoque modestissimo et decentissimo, gessit, ut nil prorsùs appareret in eo, quod posset offendere intuentes. Quis unquam, etiamsi curiosus observârit, deprehendit otiosum, non dico verbum, sed nutum? Quis manum, pedemve moventem frustrà? Imò, quid non ædificans in ejus incessu, aspectu, habitu, vultu? Totum in eo disciplinatum, totum insigne virtutis, perfectionis forma. Erat suîmet potis. » (*In Vitâ S. Mal.*)

L'Eglise encore, dans l'Office de saint Louis de Gonzague, n'hésite pas à appliquer ce double éloge à celui dont elle a dit : « Sensus, oculos præcipuè, ità cohibuit, ut non modò illos nunquam in faciem intenderit Mariæ Austriacæ, quam plures annos inter honorarios Hispaniarum principis ephebos ferè quotidiè salutavit, sed à matris etiam vultu contineret. Homo propterea sinè carne, aut Angelus in carne meritò appellatus. »

3° Ses règles. Saint Ignace les résume dans ce tableau qui donne à la fois le signalement de l'homme bien élevé et du saint Prêtre.

« 1° In conversatione illud in universum dici po-

test, ut in omnibus externis actionibus appareat modestia et humilitas conjuncta cum religiosâ maturitate. » C'est bien là l'image qu'on se forme de Jésus vivant sur la terre : la modestie et l'humilité se reflétant sur un fond de religieuse gravité.

« 2° Caput huc illuc leviter non moveatur, sed cum gravitate, ubi opus erit ; et si opus non sit, teneatur rectum cum moderatâ inflexione in partem anteriorem, ad neutrum latus deflectendo. » Légèreté et raideur, arrogance et pusillanimité : autant de défauts que le Clerc doit bannir de sa physionomie et de sa tenue.

« 3° Oculos demissos, ut plurimùm, teneant ; nec immoderatè eos elevando, nec in hanc aut illam partem circumflectendo. » En d'autres termes, garde des sens, surtout du plus perfide, et mortification continuelle.

« 4° Inter loquendum, cum hominibus præsertim alicujus auctoritatis, non defigatur aspectus in eorum vultus, sed potiùs sub oculos. » L'homme modeste fut toujours l'homme respectueux ; fixer le regard sur le visage serait d'ailleurs, dans certains cas, une sorte d'outrage.

« 5° Rugæ in fronte, ac multò magìs in naso, evitentur ; ut serenitas exteriùs cernatur, quæ interioris sit indicium. » Donc, sérénité intérieure par la victoire sur les passions ; le calme ne peut être sur le front, si le trouble est au fond de l'âme.

« 6° Labia nec nimis compressa, nec nimiùm diducta. » Ce serait se donner des airs précieux, ou afficher l'ineptie ; or le Clerc doit se recommander autant par le talent que par la simplicité affable.

« 7° Tota facies hilaritatem potiùs præ se ferat, quàm tristitiam aut alium minùs moderatum affectum. » Enfants de Dieu, il vous est ordonné de vous réjouir dans le Seigneur, et, par le spectacle de votre joie spirituelle, de rendre la vertu aimable.

« 8° Vestes sint mundæ et cum religiosâ decentiâ compositæ. » Ni recherche, ni négligence : Jésus et Marie, au rapport de la tradition, avaient des vêtements très-convenables.

« 9° Manus, si non in sustinendâ veste occupentur, decenter quietæ teneantur. » C'est ici que se révèle en partie la première éducation, soignée ou négligée : une contenance embarrassée, l'agitation des bras, aux yeux de certains, déprécient singulièrement le Prêtre.

« 10° Incessus sit moderatus, sinè notabili festinatione, nisi necessitas urgeret : in quâ tamen, quantùm poterit, decori ratio habeatur. » Le sage, par sa prévoyance, règle son temps, et, par l'empire qu'il a sur lui-même, domine tous ses mouvements.

« 11° Omnes denique gestus ac motus ejusmodi sint, qui apud omnes ædificationem pariant. » Les yeux sont si observateurs, surtout à l'endroit du Prêtre, et les cœurs sont si faibles !

« 12° Si loquendum fuerit, meminerint modestiæ, et ædificationis tum in verbis, tum in ratione ac modo loquendi. » L'opportunité, le ton, le sujet, les termes, la modestie règle tout pour l'édification.

COLLOQUE *avec saint Ignace.* Demander, par son intercession, la grâce de pratiquer ces règles si sages.

Le ministère de la prédication confié au Diacre.

Ce ministère essentiel et sublime, dont le Pontife entretient successivement le Lecteur, le Sous-Diacre, le Diacre et le Prêtre, exige et suppose :

1° L'ÉTUDE DE L'ECRITURE. Les mères ont du lait avant même de mettre leurs enfants au monde, et les Clercs doivent avoir de quoi nourrir les leurs avant d'être leurs pères. Le Grand-Prêtre portait gravés sur son rational ces deux mots : « 1° Doctrina, *urim*, id

est, illuminatio et doctrina, tum studio, tum magis pietate et oratione acquisita ; 2° Veritas, *tummim*, id est veritas, tum in corde, tum in ore, tum maximè in vitâ, putà integritas et perfectio vitæ. Sicut enim os cordi, ità vita ori et cordi respondere debet, perindè ac Verbum Dei, quæ æterna est veritas, est imago Patris : sic hominis verbum et vita debet esse imago cordis, in quo gignitur, ità ut id indicet ac repræsentet quod in corde est, non aliud quidpiam fallax ac diversum. » (Corn. à Lap.)

Or c'est dans l'Ecriture que le Clerc trouve *sa nourriture :* « Verus cibus et potus qui ex verbo Dei sumitur, scientia Scripturarum est » (S. Hier. *in cap.* III *Eccl.*) ; *sa substance* : « Nostræ hierarchiæ substantia sunt eloquia divinitùs tradita » (*Con. Nicœn.* 2um) ; *le commerce épistolaire de Dieu avec l'homme* : « Quid est Scriptura sancta, nisi quædam epistola omnipotentis Dei ad creaturam suam ? » (S. Greg. Mag. lib. IV. *Ep.* 84) ; *une invitation et comme un passeport pour le ciel* : « Scripturas divinas ad nos invitatorias per Patriarchas et Prophetas ad nos dignatus est mittere, quibus nos ad æternam patriam invitaret » (S. Aug. *in Ps.* XC) ; *le cœur même de Jésus-Christ* : « Cor Christi, Scriptura ipsius. » (*Id.*). Un Père a très-bien appelé l'Ecriture *Opus Patris*, par l'autorité dont elle est revêtue ; *Imago Filii*, par les mystères qu'elle contient ; *Sanctuarium Spiritûs sancti*, par les dons qu'on y puise. Comme Jésus-Christ, elle peut dire, selon le commentaire de saint Augustin : « Ego sum via ducens, veritas lucens, vita pascens ; ego sum via vitæ, veritas doctrinæ, vita salutis; ego sum via in exemplo, veritas in promisso, vita in præmio. »

Aussi toutes les autres études se rapportent à celle-là : « Quamobrem hortamur vos litterarum studia non solùm non negligere, verùm etiam humillimâ et Deo placitâ intentione ad hoc certatim discere,

ut faciliùs et rectiùs Scripturarum mysteria valeatis penetrare... Optamus enim vos, sicut decet Ecclesiæ milites, et interiùs devotos, et exteriùs doctos, castosque benè vivendo, et scholasticos benè loquendo. » (*Concil. Cabil.* II, c. 3). Saint Jérôme avait dit : « Discamus in terris, quorum scientia nobiscum perseveret in cœlis. Sic stude, tanquam semper victurus ; sic vive, tanquam semper moriturus. »

2° Le zèle des ames. Comme le Verbe divin, pour glorifier parfaitement son Père, a dû se revêtir d'un corps, ainsi la science que le Clerc a acquise doit-elle s'incarner pour ainsi dire dans la parole, pour continuer l'œuvre de Jésus-Christ ; car il n'étudie que pour les autres. Saint Thomas d'Aquin fait cette remarque : « Prædicator in Scripturâ habet octo nomina, scilicet miles, vinitor, pastor, bos, arator, triturator, seminator et architecta templi. (*In* I. *ad Cor.* c. IX). Partout l'idée du travail et du dévoûment. D'où saint Bernard conclut, parlant de leur paroisse aux Curés : « Civitas est, vigilate ad custodiam ; sponsa est, studete ornatui ; oves sunt, intendite pastui. » (*Serm.* 56, *in Cant.*)

Comment, sans zèle, éviter l'anathème et remplir un ministère si étendu et si varié ? « Væ vobis legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ : ipsi non introistis, et eos qui introibant prohibuistis. » (*Luc.* XI). « Quid in futuro Christi examine dicturi sumus, si sermonum ejus veritatem prædicare confundimur ? Quid erit de nobis, cùm de commissis animabus et officio suscepto rationem justus Judex exegerit ? Ideò nos semper oportet nociva resecare, profutura exigere ; objurgando, hortando, suadendo, blandiendo, consolando prodesse ; lingua nostra bonis fomentum sit, pravis aculeus, tumidos retundat, iratos mitiget, pigros exacuat, desides succendat, refugientibus suadeat, asperis blandiatur, desperatos consoletur : ut quoniam

doctores dicimur, viam salutis gradientibus ostendamus, simus in custodiâ vigilantes, aditus contra hostis insidias muniamus, solliciti ut ovem perditam et de commissis gregibus errore abductam, toto connisu ad caulas Dominicas revocantes, de Pastoris nomine quod habemus, præmium, non supplicium consequamur. » (Pap. Symm. *in Concil. Rom.* VI°.)

On lit au Lévitique, chap. VII : « Pectusculum enim elevationis et armum separationis tuli à filiis Israel, et dedi Aaron sacerdoti et filiis ejus lege perpetuâ ab omni populo Israel. » Sur quoi Origène : « Quod ergò Sacerdotis pectus aut quale? Plenum sit sapientiâ, plenum omni divinâ intelligentiâ, imò plenum Deo. Quale brachium? Multa sollicitudo, labor, vigiliæ, quibus convertat peccatorem, qui proindè offerat hostiam salutaris... In quâ hostiâ pars Sacerdotis efficitur pectusculum, ut sit indicium quòd pectus et cor, quod antè malè cogitabat, Sacerdotis labore conversum, recepit bonas cogitationes, et ità mundatum est, ut Deum possit videre. » Refuserai-je de préparer et d'offrir à Jésus-Christ les cœurs de mes frères, lorsqu'il me nourrit moi-même du cœur et du corps entier d'une victime que j'immole chaque jour et qui n'est autre que Jésus-Christ même?

Sur ces paroles : « Negotiamini dùm venio, » saint Grégoire dit : « Quale ei animarum lucrum de nostrâ negotiatione monstrabimus? Quot ejus conspectui animarum manipulos de prædicationis nostræ segete illaturi sumus? Ponamus ante oculos nostros illum tantæ districtionis diem, quo Judex veniet. Ecce in majestate terribili inter Angelorum et Archangelorum choros videbitur. Ibi Petrus cum Judæâ conversâ, quam post se trahet, apparebit. Ibi Paulus conversum, ut ità dixerim, mundum ducens. Ibi Andreas post se Achaiam, ibi Joannes Asiam, ibi Thomas Indiam in conspectu sui Judicis conversam ducet, ibi omnes Dominici gregis arietes

cum animarum lucris apparebunt. Hæc, fratres, vobiscum sollicitè cogitate, hæc et proximis vestris impendite, omnipotenti Deo fructum vos reddere de negotio quod accepistis, parate. » (*Hom.* 17.)

3° La sainteté de vie : 1° Pour échapper à cette alternative : ou être condamné, pour avoir retenu la vérité captive : « Væ enim mihi est, si non evangelizavero » (I. *Cor.* ix.); ou être condamné, pour n'y avoir pas conformé sa vie : « Propter quod, inexcusabilis es, ô homo omnis qui judicas. Eadem enim agis quæ judicas. » (*Rom.* ii.)

— 2° Pour donner du poids à la parole. Saint Jérôme se moque du prédicateur qui montre aux combattants où ils doivent porter leurs coups, et qui demeure lui-même caché derrière un mur; qui reproche à des hommes couverts de poussière et de sang leur mollesse, tandis que lui-même se couvre de parfums. Sur les sonnettes qui bordaient la tunique d'hyacinthe d'Aaron, il fait cette réflexion : « Tanta debet esse scientia et eruditio Pontificis Dei, ut et gressus ejus, et motus, et universa vocalia sint. Veritatem mente concipiat, et toto eam habitu resonet et ornatu, et quidquid agit, quidquid loquitur, doctrina sit populorum : absque tintinnabulis enim, et diversis coloribus, et gemmis floribusque virtutum, nec Sancta ingredi potest, nec nomen Antistitis possidere. » A quoi me sert ta langue d'or, si tu as un cœur de fer? s'écrie saint Augustin. Et parce qu'il faut se garder d'imiter celui qui fait mal, pendant qu'on écoute celui qui dit bien, le même Docteur compare le prédicateur pervers à une grappe de raisin dans les épines; il faut la cueillir avec précaution, si l'on ne veut se déchirer la main.

— 3° Pour mieux comprendre la vérité. David déclare qu'il est plus intelligent que ses maîtres, parce qu'il avait médité et observé la loi. Il s'étudia à faire ce qu'il avait appris, dit saint Grégoire, et il apprit à entendre

ce qu'il devait enseigner aux autres. La charité, quoique dans la volonté, augmente la science qui est dans l'entendement; car tout amour, ajoute saint Grégoire, est une connaissance. On peut connaître une chose de trois manières, dit saint Thomas, par les oreilles, les yeux, le goût : ainsi j'entends dire que le vin est bon, j'en vois la couleur, je le déguste ; cette dernière manière est la plus excellente. C'est pourquoi il est dit : « Gustate et videte. » L'amour de Dieu augmente la connaissance, la connaissance augmente l'amour, ainsi toujours.

Jésus se portant et se donnant lui-même à la Cène, exerce l'office de Diacre.

Premier Prélude. « In supremæ nocte cœnæ... se dat suis manibus. » (S. Thom. Aquin.). C'est à ce moment, disent les Docteurs, que Jésus-Christ remplit la plus auguste fonction du Diacre, celle de porter et de distribuer la sainte Eucharistie.

Deuxième Prélude. Se représenter le cénacle, la table, les lits dressés autour, Jésus-Christ, le pain eucharistique, les Apôtres.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre les sentiments qui animaient Jésus dans cette action, et la révérence toute divine avec laquelle il l'accomplit, afin d'entrer dans ces sentiments et d'imiter cette révérence.

1° Jésus se porte lui-même. C'est le plus noble usage qu'il ait jamais fait et pu faire de sa toute-puissance. S'agit-il de mesurer l'immense océan et l'espace, de peser les collines et les montagnes, Isaïe s'écrie : « Quis mensus est pugillo aquas, et cœlos palmò ponderavit? Quis appendit tribus digitis molem terræ, et libravit in pondere montes, et colles in staterâ? »

(*Is.* XL). S'agit-il d'arracher l'Eglise aux tyrans et à la mort pour l'emporter triomphante à la fin des siècles dans le sein du Père, saint Paul dit ce mot sublime : « Deinde finis, cùm tradiderit regnum Deo et Patri, cùm evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem. » (I. *Cor.* XV.)

Ici, il y a plus que la voûte étoilée, plus que le globe, plus que l'Eglise. Vous êtes là vous-même, ô Jésus, sous ces symboles; vous êtes là tout entier, Dieu-homme, créateur du monde, architecte du firmament, chef et roi de l'Eglise ; vous êtes là dans vos mains, et comme celui qui porte et comme celui qui est porté ; et parce qu'en vous portant vous-même, vous portez Celui qui porte le ciel et la terre, c'est ici que cette parole de l'Apôtre a toute sa vérité : « Portans omnia verbo virtutis suæ. » (*Hebr.* I). C'est vous, ô Jésus, qui avez inauguré le culte que nous rendons à votre Corps en le promenant triomphalement dans nos rues. Eh! quel autre qu'un Dieu pouvait nous permettre cet excès de familiarité envers le Corps de notre Dieu ?

2° JÉSUS SE DONNE LUI-MÊME. C'est le gage le plus étonnant qu'il nous ait laissé et qu'il ait pu nous laisser de son amour infini. En se portant il se donne, il ne se porte que pour se donner; il veut vivre avec nous, vivre en nous, nous faire vivre en lui et vivre de sa vie.

Dans ce don qu'il fait de lui-même se réunissent, comme dans un splendide mémorial : 1° *Toutes ses faveurs* : son vrai Corps sans partage et sans retranchement, son vrai Sang et tout son Sang jusqu'à la dernière goutte, son âme et sa divinité, l'océan de ses grâces et de ses mérites; il tient tout entre ses mains, il présente tout à ses enfants. — 2° *Toutes ses merveilles* : le pain changé au Corps du Fils de Dieu, et le vin en son Sang; les espèces subsistant sans les

substances ; le Corps entier présent sous chaque espèce et sous chaque fragment de l'espèce, présent sur une infinité d'autels, présent à la fois au ciel et sur la terre, sans rien perdre de son unité, de son intégrité, de sa beauté, de sa grandeur ; la chair vivifiant l'esprit ; l'aliment agissant sur le convive et le transformant ; les accidents se rompant et s'altérant, sans que la réalité invisible se rompe ou s'altère : n'est-ce pas là l'abrégé de tous les miracles du Sauveur ? — 3° *Tous ses abaissements* : voiler à la fois et la splendeur de sa divinité et la majesté douce et bénigne de son humanité ; résider dans une étroite enceinte, sur un autel de pierre ou de bois ; être perpétuellement dans un état d'immolation et de mort ; descendre dans la poitrine d'hommes infirmes et pécheurs ; s'exposer à mille profanations et à mille outrages : quel anéantissement ! O amour de l'Homme-Dieu, vous épuisez et sa libéralité, et sa toute-puissance, et son humilité !

3° Le Diacre porte Jésus ; qu'il lui rende donc honneur pour honneur. Il faudrait un Dieu pour porter un Dieu. Vos mains seules, ô Jésus, ont assez de pureté pour toucher, assez de force pour soulever le Corps de Jésus ; et voici que vous admettez mes mains à cet excès de bonheur et de gloire ! De quelle vénération n'est pas digne la crèche où reposa le divin Enfant, la colonne où fut attachée notre aimable Victime, la croix teinte du sang du Sauveur ! Qui dirait les sentiments du vieillard Siméon, quand il balançait dans ses bras son Messie, objet d'une si longue et si vive attente ; de Joseph, dans la fuite en Egypte, lorsqu'il tenait suspendu à son cou Celui que mille millions d'anges adoraient et bénissaient à l'envi ; de Marie, quand elle baisait, et caressait, et pressait sur son cœur ce fruit béni de son sein ? Qui dirait surtout avec quelle religion, avec quelle majesté surhumaine,

Jésus accomplit cette cérémonie unique dans l'histoire du monde, d'un Dieu se portant lui-même?

Et moi aussi, lorsqu'il me faudra porter l'auguste Sacrement, je me tiendrai recueilli, respectueux, saisi d'une sainte et juste frayeur. Donnez-moi, ô mon Dieu, le cœur des Séraphins brûlants d'amour, des Trônes courbés sous le poids de votre infinie grandeur, des Chérubins absorbés dans leurs ravissements. Que ma foi, ma piété, ma religion m'autorisent à dire comme cet illustre martyr : *Je m'appelle Christophore, Porte-Dieu !*

4° Le Diacre reçoit et donne Jésus ; qu'il lui rende donc amour pour amour. « J'ai porté ce matin « mon Sauveur en procession, écrivait saint François « de Sales ; il m'a donné par sa grâce mille saintes « pensées, au milieu desquelles j'ai eu peine à retenir « mes larmes. Comme j'ai été ému de cette parole des « Cantiques : *Mets-moi comme un cachet sur ton cœur !* « C'était bien là, en effet, que je le tenais. Oh ! que « j'eusse voulu que mon cœur se fût ouvert pour re- « cevoir mon Sauveur ! Mais, hélas ! je n'avais pas, « pour le fendre, le couteau qu'il fallait; car il ne « se fend que par l'amour. Si j'eusse eu mon cœur « bien abaissé par l'humilité, j'eusse attiré en moi ce « divin Sauveur, qui aime tant cette vertu qu'il s'é- « lance partout où il la voit. » (*Sa Vie.*)

Vraiment ! quand je vois mon Dieu, pour contenter son amour, se livrer tout entier à l'homme, renverser tous les obstacles qui semblent s'opposer à son union avec l'homme, se réduire aux plus profonds abaissements pour arriver jusqu'à l'homme, lui ferais-je cet outrage de ne me dévouer à son service qu'avec restriction et mesure, de me laisser arrêter aux moindres difficultés, de me rechercher moi-même en toute chose, au préjudice de sa gloire ? Oserais-je bien recevoir et distribuer *la grande aumône de Dieu*, comme

s'exprime un Docteur, et me dire le ministre, *l'aumônier de Jésus-Christ*, le distributeur de ses dons, si je voulais toujours le recevoir sans lui rien donner, le distribuer sans joindre mon offrande à la sienne?

COLLOQUES : 1° *Avec Joseph et Marie.* Demander, par leur intercession, une ample participation à ce respect et à cet amour qui caractérisaient tous leurs rapports avec Jésus enfant.

2° *Avec Jésus.* Rappeler cette parole délectable de l'Apôtre : *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me*; et ajouter du fond du cœur : *Eh bien! moi aussi je l'aime et je me livre pour lui.*

Jésus servant le repas à ses Apôtres sur le rivage, exerce l'office de Diacre.

Premier Prélude. Jésus apparut à ses Apôtres fatigués d'une pêche infructueuse, fit entrer dans leurs filets cent cinquante-trois gros poissons, et de sa main leur prépara et leur servit un repas sur le rivage.

Deuxième Prélude. Se représenter la mer, la barque, les Apôtres, Jésus debout, et près de lui des charbons, un poisson, du pain.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre la charité de Jésus se faisant le ministre, le diacre de ses Apôtres.

LA CHARITÉ DE JÉSUS SE RÉVÈLE : 1° *Dans la pêche miraculeuse qu'il fait faire à ses Apôtres.* « Posteà manifestavit se iterùm Jesus Discipulis ad mare Tiberiadis. » C'est là, en effet, en Galilée, qu'il leur était ordonné de se rendre. Puisqu'ils sont où il les veut, qu'ils espèrent tout de son secours. « Erant simul Simon Petrus, et Thomas qui dicitur Didymus, et Nathanael qui erat à Canâ Galileæ, et filii Zebedæi, et alii ex Discipulis ejus duo. » Ils sont tous pêcheurs de

profession, exercés dès l'enfance à manier le filet ; le succès paraît assuré. « Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus et nos tecum. » Avant d'être définitivement pêcheurs d'hommes, ce qui n'eut lieu qu'à dater de la descente du Saint-Esprit, il leur était permis, peut-être nécessaire, de continuer leur premier métier. « Et exierunt, et ascenderunt in navim : et illâ nocte nihil prendiderunt. » Le moment était bien choisi, puisque c'est la nuit que le poisson remonte des gouffres à la surface. Cependant on est arrivé au matin sans rien prendre, rien absolument. « Manè autem facto, stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt Discipuli quia Jesus est. Dixit ergò eis Jesus : Pueri, numquid pulmentarium habetis ? » Comme un voyageur qui demande l'aumône, ou comme un marchand qui désire acheter pour revendre. « Responderunt ei : Non. Dicit eis : Mittite in dexteram navigii rete, et invenietis. » Hélas ! ils avaient bien déjà jeté le filet à droite, à gauche, et de toute façon. « Miserunt ergò : et jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium. » Qu'on se figure la joie de ces bons disciples : ils pourront et apaiser leur faim, et donner aux pauvres, et même vendre aux acheteurs.

2° *Dans l'agréable surprise de sa visite si opportune qu'il leur ménage.* C'est déjà un plaisir, après toute une nuit de peine, de trouver un homme, même inconnu, à qui l'on puisse dire son ennui. Ce plaisir est plus grand, si cet homme paraît s'intéresser à la situation, traite familièrement, et donne, en promettant le succès, un bon conseil. Mais le plaisir est au comble, lorsque, sous la figure de celui qu'on prenait d'abord pour un étranger, on reconnaît tout-à-coup l'ami le plus tendre, le père le plus aimant et le plus aimable. « Dixit ergò discipulus ille, quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. » Le premier

qui fait la reconnaissance pousse un cri de joie, pour annoncer l'heureuse nouvelle. « Simon Petrus cùm audisset quia Dominus est, tunicâ succinxit se (erat enim nudus), et misit se in mare. » A l'instant, le plus ardent se précipite, jetant sa tunique sur l'habit de pêche. « Alii autem Discipuli navigio venerunt (non enim longè erant à terrâ, sed quasi cubitis ducentis), trahentes rete piscium. » Le reste vient en toute hâte; et n'était la proximité du rivage et la crainte de laisser perdre ce que Jésus leur donnait avec tant de bonté, chacun serait disposé à se mettre à la nage comme Pierre, pour voler à Jésus.

3° *Dans le repas si bien mérité qu'il leur prépare.* Jésus ne veut pas qu'ils attendent trop longtemps le dîner, il leur épargne même la peine d'aller chercher du bois, d'allumer le feu, d'acheter du pain. « Ut ergò descenderunt in terram, viderunt prunas positas, » pour cuire le poisson, pour sécher les habits, surtout la tunique de Pierre, et pour réchauffer les membres fatigués. On aime tant un peu de feu le matin, au bord de la mer, après une nuit de veille et de travail; cette attention ne pouvait échapper à Celui qui a fait le cœur des mères. « Et piscem superpositum : » ce poisson est rôti, pourtant Jésus le tient sur le feu, de peur qu'il ne se refroidisse. « Et panem : » le repas, quoique frugal, est complet; et l'on peut croire que ce poisson et ce pain, créés tout exprès par Jésus pour ses chers enfants, n'étaient pas d'une qualité inférieure. Mais parce que les chasseurs aiment surtout à manger le fruit de leur chasse, et les pêcheurs le fruit de leur pêche, pour leur procurer ce plaisir innocent et légitime, « Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus, quos prendidistis nunc. »

4° *Dans la grâce charmante avec laquelle il les sert lui-même.* « Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquagin-

ta tribus. Et cùm tanti essent, non est scissum rete. » Tandis que Pierre et ses compagnons, ravis, comptent ces poissons énormes et admirent la solidité du filet, oubliant de se mettre à table, « Dicit eis Jesus : Venite, prandete. » Il a choisi le lieu, il a mis le couvert, il les appelle et les fait asseoir. Nulle pensée capable de les préoccuper péniblement, nul doute sur la vérité de sa résurrection et de sa présence : « Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es ? Scientes, quia Dominus est. » C'est bien lui ; et quel autre aurait pu faire ce miracle de puissance et de charité ? « Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter. » (*Joan.* XXI). Lui-même rompt le pain, distribue le poisson, va de l'un à l'autre, met de sa main dans la leur. C'est peu : après avoir été ministre, il veut être convive ; il mange avec ses enfants, au milieu de ses enfants, de la pêche de ses enfants. « Et convescens, » dit saint Luc. Tout-à-l'heure ils regrettaient de ne pouvoir faire l'aumône d'un poisson à un étranger, et voilà qu'ils font l'aumône à leur Sauveur et à leur Dieu qui la leur a faite si abondamment.

5° *Dans les enseignements nombreux qu'il leur donne.* Après la descente du Saint-Esprit, réfléchissant sur les circonstances de cette pêche, il leur semblait entendre Jésus leur tenir ce langage : Ouvriers de l'Evangile, pêcheurs d'âmes, soyez unis entre vous et avec Pierre : hors de l'unite, point de conversions, point de miracles. C'est sur l'ordre de Pierre, dans la barque de Pierre, sous la direction de Pierre, qu'il faut jeter le filet. Ne dites pas : Pourquoi à droite plutôt qu'à gauche ? pourquoi dans la mer de Tibériade plutôt que dans l'Océan ? Laissez, laissez le raisonnement humain et le caprice ; obéissez, et vous verrez les prodiges. Souvenez-vous que, pour pêcher les âmes, on doit travailler beaucoup, travailler le jour et la nuit,

travailler sans aucun autre souci. Des rivages éternels, Jésus regarde ses ouvriers, compte les gouttes de sueur qu'ils répandent, et, en leur préparant les délices du festin céleste, veille encore avec une sollicitude paternelle à la nourriture corporelle. C'est lui qui pousse dans le sein de l'Eglise, comme des poissons immenses dans le filet, la multitude des nations ; et ce sein est assez grand pour les contenir, et assez fort pour les porter toutes. Ni les schismes, ni les hérésies ne brisent l'unité catholique. Rapportez à Jésus la gloire de tout, et ne désespérez jamais du succès. Il sait le moment où il doit se montrer et couronner vos efforts ; attendez ce moment, et travaillez toujours. Soyez purs comme Jean qui le premier reconnaît son maître, soyez fervents comme Pierre qui le premier arrive à ses pieds.

COLLOQUES : 1° *Avec saint Pierre.* Lui promettre, dans sa barque, fidélité, obéissance, travail infatigable.

2° *Avec Jésus.* O le bon ministre, le bon diacre, le bon ami, le bon père ! ô la plus attentive des mères !

Dévotion au Saint-Esprit.

Premier Prélude. « In novissimo autem die magno festivitatis stabat Jesus, et clamabat dicens : Si quis sitit, veniat ad me et bibat. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum. » (*Joan.* VII.)

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus entrant dans le temple avec une noble et magnanime intrépidité : il se tient debout, il élève la voix, il parle avec autorité ; ses ennemis frémissent, et le peuple l'écoute en silence.

Troisième Prélude. Parlez à mon cœur, ô Jésus, parlez-lui d'une voix forte. Révélez-lui les fruits précieux qu'il retirera de la dévotion à votre divin Esprit pour sa sanctification propre et pour la sanctification des autres.

1° Fruits de la dévotion au Saint-Esprit pour notre propre sanctification. Dans son discours sur la montagne, Jésus avait dit : « Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur. » Ici il ajoute : « Si quis sitit, veniat ad me et bibat. » Et l'Evangéliste fait le commentaire : « Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum. » Donc 1° une des béatitudes est la soif de la justice, c'est-à-dire de la perfection ; 2° c'est le Saint-Esprit qui étanche et entretient cette soif heureuse et délectable ; 3° on puise d'autant plus abondamment à la source qu'on s'unit plus étroitement à Jésus par la foi.

La grâce sanctifiante, l'amour de Dieu, l'union avec Dieu, mon âme avec Dieu, Dieu avec mon âme : n'est-ce pas là ma noblesse, ma grandeur, ma beauté, ma richesse ? Près de ce bien intrinsèque et inhérent à mon être régénéré, éternel de sa nature et incorruptible, tous les autres biens peuvent-ils exciter en moi autre chose que le dédain et le dégoût ? Et puisque la soif de cette grâce, de cet amour, de cette union, augmente cette grâce, cet amour, cette union, et les augmente en proportion de son intensité, cette soif n'est-elle pas heureuse, souverainement désirable ; et toute mon étude ne doit-elle pas être d'étancher toujours cette soif en l'entretenant toujours ; et n'est-ce pas déjà une grâce, et la première des grâces, que cette soif et le désir incessamment rallumé de cette soif ? En désirant de vous aimer, ô mon Dieu, et de s'unir à vous, déjà l'on vous aime et l'on s'unit à vous. Heureux désir, qui est la possession du bien qu'on désire !

Or la grâce sanctifiante, c'est la communication de l'Esprit-Saint ; lui-même est l'amour substantiel du Père et du Fils, et c'est lui qui consomme l'union des âmes avec Dieu. Tout ce qui donne ou alimente la justice et la sainteté, tout ce qui est l'objet de la soif spirituelle, il en a la source et la plénitude, comme il en a la dispensation. La lumière, la consolation, le feu, la charité, l'onction, les sept dons, il peut tout répandre comme une eau vive dans l'âme ; car il a tout en lui-même, et ce qu'il répand et communique c'est lui-même : « O lux beatissima, consolator optime, ignis, charitas, spiritalis onctio, septiformis munere ! » A peine a-t-il touché l'âme pour étancher sa soif, la soif de cette âme s'irrite et s'embrase ; il lui faut de nouvelles lumières, de nouvelles consolations, et elle crie plus fort que jamais : « Veni, Pater pauperum. Veni, dator munerum. Veni, lumen cordium. »

Allons donc, ô mon âme, à Jésus; allons à Celui qui donne le Saint-Esprit, dès qu'on s'approche de lui par la foi. Mais, ô mon âme, crois-tu d'une vive foi que Jésus t'a promis le Saint-Esprit, qu'il est mort pour te le mériter, qu'il est monté aux cieux pour te l'envoyer ? S'il en est ainsi, viens, ô mon âme, en toute confiance ; crois, espère et aime. Plus vivement tu croiras, plus fermement tu espéreras, plus ardemment tu aimeras, et plus abondamment tu boiras aux sources du Saint-Esprit. La foi, l'espérance et la charité, tels sont comme les trois tuyaux mystérieux, susceptibles de s'élargir et de se dilater sans cesse, par lesquels on peut puiser et boire à longs traits. Approche donc tes lèvres, colle-les sur les plaies de Jésus, et puise et bois sans mesure.

2° Fruits de la dévotion au Saint-Esprit pour la sanctification des ames. Le Saint-Esprit et le Prêtre agissent comme de concert dans l'Eglise, ils accomplissent la même œuvre de sanctification, ils

sont véritablement *cor unum et anima una.* Que peut le Saint-Esprit sans le Prêtre ? Que peut le Prêtre sans le Saint-Esprit ? Ce que l'instrument est à l'ouvrier, le Prêtre l'est au Saint-Esprit. Ne dirait-on pas que le Saint-Esprit veut faire contrôler en quelque façon par la direction du Prêtre ses opérations dans les âmes ?

« Spiritus ubi vult spirat, » dit l'Apôtre ; or, c'est un devoir sacré pour le Prêtre de constater sa présence, de savoir quand il entre et quand il sort, où il va et pourquoi, de le suivre pas à pas.

Combien le Prêtre doit-il donc se tenir uni au Saint-Esprit pour étudier et seconder ses desseins, et sur une paroisse en général, et sur chaque âme en particulier ! Qui l'avertira de l'impulsion qu'il doit donner à son peuple, des vertus qu'il convient de recommander, des vices et des abus qu'il est urgent de combattre ? Qui lui suggérera les moyens à mettre en œuvre, lui inspirera tantôt la fermeté, tantôt la condescendance, toujours la charité ? Qui le soutiendra au milieu des contradictions, le consolera dans ses chagrins, sera son conseil et sa lumière dans ses doutes ? Qui l'introduira dans le labyrinthe des consciences, lui fera distinguer entre la lèpre et la lèpre, entre le remède qui guérit et le remède qui tue ? Qui mettra sur ses lèvres ces paroles toutes célestes et marquées au coin d'une divine sagesse que réclament des âmes d'élite dont le vol est aux plus sublimes régions ?

Etonnante promesse, sublime oracle de Jésus-Christ ! « Qui credit in me, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. » Cette eau vive dont la foi ouvre la source et creuse le canal, après avoir rempli le cœur, déborde, s'épanche, non comme une rosée qui tombe goutte à goutte, ni comme une pluie qui baigne la terre, mais comme un fleuve qui inonde et submerge, comme une multitude de fleuves dont les flots larges et profonds portent au loin la fertilité et l'abondance. Elle vient

du ciel et y retourne, elle remonte de toute l'impétuosité avec laquelle elle est descendue ; car c'est de cette eau qu'il est dit qu'elle rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Mais elle ne remonte pas seule, elle emporte avec elle les âmes qu'elle a vivifiées sur son passage. Des âmes à rafraîchir, des âmes à désaltérer, des âmes à purifier, telle est, après la soif de sa propre sanctification, la soif non moins brûlante que fait naître cette eau dans le cœur du Prêtre qui s'y plonge. Partout cette soif le tourmente, et plus il cherche à l'apaiser par l'exercice du zèle, plus son ardeur redouble. Comprendrait-on l'Esprit-Saint oisif dans un cœur de Prêtre ? N'y a-t-il plus de pécheurs à convertir, plus de justes à perfectionner ?

Colloques : 1° *Avec Jésus-Christ.* Puisque Isaïe m'y invite : *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris* (xii), je m'approche de vos cinq plaies, surtout de la plaie de votre côté ; j'y colle mes lèvres, je bois l'Esprit et la vie.

2° *Avec l'Esprit-Saint.* Quelques strophes de l'hymne *Veni Creator*... ou de la prose *Veni, sancte Spiritus*...

EXERCICES

PRÉPARATOIRES A LA PRÊTRISE.

TABLE POUR UN TRIDUUM.

LA VEILLE.	De la Prêtrise en général. *Pag.*	297
LE PREMIER JOUR.	1re *Méd.* Paroles du Pontifical. 1re Partie.	316
	1re *Lect.* Quelques cérémonies de l'Ordination du Prêtre.	303
	2me *Méd.* Paroles du Pontifical. 2me Partie.	322
	2me *Lect.* De la Chasuble et des significations mystiques des habits du Prêtre à l'autel.	312
	3me *Méd.* Paroles du Pontifical. 3me Partie.	328
LE DEUXIÈME JOUR.	1re *Méd.* Le triple caractère imprimé dans mon âme.	343
	1re *Lect.* Fonctions du Prêtre.	334
	2me *Méd.* Excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ, auquel participe le Prêtre.	360
	2me *Lect.* Sainteté progressive exigée par le Pontifical.	339
	3me *Méd.* Jésus remettant les péchés à Magdeleine, instruit le Prêtre administrant le sacrement de Pénitence.	364
LE TROISIÈME JOUR.	1re *Méd.* Le monde et le Prêtre.	348
	1re *Lect.* L'ambition et le Prêtre.	332
	2me *Méd.* La cupidité et le Prêtre.	336
	2me *Lect.* Jésus ma vie.	368
	3me *Méd.* Ma première Messe.	373

TABLE POUR UNE RETRAITE DE CINQ JOURS.

La veille.		De la Prêtrise en général.	*Pag.* 297
Le premier jour.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 1re Partie.	316
	Lect.	Quelques cérémonies de l'Ordination du Prêtre.	303
	2me *Méd.*	Paroles du Pontifical. 2me Partie.	322
Le deuxième jour.	1re *Méd.*	Paroles du Pontifical. 3me Partie.	328
	Lect.	De la Chasuble et des significations mystiques des habits du Prêtre à l'autel.	312
	2me *Méd.*	Le triple caractère imprimé dans mon âme.	343
Le troisième jour.	1re *Méd.*	Excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ, auquel participe le Prêtre.	360
	Lect.	Fonctions du Prêtre.	334
	2me *Méd.*	Jésus remettant les péchés à Magdeleine, instruit le Prêtre administrant le sacrement de Pénitence.	364
Le quatrième jour.	1re *Méd.*	Le monde et le Prêtre.	348
	Lect.	Sainteté progressive exigée par le Pontifical.	339
	2me *Méd.*	L'ambition et le Prêtre.	332
Le cinquième jour.	1re *Méd.*	La cupidité et le Prêtre.	336
	Lect.	Jésus ma vie.	368
	2me *Méd.*	Ma première Messe.	373

De la Prêtrise en général.

1° Sa définition. « Presbyteratus est Ordo quo confertur specialis potestas Corpus et Sanguinem Christi in Missæ celebratione consecrandi, à peccatis absolvendi, subditosque opere ac doctrinâ pascendi. » (Gury.)

Cet Ordre étant conféré pour des fonctions toutes divines, et les autres Ordres, avec les pouvoirs qu'ils donnent, les grâces qu'ils produisent, les vertus qu'ils exigent, n'étant par rapport à celui-ci que des préludes, des préparatifs et des degrés, le Catéchisme du Concile de Trente a pu dire : « Omnium sacrorum Ordinum summus gradus est Sacerdotium. »

2° Son institution. Jésus-Christ donna à ses Apôtres *la puissance d'ordre* qui consiste principalement à offrir le saint Sacrifice, lorsqu'il leur dit : « Hoc facite in meam commemorationem ; » et il leur donna *la puissance de juridiction* qui consiste principalement à remettre les péchés, quand, après sa résurrection, il leur dit : « Accipite Spiritum sanctum : quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt. »

Cette double puissance spirituelle, le caractère imprimé dans l'âme, et la grâce, sont les trois effets du sacrement de l'Ordre. La Théologie distingue deux sortes de grâces communiquées dans l'Ordination : 1° la grâce actuelle sacramentelle, qui rend le sujet digne de remplir saintement ses fonctions ; 2° la grâce habituelle seconde, qui augmente en lui la justice et la charité. Entre la grâce et le caractère, effets du sacrement, il y a cette différence, que la grâce dépend en quelque sorte des dispositions du sujet, mais non le caractère.

La Théologie observe encore 1° que les Prêtres reçoivent dans leur Ordination le pouvoir de consacrer le Corps et le Sang de Jésus-Christ, et que ce pouvoir leur est tellement propre qu'il ne convient aux Evêques qu'en tant qu'ils sont Prêtres ; 2° qu'encore que les Prêtres reçoivent dans leur Ordination le pouvoir de remettre les péchés, la Prêtrise ne donne proprement pas la puissance de juridiction ; 3° que les Evêques possèdent une puissance d'ordre et une puissance de juridiction très-éminentes, si bien que plusieurs fonctions leur sont exclusivement propres, et que les Prêtres doivent tenir d'eux leur juridiction.

3° Sa matière et sa forme. Il est de foi, d'après le Concile de Trente, que le Sacerdoce est un sacrement. « Ipsius materia apud Græcos sita est in solâ manuum impositione ; apud Latinos verò duplex est, saltem ex præcepto, scilicet impositio manuum Episcopi, et traditio calicis cum vino, et patenæ cum hostiâ superpositâ. Controvertitur autem inter Theologos quænam sit materia essentialis. Forma etiam pro materiæ diversitate varia est; quare de eâ pariter controvertitur. 1° Forma quæ traditioni instrumentorum respondet, hæc est : *Accipe potestatem offerendi Sacrificium Deo Missasque celebrandi tam pro vivis quàm pro defunctis, in nomine Domini.* 2° Forma autem impositioni manuum propria, est ipsa oratio quam recitat Episcopus dùm manus Ordinandis imponit. » (Gury.)

Dans cette Ordination, comme dans toutes les autres, on ajoute d'autres signes sensibles, non comme matière ou forme nécessaire, mais pour rendre l'Ordination plus solennelle et désigner plus clairement les fonctions du Sacerdoce.

4° Sa dénomination. *Presbyter*, *Sacerdos*, ces deux noms dont rien n'exprime la nuance dans notre langue, désignent l'un le gouvernement et la prudence, l'autre le caractère sacré et les fonctions qui en dé-

coulent. « Presbyter græcè *Seniorem* significat, non solùm propter ætatis maturitatem, quæ huic Ordini minimè necessaria est, sed multò magìs propter morum gravitatem, doctrinam et prudentiam. Nomen *Presbyteri*, quod in Scripturâ veteris Testamenti et in Evangeliis passim occurrit, pro magistratu plebis accipitur, quòd ea præfectura plerùmque deferri soleret viris ætate provectis. »

« *Sacerdotis* vocabulum, quo offerendi Sacrificii potestas seu functio propriè significatur, in Scripturâ novi Testamenti nusquam legitur Sacerdotibus novæ legis attributum, sed soli Christo. Cujus rei rationem hanc assignant Theologi, quòd totum Testamentum eo tempore scriptum est quo adhuc in usu aut certè in recenti memoriâ erant sacrificia veteris Legis, et in suâ functione versabantur ejusdem instituti Sacerdotes, cum quibus nomine communicare noluerunt Apostoli, ne adhuc vigere, et non abrogatum vetus illud Sacerdotium videretur. At paulò post, Hierosolymâ cum Templo eversâ, et proindè veteris Legis Sacerdotio cessante, mox Episcopi et Presbyteri, Pontifices et Sacerdotes appellari cœperunt. » (Catal.)

L'Evêque, dans les premiers siècles, est appelé *Sacerdos*, parce que, possédant la plénitude du Sacerdoce, il est le Prêtre par excellence. Le Prêtre aussi est quelquefois appelé *Episcopus*, non que l'Evêque ne l'emporte sur lui en dignité et en pouvoir, mais parce que l'Evêque et le Prêtre « 1° quidem sunt æquales in potestate consecrandi Corpus Christi et absolvendi à peccatis, licèt impares in potestate Ordinandi seu consecrandi Ecclesiæ Ministros, et Confirmationis sacramenti administrandi; 2° quia tunc temporis, antequam orirentur schismata, non tam auctoritate, et jurisdictione dictinctâ ac divisâ, quàm communi et cum Episcopo concordi Presbyterorum consilio, labore et zelo regebantur Ecclesiæ : unde Presbyteri dicebantur

Episcopi, id est inspectores et morum populi correctores, non quòd Episcopi propriè dicti potestatem et jurisdictionem haberent, sed quòd cum Episcopo et de illius consensu regerent Ecclesiam suâ vigilantiâ, consilio et labore ; imò et in Conciliis cum Episcopis sederent, et sententiam suam rogati dicerent. » (Catal.)

5° Ses Figures. C'est d'abord sans nul doute le Sacerdoce aaronique, dont les fonctions, du moins pour les simples Prêtres, se bornaient à celles-ci, dit Cornelius à Lapide : « 1° immolatio sacrificiorum, 2° incensio thymiamatis in altari, 3° propositio panum propositionis, 4° accensio lucernarum in candelabro. » Et toutefois quelle sainteté et quelles qualités n'étaient pas exigées d'eux ! Tous les péchés du Grand-Prêtre étaient censés volontaires et équivalents à ceux du peuple entier, ainsi qu'on le conclut des sacrifices prescrits pour leur expiation. L'ignorance n'était pas admise dans celui qui pouvait et devait savoir la loi pour l'expliquer aux autres. « Peccata Pontificis, utpote personæ communis, et principis totius populi, æquantur peccatis totius populi, et tota populi castra contaminant ; ideòque tam victima pro peccato Pontificis, quàm victima pro peccato populi cremanda erat extra castra. » (Cornel. à Lap. *in cap.* IV *Levit.*)

Le Pontifical, fondé sur le sentiment des plus anciens Docteurs, indique encore, dans l'ancien Testament, les soixante et dix Anciens adjoints à Moïse pour le gouvernement, et, dans le nouveau, les soixante et douze Disciples.

Ces Anciens aidaient Moïse dans les trois grandes fonctions qui lui étaient dévolues : prononcer sur les causes majeures, juger en dernier ressort celles où l'on interjetait appel, régler ce qui touchait au culte de Dieu. N'est-ce pas ce que fait le Prêtre, juge des consciences et administrateur d'une paroisse, sous

la haute direction et avec l'approbation de son Evêque? Or voici les qualités exigées de ces juges : « 1° Prudentia tum humana, tum divina; 2° justitia et recta conversatio; 3° gravitas et reverentia personæ. » (Tostat. Abulens.). Cornelius à Lapide ajoute : « 4° fortitudo et zelus boni communis, ut nec potentes revereantur, aut iis adulentur, nec sua, sed reipublicæ commoda quærant. » (*In cap.* XI *Num.*)

Sur cet autre texte : « Post hæc autem designavit Dominus et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam... » (*Luc.* X), Cornelius à Lapide s'adresse cette question : « Cur binos misit Christus? » Il répond avec les Pères et les Commentateurs : « 1° Ut alter alteri auxilio esset, solatio, stimulo, excitamento; 2° ut alter alterum haberet perpetuum vitæ testem, æquè ac tutorem; 3° ut majorem auctoritatem et fidem prædicationi suæ conciliarent; 4° quia minùs quàm inter duos charitas haberi non potest; et qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenùs debet. » Que de leçons pour le Prêtre ressortent de ce texte aussi bien que du précédent!

Saint Denis l'Aréopagite, après avoir dit que la hiérarchie qui est à la fois ordre, science et action, a pour but d'assimiler et d'unir à Dieu par le triple ministère de purifier d'abord, d'illuminer ensuite et enfin de perfectionner; après avoir montré les pures-Intelligences distribuées en trois hiérarchies dont la seconde reçoit la pureté, la lumière, la perfection de la première qui les tient excellemment et immédiatement de Dieu, pour les transmettre, mais à un degré inférieur, à la troisième qui à son tour les communique aux hommes, déclare que, d'après l'institution divine, la hiérarchie ecclésiastique a pour type la hiérarchie céleste; qu'au premier rang est l'Ordre des Pontifes, plein de force pour communiquer la perfection; au se-

cond l'Ordre sacerdotal, qui donne l'illumination ; et au troisième l'Ordre des Diacres, qui a pour mission de purifier. Ainsi tous les membres de la hiérarchie ont ceci de semblable qu'ils participent à la même grâce ; et ceci de différent, qu'ils n'y participent pas à un égal titre, ni dans la même mesure.

6° Conditions. « 1° Ætas viginti quinque annorum saltem inceptorum. 2° Anni interstitium. 3° Scientia sufficiens ad populum necessaria ad salutem docendum, et Sacramenta ministranda. 4° Tempus à jure pro Ordinationibus præscriptum. »

Quelques cérémonies de l'Ordination du Prêtre.

Ordinandus amictu, albâ, cingulo, manipulo, et stolâ transversâ indutus, Litaniis dictis, post tractum Missæ, super brachium sinistrum planetam albi coloris complicatam tenens, et candelam ac mappulam albam in dexterâ gerens, ab Archidiacono vocatus, se sistit coram Episcopo qui, postulatione factâ ab Archidiacono, et Clero et populo nihil opponentibus, de sacerdotali munere illum admonet, dein super caput ipsius manus imponit, nihil dicens : post eum statim alii Sacerdotes idem agunt. Mox Episcopus cum aliis Sacerdotibus dexteram extensam super illum tenent, interim Episcopo preces fundente. Dein Episcopus sub certis formulis ei stolam in formam crucis ante pectus aptat, planetamque imponit retrò super humeros complicatam. Post hæc canitur hymnus Veni Creator ; *intereà Episcopus oleo catechumenorum ejus ambas manus ungit, dicens :* Consecrare... *etc. quas Minister linteolo ligat. Tunc Episcopus ei porrigit patenam cum hostiâ, et calicem cum vino et aquâ digitis tangendum, dicens :* Accipe... *Dein novus Presbyter, post lotas manus, et candelæ oblationem, in locum suum reversus, unà cum Episcopo Missam concelebrat. Ante* Communio, *recitat coram Episcopo Symbolum Apostolorum ; quo expleto, Episcopus super caput ejus manus imponit, dicens :* Accipe Spiritum... *Planetam explicat dùm dicit :* Stolâ innocentiæ... *et acceptâ reverentiæ atque obedientiæ promissione, dat ei osculum pacis, atque benedicit. Demùm perficiunt Missam.*

1° L'ARCHIDIACRE, COMME A L'ORDINATION DU DIACRE, DIT : « Reverendissime Pater, postulat sancta Mater Ecclesia... » Et l'Evêque répond encore : « Scis

illum dignum esse ? » Moment solennel ! On vient de formuler une demande au nom de l'Eglise ; cette Mère, s'entendant nommer dans une circonstance aussi grave, est accourue, elle s'est jetée entre le Pontife et les Ordinands, inquiète, agitée de sentiments divers, et, les regardant avec des yeux où se peignent tour à tour la crainte et l'espérance : « Vient-on pour me servir ou pour me trahir, pour m'affliger ou me consoler, pour guérir mes blessures ou pour m'en faire de nouvelles ? »

2° L'Evêque en silence impose les mains a chaque Ordinand. Sur cette cérémonie il faut entendre 1° saint Denis : « Pontificiæ autem manûs impositio, simulquidem manifestat sacramentalem protectionem, quâ tanquam sancti pueri paternâ dilectione foventur : quæ quidem sacerdotalem eis det habitum, et virtutem ; contrarias autem potestates expellat. Docet etiam omnes functiones sacri Ordinis obire eos qui consecrati sunt, ut sub Deo agentes, eumque omnium suarum actionum ducem habentes, in omni operis institutione. » (*Hier. eccl.* c. 5). — 2° Saint Thomas : « Impositio manuum in sacramentis Ecclesiæ fit ad significandum aliquem copiosum gratiæ effectum, quo illi quibus manus imponuntur quodammodò per quamdam similitudinem constituantur Ministri, in quibus copia gratiæ esse debet. Et ideò manûs impositio fit in sacramento Confirmationis, in quo confertur plenitudo Spiritûs sancti, et in sacramento Ordinis, in quo confertur quædam excellentia potestatis in divinis Mysteriis. Unde et II. *ad Tim.* c. I, dicitur : « Resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum. » (3ª Parte, q. 48, art. 4). — 3° Tertullien : « Caro manûs impositione adumbratur, ut et anima Spiritu illuminetur... Manus imponitur, per benedictionem advocans et invitans Spiritum sanctum. » (*De Bapt.* c. VIII). — 4° Saint Au-

gustin qui, dans son *Traité du Baptême*, chap. XVIe, « disertè dicit manûs impositionem non aliud esse quàm orationem super hominem, quia videlicet externum illud signum oratio quædam cæremonialis est, significans orationem internam ejus qui manum imponit, vel totius Ecclesiæ, cujus ille minister est, pro eo cui manus imponitur. » (Catal. *de Confirm.* § 14.)

L'imposition des mains, déjà faite au Diacre, est réitérée au Prêtre, « quia per consecrationem transit Presbyter de opere ad opus, id est, de ministerio ad Dei immolationem; quoniam sicut nec illud, ità nec illud, nisi gratiâ Dei adjuti, agere non valemus. » (Durand.)

3° Tous les Prêtres présents imposent les mains de la même manière : non pour la validité, mais pour la solennité de l'Ordination; non comme signe de protection, de bénédiction, de consécration, mais comme signe de communion et de fraternité. Chaque Prêtre semble vouloir, sinon communiquer à ses nouveaux frères l'esprit sacerdotal qu'il reçut autrefois lui-même et qu'il a dû conserver avec soin, du moins déclarer qu'il partage désormais avec eux sa dignité.

La cérémonie de l'imposition des mains s'accomplit au milieu du plus profond silence : c'est le silence du mystère, du respect, du saisissement; le ciel s'ouvre, les anges s'inclinent, l'Esprit-Saint prend possession de l'Ordinand, Jésus-Christ le marque du sceau de son sacerdoce éternel, la transformation s'opère, l'Eglise compte un Prêtre de plus.

4° L'Evêque croise l'étole sur la poitrine de l'Ordinand. Par là, dit le Catéchisme du Concile de Trente, « declaratur Sacerdotem virtute indui ex alto, quâ possit crucem Christi Domini et jugum suave divinæ legis perferre, eamque non verbis solùm, sed vitæ sanctissimè et honestissimè actæ exemplo tradere. » (*De Ord. Sacram.*). Siméon de Thessalonique avait dit :

« Posteà orarium à sinistro humero in dexterum transfert, quod posterius est anterius agens ; et hoc modo velut sub jugum mittit Ordinandum. Conspicere enim debet, et considerare per symbola, quam acceperit gratiam ; et primùm quòd secundùm unum et solum Diaconatûs opus contraxerit debitum ; nunc verò ad Mysteria et Sacerdotium universum, unde majus illi impendet jugum, ità ut totius operis debeat esse minister et curator : ideò secundò cingitur, velut vocatus ad majus opus. » (*De Sacr. Ord.* c. v.)

5° Il le revêt de la chasuble. La charité dont la chasuble est le symbole, sera désormais la vertu propre et éminente, l'élément, l'âme, la vie du Prêtre à l'autel, en chaire, au saint tribunal, dans l'administration de la paroisse et partout. « Sacerdos sacris vestibus indutus Christi vices gerit, ut Deum pro se et pro omni populo suppliciter et humiliter roget. » (*Imit.* L. iv.)

6° Il fait sur ses mains une onction en forme de croix avec l'huile des catéchumènes. L'huile a la propriété de nourrir, de guérir, d'éclairer, d'assouplir, de fortifier ; elle surnage, elle se répand avec facilité et pénètre les corps solides ; elle entre dans la composition des parfums; et, dans l'Ecriture, elle désigne la fertilité et l'abondance. L'Eglise la regarde donc avec raison comme un symbole de la grâce suréminente qui, s'insinuant doucement dans l'âme de l'Ordinand, la réjouit, la console, la guérit, la fortifie, l'éclaire, l'enrichit de dons célestes, et lui donne la vertu de produire les mêmes effets dans les autres.

L'onction se fait sur les mains, « ut Sacerdotum manus mundæ sint ad offerendam hostiam Deo, et largæ ad cætera officia pietatis » (Amal. Fort. *de Eccl. Offic.*) ; en forme de croix, « quia crux omnium fons benedictionum, omnium est causa gratiarum » (S. Leo, S. 8, *de Passione Dom.*); pendant le chant

du *Veni Creator*, « fortasse quia Spiritus sanctus fons est benedictionum omnium, quas passione et morte suâ in cruce Christus nobis promeruit. » (Catal. *de Ord. Presb.*). L'onction sur la tête, depuis le temps de saint Grégoire, est réservée aux Evêques.

Dans la consécration d'Aaron et de ses fils, on touchait avec le sang d'un agneau immolé 1° *extremum auriculæ dextræ*, « ut Sacerdotes teneras habeant aures promptissimamque obedientiam ad legem et doctrinam audiendam et implendam ; » 2° *pollicem manûs dextræ*, « ad firmam obedientiæ legis executionem : » 3° *similiter et pedis*, « ad celerem motum exequendi eam. » (Cornel. à Lap. *in cap.* VIII *Levit.*). N'était-ce pas la représentation vive de ce que l'Esprit-Saint, par la vertu du Sang de Jésus-Christ, produit bien plus efficacement dans le Prêtre de la loi nouvelle ?

L'huile des catéchumènes n'admet aucun mélange de baume ; l'Evêque seul est consacré avec le saint chrême.

7° Il lui fait toucher le calice et la patène. Laissons parler saint Thomas : « Per manûs impositionem datur plenitudo per quam ad magna officia sunt idonei ; et ità solis Diaconis et Sacerdotibus fit manûs impositio, quia eis competit dispensatio Sacramentorum, quamvìs uni ut principali, alteri sicut ministro : sed unctione ad aliquod Sacramentum tractandum consecrantur ; et ideò unctio solis Sacerdotibus fit, qui propriis manibus Corpus Christi tangunt. Sed potestatis collatio fit per hoc quòd datur eis aliquid quod ad proprium actum pertinet ; et quia principalis actus Sacerdotis est consecrare Corpus et Sanguinem Christi, ideò in ipsâ datione calicis sub formâ verborum determinatâ character sacerdotalis imprimitur. » (*In 4 Dist.* 24.)

8° Le nouveau Prêtre prend part, en qualité de cocélébrant, a la messe que continue l'Evêque. La

Messe ainsi célébrée rappelle ce qui se faisait dans les premiers siècles. Alors, il n'y avait qu'un office dans chaque église ; l'Evêque était à l'autel, et tous les Prêtres officiaient avec lui. (*Espr. des Cérém.*)

L'Eglise, comme une bonne et tendre mère, après avoir ouvert à son Prêtre ses trésors, veut qu'il se hâte d'y puiser. Il n'y a qu'un instant qu'il est consacré, et déjà il fait usage de ses sublimes pouvoirs. On lui a dit que désormais le Fils de Dieu s'incarnerait entre ses mains, comme autrefois dans le sein de Marie ; aussitôt il s'approche de l'autel, et, à sa voix non moins puissante que celle du Pontife, la divine Victime s'immole pour le combler de nouvelles grâces. Oh ! avec quelle religion et quel amour doit-il prononcer pour la première fois les mystérieuses paroles !

9° L'Evêque lui fait réciter le Symbole, pour s'assurer de l'orthodoxie des enseignements qu'il donnera au peuple en son nom. Voilà le corps de doctrine uniforme, invariable, immortel comme Dieu, que le Prêtre est chargé d'expliquer, sans rien retrancher, sans rien ajouter. Ce qu'on croit ici, on le croit partout ; ce qu'on croit aujourd'hui, on l'a cru dès le commencement, on le croira toujours. Toutes les nations répètent ce Symbole, tous les siècles se le transmettent, des millions de voix le disent sans fin. Les douze articles dont il se compose, l'Eglise catholique les regarde comme douze perles brillantes qui forment sa couronne. O Prêtre, admettez-vous d'une foi ferme tous ces articles ? êtes-vous prêt à défendre toutes ces perles contre ceux qui voudraient les ravir, au prix, s'il le faut, de votre sang ?

10° Il lui donne le pouvoir de remettre les péchés et déploie sa chasuble jusque-là repliée, pour l'avertir que, doué de cette seconde prérogative, il a, non pas la plénitude, mais le complément du Sa-

cerdoce, et que, dans les limites de ses attributions, rien ne lui manque désormais pour l'édification du Corps mystique de Jésus-Christ. L'Eglise, pendant les interstices, s'est assuré des dispositions du candidat. La pureté de son motif, la force de son attrait, sa capacité, ses progrès dans la science et la piété, son aptitude pour les cérémonies et les fonctions ecclésiastiques, son amour pour la discipline, son zèle et sa discrétion, son humilité et sa douceur, son désintéressement et sa patience, les garanties de persévérance qu'offrent son caractère et sa vertu : tout lui est connu. Elle a mis le casque du salut sur sa tête; la ceinture, symbole de la continence, autour de ses reins ; le manipule du travail à son bras ; l'étole de gloire à son cou ; la chasuble, emblème de la charité, sur ses épaules ; elle lui dit maintenant : Partez, l'heure du combat a sonné pour vous, allez à la conquête des âmes.

11° Il lui fait promettre respect et obéissance a lui et a ses successeurs : car sans respect, point d'obéissance ; sans obéissance, point d'unité ; sans unité, point de paix en soi-même, et point de fruits dans les âmes. Le nouveau Prêtre répond : *Promitto.* Oh ! que cette parole dit de choses ! Dans la famille diocésaine au sein de laquelle vous me confiez aujourd'hui une part d'administration , vous êtes le père commun, ô Pontife, chargé de pourvoir à tous les besoins, de juger les différends, d'assigner à chacun son emploi : voici de tous vos enfants le plus respectueux et le plus soumis ; je me garderai bien, en contrariant vos vues, de troubler la paix et de scandaliser mes frères : *Promitto.* Dans la bergerie où vous m'installez aujourd'hui comme pasteur, je resterai toujours brebis à l'égard du premier Pasteur ; c'est vous qui indiquerez les pâturages, qui détournerez des précipices et ferez contre les loups une garde vigilante ; je me

place sous votre houlette, appelez-moi, renvoyez-moi, augmentez ou diminuez le nombre de mes brebis, menacez-moi, au besoin frappez-moi ; vous n'avez à craindre de ma part ni résistance ni murmure : *Promitto*. Dans la milice sainte où je prends aujourd'hui le rang d'officier, vous êtes, après le Pontife suprême, le généralissime ; à vous de commander les évolutions, d'intimer les ordres qu'il faut transmettre, de donner le signal du combat ; ce n'est pas moi qui compromettrai le sort de l'armée en violant la discipline, en soulevant les autres officiers ou les simples soldats contre vous ; comptez sur ma subordination la plus entière, sur mon respect le plus profond : *Promitto*.

12° Il l'embrasse et le bénit, comme s'il disait : Vous trouverez en moi un ami et un père ; je vous rendrai en bienveillance et en bénédictions le prix de votre subordination et de votre piété filiale. Joies, peines, sacrifices, désormais tout sera commun entre nous.

« Le baiser qui termine la cérémonie de l'Ordina-
« tion, dit saint Denis, renferme un sens très-pieux.
« Tous les assistants revêtus de quelque Ordre sacré,
« et le Consécrateur lui-même, saluent l'initié par
« un baiser. C'est que, quand l'âme religieuse, pré-
« parée par l'habitude des vertus sacerdotales, par la
« vocation divine et par la sainteté, se présente à la
« grâce de l'Ordination, elle est prise en affection par
« tous les rangs de la hiérarchie ; élevée à une beauté
« déiforme, elle aime les âmes qui lui ressemblent, et
« dont elle est réciproquement aimée. De là ce sacré
« et mutuel embrassement, mystérieuse image de la
« communion fraternelle des pieux esprits et de leur
« douce et unanime allégresse, par où se maintient
« dans son intégrité la beauté de notre hiérarchie. »
(*Hier. eccl.*)

13° Il lui fait cette recommandation : « Quia res quam tractaturus es satìs periculosa est, Fili dilectissime, moneo te ut diligenter totius Missæ ordinem atque Hostiæ consecrationem, ac fractionem, ab aliis jam doctis Sacerdotibus discas, priusquam ad celebrandam Missam accedas. »

Le respect dû à Notre-Seigneur, l'édification des fidèles, la piété personnelle du Célébrant, trois motifs de cette grave et importante recommandation.

14° Il impose a tous les Ordinands une pénitence. « Singuli ad primam Tonsuram, vel ad quatuor Minores Ordines promoti, dicite semel septem Psalmos pœnitentiales, cum Litaniis, versiculis et orationibus ; ad Subdiaconatum, vel Diaconatum, Nocturnum talis diei ; ad Presbyteratum verò ordinati, post primam vestram Missam, tres alias Missas, videlicet, unam de Spiritu sancto, aliam de Beatâ Mariâ semper virgine, tertiam pro Fidelibus defunctis, et omnipotentem Deum etiam pro me orate. »

Le Pontife respecte les intentions particulières du nouveau Prêtre, dans la célébration de sa première Messe ; il sait que cette première Messe se célèbre ordinairement au sein de la famille ou pour la famille.

On voit ce que le Pontife se propose en demandant 1° une Messe *de Spiritu sancto* : son secours sera si nécessaire ! 2° une autre *de Beatâ Mariâ* : après Dieu, n'est-ce pas à Marie que le nouveau Prêtre doit son entrée dans le Sacerdoce? 3° une troisième *pro Fidelibus defunctis* : avec quelle impatience l'Eglise souffrante attend cette Messe célébrée avec tant de ferveur !

Enfin le Pontife se recommande lui-même aux prières des Ordinands. Qui pourrait dire toutes celles qu'il a faites déjà, et qu'il fera encore pour eux?

—

De la Chasuble et des significations mystiques des habits du Prêtre à l'autel.

1° De la Chasuble. Cet habit est le principal ornement du Prêtre qui offre le saint Sacrifice. Sa forme ancienne donne la raison de son étymologie. Les anciens désignaient sous le nom de *casula* un vêtement ample qui couvrait tout le corps et le cachait comme sous une maison ou case portative. *Casula*, petite case, n'est, comme on le voit, que le diminutif de *casa*, maison. On lui donne aussi le nom de *planeta*, planète, qui signifie errant, parce que la chasuble étant d'abord un long manteau tout rond, ouvert seulement par le haut pour y passer la tête, sans manches et sans attache qui le fixât, pouvait tourner autour du cou et errer en tout sens sur les épaules.

Durant les sept premiers siècles, la chasuble était le vêtement ordinaire des hommes qui portaient l'habit long. Il est très-probable que les Prêtres, dans la célébration des saints Mystères, se bornèrent à prendre une chasuble propre et décente, à laquelle, plus tard, après les persécutions, ils attachèrent des broderies d'or et d'argent et même des pierres précieuses.

Quand le peuple quitta cet habit, le clergé le retint. Un Capitulaire de l'an 742 porte : « Decrevimus quoque ut Presbyteri vel Diaconi non sagis, laicorum more, sed casulis utantur, ritu servorum Dei. » (*Capit.* tom. I, pag. 148). Depuis neuf cents ans au moins, l'Eglise a donné la chasuble aux Prêtres à leur ordination, comme un ornement qui leur est propre et spécial pour la célébration du saint Sacrifice. On lit dans le Sacramentaire de Senlis, écrit l'an 880 : « Presbytero quandò vestitur casulâ : Benedictio Patris, et Filii, et Spiritûs sancti descendat super te, et

sis benedictus in Ordine sacerdotali, et offeras placabiles hostias pro peccatis, etc. »

Les Orientaux ont conservé la coupe primitive de la chasuble, comme ils ont conservé assez généralement celle des autres ornements sacrés. Chez les Latins, la chasuble retint la forme qui en justifiait l'étymologie, jusqu'à la fin du quinzième siècle et même jusqu'au seizième. A cette époque on en échancrera les deux extrémités latérales, pour laisser plus de liberté aux bras du Prêtre élevant la sainte Hostie ou agitant l'encensoir. Peu à peu l'échancrure sur les bras s'est tellement agrandie, que la chasuble moderne n'est plus qu'un composé de deux pièces l'une devant et l'autre derrière. Si les ministres qui servent à l'autel soulèvent encore aujourd'hui la chasuble du Prêtre à l'élévation, c'est uniquement pour rappeler l'antique usage de la retrousser et même de la rouler en forme de bandoulière et de baudrier.

Les couleurs, splendide parure de la création, qui donnèrent aux habits d'Aaron leur éclat symbolique, et auxquelles le ciel même emprunte une partie de sa beauté, ont été adaptées par l'Eglise aux diverses solennités qu'elle célèbre. Le blanc d'abord, puis le rouge, et enfin le bleu céleste, furent dans les premiers siècles les couleurs de la robe sacerdotale. A la fin du douzième siècle, le pape Innocent III nous apprend qu'il y avait dans l'Eglise de Rome quatre couleurs principales, selon les jours : le blanc, le rouge, le noir et le vert. Le violet, peu usité alors, eut bientôt, grâce aux concessions que lui fit le noir, une place distinguée parmi les couleurs liturgiques.

La chasuble est le symbole de la charité, selon le sens de la prière que fait l'Evêque en en revêtant le Prêtre, et le symbole du joug de Jésus-Christ, selon le sens de la prière que fait le Prêtre en s'en revêtant lui-même. Yves de Chartres dit sur le premier sens : « Omnibus

indumentis superponitur casula, quæ alio nomine *planeta* vocatur ; quæ quia communis est vestis, charitatem significat, quæ universis virtutibus superponitur, quia cæteræ virtutes nihil sinè eâ utile operantur. » (*De signif. indum. sacerd.*). Le second sens ne saurait être plus expressément désigné que par la croix gravée sur la chasuble, ou devant, comme en Italie, ou derrière, comme en France, ou devant et derrière, comme autrefois en Allemagne.

Au chapitre XXVIIIe de l'Exode, il est ordonné au Grand-Prêtre revêtu de l'éphod et du rational de porter gravés sur ses épaules et sur sa poitrine les noms des douze tribus d'Israël. Pourquoi sur les épaules et sur la poitrine? demande Cornelius à Lapide : « Ut salutis animarum sibi commissarum admoneatur, easque non tantùm humeris gestet, sed intimo cordis sinu curâ et oratione suâ foveat. In pectore portantur, cùm amantur ; in humeris, cùm illorum onera portantur. » De là ce langage des Pères : « Sacerdotium onus onerum, omnium onus, gigantinis et ipsis angelicis humeris onus formidabile. »

2° DES SIGNIFICATIONS MYSTIQUES DES HABITS DU PRÊTRE A L'AUTEL. Outre les significations liturgiques des habits sacrés, rien n'empêche de leur en attribuer d'autres non moins propres à entretenir la piété, en tant surtout qu'ils revêtent le Célébrant pendant l'action du Sacrifice. Par eux, dit le cardinal Bona, « et Passio Christi ante Sacrificium recolenda repræsentatur, et ejusdem virtutes exprimuntur, quibus ornari Celebrantem par est, ut Sacerdotio fungatur in justitiâ et sanctitate veritatis. »

1° *Passio Christi.* « Porrò *Amictus* velamen illud significat quo facies Christi velata est, cùm percutiebant eum illudentes, et dicentes : *Prophetiza nobis, quis est qui te percussit?*

« *Alba* vestem albam denotat quâ ab Herode tanquam stultus indutus fuit.

« *Cingulum*, funes quibus in horto vinxerunt eum; sive flagella quibus eum crudelissimè ceciderunt.

« *Manipulus*, vincula quibus adstrictæ sunt manus ejus, tanquam hominis nefarii et scelerati.

« *Stola*, funes collo ejus injectos, sive crucis patibulum humeris ejus impositum.

« *Casula*, vestem purpuream, quam ei milites in domo Pilati, tanquam ludicro regi, imposuerunt. »

2° *Virtutes Christi.* « *Amictus* itaque significat oportere mentem in æternæ duntaxat salutis, rerumque cœlestium consideratione fixam habere, ab omnibus curis rerum caducarum amotam; et contra quoscumque hostium incursus spe et fiduciâ in Deum, tanquam galeâ salutari communitam.

« *Alba*, totum corpus tegens, innocentiam, simplicitatem, puritatem animique candorem, et pulchritudinem indicat, quæ totum Sacerdotem complecti et exornare intùs et extrà debet, atque in omnibus operibus ejus splendere, ut sit sanctus et immaculatus in conspectu Dei, seque semper talem exhibeat divinis Mysteriis celebrandis.

« *Cingulum* indicium est castitatis, quæ in Sacerdote ita splendere debet, ut nullam prorsùs tam in corpore quàm in corde admittat labem. In cujus rei typum jussit olim Deus, ut comedentes Agnum accingerent renes suos; et ipse Christus ait : *Sint lumbi vestri præcincti.*

« *Manipulus*, præmisso crucis osculo, sinistro brachio insertus, ostendit lacrymas, dolorem, et pœnitentiam, quibus lugere peccata ac perpetuo dolore Sacerdos debet.

« *Stola* collo superposita, et in modum crucis per medium pectoris ducta, demonstrat Sacerdotem teneri se Deo unire, et quodammodo colligare, suamque crucem Dei causâ patienter ferre.

« *Casula*, quæ cæteris vestibus splendidior et pre-

tiosior illis superinduitur, signum est charitatis, quæ, reliquis virtutibus excelsior, omnibus supereminet, tanquam illarum regina, et vinculum perfectionis. »

Le pieux et savant Cardinal recommande au Prêtre qui revêt ces ornements, d'entrer dans les dispositions de Notre-Seigneur subissant sa passion, et de produire intérieurement les actes des vertus dont ils sont le symbole ; car, selon l'énergique expression de Pierre de Blois, « Presbyter in consecratione Sacrificium commemorans, et imitans cum lacrymis passionem Christi, fit Christus et crucifixus, et sacrificans, et sacrificatur. » (*De sacros. Euch. myst.*)

Paroles du Pontifical.

1re Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Archidiaconus postquam dixerit : Reverendissime Pater, postulat... *et Pontifex interrogaverit :* Scis illos... *et Archidiaconus* : Quantùm humana... *et Pontifex* : Deo gratias, *annuntiat Clero et populo Pontifex, dicens :*

Quoniam, Fratres charissimi, rectori navis et navigio deferendis eadem est vel securitatis ratio, vel communis timoris; par eorum debet esse sententia quorum causa

Nos très-chers Frères, puisque les raisons de craindre ou d'espérer sont communes au pilote et aux passagers, les sentiments de ceux qui ont les mêmes intérêts doivent être les mêmes, et il faut les recueillir et les comparer. Prêtres et fidèles naviguent dans le même vaisseau; la mer est semée d'écueils, les tempêtes sont terribles, les flot-

communis existit. Neque enim fuit frustrà à Patribus institutum, ut de electione illorum qui ad regimen altaris adhibendi sunt consulatur etiam populus; quia de vitâ et conversatione præsentandi, quod nonnunquam ignoratur à pluribus, scitur à paucis; et necesse est ut faciliùs ei quis obedientiam exhibeat Ordinato, cui assensum præbuerit Ordinando. Horum siquidem Diaconorum in Presbyteros, auxiliante Domino, Ordinandorum conversatio, quantùm mihi videtur, probata et Deo placita existit, et digna, ut arbitror, ecclesiastici honoris augmento. Sed ne unum fortasse vel paucos aut decipiat assensio vel

tes ennemies harcellent sans interruption : qu'arrivera-t-il si l'équipage est divisé, ou si le pilote manque d'habileté et de courage? Ce n'est pas en vain, mais par l'effet d'une profonde sagesse, que les Pères, nos prédécesseurs dans le gouvernement de l'Eglise, ont établi que lorsqu'il s'agirait d'élire ceux qui doivent être préposés au service de l'autel, le peuple même serait consulté et admis à donner son suffrage; car ce qui, dans leur vie et leur conduite, est quelquefois ignoré de la multitude, peut être connu de plusieurs qui ont eu avec eux des rapports plus intimes; et sans contredit il est plus facile d'obéir à celui qui a été ordonné, quand, par un témoignage favorable, on a consenti à son Ordination. La vie de ces Diacres qui, par la grâce de Dieu, vont être ordonnés Prêtres, a été exemplaire, autant que je puis en juger, agréable à Dieu, et digne, ce semble, d'un plus haut rang dans l'Eglise. Mais dans la crainte qu'un seul ou un petit nombre ne soient égarés par l'affection ou la prévention, et que le rejet ou l'admission ne soit injuste, il faut demander l'avis d'un grand nombre. Dites donc librement ce que vous savez sur leur vie et leurs mœurs, ce que, dans votre conviction et votre conscien-

fallat affectio, sententia est expetenda multorum. Itaque quid de eorum actibus aut moribus noveritis, quid de merito sentiatis, liberâ voce pandatis; et his testimonium Sacerdotii magìs pro merito quàm affectione aliquâ, tribuatis. Si quis igitur habet aliquid contra illos, pro Deo et propter Deum, cum fiduciâ exeat, et dicat; verumtamen memor sit conditionis suæ.

ce, vous pensez de leur mérite; en leur donnant votre suffrage pour le Sacerdoce, regardez plutôt ce dont ils sont dignes que ce que vous ferait désirer pour eux quelque affection particulière. Si donc quelqu'un a contre eux une révélation importante à faire, au nom de Dieu et pour la gloire de Dieu, qu'il se présente avec confiance, et qu'il parle; cependant qu'il n'oublie pas sa condition, ce qui l'attend au tribunal de Dieu et des hommes, si, poussé par la passion, il calomnie un Clerc respectable, ou si, emporté par un zèle indiscret, il parle sur des bruits sans fondement et fait planer sur un Ministre de l'Eglise des soupçons injurieux qu'on ne peut éclaircir.

Pontifex, aliquâ interjectâ morulâ, convertens sermonem ad Ordinandos, admonet eos, dicens :

Consecrandi, Filii dilectissimi, in Presbyteratûs officium, illud dignè suscipere, ac susceptum laudabiliter exequi studeatis. Sacerdotem enim oportet

Très-chers Fils, au moment solennel et décisif d'être consacrés Prêtres, appliquez-vous, en épurant vos dispositions, à recevoir dignement cette charge, et ensuite à vous en acquitter sous l'œil de Dieu et de l'Eglise d'une manière digne d'éloges. La fonction d'un Prêtre est d'offrir l'auguste Sacrifice, de

offerre, benedicere, præesse, prædicare, et baptizare. Cum magno quippe timore ad tantum gradum ascendendum est, ac providendum ut cœlestis sapientia, probi mores et diuturna justitiæ observatio ad id electos commendent. Unde Dominus præcipiens Moysi ut septuaginta viros de universo Israel in adjutorium suum eligeret, quibus Spiritûs sancti dona divideret, suggessit : Quos tu nosti, quòd senes populi sunt. Vos siquidem in septuaginta viris et senibus signati estis, si per Spiritum septiformem, Decalogum legis custodientes, probi et maturi in scientiâ similiter et opere eritis. Sub eodem quo-

bénir le peuple et ce qui est à son usage, de présider et de gouverner l'assemblée des fidèles, de prêcher et de baptiser. C'est donc avec une profonde crainte qu'il faut envisager cette dignité sublime et monter à cet éminent degré, et lorsqu'on s'est préparé et rendu recommandable par une sagesse non terrestre mais céleste, par des mœurs pures et exemplaires, par une constante pratique de la justice, c'est-à-dire de toutes les vertus. Aussi le Seigneur, ordonnant à Moïse de choisir dans tout Israël, pour le seconder dans le gouvernement, soixante-dix hommes entre lesquels il voulait partager les dons du Saint-Esprit, lui suggéra cette idée lumineuse et lui donna cet ordre : Choisissez parmi ceux que vous savez être les anciens du peuple, vénérables par leur âge et leur expérience. Vous étiez figurés par ces soixante-dix anciens, si, par les sept dons du Saint-Esprit déposés en votre âme, et par l'observation de la loi, vous montrez la probité et la maturité dans votre science et votre conduite. Dans le nouveau Testament, le Seigneur, en vue du même mystère et de la même figure, choisit aussi soixante-douze disciples, et les envoya deux à deux prêcher devant lui, afin d'apprendre, par la parole et par les

que mysterio et eâdem figurâ, in novo Testamento Dominus septuaginta duos elegit, ac binos ante se in prædicationem misit; ut doceret verbo simul et facto Ministros Ecclesiæ suæ fide et opere debere esse perfectos, seu geminæ dilectionis, Dei scilicet et proximi, virtute fundatos. Tales itaque esse studeatis, ut in adjutorium Moysi et duodecim Apostolorum, Episcoporum videlicet catholicorum, qui per Moysen et Apostolos figurantur, dignè per gratiam Dei eligi valeatis. Hâc certè mirâ varietate Ecclesia sancta circumdatur, ornatur et regitur; cùm alii in eâ Pontifices, alii minoris Ordinis Sa-

exemples, que les Ministres de son Eglise doivent être parfaits dans la foi et dans les œuvres, c'est-à-dire affermis et exercés dans la double dilection, de Dieu et du prochain. Appliquez-vous donc à être tels, par la grâce de Dieu, qu'on puisse dignement vous choisir pour coadjuteurs de Moïse et des douze Apôtres, c'est-à-dire des Evêques catholiques figurés par Moïse et les Apôtres, et qu'après avoir été choisis, vous soyez pour eux un aide, non un embarras. Certes, cette admirable variété d'Ordres entoure, orne et gouverne la sainte Eglise : c'est son rempart, son vêtement de gloire, son sénat et sa milice; on y consacre des Pontifes, et au-dessous d'eux des Prêtres, des Diacres, des Sous-Diacres et des Ministres de divers Ordres, et de la réunion de ces membres distincts et de ces dignités différentes se forme le corps de Jésus-Christ un et indivisible. C'est pourquoi, très-chers Fils, vous que le suffrage de nos frères a choisis pour être consacrés comme notre aide, conservez dans vos mœurs l'intégrité d'une vie sainte et pure. Appréciez et comprenez ce que vous faites à l'autel; imitez ce que vous opérez sur la divine Victime; en célébrant le Mystère de la mort du Seigneur, efforcez-vous de mortifier en vous tout vice

cerdotes, Diaconi et Subdiaconi, diversorum Ordinum viri consecrantur; et ex multis et alternæ dignitatis membris unum corpus Christi efficitur. Itaque, Filii dilectissimi, quos ad nostrum adjutorium fratrum nostrorum arbitrium consecrandos elegit, servate in moribus vestris castæ et sanctæ vitæ integritatem. Agnoscite quod agitis. Imitamini quod tractatis; quatenùs, mortis Dominicæ Mysterium celebrantes, mortificare membra vestra à vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis. Sit doctrina vestra spiritualis medicina populo Dei. Sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi; ut prædi-

et toute concupiscence. Que votre doctrine soit un remède spirituel, non une viande creuse, pour le peuple de Dieu. Que l'odeur de votre vie délecte l'Eglise, au lieu de l'empoisonner. Par vos prédications et vos exemples, édifiez la maison et la famille de Dieu, afin que nous ne soyons pas condamnés, mais récompensés, nous pour vous avoir admis à ce ministère, vous pour y avoir été élevés. Qu'il daigne nous l'accorder par sa grâce. ℟. Ainsi soit-il.

catione atque exemplo ædificetis domum, id est familiam Dei; quatenùs nec nos de vestrâ provectione, nec vos tanti officii susceptione, damnari à Domino, sed remunerari potiùs mereamur. Quod ipse nobis concedat per gratiam suam.

℟. Amen.

Paroles du Pontifical.

2me PARTIE.

AVIS. { Comme à la page 25.

Ordinandis coram Pontifice binis et binis successivè genuflectentibus, Pontifex imponit simul utramque manum super caput cujuslibet; idemque faciunt post eum omnes Sacerdotes. Quo facto, tam Pontifex quàm Sacerdotes tenent manus dexteras extensas super illos. Et Pontifex stans cum mitrâ dicit :

Oremus, Fratres charissimi, Deum Patrem omnipotentem ut super hos famulos suos, quos ad Pres-

Nos très-chers Frères, prions Dieu le Père tout-puissant de multiplier les dons célestes sur ses serviteurs qu'il a choisis pour les fonctions du Sacerdoce, afin que, comblés de ces dons, devenus des

byterii munus elegit, cœlestia dona multiplicet, et quod ejus dignatione suscipiunt, ipsius consequantur auxilio. Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

hommes tout célestes, ils remplissent fidèlement par le secours de sa grâce le ministère qu'ils reçoivent de sa miséricorde. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

℟. Ainsi soit-il.

Pontifex, depositâ mitrâ, conversus ad altare, dicit : Oremus. *Et Ministri :* Flectamus genua. ℟. Levate. *Et mox conversus ad Ordinandos, dicit :*

Exaudi nos, quæsumus, Domine Deus noster, et super hos famulos tuos bene ✝ dictionem sancti Spiritûs et gratiæ sacerdotalis infunde virtutem : ut quos tuæ pietatis aspectibus offerimus consecrandos, perpetuâ muneris tui largitate prosequaris. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem

Nous vous prions d'exaucer nos ardentes prières, Seigneur notre Dieu, et de répandre largement sur vos serviteurs la bénédiction vivifiante de l'Esprit-Saint et la vertu féconde de la grâce sacerdotale : nous les offrons avec larmes et avec joie aux regards si bienveillants de votre clémence, pour être légitimement consacrés et dévoués à votre culte ; assistez-les et comblez-les pour toujours de vos dons les plus abondants. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, votre Fils, qui...

Spiritûs sancti Deus.

Tunc extensis manibus ante pectus, dicit : Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda. ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro. ℟. Dignum et justum est.

Et maintenant que le doigt de Dieu les a touchés, et qu'il a fait tomber sur leur front un reflet de ses éternelles splendeurs, et qu'il les rend participants de sa toute-puissance, et qu'il en fait des dieux sur terre, dans l'émotion qui a saisi notre âme, oubliant les choses du temps et nous associant aux chœurs des Séraphins, entonnons l'hymne solennelle de l'action de grâces et de la louange.

Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, honorum auctor et distributor omnium dignitatum; per quem proficiunt universa; per quem cuncta firmantur, ampli-

Oui, il est juste et raisonnable, équitable et salutaire, c'est un devoir aussi doux que strict, de vous rendre grâces en tout temps et en tout lieu, à la vue des merveilles opérées en notre faveur, Père tout-puissant, Dieu éternel, de qui viennent tous les honneurs, de qui procèdent toutes les dignités, qui donnez à toute chose son développement et son progrès, par qui tout s'affermit et se consolide, faisant monter la nature raisonnable d'un degré moins parfait à un degré plus parfait par des accroissements con-

ficatis semper in melius naturæ rationalis incrementis per ordinem congruâ ratione dispositum. Unde et Sacerdotales gradus atque officia Levitarum Sacramentis mysticis instituta creverunt; ut cùm Pontifices summos regendis populis præfecisses, ad eorum societatis et operis adjumentum, sequentis ordinis viros et secundæ dignitatis eligeres. Sic in eremo per septuaginta virorum prudentium mentes Moysi spiritum propagasti, quibus ille adjutoribus usus in populos, innumeras multitudines facilè gubernavit. Sic et in Eleazarum et Ithamarum filios Aaron paternæ plenitudinis abundantiam transfu-

tinus, selon la disposition et le plan d'une sagesse souveraine. Ainsi, dans l'ancienne loi, les divers degrés du Sacerdoce et les différents offices des Lévites, établis pour l'exercice des Sacrements mystiques qu'elle contenait, ont reçu un nouvel éclat et un nouveau développement, lorsque, aux souverains Pontifes mis au premier rang pour gouverner les peuples, vous avez associé des Ministres d'un ordre moins élevé et d'une dignité inférieure, pour partager leur sollicitude et leurs travaux. Ce que vous aviez fait au désert, pour le soulagement de Moïse, lorsque vous communiquâtes une partie de l'esprit déposé en lui à soixante-dix hommes prudents, afin qu'il gouvernât plus facilement, avec leur assistance, un peuple innombrable, vous le fîtes bientôt après, pour le soulagement d'Aaron, lorsque vous répandîtes avec abondance sur Eléazar et sur Ithamar, ses fils, les pouvoirs et l'esprit dont avait été comblé leur père, afin qu'il y eût assez de Prêtres pour la répétition salutaire des sacrifices et des cérémonies. Or, c'est par une providence semblable que, dans la loi nouvelle, vous avez associé, Seigneur, aux Apôtres de votre Fils des Docteurs qui, ayant la même foi, le même zèle, ont sous leur

disti, ut ad hostias salutares et frequentioris officii Sacramenta ministerium sufficeret Sacerdotum. Hâc providentiâ, Domine, Apostolis Filii tui Doctores fidei comites addidisti, quibus illi orbem totum secundis prædicationibus impleverunt. Quapropter infirmitati quoque nostræ, Domine, quæsumus, hæc adjumenta largire: qui quantò fragiliores sumus, tantò his pluribus indigemus. Da, quæsumus, omnipotens Pater, in hos famulos tuos, Presbyterii dignitatem, innova in visceribus eorum spiritum sanctitatis; ut acceptum à te, Deus, secundi meriti munus obtineant, censuramque morum exemplo suæ con-

direction et à leur suite prêché dans tout l'univers. Nous vous prions donc, Seigneur, nous successeurs des Apôtres, d'accorder à notre faiblesse de pareils secours : nous en avons d'autant plus besoin que nous sommes plus fragiles. Père tout-puissant, nous vous en prions, donnez à vos serviteurs la dignité, le caractère et les pouvoirs du Sacerdoce; renouvelez au fond de leur cœur l'esprit de sainteté déjà reçu au Baptême, à la Confirmation, au Diaconat et dans tant d'autres sacrements, afin qu'ils exercent saintement les fonctions du second rang où vous les aurez établis, ô mon Dieu, et que toute leur conduite soit une censure des mœurs dépravées du siècle. Qu'ils soient pour nous de prudents coopérateurs, s'acquittant de leur charge, et n'empiétant pas sur la nôtre; qu'on retrouve en eux la personnification achevée et resplendissante de toute justice, afin qu'un jour, au terme de leur carrière, rendant compte de leur administration, et reconnus bons et fidèles serviteurs, ils obtiennent les récompenses de la béatitude éternelle. Par le même Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

versationis insinuent. Sint providi cooperatores Ordinis nostri; eluceat in eis totius forma justitiæ, ut, bonam rationem dispensationis sibi creditæ reddituri, æternæ beatitudinis præmia consequantur. Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

℟. Amen.

Pontifex sedet, acceptâ mitrâ, et reflectit stolam ab humero sinistro cujuslibet, capiens partem quæ retrò pendet, et imponens super dexterum humerum, aptat eam ante pectus, in modum crucis, singulis dicens :

Accipe jugum Domini; jugum enim ejus suave est, et onus ejus leve.	Recevez le joug du Seigneur, vous qu'il appelle à labourer son champ; ne craignez pas d'en être écrasé, car ce qu'il y a dans ce joug de pénible à la nature et dans ce fardeau de lourd à la volonté, est

adouci et allégé par l'onction de sa grâce et la contemplation de la croix qu'il a portée pour nous.

Posteà imponit cuilibet casulam usque ad scapulas, remanentem tamen super humeros complicatam, et à parte anteriori deorsùm dependentem, dicens :

Accipe vestem sacerdotalem, per quam charitas intelligitur; potens est enim Deus, ut augeat tibi charitatem et opus perfectum. ℟. Deo gratias.	Recevez l'habit sacerdotal qui représente la charité dont vous devez être investi dans toutes vos fonctions, à l'autel, en chaire, au saint tribunal, auprès des malades, des affligés et des pauvres ; ayez confiance, Dieu est assez puissant pour augmenter en vous cette charité indispensable et la perfection dont elle sera le principe, en vous poussant à toute bonne œuvre. ℟. Rendons grâces à Dieu.

Paroles du Pontifical.

3me Partie.

AVIS. { Comme à la page 25.

Surgit Pontifex sinè mitrâ, et omnibus genua flectentibus dicit :

Deus, sanctificationum omnium auctor, cujus vera consecratio plenaque benedictio	O Dieu, source et principe de toute sanctification, vous de qui procède la vraie consécration qui sépare du monde et des usages communs, pour attacher au culte

est, tu, Domine, super hos famulos tuos, quos ad Presbyterii honorem dedicamus, munus tuæ bene✝dictionis infunde; ut gravitate actuum et censurâ vivendi probent se seniores, his instituti disciplinis quas Tito et Timotheo Paulus exposuit; ut in lege tuâ die ac nocte meditantes, quod legerint credant, quod crediderint doceant, quod docuerint imitentur : justitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem cæterasque virtutes in se ostendant, exemplo præbeant, admonitione confirment, ac purum et immaculatum ministerii sui donum custodiant; et per obsequium plebis tuæ, panem et vinum in Corpus et

divin, et la parfaite bénédiction qui comble les âmes de dons célestes, répandez, Seigneur, la grâce et la bénédiction sur vos serviteurs que nous élevons à l'honneur du Sacerdoce; qu'ils montrent la maturité de l'âge par la gravité de leurs mœurs et la régularité de leur vie, formés par les leçons si complètes et si sages de saint Paul à Tite et à Timothée; que, méditant jour et nuit votre loi dans l'étude et la prière, ils croient fermement ce qu'ils auront lu, ils enseignent infatigablement ce qu'ils auront cru, ils pratiquent fidèlement ce qu'ils auront enseigné; que la justice à l'égard de leurs frères, la constance dans les épreuves, la miséricorde envers leurs ennemis et les pécheurs, et toutes les autres vertus, brillent en eux; qu'ils confirment par des avis publics et particuliers les exemples qu'ils donneront, saints eux-mêmes et zélés pour la sainteté des autres; qu'ils conservent pur et sans tache le caractère de leur Ordination gravé dans leur âme; que, par une bénédiction immaculée, donnée avec toutes les dispositions requises, leurs lèvres transforment au Corps et au Sang de votre Fils le pain et le vin offerts au nom de votre peuple; que, par l'exercice envers Dieu et le prochain d'une charité invio-

Sanguinem Filii tui immaculatâ benedictione transforment; et inviolabili charitate in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi, in die justi et æterni judicii Dei, conscientiâ purâ, fide verâ, Spiritu sancto pleni resurgant. Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

lable et à toute épreuve, étant parvenus à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ vivant en eux de toute sa vie et avec toutes ses vertus, ils méritent de ressusciter au jour du juste et éternel jugement de Dieu, avec une conscience pure, exempte de toute faute, une foi véritable, dégagée de l'ombre même d'un doute, un cœur rempli du Saint-Esprit et complètement vide de l'esprit du monde. Par le même...

Dùm Pontifex cum oleo catechumenorum inungit unicuique ambas manus simul junctas, dicit :

Consecrare et sanctificare digneris, Domine, manus istas per istam unctionem et nostram bene ✝ dictionem.

Daignez, Seigneur, consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et notre bénédiction, qui les tire des usages profanes et leur donne une pureté et une puissance spéciales. ℟. Ainsi soit-il. Afin que tout ce qu'elles auront béni soit

℟. Amen. Ut quæcumque benedixerint benedicantur, et quæcumque consecraverint consecrentur et sanctificentur, in nomine Domini nostri Jesu Christi.

béni, recouvert de grâce, et que tout ce qu'elles auront consacré soit consacré et sanctifié, dévoué exclusivement à votre culte, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et quilibet Ordinandus respondet Amen.

Dùm Pontifex cuilibet successivè tradit calicem cum vino et àquâ, et patenam superpositam cum hostiâ, dicit :

Accipe potestatem offerre Sacrificium Deo, Missasque celebrare, tam pro vivis quàm pro defunctis. In nomine Domini. ℟ Amen.

Recevez le pouvoir, refusé aux Anges, d'offrir à Dieu le Sacrifice où Jésus-Christ est prêtre et victime, et de célébrer la Messe aussi souvent que vous le désirerez, tant pour les vivants que pour les défunts ; car le sang du Sauveur est assez abondant pour rafraîchir l'Eglise souffrante et sanctifier l'Eglise militante. Au nom du Seigneur. ℟. Ainsi soit-il.

Secreta pro Ordinatis, quæ dicitur cum Secretâ Missæ diei sub uno Per Dominum...

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc tibi mu-

Nous vous en prions, Seigneur, faites par vos Mystères, dont la vertu nous sera appliquée, que nous portions ces dons sur votre autel avec

nera dignis mentibus offeramus. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

des cœurs dignes de Celui que nous offrons et de Celui à qui nous l'offrons. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ...

Communione factâ, lotis manibus, mitrâ depositâ, stans in cornu Epistolæ, Pontifex inchoat Responsorium in cantu, Scholâ prosequente : ℟. L. Jam non dicam vos servos, sed amicos meos, quia omnia cognovistis quæ operatus sum in medio vestrî. (*Temp. Pasch.*, Alleluia). * Accipite Spiritum sanctum in vobis Paraclitum : * Ille est quem Pater mittet vobis (*Temp. Pasch.* Alleluia). ℣. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis. * Accipite. ℣. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto. * Ille est quem...

Symbolo Apostolorum dicto, Pontifex imponens ambas manus super capita singulorum coram eo genuflectentium, cuilibet dicit :

Accipe Spiritum sanctum : quorum remiseris peccata, remittuntur eis; et quorum retinueris, retenta sunt.

Recevez le Saint-Esprit, le même que Jésus donna à ses Apôtres en soufflant sur eux : ceux dont vous remettrez les péchés, les péchés leur seront remis; et ceux dont vous retiendrez les péchés, les péchés leur seront retenus. Vous êtes établi juge des consciences, ministre de la miséricorde, portier du ciel.

Deinde explicans casulam, quam unusquisque habet super humeros complicatam, induit illâ quemlibet, singulis dicens :

Stolâ innocentiæ induat te Dominus.	Que le Seigneur vous revête de la robe d'innocence représentée par cette chasuble; que tout en vous désormais soit pur et saint par la charité.

Et mox unusquisque genuflexus ponit manus suas junctas inter manus Pontificis dicentis cuilibet : Promittis mihi et successoribus meis reverentiam et obedientiam? *Et ille respondet :*

Promitto.	Dieu et l'Eglise sont témoins : je promets ce respect et cette obéissance dus au Représentant de Jésus-Christ, et nécessaires au bon gouvernement d'un diocèse.

Tum Pontifex osculans unumquemque :

Pax Domini sit semper tecum. ℟. Amen.	Que la paix du Seigneur, assurée aux enfants d'obéissance, soit toujours avec vous; recevez pour gage ce baiser de ma tendresse.

Pontifex surgens :

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii, et Spiritûs sancti descendat super vos, ut sitis benedicti in Ordine sacerdotali, et offeratis placabiles hostias pro peccatis populi omnipotenti Deo, cui est honor et gloria per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

POSTCOMMUNIO. Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis, ut tuæ redemptionis effectum, et mysteriis capiamus, et moribus. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit...

Elevez, Seigneur, dans votre bonté, par de continuels secours, ceux que vos Sacrements viennent de restaurer et de rassasier, afin que nous fassions passer dans notre vie le fruit de votre rédemption que nous avons reçu dans notre bouche. Par...

Fonctions du Prêtre.

L'Evêque, dans son admonition, énumère les cinq principales.

« Sacerdotem enim oportet 1° OFFERRE. Est ergò primum ac præcipuum Presbyteri munus *offerre*, id est, sacrificium Corporis et Sanguinis Domini. Quod munus adèo est ipsius Presbyteri proprium, ut ne Diaconis quidem, nec jure, nec ullâ commissione seu dispensatione potestatis ecclesiasticæ, commune sit aut fieri possit, ac multò minùs cæteris quibuscumque, vel laicis Christi fidelibus. » Les Pères du Concile d'Arles, en 314, dans un Canon confirmé par le premier Concile œcuménique de Nicée, ont défini ce point de doctrine contre certains Diacres qui s'avisaient d'offrir le saint Sacrifice, et ceux de Trente contre Wiclef et Luther qui attribuaient aux simples fidèles tous les pouvoirs du Sacerdoce. (Catal. *de Ord. Presb.*)

Cette première fonction s'exerçant sur le Corps naturel de Jésus-Christ, l'emporte sur toutes les autres,

et c'est dans cette première fonction que toutes les autres ont leur principe et leur fondement.

2° Benedicere. « Cùm Sacerdotes consecrentur ut sint præcipui Christi ministri et dispensatores Mysteriorum Dei ; ac prætereà, cùm per benedictiones dispensentur gratiæ et dona Dei ; meritò Ecclesia adnexuit Ordini Presbyteratûs munus benedicendi, ità ut soli Sacerdotes sint ministri benedictionum : quarè, cùm ordinatur Sacerdos ejusque manus consecrantur, sic ei dicitur ab Episcopo consecrante : *Ut quæcumque benedixerint, benedicantur.* Hinc etiam iis qui ob crimina presbyterali gradu moverentur, seu dignitatis suæ diminutione plecterentur, benedicendi facultatem adèmptam legimus. » (*Ibid.*)

Sainte Marie Egyptienne disait à Zozime : « Abbas Zozime, tibi competit benedicere et orare ; tu enim Presbyteri honore fultus es, et plurimis jam annis assistis Altari. » (Sophr. Hierosol. *in ejus Vitâ*). Nous voyons, en effet, qu'avant chaque bénédiction dans le sacrifice de la Messe, le Prêtre baise l'autel qui représente Jésus-Christ, comme pour signifier qu'il puise en Jésus-Christ immolé par lui toutes les grâces, et que, plein de son esprit et de ses mérites, il peut en son nom bénir le peuple et ce qui est à son usage, les personnes et les choses, en public et en particulier, au saint Sacrifice, dans les prières solennelles, dans l'administration des sacrements, et dans toutes les circonstances de la vie.

On retrouve éminemment, dans la bénédiction du Prêtre de la loi nouvelle, tous les fruits indiqués dans la bénédiction du Prêtre aaronique : « Benedicat tibi Dominus et custodiat te ; ostendat Dominus faciem suam tibi, et misereatur tuî ; convertat Dominus vultum suum ad te, et det tibi pacem. » (*Num.* VI). Oh ! combien doivent être saintes et pures ces mains destinées à être le canal de tant de grâces, la source de tant de bénédictions !

3° Præesse. La mission du Prêtre étant de rendre à Dieu le culte public au nom des fidèles, de lui offrir leurs prières et leurs vœux, de les conduire dans la voie du salut par ses discours et ses exemples, il est évident que la présidence lui est acquise.

« Cuique cœtui præsident Sacerdotes, altari, sacrificio, sacramentis, exhortationibus, correctionibus, concioni, catechesi, divinis præconiis, et quibusque aliis ecclesiasticis officiis ac sacris exercitationibus, ut omnia, sicut ait Apostolus, in Ecclesiâ cum ordine fiant. Ergò præesse in Ecclesiâ, absente Episcopo, sacris quibusque officiis, proprium Presbyteri munus est, adeò ut qui sinè Episcopo vel Presbytero congregat Clerum vel populum, dignus sit, ut habet Canon 6um Concil. Gangrensis, qui Antistitis judicio anathemate feriatur, etiamsi sit Diaconus, cujus sanè congregare populum, et multò minùs Clerum, et divinis præesse officiis, per se jus nullum est. Oportet autem ut qui præsunt fidelibus in Domino, *curent bonis operibus præesse*, ut verbis utar Apostoli ad Titum, cap. III, id est, non modò bona opera facere, sed magisterium omnis virtutis insuper profiteri. » (*Ibid.*). Il ne possède la présidence, pour ainsi dire, qu'à titre onéreux: il sera le premier partout par son caractère et sa mission, mais qu'il soit aussi partout le premier par la gravité de ses discours et la sainteté de ses démarches.

4° Prædicare. Pour rendre les peuples dignes de participer au Sacrifice, il est nécessaire de les instruire. « Ut enim sacrificandi, ità et prædicandi, munus est Presbyteratui ipsi illigatum, quanquam nonnisi ex Episcopi facultate exercendum, cui principaliter hoc onus incumbit, quippe qui propriè, secundùm Apostolum ad Eph. cap. IV, in Ecclesiâ pastor et doctor constitutus est. Pertinere autem ad officium Presbyteri concionandi munus, perspicuè liquet ex Canone vulgò Apostolorum 57, qui non tan-

tùm Episcopo, sed etiam Presbytero prædicationem negligenti segregationem et degradationem comminatur : « Episcopus aut Presbyter qui Clerum vel populum pietatem non docet, segregetur ; et si in socordiâ perseveret, deponatur. » (*Ibid.*). Le ministère de la parole fut longtemps le privilége presque exclusif des Evêques, et au IVe siècle on voit encore Valère, évêque d'Hippone, faire une exception glorieuse à cet usage, en confiant à Augustin, quoique simple prêtre, l'honneur de le remplacer dans la chaire.

Le pape Léon Ier écrivait à Maxime d'Antioche : « Illud quoque dilectionem tuam convenit præcavere, ut, præter eos qui sunt Domini Sacerdotes, nullus sibi jus docendi et prædicandi audeat vindicare, sive sit ille monachus, sive sit laicus, qui alicujus scientiæ nomine glorietur. Quia, etsi optandum est ut omnes Ecclesiæ filii quæ recta et sana sunt sapiant, non tamen permittendum est ut quisquam extra sacerdotalem Ordinem constitutus gradum sibi prædicatoris assumat, cùm in Ecclesiâ Dei omnia ordinata esse conveniat, ut in uno Christi corpore, et excellentiora membra suum officium impleant, et inferiora superioribus non insultent. »

Saint Augustin affirme que la parole de Dieu n'est pas moindre que le Corps de Jésus-Christ : « Non minus est verbum Dei quàm Corpus Christi » (*App.* t. v.); et saint Grégoire va jusqu'à dire que la prédication donne à Jésus-Christ une nouvelle naissance dans les âmes : « Sed sciendum nobis est, quia qui Christi soror et frater est credendo, mater efficitur prædicandò. Quasi enim parit Dominum, quem cordi audientis infuderit, et mater ejus prædicando efficitur, si per ejus vocem amor Domini in proximi mente generatur. » (*Hom.* 3, *in Evang.*). D'où le Prêtre doit conclure qu'il remplit en chaire un ministère, en un sens, aussi saint et aussi auguste qu'à l'autel ; un

ministère qui l'associe et l'égale en quelque façon à la Mère du Sauveur.

5° Baptizare. « Quod S. Thomas (IIIà Parte, q. 67) indè probat, quia Sacerdotes ad Eucharistiam consecrandam instituti sunt, quæ sacramentum est ecclesiasticæ pacis et unitatis, secundùm illud Apostoli ad Cor. c. x, Ep. I : « Unus panis et unum corpus multi sumus omnes qui de uno pane participamus. » Per Baptismum autem homo fit particeps ecclesiasticæ unitatis, et jus accipit ad mensam Domini accedendi : quamobrem, sicut ad Sacerdotem pertinet Eucharistiæ consecratio, ità etiam et Baptismi administratio. » (*Ibid.*). Le droit d'unir à Jésus-Christ par l'Eucharistie emporte celui d'unir d'abord à Jésus-Christ par le Baptême.

Par le mot *baptizare*, disent les Conférences d'Angers, le Pontifical a voulu marquer l'administration des sacrements, et particulièrement de ceux par lesquels on obtient la rémission des péchés. C'est le même raisonnement. Comment le Prêtre unira-t-il à Jésus-Christ et pendant la vie et à l'heure de la mort les fidèles souillés par le péché, s'il n'a le pouvoir, en les purifiant, de leur donner la sainteté requise ? Outre les fonctions énumérées par l'Evêque, il en est donc encore d'autres propres au Prêtre : telle est celle d'absoudre les péchés, d'administrer l'Extrême-Onction, de bénir les mariages.

Que si l'on veut connaître l'essence du Sacerdoce, le Concile de Trente semble la faire consister dans la puissance d'offrir le saint Sacrifice et dans celle de remettre les péchés : « Si quis dixerit non esse in novo Testamento Sacerdotium visibile et externum, vel non esse potestatem aliquam consecrandi et offerendi verum Corpus et Sanguinem Domini, et peccata remittendi et retinendi, sed officium tantùm et nudum ministerium prædicandi Evangelium, vel eos qui non

prædicant prorsùs non esse Sacerdotes, anathema sit. »

Sainteté progressive exigée par le Pontifical.

1° Du Tonsuré. On redoute pour lui 1° les séductions du siècle, 2° l'inconstance, 3° une vie toute séculière sous l'habit de la religion; il a vécu jusque-là parmi les mondains, qui sait si le dégoût ne s'emparera pas de lui, ou s'il ne retiendra pas quelque chose de ses anciennes habitudes et de ses premières allures? On demande donc pour lui : 1° le dépouillement de l'esprit du monde : « A mundi impedimento ac seculari desiderio cor ejus defendat (Spiritus sanctus), et ab omni cæcitate spirituali et humanâ oculos ejus aperiat. Ab omni servitute secularis habitûs hunc famulum tuum emunda (Deus); » — 2° la persévérance dans le dessein de servir Dieu : « Habitum religionis in eo in perpetuum conservet (Spiritus sanctus); in tuâ (Deus) dilectione perpetuò maneat; et eum sinè maculâ in sempiternùm custodias. Devotus in Ecclesiâ tuâ persistere, et vitam percipere mereatur æternam; » — 3° la régularité : « Habitu honesto, bonisque moribus atque operibus, Deo placere studeas. » C'est ainsi qu'il commence à se revêtir de Jésus-Christ.

Où en suis-je pour ce dégagement de l'esprit du siècle, pour l'estime de ma vocation, pour la pratique des vertus?

2° Du Portier. Le voilà désormais au service de l'Eglise, qu'il se distingue donc 1° par sa fidélité : «Provide igitur, ne per negligentiam tuam, illarum rerum, quæ intra ecclesiam sunt, aliquid depereat, certisque horis domum Dei aperias fidelibus, et semper claudas infidelibus. Ut sit ei (Deus) fidelissima cura in domo Dei; » — 2° par l'édification de sa conduite : « Stude

etiam ut, sicut materialibus clavibus ecclesiam visibilem aperis et claudis, sic et invisibilem Dei domum, corda scilicet fidelium, dictis et exemplis tuis, claudas diabolo, et aperias Deo. » C'est peu en apparence, en réalité c'est beaucoup.

A la vue des profanations, mon zèle s'est-il enflammé ? Ai-je ouvert beaucoup de cœurs à la grâce, lorsque je n'étais encore que minoré ?

3° Du Lecteur. Son emploi va l'exposer aux yeux du public, qu'il se fasse donc remarquer encore 1° par la fidélité la plus entière : « Stude igitur verba Dei, videlicet lectiones sacras, distinctè et apertè, ad intelligentiam et ædificationem fidelium, absque omni mendacio falsitatis proferre ; » — 2° par l'édification d'une conduite exemplaire : « Quod autem legis, corde credas, atque opere compleas : quatenùs auditores tuos, verbo pariter, et exemplo tuo, docere possis. » Bien faire tout ce qu'on fait, ne fût-ce qu'une lecture ; pratiquer le premier tout ce qu'on enseigne aux autres : quelle perfection !

Ai-je étudié avec soin la sainte Ecriture ? Ai-je pratiqué les vertus, à mesure que Dieu m'en donnait la connaissance ?

4° De l'Exorciste. C'est aux esprits immondes qu'il livre combat, l'Eglise veut donc que la pureté de cœur et de corps de l'Exorciste soit reconnue non-seulement des hommes, mais du démon ; car, s'il échappe aux regards de ceux-là, il n'échappera pas aux regards de celui-ci : « Stude igitur ut, sicut à corporibus aliorum dæmones expellis, ità à mente et corpore tuo omnem immunditiam et nequitiam ejicias ; ne illis succumbas, quos ab aliis tuo ministerio effugas. » Rien n'est plus juste.

Ah ! si le démon recevait le pouvoir de dire sur mon compte ce qu'il sait, me flatterais-je d'être *spiritualis imperator ?*

5° De l'Acolyte. Puisqu'il tient dans ses mains le flambeau, symbole de Jésus-Christ, lumière du monde, qu'il soit lui-même, par l'éclat de sa sainteté, un flambeau vivant pour les fidèles : « Quatenùs lumen visibile manibus præferens, lumen quoque spirituale moribus præbeas — per castam vitam et bona opera, — in omni justitià, bonitate et veritate. » On n'excepte rien : tout ce qui est bon, juste, vrai, chaste, doit se trouver en lui, doit briller en lui.

Voilà ce que l'on exigeait de moi sur les degrés du sanctuaire ; toutes ces vertus forment-elles en moi un faisceau de lumière ?

6° Du Sous-Diacre. C'est ici le pas décisif, on veut donc 1° une rupture complète avec le passé : « Si usque nunc fuisti tardus ad ecclesiam, amodò debes esse assiduus. Si usque nunc somnolentus, amodò vigil. Si usque nunc ebriosus, amodò sobrius. Si usque nunc inhonestus, amodò castus ; » — 2° un commencement de zèle actif : « Si itaque humanâ fragilitate contingat in aliquo fideles maculari, præbenda est à te aqua cœlestis doctrinæ, quâ purificati, ad ornamentum altaris, et cultum divini Sacrificii redeant ; » — 3° un attachement invincible à l'Eglise et à la foi catholique : « Esto ergò talis, qui Sacrificiis divinis et Ecclesiæ Dei, hoc est, Corpori Christi dignè servire valeas, in verâ et catholicâ fide fundatus ; » — 4° l'exactitude et la ferveur dans son emploi : « Stude itaque ut ista visibilia ministeria, quæ diximus, nitidè et diligentissimè complens, invisibilia horum exemplo perficias. — Benedicere dignare (Domine)... ut cum in Sacrario tuo sanctum, sollicitumque cœlestis militiæ instituas excubitorem, sanctisque Altaribus tuis fideliter subministret. » En conférant le premier des Ordres sacrés, l'Eglise exige du Clerc tout ce qu'elle avait exigé de lui jusqu'ici, mais dans un degré de perfection proportionné à l'excellence de son nouveau ministère.

C'est toujours la sainteté et le zèle : on semble craindre que la ferveur des premières années ne se ralentisse, au lieu de se ranimer.

7° Du Diacre. Encore 1° la sainteté, mais quelle sainteté ! « Esto assumptus à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis, quæ militant adversùs animam : esto nitidus, mundus, purus, castus, sicut decet ministrum Christi, et dispensatorem Mysteriorum Dei. Esto ab omni illecebrà carnis alienus ; » — 2° le zèle, mais quel zèle ! « Ecclesiam Dei, veluti Tabernaculum portare, et munire debes ornatu sancto, prædicatu divino, exemplo perfecto, — bene vivendi aliis exemplum præbere, — spirituali conversatione præfulgens. » — Et de plus 3° la force 1° pour résister au démon : « Accipe Spiritum sanctum, ad robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus ; » 2° pour demeurer ferme dans sa vocation : « In Christo firmus et stabilis perseveret, dignisque successibus de inferiori gradu per gratiam tuam capere potiora mereatur ;» 3° pour tendre avec énergie aux plus hautes vertus : « Abundet in eo totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, et spiritualis observantia disciplinæ. » L'Eglise semble se complaire dans cette énumération de vertus et dans cet emploi redoublé des termes les plus propres à marquer la pureté et la perfection de la pureté du Diacre.

Que le Diacre soit un ange, qu'il soit un héros ; il ne sera plus temps de le former quand il se présentera pour le Sacerdoce.

8° Du Prêtre. L'édifice est achevé, il n'y manque que les derniers décors. Le portrait peut être exposé aux regards, il n'y faut plus qu'un coup de pinceau. Le beau idéal que l'Eglise s'était formé du Prêtre va être réalisé ! J'aperçois dans le même homme la vigilance du Portier, l'amour pour les saintes Lettres du Lecteur, la pureté de l'Exorciste, la dévotion de l'Acolyte, la

ferveur du Sous-Diacre, la force du Diacre. A toi encore, ô Prêtre, 1° la sagesse que le Ciel seul peut donner : « Cœlestis sapientia ; » — 2° la probité et la science qui rendent l'homme recommandable aux bons et aux méchants : « Probus et maturus in scientiâ similiter et opere eris ; » — 3° la perfection de la double charité : « Fide et opere perfectus, seu geminæ dilectionis, Dei scilicet et proximi virtute fundatus ; » — 4° l'intégrité de la chasteté : « Serva, in moribus tuis, castæ et sanctæ vitæ integritatem ; » — 5° la mortification : « Mortificare membra tua à vitiis et concupiscentiis omnibus procures ; » — 6° la maturité du vieillard : « Ut gravitate actuum et censurâ vivendi probet se seniorem ; » — 7° l'obéissance et le respect envers l'Evêque : « Promittis mihi et successoribus meis reverentiam et obedientiam ? » — 8° l'assemblage de toutes les vertus : « Justitiam, constantiam, misericordiam, fortitudinem, cæterasque virtutes in se ostendat. » C'est alors, et seulement alors, que cette dernière recommandation recevra son accomplissement : « Sit doctrina tua spiritualis medicina populo Dei ; sit odor vitæ tuæ delectamentum Ecclesiæ Christi. »

Combien ce coup-d'œil rétrospectif sur les vertus exigées de moi serait propre à me décourager, si je ne comptais sur votre grâce et votre miséricorde, ô mon Dieu !

Le triple caractère imprimé dans mon âme.

Premier Prélude. « Si quis dixerit, in tribus sacramentis, Baptismo scilicet, Confirmatione et Ordine, non imprimi characterem in animâ, hoc est signum quoddam spiritale et indelebile, unde ea iterari non possunt, anathema sit. » (*Trid.* sess. VII, can. 9). Or, par une insigne faveur, j'ai reçu ces trois sacrements.

Deuxième Prélude. Je me reporte successivement à la cérémonie de mon Baptême, de ma Confirmation, de mon Ordination.

Troisième Prélude. Mon Dieu, faites-moi la grâce de comprendre ce qu'est et ce que peut devenir pour moi ce triple caractère.

1° SUR LA TERRE, CE TRIPLE CARACTÈRE EST UN ENGAGEMENT A UN TRIPLE ORDRE DE SAINTETÉ, ET PAR CONSÉQUENT UN TITRE A UN TRIPLE ORDRE DE GRACES. *Baptisé*, enfant de Dieu, membre de Jésus-Christ, héritier du ciel, je fais profession de glorifier un tel Père, de vivre de la vie d'un tel chef, de me rendre digne d'un tel royaume; je renonce aux œuvres des infidèles qui ont le démon pour père, d'impures idoles pour modèles, l'enfer pour héritage; je m'applique à suivre les maximes laissées par Jésus-Christ à ses disciples, à copier les exemples qu'il leur a donnés; je crois tout ce qu'il a révélé, j'espère tout ce qu'il a promis, j'aime ce qu'il aime, je déteste ce qu'il déteste; je cultive les vertus qu'il a recommandées, je fuis les vices qu'il a anathématisés, j'obéis à l'Eglise qu'il a établie, comme à ma mère.

Confirmé, parvenu à la plénitude de l'âge, vigoureux athlète de la foi, temple magnifiquement orné de l'Esprit-Saint et son organe intime et dévoué, j'ai cessé de parler en enfant, d'agir en enfant, de combattre en enfant; il me faut des vertus plus solides, une sagesse plus consommée, des victoires plus signalées; à moi un dédain plus marqué des choses du monde, un plus sublime élan vers les choses célestes; je veux que l'Esprit-Saint soit à l'aise dans mon cœur, qu'il y commande en maître, qu'il agrandisse et décore de jour en jour son vivant sanctuaire.

Ordonné, admis dans la légion des sauveurs d'âmes, et dans la tribu des sacrificateurs, je me tiens uni de cœur et d'âme au souverain Prêtre et au divin Géné-

ralissime, Jésus-Christ ; j'aspire, comme lui et avec lui, à rendre à Dieu la plus grande gloire, à remporter sur l'enfer les plus splendides trophées ; à l'autel, en chaire, dans mes exercices de piété, dans les œuvres du ministère, je sens vivre en moi Jésus-Christ, tressaillir et palpiter en moi Jésus-Christ.

Or je trouve dans le caractère du Baptême un titre pour recevoir les grâces nécessaires au chrétien, dans celui de la Confirmation un titre pour les grâces nécessaires au parfait chrétien, dans celui de l'Ordre un titre pour les grâces nécessaires au Prêtre des chrétiens. Si je sentais jamais ma foi chanceler, ma vigueur s'éteindre, mon zèle se ralentir : O mon Dieu, m'écrierais-je, augmentez en moi la foi, l'espérance, la charité, fruits précieux de mon Baptême ; renouvelez en moi les sept dons de votre Esprit, devenu l'hôte de mon cœur dans la Confirmation ; ressuscitez en moi les grâces de pureté, de charité, de zèle, communiquées dans l'Ordination. Mes titres seraient-ils périmés ? ne sont-ils pas signés de votre main ? Lisez, lisez ce qui est écrit sur mon âme, vous verrez qui je suis et à quoi je puis prétendre.

2° Dans le ciel, ce triple caractère est le principe d'un triple degré de mérites, et par conséquent la source d'un triple degré de gloire. Autre le prix de l'argent, autre le prix de l'or, autre le prix du diamant. Le vol de la colombe n'est pas celui de l'hirondelle, et le vol de l'hirondelle n'est pas celui de l'aigle. La couronne décernée au laboureur qui a bien défriché son champ est inférieure à celle décernée au magistrat qui a bien administré la justice, et celle-ci est inférieure à la couronne décernée au général qui a sauvé la patrie.

En supposant une égale correspondance à la grâce, le prix de mes actes, déjà grand lorsque je n'étais que simple chrétien, est plus grand depuis que je suis

parfait chrétien, plus grand encore depuis que je suis Prêtre. Sous l'impulsion de plus en plus véhémente de l'Esprit-Saint, mon vol s'élève plus haut dans les régions de la sainteté ; un ressort plus puissant, qui n'est autre que la grâce augmentée, me pousse plus vite et plus loin. Les couronnes acquises sont donc d'un ordre supérieur.

Et comme, dans la décomposition des substances, les éléments homogènes se cherchent et s'unissent ; comme les enfants, au retour de l'exil, reconnaissent leur mère qui les attend sur le rivage et se jettent dans ses bras ; comme les guerriers, confondus dans la mêlée, retournent, après la victoire, dans leur légion et sous leur drapeau respectif : ainsi, dans le ciel, il me semble voir tous les mérites que j'ai acquis d'abord comme chrétien, puis comme parfait chrétien, ensuite comme Prêtre, se rassembler les uns sous le caractère du Baptême, les autres sous celui de la Confirmation, les plus excellents et les plus nombreux sous celui de l'Ordre.

Anges et Saints, admirez dans mon enfance les vertus déjà considérables que je pratiquais au sein de la famille ; admirez dans ma jeunesse, pendant le cours de mes études, les vertus plus solides et plus éclatantes que formait en moi l'Esprit-Saint par l'abondance de ses dons ; mais surtout admirez les vertus mille fois plus multipliées et plus héroïques que la grâce de l'imposition des mains m'a fait produire. Tel, sur ma tête, un triple diadème dont les perles en se superposant prennent un éclat toujours plus vif et un volume toujours plus grand. Tel un triple arc-en-ciel où l'œil aperçoit des couleurs plus brillantes, des nuances plus variées, à mesure qu'il s'élève avec lui dans les airs. Tel un triple soleil escorté d'innombrables satellites, dont la splendeur varie selon le centre autour duquel ils gravitent et qui se renvoient mutuellement leur lumière.

3° En enfer, ce triple caractère est le monument d'une triple espèce de profanation, et par conséquent le signal d'une triple espèce de dégradation. Sur le caractère du Baptême, éternellement on pourra lire : J'étais enfant de Dieu et de l'Eglise; comme tel, pour me sanctifier, j'avais reçu par infusion les trois vertus théologales, et je suis damné! Sur le caractère de la Confirmation : J'étais le temple de l'Esprit-Saint, son organe; comme tel, pour me perfectionner, j'avais reçu les dons de sagesse et d'intelligence, de conseil et de force, de science, de piété et de crainte de Dieu, et je suis damné! Sur le caractère de l'Ordre : J'étais chargé d'immoler la divine Victime et de gagner des âmes à Jésus-Christ; comme tel, pour remplir ma mission, j'avais reçu les plus sublimes pouvoirs et des grâces incomparables, et je suis damné!

Venez, diront les infidèles, dégradons cet enfant de Dieu qui n'a connu son Père que pour l'outrager. Venez, diront ceux à qui le sacrement de Confirmation n'avait pu être conféré, dégradons cet athlète, qui n'a reçu l'Esprit de force que pour lui insulter et trahir lâchement sa cause. Venez, diront tous les laïques, dégradons ce sauveur d'âmes qui a perdu la sienne, ce sacrificateur qui n'a pas réservé pour lui-même une seule goutte du sang de sa victime. Le triple diadème qu'il portait sur sa tête, n'est donc plus qu'un triple bandeau d'ignominie! Ce triple flambeau est donc éteint, et ne jette plus qu'une fumée noire et infecte! Tous ses titres à la gloire ne sont donc plus, par sa faute, que des titres à la honte!

Colloques : 1° *Avec l'Ange gardien.* Demander pardon de notre indocilité, et renouveler devant lui les vœux du Baptême.

2° *Avec l'Esprit-Saint.* Demander pardon de nos outrages, et le prier de ressusciter en nous ses dons.

3° *Avec Jésus-Christ.* Demander pardon de notre lâcheté à son service, et promettre pour l'avenir fidélité et dévouement.

Le monde et le Prêtre.

Premier Prélude. « Mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos à malo. » (*Joan.* XVII.)

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus après la dernière Cène, adressant cette prière à son Père, debout, les mains et les yeux élevés vers le ciel.

Troisième Prélude. Faites-moi la grâce, ô Jésus, de comprendre ce que doivent être l'un à l'autre le monde et le Prêtre.

1° NATURE DE LEURS RAPPORTS. Ce sont les rapports 1° *D'un mort à l'égard d'un mort.* « Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo, » a dit énergiquement saint Paul. C'est peu à l'Apôtre d'avoir déclaré que le monde était pour lui comme un mort, il faut qu'il ajoute que lui-même est pour le monde comme un mort. Certes, saint Paul considérait que non-seulement les vivants ont quelque sentiment les uns pour les autres, mais qu'il leur reste encore quelque affection pour les morts, qu'ils en conservent le souvenir, et rendent du moins à leur corps les honneurs de la sépulture. Or l'Apôtre, pour montrer combien profondément il diffère du monde : Ce n'est pas assez, dit-il, que le commerce soit rompu entre moi et le monde comme il l'est entre les vivants et les morts, parce qu'il y reste encore quelque faible alliance ; mais tel qu'est un mort à l'égard d'un mort, tel je suis à l'égard du monde. Deux morts étendus à côté l'un de l'autre ! quelle sympathie, quelle communication peut s'établir entre eux ?

— 2° *D'un ennemi à l'égard de son ennemi.* Jésus-Christ l'a prédit, et l'histoire l'atteste : le monde hait la personne du Prêtre et repousse sa doctrine : « Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterèà odit vos mundus. Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur ; si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt. » (*Joan.* XV.)

De son côté, le Prêtre déteste tout ce qui tient au monde, et anathématise ses scandales. Tel est son esprit propre, on pourrait dire sa vocation. « Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo : quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ, quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.» (I. *Ep. Joan.* II.) « Væ mundo à scandalis ! » (*Matth.* XVIII.)

2° Raison de ces rapports. *Si le Prêtre traite le monde comme un mort,* c'est qu'ayant pour partage Jésus-Christ, il n'a plus rien à envier au monde : « Mirum valde est, » s'écrie saint Cyprien, « quòd te solo sit Deus tuus contentus, neque velit aliam præter te hæreditatem habere ; tu verò eo non contentus, ad terrenas inhies divitias et hæreditates : sufficiat tibi, quæso, Deus tuus, sicut tu sufficis Deo tuo. » Et saint Bernard : « Quid quæris extra illum ? Quid desideras præter illum ? Quid tibi placet sinè ipso ? Ipse fecit omnia, ipse habet omnia. Quodcumque bonum cupis, quodcumque pulchrum quæris, quodcumque dulce et delectabile quæris, totum in ipso invenies, et in ipso perfrueris. Si gaudere vis, ipse gaudium est. Si te pugnare delectat, ipse palma est. Si charitatem vis, Deus charitas est. Si plenitudinem quæris omnis boni, ipse

plenitudo est. Quidquid boni quæris, summum bonum, et omne bonum ipse est. » (*S. de Miseriâ humanâ.*)

S'il le traite comme un ennemi, c'est qu'il est dans l'ordre que la vérité attaque l'erreur et soit attaquée par elle, et que la vertu poursuive le vice et soit poursuivie par lui ; dans l'ordre que la vie ne puisse se réconcilier avec la mort, le ciel avec l'enfer, Jésus-Christ avec Satan. « Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate, aut quæ societas luci ad tenebras ? Quæ autem conventio Christi ad Belial ? aut quæ pars fideli cum infideli ? Qui autem consensus templo Dei cum idolis ? Vos enim estis templum Dei vivi. » (II. *Cor.* VI). Ce serait peu des meurtrissures faites au corps, mais c'est l'âme que le monde s'efforce de souiller et de perdre par ses maximes, ses promesses, ses menaces, ses censures, ses scandales.

3° CONSÉQUENCES DE CES RAPPORTS. La première est *le mépris des biens terrestres.* C'était la grande maxime des Saints : *Tout* et *Rien.* Dieu tout, le reste rien ; Dieu seul, et rien autre. « Gustato Spiritu, necesse est desipere carnem ; affectanti cœlestia, terrena non sapiunt ; æternis inhianti, fastidio sunt temporalia. » (S. Bern. *Ep.* III). « Quid cum terrâ illi qui possidet cœlum ? Quid illi cum humanis, qui adeptus est jam divina ? » (S. Joan. Chrysol. *S.* 25). « Eligant sibi alii partes quibus fruantur, terrenas et temporales : portio sanctorum Dominus æternus est. Bibant alii mortiferas voluptates, portio calicis mei Dominus est. » (S. Aug. *in Psal.* 15). Celui qui veut posséder en même temps Dieu et l'argent, et réduire Dieu à n'être plus qu'une portion de son trésor, comment peut-il dire : « Dominus pars hæreditatis meæ ? »

La seconde est *le désir des humiliations.* Considérez, ô Prêtre, combien il vous importe, pour conserver et accroître l'esprit ecclésiastique, qui n'est autre

que l'esprit de Notre-Seigneur, de professer un souverain mépris pour tout ce que le monde aime et embrasse, d'accepter, de souhaiter même avec ardeur tout ce que Jésus-Christ a aimé et embrassé. Le séculier, formé à l'école du monde, estime et recherche les distinctions et l'éclat ; vous donc formé à l'école de Jésus-Christ, estimez et recevez sans murmure les affronts, les faux témoignages, les contradictions et les injures ; trop heureux de porter les livrées de votre divin Maître !

La troisième est *le saint oubli des parents.* Une fois Prêtre, attaché à une paroisse, regardez comme vous étant spécialement adressées ces paroles : « Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus. » (*Luc.* XIV). Cette affection que la chair et le sang donnent pour les parents, changez-la en affection spirituelle, si vous ne voulez perdre avec votre indépendance l'énergie et le zèle. Le Grand-Prêtre, dans l'ancienne loi, devait se montrer tellement supérieur à la nature, qu'il lui était interdit de prendre le deuil et de manifester extérieurement aucun signe de douleur sur la mort même de son père et de sa mère (*Levit.* XXI). Ah ! c'est que le Prêtre, séparé du monde et de sa famille, ne vit plus désormais que pour Jésus-Christ et pour l'Eglise ; sa paroisse lui tient lieu de père, de mère, de frères, de sœurs et de toutes choses.

COLLOQUE *avec Jésus-Christ.* Demander la grâce de goûter et de pratiquer cette doctrine fondée sur le pur Evangile, qui a fait tous les Prêtres vraiment saints et apôtres.

L'ambition et le Prêtre.

Premier Prélude. « Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum ; et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur. Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor ; et qui præcessor est, sicut ministrator. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? Nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrûm sum, sicut qui ministrat. » (*Luc.* XXII.)

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus plein de majesté et d'autorité, et autour de lui ses Apôtres confus et humiliés.

Troisième Prélude. Demander la grâce de bien comprendre le sens de cette parole : *Prêtre ambitieux !*

C'est 1° UN ADULATEUR qui fait mille bassesses pour parvenir. Dès qu'un poste élevé vient à vaquer, on le voit assiéger les bureaux de l'évêché, solliciter l'appui de ses amis, mendier la faveur des notables et des fonctionnaires, flatter et caresser, emprunter la voix des journaux, provoquer même quelquefois une pétition collective pour emporter comme d'assaut sa nomination.

« Humilitatem simulat, honestatem mentitur, affabilitatem exhibet, benignitatem ostendit, subsequitur et obsequitur. Cunctos honorat, universis inclinat, frequentat curias, visitat optimates, assurgit et amplexatur, applaudit et adulatur. Promptus est et fervidus ubi placere cognovit ; remissus et tepidus, ubi putaverit displicere. Improbat mala, detestatur iniqua, alia cum aliis probat et improbat, ut judicetur idoneus, ut reputetur acceptus, ut laudetur ab omnibus, ut à singulis approbetur. » (Inn. III, *de Contemptu mundi*, c. 26.)

Combien Sénèque a eu raison de dire : « Ambitio ad dignitates nonnisi per indigna nos ducit ! »

2° C'est UN ORGUEILLEUX que tourmente la soif de la domination. « Statim ut promotus est ad honorem, in superbiam extollitur, et in jactantiam effrenatur. Nec curat prodesse, sed gloriatur præesse : præsumit se meliorem, quia crevit in superiorem : at bonum facit, non gradus, sed virtus ; non dignitas, sed honestas. Priores dedignatur amicos, notos ignorat hesternos, comites contemnit antiquos. Vultum avertit, visum extollit, cervicem erigit, fastum ostendit, grandia loquitur, sublimia meditatur. Subesse non patitur, præesse molitur : Prælatis infestus, subditis onerosus. Molesta non suffert, concepta non differt ; præceps et audax, gloriosus et arrogans, gravis et importunus. » (Inn. III, *ibid.* c. 30.)

Saint Paul se glorifiait en ces termes : « Ministri Christi sunt? plùs ego : in laboribus plurimis, in carceribus abundantiùs, in plagis supra modum, in mòrtibus frequenter. » Le Prêtre ambitieux aspire à l'emporter sur ses confrères « in veste pretiosâ, in supellectili multâ, in congregatione pecuniæ, in ædificiis, in dilatandis possessionibus, in ornatu pompatili. » (Petr. Bles. *de Instit. Episcop.*)

Et les âmes? Il s'agit bien des âmes pour lui dans le Sacerdoce ! tout au plus viennent-elles en seconde ligne.

3° C'est UN INSENSÉ qui compromet son bonheur présent et futur. Quel homme ne se défend par tous les moyens possibles d'une tutelle, laquelle pourtant se réduit à la conduite de la personne et à l'administration des biens d'un mineur pendant quelques années ? N'a-t-on pas déjà assez de peine à se gouverner soi-même et à gérer ses propres affaires ? Or voilà une paroisse composée de plusieurs milliers d'âmes dont chacune doit être arrachée à l'enfer, protégée contre

le démon, formée à la vertu, menée au ciel ; et non-seulement on ne redoute pas cette tutelle, mais on la brigue, on meut tous les ressorts pour l'obtenir ; on ne regrette qu'une seule chose, c'est qu'elle ne s'étende pas sur un plus grand nombre d'individus. Ignore-t-on ce que coûte de soins et de travaux le salut d'une âme ? ou se moque-t-on de Dieu et de ses formidables jugements ?

« Que vaut une telle cure que vous m'offrez? —
« Le paradis à qui y fera son devoir, et elle pourrait
« bien vous valoir l'enfer, à vous qui faites cette ques-
« tion. Vous avez sollicité ce poste ; qu'y trouverez-
« vous? des dangers. Dieu vous secourra-t-il? Qu'y
« trouverez-vous encore? des ennuis. *Opitulentur*
« *vobis qui vos protegant.* » (Bourdoise.)

« Age, miser, sequere ducem tuum, Satanam. Oculi tui sublimè videant, multiplica præbendas ; hinc ad Archidiaconum evola, ad Episcopatum aspira. Paulatim ascendis, sed non paulatim descendes ; imò, tanquam fulgur, impetu vehementi. » (Hug. à S. Vict. *super Genes.* 1.)

4° C'est UN TÉMÉRAIRE qui s'ingère dans les affaires de l'Eglise. La Prélature est si noble et si délicate qu'elle n'entend point qu'on ait la hardiesse de s'approcher d'elle quand et comme on veut, ni que le premier venu, sans son aveu, se permette de la rechercher. Elle se réserve de choisir elle-même ceux à qui elle désire se donner de plein gré, et c'est lui faire outrage que de l'attirer à nous, sans qu'elle ait elle-même fait les premières avances pour nous attirer à elle. La Prélature fuit ceux qui ont le front de la convoiter et de la poursuivre ; et si elle est assez malheureuse pour ne pouvoir éviter de tomber entre leurs mains, elle ne s'abandonne à eux que pour leur ruine éternelle. Pour ceux, au contraire, qui la fuient, elle va à leur rencontre, et s'efforce de leur alléger son joug. Cette pensée est de saint Augustin.

Sauver des âmes, beaucoup souffrir pour Jésus-Christ : telle est la fin de l'Apôtre. Se proposer la gloire ou l'argent, c'est un brigandage, dit saint Anselme : « Qui honores ecclesiasticos accipere cupit, non sumit, sed rapinam facit. » C'est une simonie, dit saint Jean-Chrysostôme : « Quid refert, si non das pecuniam, sed pecuniæ loco adularis? »

5° C'est UN INDIGNE qui se ferme à lui-même la porte des honneurs. Saint Thomas a défini l'ambition : « Peccatum quo quis inordinatè honorem desiderat, vel quem non meretur, vel quem non in Deum, sed ad suî ipsius tantùm utilitatem refert » (*Secund. secund.* q. 131) : donc, trop ardent, incapable, ou égoïste, le Prêtre ambitieux n'a droit qu'à l'exclusion.

« Sicut is, qui invitatus renuit, quæsitus refugit, est admovendus : sic qui ultrò ambit, vel qui importunè se ingerit, est procul dubio repellendus. » (S. Greg. Magn. lib. 7, Ind. 2.)

Un même sort est dû à l'intercesseur : « Sanè huic negotio non se ingerat rogans. Consilio, non prece agendum est. Alius pro alio, alius fortè et pro se rogat. Pro quo rogaris, sit suspectus : qui ipse rogat pro se, jam judicatus est. Nec interest per se, an per alium quis roget. Clericum curiam frequentantem, qui non sit de curiâ, ad idem noris pertinere ambientium genus. Adulantem, et ad placitum cujusque loquentem, unum de rogantibus puta, etiamsi nihil rogaverit. Scorpioni non est in facie quod formides ; sed pungit à caudâ. » (S. Bern. *de Consid.* lib. 4, c. 4.)

COLLOQUE *avec Jésus-Christ.* Qu'il nous fasse chercher en tout sa gloire et notre propre abnégation. Tout est là : *Oportet illum crescere , me autem minui.* Plus le Prêtre s'humilie, plus Dieu est glorifié par son ministère.

La cupidité et le Prêtre.

Premier Prélude. « Amen, amen dico vobis : Quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, et saturati estis. » (*Joan.* VI). « Ac si dicat : Vos utique non me, sed mea diligitis ; non quod ego sum, sed quod est sub me, quæritis ; non meî, sed mensæ meæ vos estis amici. Manducatis ex panibus meis, et sufficit vobis, saturati estis. Non enim justitiam esuritis, sed solo ventre ducimini. Et hæc est beatitudo vestra, totaque saturitas : ingredi pompaticè domum Domini, comedere agnum de grege, et vitulos de medio armenti. » (Rup. abb. *in Joan.* c. VI.)

Deuxième Prélude. Se représenter Jésus-Christ adressant d'un ton sévère ces paroles aux Prêtres cupides.

Troisième Prélude. Demander la grâce de bien comprendre les prétextes, les manœuvres et les désordres de la cupidité.

1° Ses prétextes. Tantôt c'est *l'amour déréglé des parents.* On se propose d'élever le niveau de leur condition, d'éteindre d'anciennes dettes, de venir en aide à un frère, de doter une sœur, de donner une éducation brillante à une nièce dont on fera plus tard sa gouvernante. Au lieu d'être l'homme de Dieu, on est l'homme de sa famille. On ne vit, on ne respire que pour elle, on se condamne pour elle aux plus rudes privations, on sacrifie pour elle santé, honneur, conscience.

Quelquefois c'est *le désir du bien-être.* Avec des revenus plus amples, on aurait une nourriture, une chambre, un vestiaire plus confortables ; on voyagerait, on se déchargerait sur un Prêtre gagé, on se passerait mille fantaisies. « Quàm multi non quærunt Jesum ,

nisi ut illis faciat benè! Vix quæritur Jesus propter Jesum. » (S. Aug. *in Joan.* c. xxv.)

Le plus souvent c'est *une prévoyance exagérée.* Je puis mourir jeune, dit-on, mais je puis aussi mourir âgé. Le Diocèse et l'Etat me viendront en aide, il est vrai; mais est-il défendu de songer et de pourvoir soi-même à ses propres besoins? Convient-il au Prêtre de tendre la main?... Déguisée sous ces beaux raisonnements, l'avarice suit de près l'économie, la défiance se substitue insensiblement à la prévoyance, et le remède qu'on prend est pire cent fois que le mal qu'on veut écarter.

2° Ses manœuvres. Plus soucieux de ses livres de compte que de ses registres, et plus exact à faire son inventaire que son examen, le Prêtre cupide n'hésite pas à envoyer, à porter lui-même la facture à ses débiteurs, et, en cas de refus ou de retard, à les menacer de l'assignation. Jamais de remise sur le total, ou, s'il fait grâce des centimes, c'est uniquement dans le but de dégager la somme, et en faisant sonner bien haut sa générosité! « Reditus Ecclesiarum sibi commissarum opportunè et importunè requirunt, oblationes toto cordis hiatu concupiscunt, ore nonnunquam impudenter exigunt, advenientes utràque manu recipiunt. » (Hug. à S. Vict. *in Matth.* l. ii). Peu d'aumônes aux pauvres mendiants, il leur rappelle que la mendicité est interdite; point aux pauvres honteux, il les adresse au bureau de bienfaisance; rien ou presque rien aux différentes œuvres de charité et de zèle que soutiennent des loteries, il répond qu'il ne saurait favoriser l'emploi de tels moyens.

Il ne paie ses dettes et n'expédie à l'évêché certaines redevances qu'à la dernière extrémité et après des sommations réitérées. Au mépris des statuts, il entasse des honoraires de messe, de peur d'en manquer, et ce n'est pas témérairement qu'on le soupçonne d'en

disposer par anticipation. Il ne rougit point de descendre au rôle d'industriel et de capitaliste, prêtant à intérêt, achetant des rentes, des actions, des terres même qu'il cultive avec plus de sollicitude et de succès que sa paroisse.

S'il est coulant à l'époque de la première communion, s'il s'attache de préférence à la direction et à la confession des dames, s'il est obséquieux envers les familles opulentes, s'il donne des prix aux enfants, s'il fait la cour à cet ecclésiastique ou à ce laïque qui n'ont qu'un mot à dire pour l'élever à un poste plus lucratif, est-il affranchi de toute arrière-pensée? Il invite à une dévotion locale, à un pèlerinage, à la vénération des reliques, c'est qu'il a en vue l'offrande qui accompagne. Il sollicite des secours en faveur des âmes du purgatoire, c'est qu'il veut vivre à leurs frais. Il soutient que la fécondité des mariages est la bénédiction des familles, c'est qu'elle est aussi la sienne. « Ecce discutiamus mentem, perquiramus veritatem. Numquid missam cantare, numquid baptizare, numquid mortuum sepelire, sinè pretio vel promissione dignamini? Numquid non citiùs mortem divitum, quàm corporis salutem desideratis videre? Ecce quomodò lupi estis ! » (S. Aug. *ad Presbyt. suos.*)

3° Ses désordres. Quel outrage ne fait pas à Dieu le Prêtre qui, après l'avoir choisi solennellement pour son roi et pour son héritage, s'attache à thésauriser, comme si le Seigneur manquait de pourvoir aux besoins des siens, ou qu'avec ses infinies perfections il fût incapable de combler les désirs de leur cœur ; qui, au lieu de se mettre au service de Jésus-Christ, par une infâme trahison met Jésus-Christ à son service, faisant de la Religion métier, et du Sacerdoce marchandise ; qui, bien différent de David dont la piété offrait à Dieu la moelle des victimes, *holocausta medullata*, réserve pour lui la moelle, dit saint Pierre Damien,

et ne laisse à Dieu que la peau, épuisant ses forces et son esprit dans d'ignobles calculs, et accordant à regret quelques heures rapides au salut des âmes; qui spécule sur le sang de Jésus-Christ, la prière, les sacrements, la prédication, rendant ainsi l'Esprit-Saint esclave ou complice de sa cupidité, et prétendant réunir en lui par un monstrueux assemblage et l'avarice d'un Judas et le zèle d'un Apôtre; qui, établissant une sacrilége distinction entre le Christ pauvre et le Christ riche, se dégoûte d'une paroisse où le casuel est médiocre et convoite secrètement une paroisse où le casuel est considérable; qui, aux approches d'une révolution, est plus soucieux de son capital que du sort des âmes et peut-être du saint Ciboire, tandis que les Prêtres dont il est parlé au deuxième livre des Machabées, en partant pour la Perse, songèrent à cacher, non leur or et leur argent, dit saint Ambroise, pour le conserver à leurs descendants, mais le feu sacré qui, dans le désastre, aurait pu s'éteindre ou être profané! (L. III, c. 14, *de Off.*)

« Væ, væ, væ, Domine Deus, quanti hodiè infelices ad sacros Ordines accedunt et divina Mysteria accipiunt, non cœlestem panem, sed terrenum quærentes; non Spiritum, sed lucrum; non Dei honorem, sed suam ambitionem; non salutem animarum, sed quæstum pecuniarum; non Christo servire mundo corde et corpore in sacris Mysteriis, sed deliciari, ditari, superbire, et luxuriari de patrimonio Christi, non vocati à Deo, sed impulsi à diabolo, tanquam Dathan et Abiron! » (S. Bonav. *de Præpar. ad Miss.*). « Quod sinè miserabili gemitu dicendum non est! Christi opprobria, sputa, flagella, clavos, lanceam, crucem et mortem, hæc omnia in fornace avaritiæ conflant, et profligant in acquisitionem turpis quæstûs, et pretium universitatis suis marsupiis includere festinant: hoc solo sanè à Judâ Iscariotâ differentes, quòd ille horum

omne emolumentum paucorum denariorum numero compensavit, isti voraciori ingluvie lucrorum infinitas exigunt pecunias. » (S. Bern. *in Cant.* S. 10.)

COLLOQUE *avec Jésus-Christ. Dominus pars hæreditatis meæ*... Lui seul, lui seul, au ciel et sur la terre.

Excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ, auquel participe le Prêtre.

Premier Prélude. « Talem habemus Pontificem, qui consedit in dexterâ sedis magnitudinis in cœlis, Sanctorum minister, et Tabernaculi veri, quod fixit Dominus, et non homo. Omnis enim Pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur : unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat. » (*Hebr.* VIII.)

Deuxième Prélude. Se représenter la cène, Jésus disant aux Prêtres de tous les siècles : « Hoc facite in meam commemorationem. »

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre l'excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ, qui est le nôtre.

Pour faire ressortir la sublimité et la grandeur du Sacerdoce de Jésus-Christ, comparons-le :

1° AVEC SA ROYAUTÉ. Comme Roi, il distribue les biens fragiles de la fortune, le vêtement et la nourriture nécessaires à ce corps caduc ; comme Prêtre, il donne les biens impérissables de la grâce, tout ce qui éclaire, embellit, vivifie les âmes immortelles.

Roi, il dispose à son gré des sceptres et des couronnes, il tire le pauvre de la poussière pour le faire asseoir entre les princes de son peuple, il fait des hommes puissants sur d'autres hommes ; Prêtre, il assigne aux élus selon leurs mérites des palais et des trônes dans le royaume de son Père, il se choisit des amis et des héritiers parmi les esclaves du péché et de Satan, il permet à d'autres Prêtres ses ministres

d'exercer sur son propre Corps un admirable pouvoir.

En sa qualité de Roi, il reçoit les hommages des rois et des peuples qu'il gouverne ; en sa qualité de Prêtre, il acquitte excellemment envers la justice et la sainteté de Dieu, par ses adorations et ses satisfactions infinies, les dettes des peuples et des rois qu'il a sauvés.

S'il n'eût été que Roi, il n'y aurait eu ni rédemption, ni Eglise, ni ciel ouvert ; c'est comme Prêtre qu'il a détruit le péché, engendré et fécondé son épouse la sainte Eglise, et renversé les infranchissables barrières qui nous fermaient le ciel.

Son titre de Roi ne lui a rien coûté ; un avec son Père, créateur et souverain avec lui et comme lui, il le possède en tant que Fils de Dieu. Son titre de Prêtre est le prix de tous les travaux de sa vie, de toutes les ignominies et de toutes les douleurs de sa mort, et il y tient d'autant plus qu'il l'a payé plus cher.

Jésus-Christ doit même à son Sacerdoce une seconde royauté non moins glorieuse, universelle et absolue que la première. L'empire qu'il revendiquait sur le monde comme Dieu, il le revendique désormais comme Homme-Dieu ; car Homme-Dieu il est Prêtre, Prêtre il est Sauveur, Sauveur il est Conquérant. C'est le sens du Psalmiste : « Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis » (*Ps.* 109), et de l'Apôtre : « Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen ; ut in nomine Jesu omne genu flectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum. » (*Philip.* II.)

2° Avec le sacerdoce d'Aaron. Les enfants de Lévi étaient prêtres par le droit de la naissance charnelle ; Jésus-Christ l'est par le choix et le serment de Dieu : « Hic autem cum jurejurando per eum qui dixit ad illum : Juravit Dominus, et non pœnitebit

eum : Tu es Sacerdos in æternùm. » (*Hebr.* VII). Quoi de plus propre à montrer la dignité et l'immutabilité du Sacerdoce nouveau,que la solennité de ce serment? Ceux-ci, pour offrir les pains de proposition, devaient être purs, mais qu'il s'en fallait qu'ils le fussent ! Notre Pontife est « sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus. » (*Ibid.*). Il n'est souillé ni dans sa naissance, ni dans sa vie propre, ni par soi-même, ni par les autres, ni peu ni beaucoup. Les premiers étaient obligés d'offrir des sacrifices pour leurs péchés, aussi bien que pour ceux du peuple ; et parce que ces sacrifices étaient insuffisants, ils les réitéraient sans cesse. Le second n'a offert le sien que pour les péchés du monde, et une seule oblation a consommé surabondamment l'œuvre de la sanctification : « Qui non habet necessitatem quotidiè, quemadmodùm Sacerdotes, priùs pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi : hoc enim fecit semel, seipsum offerendo. » (*Ibid.* VII). « Unâ enim oblatione, consummavit in sempiternùm sanctificatos. » (*Ibid.* x.)

Le sang des boucs et des taureaux n'ôtait que les impuretés légales, « ad emundationem carnis » (*ibid.* IX); celui de notre Victime purifie l'âme même : « Sanctificati sumus per oblationem Corporis Jesu Christi semel. » (*Ibid.* x.)

La Grand-Prêtre entrait une fois l'an dans le Saint des Saints, pour un moment, lui seul, en soulevant le voile mystérieux. Jésus-Christ, par la rupture de sa chair, ce voile de sa divinité, a pénétré dans les tabernacles éternels, et il nous y introduit à jamais : « Per amplius et perfectius tabernaculum, non manufactum... per proprium sanguinem, introivit semel in Sancta, æternâ redemptione inventâ. » (*Ibid.* IX.)

Aaron et ses fils offraient debout ; « hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternùm sedet in dexterâ Dei. » (*Ibid.* x). Son ministère est ac-

compli, il jouit désormais du fruit de sa passion et de sa mort.

Ce n'est point sur un autel de pierre que Jésus sacrifie ; prêtre et victime, il est à lui-même son autel, sur lequel et par lequel toute oblation doit être consacrée à Dieu : « Altare enim nostrum est Christus, cui quidquid Patri gratum futurum est, imponimus et per eum offerimus. » (Cornel. à Lap, *in Levit.*)

3° Avec le Sacerdoce de Melchisédech. Quoique né et mort comme le reste des hommes, ce Patriarche prêtre « sinè patre, sinè matre, sinè genealogiâ, neque initium dierum, neque finem habens, assimilatus autem Filio Dei, manet Sacerdos in æternùm. » (*Hebr.* VII). Jésus-Christ seul, sans mère dans le ciel et sans père sur la terre, sans prédécesseur ni successeur, est vraiment Prêtre aux siècles des siècles.

« Hic enim Melchisedech, rex Salem, Sacerdos Dei summi. » (*Ibid.*). Jésus-Christ lui aussi est roi : « Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi » (*ibid.* I); roi de Salem, c'est-à-dire de justice et de paix : « Ipse est pax nostra, qui fecit utraque unum » (*Eph.* II) ; « factus est nobis justitia » (I. *Cor.* I); Prêtre du Très-Haut, Fils du Très-Haut, le Très-Haut lui-même : « Et Filius Altissimi vocabitur. » (*Luc.* I.)

« Qui obviavit Abrahæ regresso à cæde regum, et benedixit ei : cui et decimas omnium divisit Abraham. » (*Hebr.* VII). C'est Jésus-Christ lui-même qui, conquérant et prêtre, a vaincu Satan, aboli le péché, désarmé la mort ; c'est en Jésus-Christ que toutes les nations ont été bénies, car il est lui-même la bénédiction du Père ; c'est à Jésus-Christ que tout a été remis pour le passé, le présent et le futur : « Quem constituit hæredem universorum. » (*Ibid.* I.)

Enfin, Melchisédech a offert du pain et du vin ; et Jésus-Christ, après avoir offert son Corps et son Sang

sur la croix, ne cessera jusqu'à la fin des siècles d'offrir ce même Corps, ce même Sang, par le ministère des Prêtres, sous les espèces du pain et du vin.

COLLOQUE *avec Jésus-Christ.* Quelle grandeur dans votre Sacerdoce ! et quelle grandeur dans le mien ! Puisque, selon la pensée de saint Augustin, *Christus et Ecclesia non duo sunt Christi, sed unus Christus* (*Op. imp.*) ; donc le Prêtre éternel et moi, nous ne sommes pas deux Prêtres, mais un seul Prêtre ; je fais son office, j'entre en une admirable unité avec lui pour cette oblation une avec celle de la croix et avec celle du ciel. Et comme votre gloire, ô Jésus, est d'être un avec votre Père, et la gloire des chrétiens d'être un avec vous, quelle n'est pas la gloire de celui qui, déjà un avec vous comme chrétien, n'est encore qu'un avec vous comme Prêtre !

Jésus remettant les péchés à Magdeleine, instruit le Prêtre administrant le sacrement de Pénitence.

Premier Prélude. Magdeleine répand ses larmes avec ses parfums sur les pieds de Jésus ; Simon le Pharisien se scandalisant, Jésus lui répond par une parabole ; puis, s'adressant à Magdeleine, il loue sa foi et la renvoie en paix.

Deuxième Prélude. Se représenter la salle, les convives et les spectateurs, Jésus sur un des lits dressés pour le festin, Magdeleine à ses pieds.

Troisième Prélude. Demander la grâce de comprendre et de pratiquer les enseignements que donne ici Jésus aux Confesseurs.

1° JÉSUS ACCEPTE L'INVITATION DE SIMON. « Rogabat autem illum quidam de Pharisæis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum Pharisæi, discubuit. » (*Luc.* VII). Jésus, dont la miséricorde avait des des-

seins sur le pharisien et sur la pécheresse, sans s'arrêter au motif de curiosité ou de malignité qui a pu présider à l'invitation, l'accepte. « Accubuit Christus, non pocula saporata melle, floribus odorata sumpturus, sed pœnitentis lacrymas ex ipsis oculorum fontibus potaturus ,» dit excellemment saint Jean-Chrysostôme. « Deus delinquentium lacrymas esurit, sitit lacrymas peccatorum. » (*Serm.* 93). « Lacrymæ pœnitentium vinum sunt Angelorum, » dit à son tour saint Bernard.

En répondant à une invitation, proposons-nous toujours la gloire de Dieu et le salut des âmes, inculquons quelques maximes chrétiennes, faisons tomber les préjugés, ménageons une conversion avec un zèle saintement adroit.

2° Il a préparé par ses discours la conversion de Magdeleine. « Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quòd accubuisset in domo Pharisæi, attulit alabastrum unguenti. » On peut croire qu'il s'agit ici de la ville de Naïm, où Jésus venait de faire un discours mêlé des plus terribles menaces et des plus tendres invitations : « Væ tibi, Corozain ; væ tibi, Bethsaida : quia, si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent... Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis ; et ego reficiam vos. Tollite jugum meum super vos,et discite à me, quia mitis sum et humilis corde : et invenietis requiem animabus vestris. » (*Matth.* xi). A ces paroles Magdeleine s'était sentie profondément émue, irrésistiblement attirée.

Tels sont les traits qui, lancés du haut de la chaire, terrassent les pécheurs et les amènent au saint tribunal.

3° Magdeleine choisit le lieu et prend la position que demandaient les convenances. C'est chez un

étranger, en présence de nombreux convives, « non ad caput Domini, sed ad pedes, » dit saint Augustin. (*Hom.* 23). « Non decebat Magdalenam luxuriâ infamem in domo suâ, vel Christi, vel alicujus incogniti hæc agere, sed in domo Pharisæi sibi noti, ut omnis mali suspicio ab hominibus, qui in materiâ luxuriæ suspicacissimi sunt, tolleretur, utque honestati et decoro per omnia consuleretur. » (Cornel. à Lap.)

Pour mettre à couvert votre réputation et votre vertu, ô Prêtres, ne recevez vos pénitentes qu'au saint tribunal; évitez même de vous trouver seuls avec elles à la sacristie; veillez sur vos yeux.

4° Elle donne toutes les marques d'une vraie contrition. « Et stans retrò secùs pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes ejus, et unguento ungebat. » Pas un mot, son cœur est trop serré; mais à ce qu'elle fait on comprend ce qu'elle sent et ce qu'elle veut dire. Elle expie son orgueil par sa posture humiliée, ses regards lascifs par ses larmes, ses embrassements criminels par de chastes baisers, le faste de ses cheveux par l'usage qu'elle en fait, le voluptueux abus de ses parfums par l'effusion pieuse de ce qui lui en reste.

Quand un pénitent se punit ainsi par où il a péché, à quelle indulgence n'a-t-il pas droit? Cependant Jésus, comme s'il se défiait de tout cela et qu'il exigeât une plus longue épreuve, ne la regarde point, ne lui parle point encore.

5° Jésus fait l'apologie de la pécheresse pénitente. « Videns autem Pharisæus, qui vocaverat eum, ait intra se dicens : Hic si esset propheta, sciret utique quæ et qualis est mulier quæ tangit eum : quia peccatrix est. Et respondens Jesus, dixit ad illum : Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait : Magisgister, dic. Duo debitores erant cuidam fœneratori :

unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta. Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque. Quis ergò eum plùs diligit? Respondens Simon, dixit : Æstimo, quia is cui plùs donavit. At ille dixit ei : Rectè judicasti. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni : Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti : hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, et capillis suis tersit. Osculum mihi non dedisti : hæc autem exquo intravit, non cessavit osculari pedes meos. Oleo caput meum non unxisti : hæc autem unguento unxit pedes meos. Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm. Cui autem minùs dimittitur, minùs diligit. »

C'est surtout l'administration du sacrement de Pénitence qui expose le Prêtre à la critique. Qu'il s'entoure donc de toutes les précautions prescrites par les Canons. Dans le cas où l'honneur de son ministère exigerait qu'il se justifiât, qu'il le fasse sans aigreur, avec charité, comme Jésus-Christ, en tirant autant que possible de la bouche même des censeurs leur condamnation. Que s'il doit jamais réfuter la calomnie et dissiper les préventions, c'est lorsque sa commisération pour les pécheurs est blâmée ou révoquée en doute.

6° Il lui donne l'absolution et la paix. « Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata. » C'est ici seulement que Jésus s'adresse à Magdeleine. Il n'a eu garde d'arrêter trop tôt l'effusion si légitime et si édifiante de ses larmes, ni de lui laisser croire qu'il faisait grand fond sur ces signes extérieurs. Un confesseur prudent ne doit prononcer le mot consolant qu'au moment opportun; quand la source des larmes est ouverte, laissons-les couler. « Et cœperunt qui simul accumbebant dicere intra se : Quis est hic, qui etiam peccata dimittit? Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit : vade in pace. » Aujour-

d'hui comme autrefois l'impiété refuse ce pouvoir à l'Eglise, et l'esprit pharisaïque lui reproche l'usage trop facile qu'elle en fait; courons aux âmes, et, sans souci des clameurs, donnons-leur le salut et la paix. Veillons à ce que la foi seule, non la coutume, la vanité, ou quelque affection moins droite, amène et retienne le pénitent à nos pieds; veillons aussi à ce qu'un commencement d'amour se mêle à sa contrition, car rien n'est fort comme l'amour, tout cède à l'amour; et lorsque nous avons rétabli la paix dans son âme, disons comme Jésus-Christ : *Vade.* C'est une grande sagesse de dire à propos : *Vade*; bien des conversions ont échoué, parce qu'on n'a pas su dire : *Vade.*

Colloques : 1° *Avec Magdeleine.* Qu'elle nous dise ce qu'éprouvait son cœur aux pieds de Jésus; la joie des Anges, quand ils chantèrent : *Amissa drachma regio recondita est ærario; et gemma, deterso luto, nitore vincit sidera.* (Offic. S. M. Magdal.)

2° *Avec Jésus.* Qu'il nous donne la charité et la prudence si nécessaires dans l'administration du sacrement de Pénitence. Qu'il nous donne aussi la contrition et le pardon de nos propres péchés : *Jesu, medela vulnerum, spes una pœnitentium, per Magdalenæ lacrymas, peccata nostra diluas.* (Ibid.)

Jésus ma vie.

Le moment est venu pour moi de dire avec l'Apôtre : « Vivo autem, jam non ego, vivit verò in me Christus. » (*Gal.* II). Or, cette vie divine qui doit être la mienne, trois choses la constituent :

1° Suivre les maximes de Jésus-Christ : « Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu. » (*Philipp.* II.) — 1° *Voici les plus opposées à celles du monde* :

Crucifiez la chair avec ses convoitises, pratiquez l'humilité et l'obéissance, soyez détachés des richesses périssables, rendez à vos frères le bien pour le mal.

Le monde dit au contraire : Procurez à vos sens mille délices, poussez-vous aux postes éminents, recherchez la fortune, ne vous laissez pas impunément offenser.

Soit respect humain, reste d'estime, force de l'habitude, des âmes même consacrées à Jésus-Christ parlent, agissent, pensent sur tous ces points comme le monde.

— 2° *Comment je les suivrai.* En supportant sans me plaindre les souffrances, les humiliations, la pauvreté, les injures. — En les regardant comme des bienfaits de la bonté de Dieu, dont je suis indigne. — En les désirant et les recherchant. — En ne donnant jamais aucun signe d'approbation aux maximes du monde. — En exaltant en toute occasion les maximes de Jésus-Christ. — En dirigeant les âmes d'après les règles du pur Evangile, non d'après les règles trop flexibles de la philosophie naturelle.

C'est à moi plus encore qu'aux simples fidèles qu'il a été dit : « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me. » (*Matth.* XVI). Comme autrefois Jésus-Christ, je suis une victime publique ; chacun a, pour ainsi dire, le droit de frapper sur moi, et ma vie doit être une mortification continuelle.

— 3° *Telle est mon obligation* : 1° Comme caution de Jésus-Christ. A moi de justifier, d'autoriser, d'accréditer ses maximes. C'est ma mission : « Prædica verbum. » Il m'a tiré du siècle pour cela : « Vocatus Apostolus. » Lui-même a répondu devant son Père pour moi, hésiterais-je à répondre devant les hommes pour lui ?—2° Comme disciple de Jésus-Christ. C'est au disciple à prendre parti pour son maître, à soutenir sa doctrine, à prouver qu'elle n'est point contraire à la

raison, ni, avec le secours de la grâce, au-dessus des forces humaines. Et puisqu'il s'agit ici d'une doctrine éminemment pratique, c'est plus encore par les œuvres que par les discours que je dois me déclarer pour Jésus. — 3° Comme dernier refuge de Jésus-Christ. Partout sa doctrine est rejetée, méprisée, combattue. « Numquid et vos vultis abire? » me dit-il maintenant, comme autrefois à ses Apôtres. Si vous ne soutenez mes maximes, je les ai données en vain; nul ne les peut souffrir, je ne sais à qui avoir recours.

Ah! Maître, c'est me faire trop d'honneur que de me choisir pour vous rendre témoignage. Il ne sera pas dit que j'aie laissé périr vos maximes. Le monde ne laisse pas périr les siennes, et un chrétien, un Clerc, un Prêtre laisserait périr les vôtres! « Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes. » (*Joan.* VI.)

2° SE REVÊTIR DES DIVINES OPÉRATIONS DE JÉSUS-CHRIST : « Et induite novum hominem. » (*Ephes.* IV).

— 1° *En quoi consiste cette pratique?* A prendre, à s'appliquer, à s'approprier les opérations intérieures de Jésus, tous ses actes d'adoration, d'amour, d'action de grâces, d'humilité, de patience, de pénitence, de zèle, etc., pour les offrir à son Père par un double regard, l'un sur ces opérations saintes que nous tenons entre nos mains comme un présent d'un prix infini, l'autre sur Dieu à qui nous les offrons.

Pour entendre cette doctrine, il faut se rappeler que tout ce qu'a fait Jésus, il l'a fait pour nous, pour suppléer à notre impuissance et à notre misère; c'est notre héritage, notre bien propre, le fruit d'un arbre qui nous appartient, l'écoulement d'une source mise à notre disposition. Dès-lors, non-seulement nous pouvons, mais nous devons nous appliquer et nous approprier ses opérations. C'est le vêtement divin dont notre âme doit nécessairement se couvrir, le tombeau splendide dans lequel il faut qu'elle s'ensevelisse tout

entière, selon cette parole : « Vita vestra est abscondita cum Christo in Deo. » (*Coloss.* III.)

— 2° *En quel temps il convient d'en user.* C'est 1° dans ces moments heureux où Jésus semble nous revêtir lui-même de ses opérations, comme une mère revêt son enfant, et où l'âme s'en trouve tout-à-coup enveloppée, sans retour sur elle-même, dans un regard simple sur Jésus, et n'ayant qu'à recevoir librement ce qui s'opère en elle. — C'est 2° dans nos exercices de piété, lorsque nous nous sentons arides, impuissants, désolés, ne sachant de quel côté nous tourner. Courons au remède, appelons Jésus, il n'attend qu'un signe de notre part, il s'offre à nous donner son bien qui est le nôtre. — C'est 3° en général dans toutes nos actions, chaque fois que nous nous mettons en la présence de Dieu, et ce doit être notre façon d'agir la plus familière. Nos propres opérations ou les opérations de Jésus, lequel de ces deux vêtements est le plus riche ? laquelle de ces deux monnaies est la plus précieuse ? Et n'est-il pas convenable de se présenter devant Dieu avec ce que l'on a de meilleur ?

— 3° *Son excellence.* C'est 1° l'acte d'humilité le plus profond. Pleins de mépris pour ce qui vient de notre fonds, le jugeant indigne de Dieu, nous le rejetons, nous nous en dépouillons, autant qu'il est en nous, absolument, universellement. — 2° C'est l'exaltation la plus haute des mérites de Jésus-Christ. Nous proclamons que lui seul peut dignement adorer et aimer son Père, le prier, le remercier, satisfaire à sa justice, et qu'il nous est impossible, sans recourir à lui, de nous acquitter de ces devoirs. — 3° C'est le culte le plus sublime et le plus agréable rendu à Dieu le Père ; puisque l'âme, revêtue des opérations de Jésus et les offrant à Dieu le Père, présente un don d'un prix infini, et rend à la Majesté divine les honneurs que lui rendit

autrefois Jésus. — 4° C'est le plaisir le plus vif que nous puissions procurer à Jésus; car on médite assez ses actions extérieures, mais peu ses dispositions intérieures. Ces dispositions si saintes, sans notre imitation, seraient comme perdues, nous les faisons revivre. — 5° C'est l'acte le plus parfait que notre âme puisse produire. Elle s'associe aux Esprits bienheureux dont l'Eglise dit qu'ils offrent tous leurs hommages par Jésus-Christ : « Per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates. » Elle imite l'humanité du Sauveur, laquelle, unie au Verbe divin, et incessamment tenue par lui dans un état de victime, était rendue par son union avec lui infiniment agréable à Dieu le Père. Elle prend et imprime sur elle ce caractère de Jésus, sans lequel nul ne peut s'approcher du Père, mais avec lequel on est sûr d'être bien accueilli, puisque Jésus est l'objet de ses éternelles complaisances.

Allons, mon âme, laisse là les fruits corrompus de ton fonds, renonce à ton action propre, à ta vie qui n'est qu'une mort; demeure anéantie devant Dieu avec Jésus-Christ et en Jésus-Christ; prends la tunique d'Esaü, couvre-toi des vêtements de ton Frère aîné; toujours, en tout temps, en tout lieu, dans toutes tes actions, réalise l'énergique parole de saint Paul : « Induimini Dominum Jesum Christum. » (*Rom.* XIII). Tu ne peux prétexter ni ta misère, ni ton incapacité, ni tes fautes, puisque c'est précisément pour venir au secours de ta misère, pour suppléer à ton incapacité, pour couvrir tes fautes, que Jésus s'offre à te revêtir de ses opérations.

3° AGIR DANS L'ESPRIT DE JÉSUS-CHRIST : « Dico autem : Spiritu ambulate. » (*Gal.* V.)

— 1° *Ce que c'est.* C'est se tenir intérieurement toujours uni à l'Esprit de Jésus-Christ, sous son regard, sous son action, en paix et en simplicité, sans multi-

plicité de pensées quoique bonnes, pour que cet Esprit entrant dans toutes nos actions les dirige, les vivifie, les divinise. Ce que l'âme est pour le corps, l'Esprit de Jésus-Christ doit l'être pour nous. L'âme anime le corps entier jusqu'en ses moindres parties et dans ses moindres mouvements; ainsi l'Esprit de Jésus-Christ doit animer en nous universellement et sans exception l'extérieur et l'intérieur, pour règler et sanctifier l'un et l'autre. L'âme anime incessamment le corps, elle ne peut s'en séparer un instant, sans quoi il mourrait; ainsi n'est-il aucun instant où nous ne devions être animés de l'Esprit de Jésus-Christ, si nous voulons vivre de la vie surnaturelle. L'âme, au milieu des actions les plus absorbantes du corps, n'est ni étouffée ni bannie; et c'est ainsi que, dans les plus grandes préoccupations, sans perdre jamais de vue l'Esprit de Jésus-Christ, il faut se tenir près de lui, avec lui, intimement uni à lui.

— 2° *Motifs de cette pratique.* 1° DU CÔTÉ DE JÉSUS-CHRIST. Il est 1° notre Sauveur. Comme tel il a un droit absolu sur toutes les actions de ceux qu'il a rachetés; or ce droit il l'exerce en donnant lui-même la vie à ces actions, et cette vie il la donne par son Esprit. — 2° Il est notre chef : dès-lors il a un droit d'influence sur toutes les actions des mèmbres; il en est le principe, le directeur, la vie; c'est-à-dire qu'il les fait naître, écarte ce qui pourrait les souiller, et leur communique le mérite. — 3° Il est notre aliment dans l'Eucharistie. En pénétrant ainsi notre être, notre corps, notre cœur, notre esprit, il acquiert un droit incontestable d'animation, et en le recevant nous nous obligeons à n'avoir plus d'autre vie que la sienne. — 4° Il est notre roi. Or la conquête qui lui a coûté son sang, c'est notre âme, et il ne peut posséder notre âme qu'autant que son Esprit y réside. Dans ce domaine spirituel, il veut entrer seul, régner seul, tout

diriger, tout animer. — 5° Il est notre modèle. Comme en Jésus-Christ l'humanité n'a rien fait que sous la dépendance du Verbe et pour la gloire du Père, ainsi ne devons-nous rien faire que sous l'inspiration de l'Esprit de Jésus-Christ et pour la gloire de Jésus-Christ.

2° De notre côté. 1° *Nous sommes chrétiens.* Or la fin, la perfection du chrétien, c'est d'être animé de l'Esprit de Jésus-Christ; c'est pour nous animer de son Esprit, que Jésus-Christ a accompli l'œuvre de notre rédemption, et qu'il travaille à l'œuvre de notre sanctification; nous ne sommes chretiens qu'autant que nous sommes animés de l'Esprit de Jésus-Christ. Ce n'est pas une pratique pieuse des âmes dévotes et spirituelles, c'est la pratique obligée de toute âme marquée au baptême du sceau de l'Esprit de Jésus-Christ; ce n'est pas un conseil, c'est un précepte strict et rigoureux. Avec cet Esprit, nous vivons; sans lui, nous sommes morts; avec lui, nous tirons la sève de la tige divine; sans lui, nous sommes des branches desséchées; avec lui, nous sommes enfants de Dieu; sans lui, nous redevenons enfants de Satan : « Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei. » (*Rom.* VIII). — 2° *Nous sommes impuissants à rien faire par nous-mêmes.* Dans l'ordre surnaturel, nos actions, si l'Esprit de Jésus-Christ ne les anime, sont vides et stériles, imparfaites et impures. De là vient que lorsque l'Esprit de Jésus-Christ s'empare d'une âme par une visite intérieure, à l'instant cette âme, se sentant comme liée, parle moins, agit moins; parce que l'Esprit de Jésus-Christ, connaissant l'imperfection des opérations de cette âme, les suspend et y substitue ses opérations infiniment saintes. Quelquefois même l'Esprit de Jésus-Christ, par une présence sensible et comme palpable, opère tout dans cette âme qui ne fait que recevoir, et l'on ne voit plus désormais en elle que l'action et la vie de Jésus;

tant il découvre d'impureté dans nos actes, et tend à nous animer en tout et partout.

Or, ce double principe posé, qu'il nous faut nécessairement agir sous l'impulsion de quelque esprit, et que notre esprit propre incline comme naturellement au mal, n'est-il pas juste de conclure que c'est dans l'Esprit de Jésus-Christ et non dans le nôtre que nous devons agir? car ces deux esprits ne peuvent animer ensemble nos actions, la présence de l'un entraîne l'exclusion de l'autre.

O Jésus, quelle heureuse nécessité pour moi de suivre vos maximes, de me revêtir de vos opérations, d'agir dans votre Esprit! Suivre les maximes d'un Dieu, se revêtir des opérations d'un Dieu, agir dans l'Esprit d'un Dieu, quelle noblesse, quelle félicité, quelle vie! Sans doute il faut ajouter : quelle captivité, quelle abnégation, quelle mort! mais captivité qui conduit à la vraie liberté, abnégation qui aboutit à une royauté éternelle, mort qui fait entrer en possession de la vie divine ! « Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum. » (*Philipp.* I.)

Ma première Messe.

Premier Prélude. Me voilà donc au comble de mes vœux, du bonheur ! Beau fut le jour de mon baptême où Jésus m'adopta pour son membre et devint mon chef; beau fut le jour de ma première communion où Jésus se fit mon aliment et descendit dans mon cœur; mais incomparablement plus beau est le jour où Jésus prêtre et victime, m'acceptant pour son ministre, va s'immoler entre mes mains, et, dans un seul sacrifice, résumer toutes les grâces du passé et préparer toutes celles de l'avenir. Anges saints, félicitez-moi, bénissez-moi, portez-moi ineffablement envie.

Deuxième Prélude. Je me représente la consécration d'Aaron et de ses fils décrite dans le Lévitique. La cérémonie, avec les mêmes expiations, les mêmes oblations et les mêmes onctions, se réitéra pendant sept jours, et les oints du Seigneur ne sortirent point du Tabernacle. Chaque fois qu'on immola la victime pour le péché, ils étendirent leurs mains sur sa tête, pour se reconnaître publiquement pécheurs. Le huitième jour, il offrirent des sacrifices et des victimes de toute espèce, afin de faire solennellement usage de leurs pouvoirs. «Apparuitque gloria Domini omni multitudini; et ecce egressus ignis à Domino devoravit holocaustum, et adipes qui erant super altare. Quod cùm vidissent turbæ, laudaverunt Dominum, ruentes in facies suas. » (C. IX). C'est ce feu miraculeux qui servit depuis dans tous les sacrifices, et que les Prêtres auront la charge d'entretenir à jamais.

Troisième Prélude. Et moi aussi, ô mon Dieu, j'ai passé plusieurs jours en retraite; chaque jour on a immolé devant moi la divine Victime, et je l'ai chargée de toutes mes iniquités. Aujourd'hui je vais immoler moi-même la Victime, pour faire usage de mes sublimes pouvoirs. Faites descendre dans mon cœur le feu sacré; que tous les assistants en soient consumés avec moi, et que ce feu non-seulement ne s'éteigne jamais, mais qu'il ne fasse que s'attiser toujours davantage jusqu'à ma mort.

Que si l'on demande pourquoi la première Messe est solennelle et mémorable entre toutes les messes:

C'est 1° PARCE QU'ELLE SUPPOSE, DU CÔTÉ DE CELUI QUI LA CÉLÈBRE, PLUS DE FERVEUR. — 1° *Son désir est plus ardent.* Tel le cerf altéré se plongeant tout entier dans une fontaine limpide, tel un mendiant faisant la découverte d'un immense trésor, tel un prince exilé remontant glorieusement sur le trône de ses pères. Que si la nature ramasse toutes ses forces et déploie

toute son énergie, lorsqu'elle se saisit d'un objet longtemps convoité qui satisfait à un de ses besoins les plus impérieux ou répond à un de ses penchants les plus violents ; si le sentiment alors est plus délicieux et plus exquis ; si la prise de possession est plus vive et plus intense, avec quelles ardeurs d'une soif brûlante, ô mon âme, avec quels élans d'un amour impatient te porteras-tu à l'action la plus divine que l'homme puisse accomplir ici-bas, à l'action qui va te livrer la source de tous les biens, à l'action dont la seule pensée te ravit, t'attendrit jusqu'aux larmes !

Je me représente le peuple hébreu entrant enfin dans la Terre promise, après un voyage de quarante ans dans le désert ; je me représente Salomon faisant la dédicace du temple qui lui avait coûté tant d'or, de sollicitudes et de travaux ; je me représente surtout Marie au moment où le Fils de Dieu, son Messie et son Sauveur, dont elle sollicitait la venue par des vœux si enflammés, s'incarna dans son sein. Et moi aussi je vais entrer dans la terre promise où coulent le lait et le miel ; et moi aussi je vais faire au Très-Haut la dédicace de mes lèvres et de mes mains ; et moi aussi je vais recevoir et porter dans mon cœur le Fils de Dieu et le Fils de Marie.

— 2° *Sa préparation est plus parfaite.* J'arrive sur les marches de l'autel, après bien des infidélités sans doute, après des chutes énormes et multipliées. Oubliez-les, Seigneur, dans votre miséricorde ; je m'en repens, je les déteste ; n'ayez égard qu'à ma bonne volonté et à mes efforts. C'est pour devenir prêtre que je me suis éloigné dès mon enfance d'une famille chérie, que je me suis dévoué pendant dix ans à des études sérieuses, que j'ai renoncé à mes amis et aux plaisirs du monde. Quand je luttais contre mes passions furieuses, quand je m'exerçais péniblement à la pratique des vertus, quand je faisais le vœu de chasteté

perpétuelle, c'est le Sacerdoce que j'avais en vue. Que suis-je venu faire au séminaire, sous la direction des maîtres de la science et des modèles de la perfection ecclésiastique, sinon me préparer aux fonctions de la Prêtrise, surtout à la plus redoutable et à la plus sublime?

Souvenez-vous, Seigneur, de mes sacrifices, de mes longs travaux, des tentations et des dégoûts que j'ai dû surmonter. Souvenez-vous de ma retraite de plusieurs années dans ce cénacle, de la crainte que j'ai eue de vous déplaire, des prières que je vous ai adressées avec tant de ferveur. J'unis tout cela aux douleurs et aux humiliations de Jésus. Loin de regretter ce que j'ai entrepris pour votre gloire, je suis prêt à l'entreprendre encore, et je ne regrette que ma lâcheté à votre service, et j'achèterais au prix de mille fois plus encore la faveur d'une seule Messe.

2° Parce qu'elle suppose, du côté de Dieu, plus de graces. — 1° *Il veut récompenser les efforts de son Prêtre*. Larmes, sueurs, soupirs, Jésus a tout vu, tout pesé, tout compté, tout recueilli. Et de même que le maître récompense à la fin du jour son serviteur dévoué, et que le prince couronne après l'expédition le général victorieux, et que la mère redouble ses caresses envers l'enfant docile qui a prévenu un de ses désirs; ainsi, au moment de la première Messe, avant même la grande et éternelle rémunération, Jésus solde son Prêtre pour tous ses combats, il lui rend au centuple le prix de ses privations, il lui donne comme un avant-goût des délices réservées à ceux qui ont tout quitté pour le suivre.

Ah! je prends mon cœur entre mes mains, je l'ouvre, je le dilate, je le présente à vos infinies largesses, ô mon Dieu! Augmentez ma capacité de vous aimer, de vous posséder, et donnez ce que vous m'avez destiné. Et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! je devais

me ralentir dans ma course, me laisser gagner par la routine, monter avec indifférence et froideur à l'autel, reportez-moi par la pensée à la fête de ce jour, et que le souvenir des grâces immenses qui vont m'être accordées me ranime, m'aiguillonne, me couvre d'une salutaire confusion, me rétablisse dans ma ferveur première.

— 2° *Il veut remplir et surpasser l'attente de son Prêtre.* Non, l'avare dans son or entassé, le voluptueux dans l'objet de sa passion, l'ami dans la société de son ami, ne trouvent point le bonheur attendu et souhaité. Pour Jésus, non content de donner ce qu'on demande et ce qu'il avait promis, il va au-delà des engagements qu'il avait pris, au-delà des désirs que le cœur le plus ambitieux avait formés.

A la vue du nouveau Prêtre s'apprêtant pour le Sacrifice, il descend du ciel à pas de géant ; et, dès qu'il se voit entre ses mains, multipliant ses faveurs les plus singulières, prodiguant ses consolations les plus ineffables, il semble avoir à cœur de se l'attacher irrévocablement, d'en prendre à jamais possession, de mettre le sceau à sa consécration par une indissoluble alliance ; et il épanche en lui un ruisseau, un torrent, un fleuve de grâces, et il fait circuler avec son divin Esprit la vie dans toutes ses veines, et Jésus-Christ et le Prêtre n'ont plus qu'une parole, qu'un sentiment. « Inveni quem diligit anima mea, tenui eum, nec dimittam. — Dilectus meus mihi, et ego illi. — Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt. »

Colloque. C'est donc tout-à-l'heure que je vais remplir pour la première fois la plus auguste fonction du Sacerdoce ! Jusqu'à ce jour je servais la Messe, je vais la dire ! Tout ce que j'ai lu, tout ce que j'ai entendu d'admirable sur le Sacrifice, va s'accomplir par moi et pour moi ! Je n'ai rien à envier ni aux sacrificateurs de la loi de nature, ni aux Prêtres lévitiques, ni aux

Prêtres de la loi nouvelle. A la dernière cène j'étais présent au cœur de Jésus, il me voyait, il m'appelait par mon nom, il me présentait le pain et le calice, il me disait : « Faites ceci en mémoire de moi. » O mes yeux, vous allez contempler la divine Hostie ! O mes mains, vous allez la toucher, la porter, la distribuer ! O mes lèvres, vous allez vous teindre de son sang ! Marie, Joseph, mon bon Ange, mon saint Patron, je vous invite tous, dirigez vous-mêmes l'intention du Sacrifice. Je veux, en votre nom et au mien, adorer, prier, remercier l'adorable Trinité ; je veux satisfaire à sa justice pour toutes mes dettes. Venez, mon père et ma mère, dont les vœux sont accomplis ; venez, mes frères et mes sœurs. Que ne puis-je ressusciter mes chers défunts qui avaient tant désiré de voir ce jour ! mais ils ne seront pas oubliés ; ils seront là eux aussi. Le Pontife qui m'a consacré, mes Directeurs et mes Maîtres, mes amis et les autres Ordinands, je veux offrir la divine Victime pour tous, je veux les offrir tous avec la divine Victime, et je veux m'offrir avec elle. *Amen, amen.*

MISSÆ

A SACERDOTIBUS RECENS ORDINATIS PONTIFICI CELEBRANTIBUS RECITANDÆ.

SABBATO QUATUOR TEMPORUM ADVENTUS.

Dùm Pontifex offert panem cum aliis particulis pro communione Ordinatorum.

Suscipe, sancte Pater omnipotens, æterne Deus, hanc immaculatam Hostiam, quam ego indignus famulus tuus offero tibi Deo meo vivo et vero, pro innumerabilibus peccatis, et offensionibus, et negligentiis meis, et pro omnibus circumstantibus, sed et pro omnibus Fidelibus Christianis vivis atque defunctis; ut mihi et illis proficiat ad salutem in vitam æternam. Amen.

Dùm mittit aquam in calicem.

Deus, qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, et mirabiliùs reformasti : da nobis, per hujus aquæ et vini mysterium, ejus divinitatis esse consortes, qui humanitatis nostræ fieri dignatus est particeps, Jesus Christus Filius tuus Dominus noster, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus : Per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Dùm offert calicem.

Offerimus tibi, Domine, calicem salutaris, tuam deprecantes clementiam, ut, in conspectu divinæ Majestatis tuæ, pro nostrâ et totius mundi salute cum odore suavitatis ascendat. Amen.

Post oblationem Calicis :

In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur à te, Domine, et sic fiat Sacrificium nostrum in conspectu tuo hodiè, ut placeat tibi, Domine Deus.

Veni, Sanctificator omnipotens, æterne Deus, et benedic hoc Sacrificium tuo sancto nomini præparatum.

Benedictio incensi, in Missâ solemni (1).

Per intercessionem beati Michaëlis archangeli stantis à dextris altaris incensi, et omnium electorum suorum, incensum istud dignetur Dominus benedicere, et in odorem suavitatis accipere. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Dùm incensat oblata :

Incensum istud à te benedictum ascendat ad te, Domine, et descendat super nos misericordia tua.

Dùm incensat altare :

Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo; elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum. Pone, Domine, custodiam ori meo, et ostium circumstantiæ labiis meis, ut non declinet cor meum in verba malitiæ, ad excusandas excusationes in peccatis.

Dùm reddit thuribulum Diacono, dicit :

Accendat in nobis Dominus ignem sui amoris, et flammam æternæ charitatis. Amen.

Dùm lavat manus :

Lavabo inter innocentes manus meas, et circumdabo altare tuum, Domine;

(1) Les Ordinands ne disent pas ceci à cette Messe, mais ils doivent l'apprendre de mémoire, pour l'avoir.

Ut audiam vocem laudis, et enarrem universa mirabilia tua.

Domine, dilexi decorem domûs tuæ, et locum habitationis gloriæ tuæ.

Ne perdas cum impiis, Deus, animam meam, et cum viris sanguinum vitam meam;

In quorum manibus iniquitates sunt: dextera eorum repleta est muneribus.

Ego autem in innocentiâ meâ ingressus sum: redime me, et miserere meî.

Pes meus stetit in directo: in ecclesiis benedicam te, Domine.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto: sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Post ablutionem manuum :

Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri, et in honorem beatæ Mariæ semper virginis, et beati Joannis Baptistæ, et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, et istorum et omnium Sanctorum; ut illis proficiat ad honorem, nobis autem ad salutem, et illi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam agimus in terris. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Dùm Pontifex vertit se ad populum :

Orate, Fratres, ut meum ac vestrum Sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

Circumstantes respondent : Suscipiat Dominus Sacrificium, etc.

Ordinati dicunt : Amen.

Secreta.

Sacrificiis præsentibus, quæsumus, Domine, placa-

tus intende, ut et devotioni nostræ proficiant, et saluti.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc tibi munera dignis mentibus offeramus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus.

Tùm dicit alias Secretas, si quæ dicendæ sint.

De Sanctâ Mariâ. — Secreta.

In mentibus nostris, quæsumus, Domine, veræ fidei Sacramenta confirma : ut qui conceptum de Virgine Deum verum et hominem confitemur, per ejus salutiferæ Resurrectionis potentiam, ad æternam mereamur pervenire lætitiam.

Pro Papâ. — Secreta.

Oblatis, quæsumus, Domine, placare muneribus : et famulum tuum N. quem pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, assiduâ protectione guberna. Per Dominum.

Vel contra persecutores Ecclesiæ. — Secreta.

Protege nos, Domine, tuis Mysteriis servientes : ut divinis rebus inhærentes, et corpore tibi famulemur, et mente. Per Dominum...

Præfatio.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda : ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro : ℟. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per Christum Dominum nostrum : per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates ; Cœli Cœlo-

rumque Virtutes, ac beata Seraphim, sociâ exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ : Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini : Hosanna in excelsis.

Canon.

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, uti accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta Sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesiâ tuâ sanctâ catholicâ, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum : unà cum famulo tuo Papâ nostro N. et Antistite nostro N. et Imperatore nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum (*hìc fit commemoratio pro vivis; deindè prosequuntur cum Pontifice*), et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio; pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc Sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ, tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.

Communicantes et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper virginis Mariæ, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi ; sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joan-

nis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio : Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Quam oblationem tu, Deus, in omnibus, quæsumus, benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem acceptabilemque facere digneris, ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.

Qui pridiè quàm pateretur, accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas; et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, deditque Discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes;

Verba Consecrationis distinctè, attentè et devotè proferenda sunt simul cum Pontifice, ità ut ante Pontificem nec incipiantur nec absolvantur :

Hoc est enim Corpus meum.

Post adorationem Hostiæ :

Simili modo, postquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas; item tibi gratias agens, benedixit, deditque Discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes;

Verba Consecrationis Calicis :

Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Hæc quotiescumque feceritis, in meî memoriam facietis.

Post adorationem Calicis :

Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui Domini nostri, tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis, offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis, Hostiam puram, Hostiam sanctam, Hostiam immaculatam, Panem sanctum vitæ æternæ, et Calicem salutis perpetuæ.

Supra quæ propitio ac sereno vultu respicere digneris, et accepta habere, sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel, et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ, et quod tibi obtulit summus Sacerdos tuus Melchisedech, sanctum Sacrificium, immaculatam Hostiam.

Supplices te rogamus, omnipotens Deus : jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, in conspectu divinæ Majestatis tuæ, ut quotquot ex hâc altaris participatione sacrosanctum Filii tui Corpus et Sanguinem sumpserimus, omni benedictione cœlesti et gratiâ repleamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Commemoratio pro Defunctis.

Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum, qui nos præcesserunt cum signo fidei, et dormiunt in somno pacis. (*Orant aliquantulùm pro defunctis ; deindè prosequuntur.*) Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur : Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Ad prima sequentia verba, percutitur pectus.

Nobis quoque peccatoribus famulis tuis, de multi-

tudine miserationum tuarum sperantibus, partem aliquam et societatem donare digneris, cum tuis sanctis Apostolis et Martyribus : cum Joanne, Stephano, Matthiâ, Barnabâ, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetuâ, Agathâ, Luciâ, Agnete, Cæciliâ, Anastasiâ, et omnibus Sanctis tuis, intra quorum nos consortium, non æstimator meriti, sed veniæ, quæsumus, largitor admitte : Per Christum Dominum nostrum ;

Per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et præstas nobis :

Dùm Pontifex, factâ genuflexione, signat cum Hostiâ super Calicem :

Per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritûs sancti, omnis honor et gloria.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Oremus. Præceptis salutaribus moniti, et divinâ institutione formati, audemus dicere :

Pater noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum ; adveniat regnum tuum ; fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terrâ. Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè ; et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris : et ne nos inducas in tentationem.

Circumstantes respondent : Sed libera nos à malo.
Ordinati dicunt : Amen.

Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis, præteritis, præsentibus et futuris, et intercedente beatâ et gloriosâ semper virgine Dei Genitrice Mariâ, cum beatis apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andreâ et omnibus Sanctis, da propitius pacem in diebus nostris ; ut ope misericordiæ tuæ adjuti, et à peccato simus semper liberi, et ab omni perturbatione securi :

Dùm Pontifex frangit Hostiam :

Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Pax Domini sit semper vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Dùm immittit particulam Hostiæ in Calicem :

Hæc commixtio et consecratio Corporis et Sanguinis Domini nostri Jesu Christi, fiat accipientibus nobis in vitam æternam. Amen.

Dicendo Agnus Dei, *sese inclinant mediocriter ; et percutiunt pectus ad verbum* nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

Ad sequentes Orationes, in inclinatione humerorum etiam perseverant.

Domine Jesu Christe, qui dixisti Apostolis tuis : Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis ; ne respicias peccata mea, sed fidem Ecclesiæ tuæ, eamque secundùm voluntatem tuam pacificare et coadunare digneris : Qui vivis et regnas, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Hìc, Pontifex dat pacem primo ex singulis Ordinatis cujuslibet Ordinis sacri ad eum successivè accedenti, dicens : Pax tecum.

Ille respondet Pontifici : Et cum spiritu tuo.

Et quilibet illorum dat sequenti sui Ordinis secum Ordinato, et ille alteri, dicens : Pax tecum ; *et sic usque ad ultimum continuatur.*

Recipitur autem pax admovendo genam sinistram sinistræ Pontificis, et eum complectendo ; et simili modo datur sequenti.

Domine Jesu Christe, Fili Dei vivi, qui ex voluntate Patris, cooperante Spiritu sancto, per mortem tuam mundum vivificasti, libera me per hoc sacrosanctum Corpus et Sanguinem tuum ab omnibus iniquitatibus meis, et universis malis, et fac me tuis semper inhærere mandatis, et à te nunquam separari me permittas : Qui cum eodem Deo Patre et Spiritu sancto vivis et regnas, Deus, in sæcula sæculorum. Amen.

Perceptio Corporis tui, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non mihi proveniat in judicium et condemnationem ; sed pro tuâ pietate prosit mihi ad tutamentum mentis et corporis, et ad medelam percipiendam : Qui vivis et regnas cum Deo Patre in unitate Spiritûs sancti, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Antequam Pontifex accipiat ambas partes Hostiæ :

Panem cœlestem accipiam, et nomen Domini invocabo.

Tùm adhuc inclinati, corde humili percutiendo pectus, ter dicunt :

Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantum dic verbo et sanabitur anima mea.

Dùm Pontifex se signat cum Hostiâ, dicunt :

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Dùm Pontifex communicat se, devotè cum ipso quiescunt aliquantulùm in meditatione sanctissimi Sacramenti; deindè dicunt :

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo. Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.

Dùm Pontifex signat se cum Calice :

Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat animam meam in vitam æternam. Amen.

Dùm Pontifex pretiosum Sanguinem sumit, piam ad Christum excitant mentem.

Post sumptionem Calicis, fit Communio Sacerdotum, ad quam non dicunt Confessionem, quia concelebrant Pontifici.

Singulos communicat, cuilibet dicens :

Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam.

Quilibet respondet : Amen.

Et priusquàm Communionem sumat, manum Pontificis Hostiam tenentem osculatur.

Singuli ex Diaconis et Subdiaconis tantùm dicunt : Confiteor, etc.

Dùm Pontifex sumit purificationem, finitâ Communione :

Quod ore sumpsimus, Domine, purâ mente capiamus, et de munere temporali fiat nobis remedium sempiternum.

Dùm abluit digitos :

Corpus tuum, Domine, quod sumpsi, et Sanguis quem potavi, adhæreat visceribus meis; et præsta ut

in me non remaneat scelerum macula, quem pura et sancta refecerunt Sacramenta : Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Lecto à Pontifice Responsorio Jam non dicam, etc.., *novi Presbyteri ante altare stantes coram ipso profitentur fidem quam prædicaturi sunt, voce mediocri et distinctâ dicentes* :

Credo in Deum, Patrem omnipotentem, Creatorem cœli et terræ ; et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Mariâ virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus ; descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis, ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ; indè venturus est judicare vivos et mortuos. Credo in Spiritum sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, Sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

Voir les pages 332 *et* 333.

Si l'Evêque qui confère les Ordres n'est pas le propre Evêque de celui qu'il ordonne, il emploie la formule suivante, en tenant ses mains :

Promittis Pontifici (*vel* Prælato) ordinario tuo, pro tempore existenti, reverentiam et obedientiam? *L'Ordinand répond* : Promitto.

Il dit à chaque Prêtre séculier :

Promittis Pontifici ordinario tuo, *etc.*

Et à chaque Prêtre régulier :

Promittis Prælato ordinario tuo, *etc.*

Alors l'Evêque, tenant toujours les mains de l'Ordinand entre les siennes, lui baise la joue droite (S. C. 1831), *en disant* :

Pax Domini sit semper tecum.

L'Ordinand répond Amen.

Toutes ces cérémonies terminées, et les Ordinands à genoux à leurs places respectives, l'Evêque, couvert de la mitre et la crosse à la main, leur adresse cet avertissement :

Quia res quam tractaturi estis satìs periculosa est, filii dilectissimi, moneo vos ut diligenter totius Missæ ordinem, atque Hostiæ consecrationem, ac fractionem, et communionem, ab aliis jam doctis Sacerdotibus discatis, priusquàm ad celebrandam Missam accedatis.

Alors l'Evêque se lève, et, sans quitter ni la crosse ni la mitre, il bénit les Prêtres qui sont à genoux, en disant d'une voix assez élevée :

Benedictio Dei omnipotentis, Pa✝tris, et Fi✝lii, et Spiritûs ✝ sancti, descendat super vos, ut sitis benedicti in Ordine sacerdotali, et offeratis placabiles hostias pro peccatis atque offensionibus populi omnipotenti Deo, cui est honor et gloria per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Après cette bénédiction, l'Evêque quitte la crosse et la mitre ; on ôte le fauteuil ; il se retourne vers l'autel et, debout au coin de l'Epître, il dit, avec les nouveaux Prêtres toujours à genoux, la Communion et la Postcommunion de la Messe du jour, à laquelle il ajoute celle pour les Ordinands avec une seule conclusion.

Communion pour le samedi des Quatre-Temps de l'Avent.

Communio.

Exultavit ut gigas ad currendam viam : à summo cœlo egressio ejus, et occursus ejus usque ad summum ejus.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Quæsumus, Domine Deus noster, ut sacrosancta

Mysteria, quæ pro reparationis nostræ munimine contulisti, et præsens nobis remedium esse facias, et futurum.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Deinde aliæ Postcommuniones, si quæ sint dicendæ.

De S. Mariâ. *Postcommunio.*

Gratiam tuam, quæsumus, Domine, mentibus nostris infunde : ut qui, Angelo nuntiante, Christi Filii tui incarnationem cognovimus, per passionem ejus et crucem, ad resurrectionis gloriam perducamur.

Pro Papâ. *Postcommunio.*

Hæc nos, quæsumus, Domine, divini sacramenti perceptio protegat; et famulum tuum N. quem pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, unà cum commisso sibi grege salvet semper, et muniat. Per Dominum nostrum...

Vel contra persecutores Ecclesiæ. — Postcommunio.

Quæsumus, Domine Deus noster, ut quos divinâ tribuis participatione gaudere, humanis non sinas subjacere periculis. Per Dominum...

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Benedicamus Domino, ℟. Deo gratias.

Placeat tibi, sancta Trinitas, obsequium servitutis meæ; et præsta ut Sacrificium, quod oculis tuæ Majestatis indignus obtuli, tibi sit acceptabile, mihique et

omnibus, pro quibus illud obtuli, sit, te miserante, propitiabile: Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Ici l'Evêque donne seul sa bénédiction solennelle accoutumée, en disant : Sit nomen Domini benedictum, *etc.; ensuite, s'étant assis, ayant reçu la mitre, il adresse à tous les Ordinands à genoux à leurs places respectives, les paroles suivantes :*

Filii dilectissimi, diligenter considerate Ordinem per vos susceptum, ac onus humeris vestris impositum : studete sanctè et religiosè vivere, atque omnipotenti Deo placere, ut gratiam suam possitis acquirere, quam ipse vobis per suam misericordiam concedere dignetur.

Singuli ad primam tonsuram *vel* ad quatuor minores Ordines promoti, dicite semel septem Psalmos pœnitentiales, cum Litaniis, Versiculis et Orationibus. Ad Subdiaconatum *vel* Diaconatum, Nocturnum *talis dici* (1). Ad Presbyteratum verò ordinati, post primam vestram Missam, tres alias Missas, videlicet, unam de Spiritu sancto, aliam de beatâ Mariâ semper virgine, tertiam pro Fidelibus defunctis dicite, et omnipotentem Deum etiam pro me orate.

Les Ordinands acceptent cela dévotement, et promettent qu'ils le feront.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.
Initium sancti Evangelii secundùm Joannem.
℟. Gloria tibi, Domine.

(1) Il s'agit d'un Nocturne férial, ou du premier Nocturne d'un dimanche, composé de douze psaumes. C'est le Nocturne du jour présent, si le Prélat n'en désigne pas un autre. (S. R. C.)

In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum : omnia per ipsum facta sunt; et sinè ipso factum est nihil, quod factum est. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum : et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt. Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit. In propria venit, et sui eum non receperunt. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus; qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti à Patre, plenum gratiæ et veritatis.
℟. Deo gratias.

SABBATO QUATUOR TEMPORUM QUADRAGESIMÆ.

Ut in Sabbato Quatuor Temporum Adventûs, exceptis quæ sequuntur.

Secreta.

Præsentibus Sacrificiis, quæsumus, Domine, jejunia nostra sanctifica, ut quod observantia nostra profitetur exteriùs, intrinsecùs operetur.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc

tibi munera dignis mentibus offeramus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus.

Aliæ Secretæ.

Exaudi nos, Deus salutaris noster : ut, per hujus Sacramenti virtutem, à cunctis nos mentis et corporis hostibus tuearis ; gratiam tribuens in præsenti, et gloriam in futuro.

Deus, cui soli cognitus est numerus electorum in supernâ felicitate locandus : tribue, quæsumus, ut intercedentibus omnibus Sanctis tuis, universorum, quos in oratione commendatos suscepimus, et omnium fidelium nomina, beatæ prædestinationis liber adscripta retineat. Per Dominum...

Præfatio.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda : ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro : ℟. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, qui corporali jejunio vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et præmia, per Christum Dominum nostrum : per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates ; Cœli Cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, sociâ exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes :

Communio.

Domine Deus meus, in te speravi ; libera me ab omnibus persequentibus me, et eripe me.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Sanctificationibus tuis, omnipotens Deus, et vitia nostra curentur, et remedia nobis æterna proveniant.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut tuæ Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Aliæ Postcommuniones.

Mundet et muniat nos, quæsumus, Domine, divini Sacramenti munus oblatum: et intercedente beatâ Virgine Dei genitrice Mariâ, cum beatis Apostolis tuis Petro et Paulo, atque beato N. et omnibus Sanctis, à cunctis nos reddat et perversitatibus expiatos, et adversitatibus expeditos.

Purificent nos, quæsumus, omnipotens et misericors Deus, Sacramenta quæ sumpsimus: et intercedentibus omnibus Sanctis tuis, præsta, ut hoc tuum Sacramentum non sit nobis reatus ad pœnam, sed intercessio salutaris ad veniam; sit ablutio scelerum, sit fortitudo fragilium, sit contra omnia mundi pericula firmamentum; sit vivorum atque mortuorum fidelium, remissio omnium delictorum. Per Dominum nostrum...

SABBATO ANTE DOMINICAM PASSIONIS.

Ut in Sabbato Quatuor Temporum Adventûs, exceptis quæ sequuntur.

Secreta.

Oblationibus nostris, quæsumus, Domine, placare

susceptis; et ad te nostras etiam rebelles compelle propitius voluntates.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc tibi munera dignis mentibus offeramus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus...

Aliæ Secretæ et Præfatio, ut in Sabbato præcedenti.

Communio.

Dominus regit me, et nihil mihi deerit; in loco pascuæ, ibi me collocavit: super aquam refectionis educavit me.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Tua nos, quæsumus, Domine, sancta purificent, et operatione suâ tibi placitos esse perficiant.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut tuæ Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Aliæ Postcommuniones ut in Sabbato præcedenti.

SABBATO SANCTO.

Ut in Sabbato Quatuor Temporum Adventûs, exceptis quæ sequuntur.

Secreta.

Suscipe, quæsumus, Domine, preces populi tui, cum oblationibus hostiarum, ut, Paschalibus initiata

Mysteriis, ad æternitatis nobis medelam, te operante, proficiant.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc tibi munera dignis mentibus offeramus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus.

Præfatio.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda : ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro : ℟. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, te quidem, Domine, omni tempore, sed in hâc potissimùm nocte gloriosiùs prædicare, cùm Pascha nostrum immolatus est Christus : ipse enim verus est Agnus qui abstulit peccata mundi, qui mortem nostram moriendo destruxit, et vitam resurgendo reparavit. Et ideò cum Angelis et Archangelis, cum Thronis et Dominationibus, cumque omni militiâ cœlestis exercitûs, hymnum gloriæ tuæ canimus, sine fine dicentes :

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ : Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini : Hosanna in excelsis.

Canon.

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, utì accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta Sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesiâ tuâ sanctâ catholicâ, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum : unà cum famulo tuo Papâ

nostro N. et Antistite nostro N. et Imperatore nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum (*hìc fit commemoratio pro vivis ; deindè prosequuntur cum Pontifice*), et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio ; pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc Sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ, tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.

Communicantes et noctem sacratissimam celebrantes Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi secundùm carnem ; sed et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper virginis Mariæ, Genitricis ejusdem Dei et Domini nostri Jesu Christi ; sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli. Cosmæ et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio : Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offerimus pro his quoque quos regenerare dignatus es ex aquâ et Spiritu sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum : quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari : Per Christum Dominum nostrum. Amen.

Quam oblationem, etc.; *ut suprà*, pag. 386.

Omisso Agnus Dei, *dicuntur Orationes :* Domine Jesu Christe, etc.; *sed non datur pacis osculum.*

Non dicitur Communio, sed ejus loco dicuntur Vesperæ ut sequitur :

Alleluia.

Psalmus 116.

Laudate Dominum, omnes gentes : laudate eum, omnes populi ;

Quoniam confirmata est super nos misericordia ejus : et veritas Domini manet in æternum.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto :

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Alleluia, alleluia, alleluia.

Ad Magnif. *Antiphona.* Vespere autem sabbati.

Canticum beatæ Mariæ.

Magnificat anima mea Dominum ;

Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est ; et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo : dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ ;

Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in sæcula.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto :

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in sæcula sæculorum. Amen.

Antiphona. Vespere autem sabbati, quæ lucescit in primâ sabbati, venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum. Alleluia.

℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Spiritum nobis, Domine, tuæ charitatis infunde; ut quos Sacramentis Paschalibus satiasti, tuâ facias pietate concordes.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut tuæ Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Ite, Missa est. Alleluia, alleluia. ℟. Deo gratias. Alleluia, alleluia.

SABBATO QUATUOR TEMPORUM PENTECOSTES.

Ut in Sabbato Quatuor Temporum Adventûs, exceptis quæ sequuntur.

Secreta.

Ut accepta tibi sint, Domine, nostra jejunia, præsta nobis, quæsumus, hujus munere Sacramenti purificatum tibi pectus offerre.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc

tibi munera dignis mentibus offeramus : Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus...

Altera Secreta. Oblatis ; *vel* Protege nos, *p.* 384.

Præfatio.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda : ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro : ℟. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per Christum Dominum nostrum ; qui ascendens super omnes cœlos, sedensque ad dexteram tuam, promissum Spiritum sanctum hodiernâ die in filios adoptionis effudit. Quapropter, profusis gaudiis, totus in orbe terrarum mundus exultat : sed et supernæ Virtutes, atque angelicæ Potestates, hymnum gloriæ tuæ concinunt, sine fine dicentes :

Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra gloriâ tuâ : Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini : Hosanna in excelsis.

Canon.

Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum, supplices rogamus ac petimus, utì accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta Sacrificia illibata, in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesiâ tuâ sanctâ catholicâ, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum : unà cum famulo tuo Papâ nostro N. et Antistite nostro N. et Imperatore nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.

Memento, Domine, famulorum famularumque tua-

rum (*hìc fit commemoratio pro vivis ; deindè prosequuntur cum Pontifice*), et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio ; pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc Sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ, tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.

Communicantes et diem sacratissimum Pentecostes celebrantes, quo Spiritus sanctus Apostolis innumeris linguis apparuit ; sed et memoriam venerantes, in primis gloriosæ semper virginis Mariæ, Genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi ; sed et beatorum Apostolorum ac Martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi, Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani, et omnium Sanctorum tuorum, quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio : Per eumdem Christum Dominum nostrum. Amen.

Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quam tibi offerimus pro his quoque quos regenerare dignatus es ex aquâ et Spiritu sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum : quæsumus, Domine, ut placatus accipias, diesque nostros in tuâ pace disponas, atque ab æternâ damnatione nos eripi, et in electorum tuorum jubeas grege numerari : Per Christum Dominum nostrum. Amen. *Cætera ut suprà*, pag. 386.

Communio.

Spiritus ubi vult spirat, et vocem ejus audis, alleluia : sed nescis unde veniat, aut quò vadat. Alleluia, alleluia, alleluia.

℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Præbeant nobis, Domine, tua divinum sancta fervorem, quo eorum pariter et actu delectemur et fructu.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut tuæ Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen.

Altera Postcommunio. Hæc nos, quæsumus; *vel* Quæsumus, Domine, *p.* 394.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

℣. Ite, Missa est. ℟. Deo gratias.

SABBATO QUATUOR TEMPORUM SEPTEMBRIS.

Ut in Sabbato Quatuor Temporum Adventûs, exceptis quæ sequuntur.

Secreta.

Concede, quæsumus, omnipotens Deus, ut oculis tuæ Majestatis munus oblatum, et gratiam nobis devotionis obtineat, et effectum beatæ perennitatis acquirat.

Pro Ordinatis.

Tuis, quæsumus, Domine, operare Mysteriis, ut hæc tibi munera dignis mentibus offeramus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus...

Alia Secreta. Exaudi nos, Deus, *p.* 397.

Tertia ad libitum.

Præfatio.

Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. ℣. Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo. ℣. Sursùm corda: ℟. Habemus ad Dominum. ℣. Gratias agamus Domino Deo nostro: ℟. Dignum et justum est. Verè dignum et justum est, æquum et salutare, nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, per Christum Dominum nostrum: per quem Majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates; Cœli Cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, sociâ exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confessione dicentes:

Communio.

Mense septimo festa celebrabitis, cùm in tabernaculis habitare fecerim filios Israel, cùm educerem eos de terrâ Ægypti: ego Dominus Deus vester.

Dominus vobiscum, ℟. Et cum spiritu tuo.

Oremus. *Postcommunio.*

Perficiant in nobis, Domine, quæsumus, tua Sacramenta quod continent, ut quæ nunc specie gerimus, rerum veritate capiamus.

Pro Ordinatis.

Quos tuis, Domine, reficis Sacramentis, continuis attolle benignus auxiliis; ut tuæ Redemptionis effectum et Mysteriis capiamus, et moribus: Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Alia Postcommunio. Mundet et muniat, *p.* 398.

Tertia ad libitum.

Finito Evangelio, omnes Ordinati, genibus flexis, et religioso mentis cultu, per aliquam temporis morulam gratias agant Deo pro felici Ordinationis successu; Deumque ipsum totâ animi contentione precentur, ut sacram illam Spiritûs sancti unctionem, et robur evangelicum, negligentiâ suâ evanescere non permittant; sed ad munus sacerdotale, diligentissimè perdiscendum, tùm, adjuvante divinâ gratiâ, pro viribus obeundum, maturo labore contendant : in memoriam revocent, se non ut servos inutiles, sed fideles operarios ad excolendam Christi vineam, per manuum episcopalium impositionem assumptos fuisse.

FINIS.

TABLE GÉNÉRALE.

EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA TONSURE.

	Pag.
La Retraite.	3
De la Cléricature.	7
Des significations mystiques de la Tonsure. . .	12
De l'habit ecclésiastique.	17
Du Surplis.	21
Paroles du Pontifical. 1re Partie.	25
Paroles du Pontifical. 2me Partie.	30
Le vieil homme, et l'homme nouveau figuré par le surplis	35
Mystère de notre incorporation à Jésus-Christ. .	39
Principes de notre incorporation à Jésus-Christ. .	43
Conséquences de notre incorporation à Jésus-Christ.	47
Le Verbe fait chair, modèle du Tonsuré revêtant l'habit ecclésiastique.	51
Le divin Enfant nommé Jésus, modèle du Tonsuré prenant le nom de Clerc.	54
Marie présentant Jésus au Temple, modèle du Clerc se consacrant au Seigneur.	58
Jésus disant adieu à sa Mère, modèle du Clerc disant adieu à sa famille.	62
Jésus-Christ notre roi.	66

EXERCICES PRÉPARATOIRES AUX ORDRES MINEURS.

Des Ordres mineurs en général.	73
Pourquoi les interstices?	80

Fonctions et Vertus du Portier. 83
— Paroles du Pontifical 88
Fonctions et Vertus du Lecteur. 91
— Paroles du Pontifical. 95
Fonctions et Vertus de l'Exorciste. 100
— Paroles du Pontifical 104
Fonctions et Vertus de l'Acolyte. 109
— Paroles du Pontifical. 1re Partie. 113
— Paroles du Pontifical. 2me Partie. 118
Jésus chassant les profanateurs du Temple, exerce l'office de Portier. 122
Jésus lisant Isaïe dans la Synagogue de Nazareth, exerce l'office de Lecteur. 126
Jésus guérissant le lunatique sourd-muet, exerce l'office d'Exorciste. 130
Jésus se déclarant la lumière du monde, exerce l'office d'Acolyte. 134
Croissance spirituelle, spécialement recommandée au Minoré. 138

EXERCICES PRÉPARATOIRES AU SOUS-DIACONAT.

Du Sous-Diaconat en général. 145
De l'habit du Sous-Diacre. 149
Quelques cérémonies de l'Ordination du Sous-Diacre 155
Paroles du Pontifical. 1re Partie. 160
Paroles du Pontifical. 2me Partie 165
De la Prière publique. 169
Le Bréviaire 174
De l'institution du célibat ecclésiastique. . . . 179
Raison et pratique du célibat ecclésiastique. . . 184
Ferveur, caractère distinctif du Sous-Diacre. . . 188
Propreté des linges et autres ornements destinés au culte. 193
Propreté des autels et autres objets destinés au culte. 198
Jésus priant au jardin des Oliviers, instruit le Sous-Diacre récitant son Office. 201
Jésus récompensant la virginité de saint Jean, instruit le Sous-Diacre pratiquant la chasteté. . . 205

Jésus lavant les pieds de ses Apôtres, instruit le Sous-Diacre exerçant ses humbles emplois. . 209
Travail incessant de sanctification, spécialement recommandé au Sous-Diacre. 214

EXERCICES PRÉPARATOIRES AU DIACONAT.

Du Diaconat en général. 221
De l'Etole et de la Dalmatique 225
Qualités exigées du Diacre par saint Paul. . . . 229
Quelques cérémonies de l'Ordination du Diacre. . 234
Paroles du Pontifical. 1re Partie. 239
Paroles du Pontifical. 2me Partie. 245
Paroles du Pontifical. 3me Partie. 250
Le diacre saint Etienne 255
La force, vertu du Diacre. 259
Actes de vertu héroïques. 264
Duel de la chair et de l'esprit. 268
Modestie, autre vertu du Diacre. 272
Le ministère de la prédication confié au Diacre. . 277
Jésus se portant et se donnant lui-même à la Cène, exerce l'office de Diacre. 282
Jésus servant le repas à ses Apôtres sur le rivage, exerce l'office de Diacre. 236
Dévotion au Saint-Esprit. 290

EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA PRÊTRISE.

De la Prêtrise en général. 297
Quelques cérémonies de l'Ordination du Prêtre. . 303
De la Chasuble et des significations mystiques des habits du Prêtre à l'autel 312
Paroles du Pontifical. 1re Partie. 316
Paroles du Pontifical. 2me Partie. 322
Paroles du Pontifical. 3me Partie. 328
Fonctions du Prêtre. 334
Sainteté progressive exigée par le Pontifical. . . 339

Le triple caractère imprimé dans mon âme. . . 345
Le monde et le Prêtre. 348
L'ambition et le Prêtre. 352
La cupidité et le Prêtre. 356
Excellence du Sacerdoce de Jésus-Christ, auquel participe le Prêtre 360
Jésus remettant les péchés à Magdeleine, instruit le Prêtre administrant le sacrement de Pénitence. 364
Jésus ma vie. 368
Ma première Messe. 375

MISSÆ A SACERDOTIBUS RECENS ORDINATIS PONTIFICI CELEBRANTIBUS RECITANDÆ.

Sabbato Quatuor Temporum Adventûs. . . . 381
Sabbato Quatuor Temporum Quadragesimæ. . . 396
Sabbato ante Dominicam Passionis. 398
Sabbato Sancto 399
Sabbato Quatuor Temporum Pentecostes. . . . 403
Sabbato Quatuor Temporum Septembris. . . . 406

FIN DE LA TABLE.

BX 903 .V34 1873
SMC
Valuy, Bencoit,
1808-1869.
Manuel de l'ordinand :
ou, Exercices
AYV-5526 (mcab)